This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

44. 1282.

GALERIE

DOUAISIENNE.

SE TROUVE :

A Douai, chez ADAM D'AUBERS, éditeur, rue des Procureurs et chez tous les libraires ;

A Paris, { Chez TECHENER, libraire, 12, Place du Louvre.
Chez MAGEN, libraire, 37, Quai des Augustins.

GALERIE

DOUAISIENNE,

OU

BIOGRAPHIE

DES

HOMMES REMARQUABLES

DE

LA VILLE DE DOUAI.

Par H. Duthillœul.

DOUAI.
ADAM D'AUBERS, IMPRIMEUR.
— 1844. —

A

MONSIEUR

MARTIN (DU NORD),

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

GARDE DES SCEAUX DE FRANCE,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT

DE LA JUSTICE ET DES CULTES,

ANCIEN MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE,

GRAND OFFICIER

DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR,

etc.

L'auteur de la Galerie,

R. DUTHILLŒUL.

Douai, le 1er septembre 1844.

AVERTISSEMENT.

Il existe un bon nombre de biographies générales et de biographies spéciales à certaines contrées, entre autres à nos provinces du Nord et aux Pays-Bas. Quelque exactes qu'elles puissent être, elles laissent encore à désirer, car toutes, même les meilleures, sont incomplètes. Il devait en être ainsi : la généralité des hommes qui se sont distingués dans certaines localités par de bons ou éminents services, n'ont point pour cela mérité la gratitude de tous ; ils n'ont qu'indirectement le droit de voir leurs noms répandus au-delà des lieux qui ont profité de leurs travaux, ou qu'ils ont fait prospérer par la sagesse de leur administration. Cependant, la reconnaissance publique s'est souvent émue de l'oubli auquel se trouvaient condamnés des hommes supérieurs, à qui il n'eût fallu peut-être qu'un théâtre plus élevé pour attirer sur eux les regards de tout un pays. On a senti que si la vertu, le savoir ou le talent ne trouvaient pas, au moins après la mort, une légitime récom-

pense; que si l'oubli s'asseyait froidement sur leur tombe, on se privait des heureux résultats que, dans les âmes les plus nobles, ainsi que dans les plus ordinaires, produit toujours l'émulation. Quelques écrivains ont entrepris alors des biographies de localités, destinées à conserver le souvenir d'hommes qui avaient honoré la cité natale soit par leurs qualités, par leurs talents ou les services qu'ils avaient rendus, soit en contribuant à sa prospérité ou en jetant quelque éclat sur elle. Avant nous, le respectable conseiller Plouvain avait publié une *Biographie douaisienne;* mais par des scrupules que nous respectons, il avait cru devoir écarter de sa Galerie beaucoup de personnages qui pouvaient en occuper les premiers rangs. Il s'était borné à citer le plus souvent des noms et des dates, et entre les noms dont il avait fait choix, comme privilégiés, plusieurs pouvaient, sans trop d'injustice, ne point être rappelés.

Par la description des livres sortis des presses douaisiennes, nous avions, il y a quelques années, tracé une partie de l'histoire littéraire de la ville de Douai; nous avons voulu depuis ouvrir une galerie dans laquelle figureront ses plus remarquables enfants, et essayer par là de rassembler des matériaux qui, plus tard, pourront venir en aide à ceux qui entreprendraient d'écrire l'histoire de cette ville. C'est cet humble travail que nous venons offrir aujourd'hui, comme un hommage respectueux, à la cité qui nous a vu naître. Puisse-t-elle l'accueillir avec bienveillance et surtout avec l'indulgence dont il a si grand besoin.

Nous ne parlons pas des hommes vivants; notre tâche était déjà assez délicate, nous dirons même assez difficile, en ne nous occupant que des morts. « Les habitants des » contrées qui avoisinent les volcans, a dit avec autant de » justesse que d'esprit M. Etienne, se servent des laves » elles-mêmes pour en faire des objets d'ornements et d'u- » tilité; mais ils attendent au moins qu'elles soient refroi- » dies. » Les hommes publics, depuis un demi-siècle, sont trop diversement appréciés pendant leur vie, au milieu de nos troubles et de nos dissensions, pour que l'on ose s'occuper de faits ou d'actions, alors qu'ils sont encore presque palpitants.

Ainsi que l'ont écrit d'ailleurs avant nous d'autres biographes, après Voltaire, *on doit des égards aux vivants, on ne doit aux morts que la vérité.*

C'eût été sans fruit que nous aurions donné plus d'étendue à certains articles; nous avons cru qu'il suffisait qu'ils fussent clairs, concis, qu'ils renfermassent tout ce qu'il est essentiel de savoir sur les individus; nous les avons donc dégagés des développements et des ornements qui rentrent dans le cadre des éloges académiques. Avant tout, nous avons cherché à être exacts et vrais, à ne donner que des dates certaines et des appréciations que l'opinion publique ou le goût avait consacrées avant nous.

Quelque scrupuleux que nous ayons été dans la recherche minutieuse de tous les hommes de notre contrée dont les noms nous ont paru mériter d'échapper à l'oubli, nous ne pouvons pas assurer qu'il ne nous en est pas resté d'in-

connus. Ces omissions, si elles existent, seront réparées par la suite; car il faudra, après quelques lustres, un supplément à ce livre. La biographie est un travail sans fin, à qui la mort prépare chaque jour de nouveaux matériaux.

Il nous a semblé qu'une esquisse rapide des diverses phases par lesquelles a passé la ville de Douai, depuis son origine jusqu'à nos jours, serait convenablement placée en tête de notre ouvrage. Nous en avons fait le sujet de l'introduction.

Un des plus illustres enfants de la cité a bien voulu accepter la dédicace de ce livre. Nous avons cru qu'aucun nom ne pouvait mieux en orner le frontispice que celui d'un homme qui est, pour les jeunes douaisiens, le plus bel exemple de ce que peut leur promettre la réunion des vertus, des qualités du cœur et des talents.

INTRODUCTION.

Duacum,
Dives et armipotens et claro cive refertum...

Douai, ville riche et puissante par ses armes, remplie d'illustres citoyens.....

(*La Philippide* de Guillaume Le Breton, ch. II. *poème du XIIIe siècle.*)

Douai est assis dans la partie de l'ancienne Gaule-Belgique, nommée le pays des *Aduatici*, entre ceux des Nerviens et des Atrébates ; il est arrosé par la Scarpe. On ne sait rien de positif sur son origine et sur ses premiers temps. A compter du septième siècle seulement, on rencontre relativement à lui, des faits épars, vagues et de peu de certitude historique. Des écrivains ont pensé que les Huns, lors de leur invasion, avaient pu y construire un château, que les Francs auraient renversé lorsqu'ils chassèrent ces peuplades de la Gaule ; qu'on reconstruisit

alors un autre château sur le sommet et sur le revers occidental du monticule de St.-Amé, lequel dominait le cours de la Scarpe et protégeait les habitations groupées autour de lui (1).

D'autres croient que le premier château construit sur le même emplacement, le fut plus tard par Arnold dit le vieux, comte de Flandre. Cette forteresse, selon eux, ayant éveillé la jalousie de ses voisins, qui déjà redoutaient la puissance des comtes de Flandre, Hugues-le-Grand, comte de Paris, père de Hugues-Capet, serait venu la lui enlever et en aurait confié la garde à Arnold de l'Escrebieu (2), que l'on a généralement confondu avec Arnold-le-Vieux. Sous les faibles descendans de Charlemagne, le pays était presque sans gouvernement; les rênes du pouvoir flottaient en des mains si débiles que tous les feudataires de la couronne se paraient du titre de comte et que la surface de la France se trouvait divisée en une infinité de comtés, dont les limites changeaient avec la fortune de leurs possesseurs. Arnold de l'Escrebieux, homme hardi et entreprenant, né au bruit des armes, élevé au milieu du tumulte des camps, avait suivi l'exemple que lui avaient donné les grands. Il avait su profiter

(1). Flodoard. — Meyer. — Grammaye. — *Historiens de France.* Ce château, dont on voyait encore des vestiges il y a peu d'années, avait été nommé par les écrivains du moyen-âge la *Tour d'Ecreux* ou *des Creux*; on ne sait pourquoi. En latin, il est toujours désigné par le nom de *Castrum Duacense.*

(2) Mss. du marquis d'Aoust et de Guilmot.

de l'état d'abandon dans lequel se trouvait le pouvoir, pour se rendre maître du domaine qu'il ne tenait que comme bénéficiaire. Étant parvenu, par son adresse et par son courage, à s'emparer de quelques parties des cantons qui environnaient les lieux où il exerçait son autorité, il s'était formé un petit état et avait pris le titre de comte de l'Escrebieu et de Laon (1). Pour conserver, sans être inquiété, une partie des terres qu'il possédait dans le Laonnois, Arnold se donna à Herbert, comte du Vermandois. Irrité de cette trahison et de cette ingratitude, Hugues, accompagné de Gislebert, duc de Lorraine, vint vers 930 mettre le siége devant le château de Douai et s'en rendit maître. Hugues ne s'était pas plus tôt retiré, qu'Arnold avec ses vassaux y rentra sans coup-férir. L'année suivante, les Lorrains, aidés des habitants du Hainaut et du Cambrésis, auxquels ils étaient alors unis d'intérêt, s'emparèrent de nouveau du château de Douai. Hugues alors le mit entre les mains du comte Roger (*Rotgarius*), abbé laïc de Saint-Amand, châtelain de Mortagne et dépendances, fils du feu comte de Laon, à qui Arnold fut obligé de le laisser. Pendant dix ans, Roger resta le maître de Douai; mais en 941, le roi Louis d'Outremer, s'étant

(1) Le comté de l'Escrebieu s'étendait depuis Vendin par Sallau, Bois-Bernard, Neuvireuil, Esquerchin, Cuincy, Belleforière, en remontant le Boulenrieu par Courrières et la Deûle, jusqu'à Pont-à-Vendin. Ce pays est appelé dans les diplômes *Comitatus Scirbin*, comté d'Escrebieu. Sa ville capitale était Hennin, surnommée depuis Liétard, du nom d'un de ses seigneurs.

par surprise emparé de Roger, le contraignit, pour recouvrer sa liberté, de rendre Douai à Arnold. Voulant se venger de celui-ci, Roger fit sa paix avec le roi, accusa Arnold de trahison et s'empara à son tour de ses dépouilles. Las de guerre, de troubles et de dissensions, Arnold, à la suite d'un arrangement, revint à Douai, qu'on lui abandonna avec ses dépendances. L'année d'après, il fit hommage au comte de Flandre du château de Douai et de sa seigneurie, et ses descendans en possédèrent la châtellenie jusqu'au 14 juin 1368 (1).

Depuis le neuvième siècle, Douai s'était considérablement agrandi. Plusieurs églises et monastères s'y étaient élevés; sa population s'était beaucoup accrue; les eaux de la Scarpe avaient été contenues par des digues; son cours était redressé; des marais avaient été desséchés et mis en culture; de grandes forêts avaient été abattues.

Dès 861, malgré les différents qui existaient entre les suzerains et les petits feudataires du pays, Charles-le-Chauve avait accordé à Bauduin-Bras-de-Fer, son gendre, le titre de comte de Flandre, avec la souveraineté du pays, dans lequel le château de Douai se trouvait compris (2). Jusqu'à cette époque, la terre de Flandre avait

(1) Cependant l'avide et déloyal Philippe-le-Bel, par ruse autant que par abus de la force, avait obtenu de Robert de Béthune, 25e comte de Flandre, la cession des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, par acte du 11 juillet 1312.

(2) M. Ed. Le Glay dit qu'il fut simplement nommé comte du royaume; mais il ajoute qu'il reçut en bénéfice dotal toute la ré-

été gouvernée par des personnages investis de la confiance royale et que l'on nommait Forestiers, à cause des vastes et nombreuses forêts qui couvraient ces contrées.

Le mariage de Marguerite, fille du comte Louis-de-Mâle avec Philippe-le-Hardi, fils du roi Jean, fit passer en 1369 le comté de Flandre dans la maison de Bourgogne, et à cause de ce mariage les trois châtellenies de Lille, Douai et Orchies furent rendues au comte de Flandre. Pendant les quatre règnes si remarquables des princes de la maison de Bourgogne, Douai suivit leurs fortunes diverses; mais il prit encore plus d'accroissement et acquit une telle importance commerciale et industrielle, qu'il fut une des cinq villes de la Flandre qui avaient le privilége exclusif de la vente à la halle de Paris.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, par le mariage de Marie, sa fille et son unique héritière, avec l'archiduc Maximilien, le Comté de Flandre appartint à la maison d'Autriche. L'empereur Charles-le-Quint, leur petit-fils, roi d'Espagne, en hérita. Ce comté resta soumis à la domination espagnole jusqu'au moment où Louis XIV revendiqua les droits qu'il avait sur la Flandre, à la mort de Philippe II, en 1665, à cause de son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche. Louis, n'ayant pu obtenir par

gion comprise entre l'Escaut, la Somme et l'Océan. Il ne prit d'abord, il est vrai, que le nom de marquis des Flamands, titre que ses successeurs abandonnèrent plus tard pour celui de comte de Flandre. (*Hist. des Comtes de Flandre.*)

la voie des négociations, ce qu'il réclamait, se mit en campagne, remporta d'éclatantes victoires, et par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1668, résultat du succès de ses armes, obtint la réunion d'une partie de la Flandre à la France. Douai, depuis ce temps, n'a pas cessé de faire partie de ce beau royaume.

Dès 1175, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, avait accordé à la ville de Douai une charte échevinale qui lui donnait le droit d'élire ses magistrats municipaux, et lui conférait divers priviléges et franchises. Cette charte avait été confirmée par Philippe-le-Bel en 1312, et par Philippe-de-Valois en 1351. Louis-le-Mâle, tout en la confirmant de nouveau en 1373, y fit quelques changements; elle fut aussi modifiée en 1506 par Charles, archiduc d'Autriche, qui, en la ratifiant, changea le mode d'admission des électeurs.

Diverses modifications y furent encore apportées depuis par les souverains; mais elles furent peu importantes, et cette charte fut en vigueur jusqu'au 29 janvier 1790, époque à laquelle les échevins cessèrent leurs fonctions. Douai était le chef-lieu d'une subdélégation de l'intendance de Flandre, qui avait autorité sur cette ville et sur celles d'Orchies, de Marchiennes et leurs dépendances.

La préfecture du département du Nord, d'abord établie à Douai, fut transférée à Lille en 1804. La ville de Douai devint alors le chef-lieu du 6e arrondissement communal, qui se composait des arrondissements de Valenciennes et de Douai. En 1811, Valenciennes fut séparé

de Douai et devint le chef-lieu du septième arrondissement.

En 1312, Philippe-le-Bel avait établi à Douai une *Gouvernance* ou un *Souverain Bailliage*, tribunal dont la juridiction, que l'on peut comparer à celle de nos tribunaux de première instance, quoique ayant plus de pouvoir en matière criminelle, s'étendait sur les deux châtellenies de Douai et Orchies. Cette institution judiciaire a reçu, depuis sa création jusqu'à l'époque de sa suppression, beaucoup de modifications. La gouvernance de Douai, par ordonnance du roi, du mois de mai 1788, avait été érigée en *Grand Bailliage*. Aux gouvernances succédèrent les tribunaux de district, qui furent eux-mêmes remplacés par les tribunaux de première instance.

Lorsque les traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue eurent assuré à Louis XIV les conquêtes qu'il avait faites dans les Pays-Bas, ce monarque créa à Tournai un *Conseil Souverain*, qui devint bientôt le *Parlement de Tournai*. Après le traité d'Utrecht, qui avait retranché plusieurs villes, et entre autres Tournai, du nombre de celles que la France possédait depuis les conquêtes de Louis XIV, le Parlement fut d'abord transféré à Cambrai; mais en 1714 il le fut définitivement à Douai, avec la dénomination de *Parlement de Flandre*. Sous le ministère Maupeou, en 1771, les membres de cette Cour furent presque tous exilés, et elle fut remplacée par un *Conseil Souverain*. En 1774, l'édit de 1771 fut rapporté; le parlement rentra dans ses fonctions et il les continua jusqu'à 1790.

Un tribunal criminel pour le département du Nord fut établi à Douai en 1792, et en vertu de la loi du 11 octobre 1795, on y installa un tribunal civil, ayant la même étendue de juridiction. La loi du 18 mars 1800 réorganisa les divers services de la justice par toute la France. Douai devint alors le siége d'une Cour d'appel, à laquelle ressortirent les départements du Nord et du Pas-de-Calais, et il continua à être le chef-lieu du tribunal criminel du Nord. Ces deux tribunaux supérieurs furent réunis en 1811 pour former la Cour impériale de Douai, qui depuis est devenue la Cour royale.

Douai, dès le quatorzième siècle, avait eu une association qui atteste l'amour de ses habitants pour les lettres. Cette fondation, nommée la *Confrérie des Clercs-Parisiens*, était destinée à exercer l'intelligence de ses membres, à leur inspirer le goût de la littérature et de la poésie. Fondée par Robert de Douai, qui avait étudié à Paris, elle fut légalement autorisée, acquit le droit de posséder et forma un centre éclairé où se distribuaient des prix annuels, et qui se maintint jusqu'en 1778. Dans le quinzième siècle, deux autres associations littéraires se formèrent en cette ville, l'une dite le *Banc Poëtique du baron de Cuincy*, l'autre nommée la *Confrérie des Trinitaires*. Ces institutions confirment assez qu'à Douai l'amour des lettres était à cette époque encore plus généralement répandu que dans le siècle précédent. Sa réputation était telle à cet égard que lorsque le souverain voulut au le seizième siècle fonder une Université dans les contrées mé-

ridionales des Pays-Bas, il choisit la ville de Douai pour faire le siège de cet important établissement. L'érection en eut lieu en vertu de lettres-patentes de Philippe II, roi d'Espagne, en date du 29 janvier 1561, et sa prospérité fut constante jusqu'au moment de sa suppression en 1790 (1). La ville renfermait alors dix-neuf séminaires et six colléges, et comptait quinze cents étudiants. En 1802, un Lycée fut créé à Douai, et plus tard cette ville devint le chef-lieu d'une Académie universitaire.

Les sciences, les arts, les lettres sont toujours à Douai l'objet d'un véritable culte. Cette ville possède une Société royale d'agriculture, sciences et arts, centrale pour le département du Nord ; une Société médicale ; une Société des Amis des Arts, fondée la première en France après celle de Paris ; enfin une Société philharmonique, la plus remarquable entre celles de nos contrées.

On y trouve un des plus beaux musées de France, une bibliothèque publique riche de trente-trois mille volumes imprimés et de onze cents manuscrits, une galerie de tableaux, un magnifique Jardin des Plantes ; elle entretient des écoles académiques qui, toutes, prospèrent par la surveillance active et éclairée des autorités municipales.

Il ne peut faire doute que la ville de Douai ait possédé un hôtel des monnaies dès le 13e siècle, et que l'on y ait frappé monnaie jusqu'à l'avénement des ducs de Bourgogne

(1) Voir dans la *Bibl. Douaisienne* l'historique de cet établissement.

à la souveraineté du comté de Flandre. Des monuments irrécusables peuvent en offrir la preuve (1).

Douai acquit, sous le rapport militaire, une grande importance par sa séparation des Pays-Bas. Lorsque les Français en eurent pris possession en 1667, ils y créérent un arsenal de construction, l'un des plus considérables de la France aujourd'hui. Vers 1669, une fonderie de canons en bronze fut placée à Douai, dans l'ancien château; depuis lors, cet établissement, qui a reçu beaucoup d'agrandissements, n'a jamais cessé d'être en activité. On ne compte que trois fonderies semblables en France. Enfin, douze ans plus tard, en 1679, Louis XIV fonda à Douai une école d'artillerie, maintenant l'une des quatre écoles de première classe de France.

Ainsi que nous l'avons dit, Douai était arrivé à un haut degré de prospérité commerciale et industrielle. Dans le dix-septième siècle, ses foulonneries, ses fabriques de draps et de haute-lisse jouissaient d'une grande renommée; les armes que l'on y fabriquait étaient très-recherchées; nulle part le fer n'était mieux ouvré et plus solidement travaillé. Ses commerçants avaient obtenu des priviléges bien importants pour l'époque. Henri III, roi d'Angleterre, leur en avait accordé par lettres du 12 novembre 1261; ils en avaient obtenu des rois de France François Ier et Henri II, en 1515 et 1559. Sa réunion

(1) Recueil des Monnaies, Médailles, etc., par L. Dancoisne et le D. Delannoy, in-8°. — Douai, 1836.

à la France porta à son commerce et à son industrie, qui florissaient si heureusement, une mortelle atteinte; bientôt après, l'établissement du parlement et la révocation de l'édit de Nantes vinrent presque les anéantir; les efforts tentés depuis ce temps et souvent répétés, ont été impuissants pour les relever de l'abaissement où ils étaient tombés. Puisse la création des chemins de fer, découverte qui doit modifier si profondément les relations intérieures et internationales, rendre à cette ville toute l'importance et les richesses qu'elle leur a dues autrefois!

Nous nous arrêtons; nous n'avons voulu donner qu'une esquisse rapide de ce que Douai fut et de ce qu'il est. Son histoire est encore à écrire; de plus habiles l'entreprendront sans doute, nous l'espérons du moins. A leur défaut, si la durée de nos jours le permettait, nous essaierions de payer ce dernier tribut d'amour et de respect à la ville qui nous compte au nombre de ses plus humbles enfants.

BIOGRAPHIE

DE LA VILLE DE DOUAI

ET

DES COMMUNES QUI L'AVOISINENT.

ABANCOURT.

ABANCOURT (CHARLES-XAVIER-JOSEPH DE FRANCQUEVILLE D'), ministre de la guerre sous Louis XVI, fils de Jacques d'Abancourt, procureur-général au parlement de Flandre, et neveu du contrôleur-général des finances, de Calonne, naquit à Douai le 4 juillet 1758. Capitaine au régiment Mestre-de-Camp, cavalerie, au commencement de la révolution, il était adjudant-général lorsque, le 23 juillet 1792, le roi le nomma ministre de la guerre. En acceptant cette haute position, il fit un acte de dévouement à l' infortuné monarque qui l'appelait dans ses conseils, et aussi un acte de

courage ; car être choisi comme ministre à cette époque, c'était monter le premier degré de l'échafaud révolutionnaire. D'Abancourt put le reconnaître le lendemain de sa nomination. On venait de donner lecture à l'Assemblée législative d'un compte qu'il rendait de la situation de l'armée du Nord, lorsque Duhem, député du Nord, s'élança à la tribune et prononça ces paroles : « Vous venez de mettre » tout le royaume sous le régime militaire. A » qui ce grand pouvoir est-il confié ? *Au pou-* » *voir exécutif, au premier traître du royaume...* » Le Roi ainsi qualifié, que pouvaient être pour l'Assemblée ses ministres?—Un incendie s'était manifesté à Valenciennes, Duhem et d'autres députés en avaient attribué la cause à la malveillance des royalistes ; dans la séance de l'Assemblée du 27 juillet, on fit lecture d'une communication de d'Abancourt, qui, d'après le rapport d'Arthur Dillon, lieutenant-général, commandant sur la frontière du Nord, annonçait que l'incendie qui s'était manifesté à Valenciennes ne pouvait être imputé à la malveillance, ainsi qu'on l'avait cru d'abord. Ce fait vrai irrita vivement les démagogues contre d'Abancourt, parce qu'il arrachait quelques victimes à leurs vengeances préméditées. Dans la séance du 1er août suivant, il faisait connaître quelques détails d'organisation d'armée et d'administration, par une lettre qu'il terminait ainsi : « Je dois dénoncer cependant

» à l'Assemblée un crime abominable qui s'est
» commis dans la manipulation du pain qui a
» été distribué aux volontaires du premier
» bataillon ; on a découvert dans ce pain des
» fragmens de verre. Les administrateurs des
» vivres, d'un patriotisme non suspect, et à
» qui il importe tant de ne pas perdre leur
» réputation, ont gémi sur cette découverte
» d'un crime horrible, et ont provoqué toutes
» les perquisitions nécessaires pour la décou-
» verte de ses auteurs. » Qui le croirait? cette défense consciencieuse des administrateurs des vivres, hommes probes, intelligens, patriotes, mais modérés, fut encore imputée à crime au ministre d'Abancourt. Le lendemain de la journée néfaste du 10 août, dans la séance qui commença à deux heures du matin, et pendant laquelle le Roi et sa famille furent forcés de chercher un refuge au sein de l'Assemblée [1], d'Abancourt, sur la proposition de Thuriot, fut décrété d'accusation. On l'arrêta et on l'incarcéra le 13 août dans les prisons de la Force, d'où il fut envoyé devant la haute Cour établie à Orléans. Par un dernier décret, les malheureux accusés, transférés à Orléans, devaient être conduits à Saumur. Cependant leur destination fut changée en route, et ils furent ramenés vers Paris. Arrivé à Versailles avec

(1) Le Roi et sa famille sont restés dans une tribune jusqu'au lendemain à deux heures et demie du matin. *Moniteur*. 1792. N° 225.

Angleterre échauffèrent les esprits à ce point, que la reine Elisabeth rendit une ordonnance portant défense de les vendre. Un Jésuite, nommé Thomas Alfied, fut jugé et condamné à mort pour avoir importé en Angleterre quelques ouvrages d'Alan. Un différend s'étant élevé à Rome, en 1587, entre les Jésuites et les écoliers anglais, il s'y rendit de nouveau, et le pape Sixte V l'honora du chapeau de cardinal. Alan fut un de ceux qui conseillèrent à Philippe II de tenter l'expédition contre l'Angleterre, annoncée si emphatiquement, qui eut une si triste fin et pour laquelle on fit équiper la fameuse flotte connue sous le nom d'*Armada*. L'insuccès de cette expédition n'empêcha pas le roi d'Espagne de le nommer à l'archevêché de Malines, en 1591. Alan n'occupa point ce siége et demeura à Rome jusqu'à sa mort, arrivée le 27 octobre 1594. On a accusé à tort les Jésuites de l'avoir empoisonné, car il mourut d'une rétention d'urine. C'était un homme supérieur, d'un esprit inquiet, mais doué d'une prodigieuse activité.

ANDRIEU.

ANDRIEU (Le Sire) est un trouvère d'une famille noble, qui paraît avoir vécu dans le XIIIe siècle. M. le baron de Reiffenberg le

désigne comme appartenant à la ville de Douai. M. Arthur Dinaux, dans ses *Trouvères du Nord de la France*, l'a mis au nombre de nos compatriotes. Nous n'avons rien trouvé qui fût contraire aux assertions de ces deux écrivains distingués; nous n'avons pas non plus rencontré de documents qui fussent de nature à les appuyer. M. de Roquefort a publié, d'Andrieu, de Douai, une pastourelle qui ne manque point de grâce, qui doit être assez fidèle, mais un peu trop crue pour les mœurs de notre époque. Cette pastourelle a été réimprimée dans les Trouvères de M. A. Dinaux.

AOUST (le Marquis d').

AOUST (Le marquis EUSTACHE-JEAN-MARIE), né à Douai le 23 mars 1741, de l'une des premières familles de la Normandie [1], établie en Flandre dans le quinzième siècle, suivit d'abord la carrière des armes; mais s'étant marié, il se retira du service et vécut dans ses terres jusqu'à l'époque de la révolution, dont il adopta les principes avec beaucoup de chaleur. Nommé, en 1789, député de la noblesse du baillage

(1) Godefroy d'Ausque, seigneur d'Aoust, était, sous le règne de St.-Louis, sénéchal de la comté de Ponthieu.

de Douai aux Etats-Généraux, il se plaça, dès les premières séances, dans la minorité de son ordre qui se réunit au tiers-état. N'ayant point été réélu en 1791 comme député à l'Assemblée législative, il fut nommé, par les électeurs, administrateur du district de Douai. En septembre 1792, il fut élu député du département du Nord à la convention nationale ; et dans la séance du 30 de ce mois, la lecture d'un rapport du général Moreton-Chabrillan au ministre de la guerre ayant donné l'occasion aux députés Salles et Bellegarde de porter une accusation contre la municipalité de St.-Amand, d'Aoust donna quelques détails sur ce qui s'était passé, et demanda que des commissaires de la Convention fussent envoyés dans le département du Nord pour y prendre des mesures extraordinaires que *nécessitait l'incivisme de la plupart des municipalités*. Il fut l'un des six commissaires que choisit la Convention. Le 7 octobre, Vergniaud lut à l'Assemblée le rapport sur cette mission, dont les termes sont si glorieux pour les habitants de Lille. Revenu au sein de la Convention, d'Aoust y vota la mort de Louis XVI, sans appel et sans sursis.

La société des Jacobins prononça son exclusion comme noble en 1793. Lorsque la session conventionnelle de 1795 fut terminée, d'Aoust revint à Cuincy et devint maire de cette commune. Il est mort à Douai le 17 février 1805.

D'Aoust était un homme d'un esprit cultivé, aimant l'étude des sciences historiques, et d'une urbanité dont tous ceux qui l'ont connu se plaisent à faire l'éloge.

AOUST (le Général d').

AOUST (EUSTACHE-CHARLES-JOSEPH D'), fils du précédent, naquit à Cuincy le 27 février 1763 et entra au service à l'âge de dix-sept ans. Au moment de la révolution, il était lieutenant au régiment du Roi-infanterie. Le 26 mai 1790, il fut nommé aide-de-camp du maréchal de Rochambeau, et fit avec lui, en 1792, la première campagne de la révolution, sur la frontière du Nord. Il passa à l'armée des Pyrénées-Orientales, en 1793, comme général de brigade, où il obtint bientôt le grade de général de division. En l'absence de Turreau, nommé général en chef de cette armée, après la destitution de Puget Barbantane, d'Aoust eut le commandement en chef. Les Espagnols, profitant de la négligence de Puget, avaient établi un camp à Peyrès-Tortes ; par cette mesure, déjà ils passaient Perpignan, qui se trouvait ainsi sur leurs derrières, quoique un peu sur leur droite. Ils pouvaient alors couper les communications avec Narbonne et le

reste de la France. D'Aoust, pourvu du commandement, les força à décamper. Ce fut lui qui résolut et dirigea l'attaque du camp retranché des Espagnols, lequel fut emporté le 17 septembre 1793. Ce beau fait d'armes dégagea Perpignan. Les Français y firent cinq cents prisonniers, s'emparèrent de quarante-six bouches à feu, de six étendards et d'approvisionnemens importans. Les Espagnols eurent cinq cents morts, parmi lesquels le général Solano, et environ mille blessés. Les Français n'y perdirent que 250 hommes; mais cette victoire coûta la vie aux adjudants-généraux Jouye et Vidal-Saint-Urbin; les deux commissaires de la Convention qui suivaient cette armée furent blessés dans cette affaire [1]. Un principe de désorganisation régnait alors dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Turreau, qui était venu prendre le commandement en chef, dégoûté de sa position à cause de ses rapports avec les conventionnels et de l'affaiblissement de son armée, dont on détachait continuellement des corps, demanda et obtint son changement. D'Aoust reprit le commande-

(1) Le représentant Bouet, dans son rapport, lu à la Convention, le 23 septembre 1793, s'exprime ainsi : « Cette affaire a montré à nos » ennemis ce que peuvent l'intelligence et l'intrépidité française ; tous » les soldats ont montré cette bravoure, cette énergie qui sont toujours » le présage et le garant de la victoire. Je ne loue personne en particu- » lier, parce que tous ont droit aux plus grands éloges et à la reconnais- » sance nationale. » Cette reconnaissance nationale se traduisait, pour D'Aoust, huit mois après, par une exécution à mort.

ment en chef provisoire, jusqu'à l'arrivée du médecin Doppet, qui vint remplacer Turreau. Doppet étant tombé malade après divers combats fortement disputés et quelques revers, pour la 4e ou 5e fois d'Aoust eut encore le commandement en chef. Il fut attaqué à l'improviste dans toutes les positions qui défendaient les places maritimes du Roussillon, du côté de la Catalogne; les mesures de précaution avaient été tellement négligées par Doppet, que le malheureux d'Aoust, pourvu tout-à-coup du commandement, n'avait pas eu le temps de s'assurer de l'état des choses, lorsqu'il fut abordé par l'ennemi; aussi éprouva-t-il une déroute dans laquelle le député Fabre de l'Hérault fut tué. Le *sans-culotte* Doppet, ainsi qu'il signait sa lettre à la Convention, dénonça les généraux d'Aoust et Delattre comme coupables de négligence et d'incapacité. La Convention rendit d'Aoust responsable des revers, fruits de l'inexpérience de Doppet, et ainsi qu'il advint à presque tous les généraux de cette époque qui eurent le même malheur, accusé de trahison et d'*incapacité*, il fut traduit au tribunal révolutionnaire présidé par Fouquier-Tainville, condamné à mort et exécuté à Paris le 9 juillet 1794. Il était âgé de 31 ans.

AVED.

AVED (Jacques-André-Joseph), naquit à Douai le 12 janvier 1702. Son père était médecin et il resta orphelin dès l'enfance. Un de ses oncles, capitaine dans la garde hollandaise, le recueillit chez lui à Amsterdam et le destinait à l'état militaire; mais la vue des ouvrages du dessinateur et sculpteur Bernard Picart décida sa vocation, en lui inspirant pour les arts un goût des plus vifs. Dans le désir de se perfectionner par l'étude des grands maîtres, il parcourut les Pays-Bas. En 1721, il se rendit à Paris et prit place dans l'école de Lebel, où il eut pour amis Carle Vanloo, Boucher, Chardin et Dumont le Romain, élèves comme lui, et qui bientôt se trouvèrent à la tête de l'école française. Ils entrèrent avant lui à l'Académie; il y fut agrégé en 1729 et reçu en 1734. L'ambassadeur de la Porte, Mehemet-Effendi, l'ayant choisi pour faire son portrait, qu'il voulait offrir à Louis XV, le roi fut tellement charmé de ce travail, qu'Aved obtint l'honneur de peindre le monarque et plusieurs personnages de sa cour. Notre compatriote fit vers le même temps le portrait de Charles de Pollinchove, premier président du Parlement de Flandre.

Aved était un peintre très-remarquable pour son époque ; il avait une touche agréable, un coloris harmonieux, et il saisissait bien la ressemblance ; aussi eut-il une vogue considérable. Ses contemporains ont loué la douceur de son caractère et la politesse de ses manières. Il mourut d'apoplexie, à Paris, le 4 mars 1766, âgé de 64 ans.

BACQUEHEM.

BACQUEHEM (le marquis CHARLES-ALEXANDRE-JOSEPH de), né à Douai en 1737, mort le 29 octobre 1792, de la petite vérole. Quoiqu'il descendît d'une des plus nobles et des plus anciennes familles du Cambrésis, puisque dès le 12e. siècle des chevaliers de cette maison se distinguèrent dans la carrière des armes, Bacquehem ne craignit point de déroger en cherchant à enrichir sa ville natale d'une nouvelle industrie[1]. C'est à lui que l'on doit l'établissement à Douai de la première verrerie. Après beaucoup de démarches et de sollicitations, il obtint, par lettres-patentes du 1er novembre 1786, l'autorisation de la fonder, et les premières pièces sorties de ses fourneaux furent

(1) La maison de Bacquehem était sortie de celle de Neuville-Vitasse.

présentées aux magistrats de l'échevinage le 20 janvier 1789.

BACROIX.

BACROIX (ANTOINE-HENRI-JOSEPH), né à Douai le 19 août 1732. Nous mentionnons le nom de ce compatriote, non parce qu'il fut brigadier des gendarmes-dauphin et chevalier de St.-Louis, mais parce qu'ayant été élu capitaine de la 2e. compagnie de la garde nationale de cette ville, il s'opposa de tous ses moyens aux cruautés que l'on voulait exercer sur l'infortuné Derbaix et qu'il ne céda qu'aux violences qui furent exercées contre lui. Il mourut à Douai, le 30 octobre 1804.

BAR.

BAR (FRANÇOIS de), né à Jezencourt, département de l'Aisne, embrassa l'état monastique à l'abbaye d'Anchin, et devint grand-prieur de cette maison, fonctions qu'il exerça pendant trente-deux ans. De Bar fut un homme d'une vertu exemplaire, d'une profonde érudition et l'un des plus laborieux historiogra-

phes de son temps. Ses travaux historiques lui ont acquis une telle réputation que le célèbre cardinal Baronius le consulta pour la rédaction de ses *Annales*. De Bar mourut à l'abbaye d'Anchin, le 25 mars 1606. Voici l'indication de ses ouvrages, qui tous existent manuscrits à la bibliothèque publique de Douai.

1°. *Historia archiepiscopatus Cameracensis et cœnobiorum ejus*. 2 vol. in-fol.

2°. *Historia episcopatus Atrebatensis et cœnobiorum Artesiæ*. 3 vol. in-fol.

3°. *Historia episcopatus Fornacensis et cœnobiorum ejus ; item Audomarensis et Gandensis*. 2 vol. in-fol.

4°. *De Ordinibus monasticis*. In-fol.

5°. *Opus Ordinum monasticorum*. In-4°.

6°. *Historia monastica*. 2 vol., in-fol.

7°. *Historia monastica Franciæ, Italiæ et Hispaniæ*.

8°. *Historia Aquicinctensis Ecclesiæ*. Gr. in-4°.

9°. *Electio et gesta R. D. abbatis Aquicinctini, Warneri de Daure*. In-fol.

10°. *Opera varia*. In-fol.

11°. *Compendium Annalium Ecclesiasticorum Cæsaris Baronii*. 2 vol. in-fol.

12°. *Epistola*. Pet. in-4°.

13°. *Cosmographia*. In-12.

14°. *Opera varia*. Pet. in-4°.

BAVINCOURT.

BAVINCOURT (Gaspard de), né à Bapaume, en Artois, moine de l'abbaye d'Anchin dans le XVIe. siècle, fut d'abord chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et se fit ensuite moine à Anchin ; il devint plus tard abbé d'Audenbourg et fut envoyé comme député de son ordre auprès du roi d'Espagne Philippe II. Il a publié, étant à Anchin, plusieurs ouvrages ; le seul digne d'échapper à l'oubli est la relation de son voyage à Jérusalem, spécialement de son pèlerinage au mont Sinaï et au sépulcre de sainte Catherine, ayant pour titre :

Iter Jerosolymitanum, etc.

Bavincourt mourut le 11 février 1576.

BEAUCHAMPS.

BEAUCHAMPS (Raphael de), docteur en théologie, bénédictin de l'abbaye de Marchiennes, né à Douai en 1571, fut reçu profès dans cette abbaye en 1686. Théologien profond, prédicateur distingué, laborieux écrivain, nous avons de lui :

Historiæ Franco-Merovingicæ, synopsis seu, historia succincta, de gestis et succemine ges-

tum regum Francorum-Merovingorum, etc. In-4°. Douai, Pierre Bogard. 1633.

De Antiquitate Marcianensi. In-4°, *ibid.*

On ne connaît point l'époque de sa mort.

BEAUMEZ.

BEAUMEZ (Albert-Marie-Auguste-Bruneau, marquis de), naquit à Douai d'une ancienne famille parlementaire, le 18 janvier 1759. Il fit de bonnes études et, à l'âge de 20 ans, il était avocat-général au Parlement. Sa facilité d'élocution, son aptitude à l'étude des lois l'élevèrent bientôt au poste de procureur-général ; il venait d'atteindre alors sa vingt-cinquième année. De Beaumez quitta ses fonctions en 1790, et resta éloigné des affaires publiques jusqu'en 1800. A compter de cette époque, il fut successivement membre des conseils-généraux des départements du Nord et du Pas-de-Calais et membre du Corps Législatif pour le Pas-de-Calais. Lors de l'organisation de la Cour impériale en 1811, de Beaumez fut nommé président de chambre près cette Cour, chevalier de l'Empire et membre de la Légion-d'Honneur. En 1813, il devint procureur-général près cette même Cour.

Après la rentrée des Bourbons, en 1814, il obtint la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, et fut conservé dans ses fonctions de procureur-général. Eliminé lors de l'épuration de 1815, parce qu'il avait fait partie de la Chambre des Représentants pendant les Cent-Jours, il fut nommé président honoraire et ne reparu plus depuis cette époque sur la scène politique. Il est auteur d'un mémoire justificatif de sa conduite dans les Cent-Jours, qu'il eût mieux fait de ne point publier.

Il est mort, en 1836, à Beaumez.

BECQUET DE MÉGILLE.

BECQUET (Pierre-Maurand-Valery-Joseph de Mégille), né à Lille le 13 janvier 1777, ancien maire et sous-préfet de Douai, est issu d'une famille qui appartenait à la magistrature douaisienne. Il vint au monde après la mort de son père, et il était arrivé à l'âge des études graves, lorsque la révolution éclata et lui ôta les moyens de s'y livrer avec l'aptitude qui l'y rendait propre. Au moment où cette révolution appelait tous les généreux enfants de la France sous ses drapeaux, Becquet s'empressa

M. BECQUET DE MÉGILLE.

de s'y ranger en prenant du service dans le 5e régiment de hussards, avec lequel il fit la campagne de Hollande. En 1805, il était capitaine de la garde nationale de Douai; il marcha à la tête d'une compagnie pour défendre contre les Anglais nos côtes vers Flessingue. De retour de cette expédition, il fut élevé au grade de chef de cohorte. Après avoir été administrateur des hospices et membre du conseil municipal, il fut, en 1812, nommé adjoint au maire de Douai. Pendant les Cent-Jours, Becquet ne prit aucune part à l'administration des affaires publiques; mais au retour du Roi Louis XVIII, il fut nommé maire de la ville de Douai. Pendant douze ans, il exerça ces pénibles fonctions avec un zèle infatigable et un dévouement à la cité qui ne s'est jamais démenti. On doit à son administration la fondation d'une école de dessin-broderie, dont l'utilité est incontestable et dont les heureux résultats sont aujourd'hui appréciés de tous; celle du cours de géométrie et de mécanique appliqués aux arts et métiers, et l'accroissement de notre beau et riche Musée. Sous l'administration de Becquet, les expositions d'arts et d'industrie prirent un nouvel éclat dans cette ville; il fut l'un des fondateurs et le président de la Société des Amis des Arts de Douai, qui assura le succès de ces expositions. Cette société, la

première instituée dans nos provinces, a servi de modèle à toutes celles qui depuis se sont établies.

Nommé sous-préfet de l'arrondissement de Douai en 1828, il conserva ces fonctions jusqu'en 1830, et sut le faire de manière à se concilier l'affection générale, quelque profonds que fussent alors les dissentiments politiques. On le destitua en 1830, et il dut son remplacement à ceux qui lui avaient rendu deux ans plus tôt la justice de le faire nommer.

Cette destitution lui porta un coup funeste. En vain ses concitoyens cherchèrent à lui faire oublier cette disgrâce en l'élisant membre du conseil municipal ; en vain il appela à son secours les principes de la haute et consolante philosophie qu'il cultivait avec amour et avec tant de succès pour les autres : il ne put se préserver des atteintes d'un mal qu'avait mis en lui la pensée d'une ingratitude flagrante ; il mourut le 26 juillet 1837.

Becquet s'était livré à l'étude des sciences : l'histoire naturelle, la philosophie, la numismatique et principalement la physique expérimentale occupaient ses loisirs. Il a fait quelques découvertes qui, sans avoir une haute portée, montrent un esprit d'observation et une sagesse d'appréciation qui révèlent toute la perspicacité de son esprit.

Pendant le cours de sa carrière administrative, Becquet avait été décoré des ordres de la Légion-d'Honneur, de Danebrog de Danemarck, et de l'Eperon-d'Or de Rome.

Homme d'esprit et de savoir, habile administrateur, plein d'aménité et de bienveillance. Becquet avait puisé dans le cours de ses diverses carrières une facilité de caractère qui l'avait rendu cher à tous ceux qui l'ont connu.

BELLÈRE.

BELLÈRE (Balthazar), né à Anvers, appartenait à la famille des imprimeurs de ce nom originaire d'Anvers. Avant de se fixer à Douai, il avait exercé sa profession dans sa ville natale. Les Bellère ont donné des imprimeurs à la plupart des villes des Pays-Bas. En 1553, Jean Bellère était imprimeur à Anvers à l'enseigne du *Faucon*. Il avait pour devise : *In Dies arte ac fortunæ* : elle entourait une vignette représentant un navire en mer, ayant pour passagers Mercure et la Fortune. Jean Bellère, père de Balthazar, mort le 13 juillet 1595, était après Plantin le premier

imprimeur de son temps, et il avait sur Plantin, selon Baillet, l'avantage immense de savoir mieux le latin. L'enseigne de Balthazar Bellère à Douai était le *Compas d'Or*. Il demeurait rue des Ecoles : Quelquefois le compas d'or servait de vignette aux ouvrages qui sortaient de ses presses ; on voyait au titre, une main dirigeant un compas sur une planche à tracer, avec cette devise : *Labore et Perseverantia*. D'autres fois sa devise était : *Nomen Domini Laudabile* ; mais le plus généralement ses livres portent au titre une vignette représentant une licorne plongeant sa corne dans un fleuve, avec l'inscription, *Venena pello*.

Nous croyons qu'il y a eu à Douai deux imprimeurs du nom de Balthazar Bellère. On a de l'un d'eux : *Thesaurus Bibliothecarius sive cornu copiæ Bellerianæ, cum duobus supplementis*. In-4°. Douai. 1603-1605.

Ce curieux et rare catalogue de la librairie des Bellère offre la réunion des meilleurs ouvrages publiés à l'époque à laquelle il parut.

Bellère a écrit plusieurs dédicaces et préfaces qui annoncent un esprit cultivé et un homme versé dans l'étude des langues grecque et latine. Le dernier des Baltazar est mort en 1684.

Sa veuve et ses fils ont exercé à Douai la profession d'imprimeur avec succès.

BELLEGAMBE.

BELLEGAMBE (LA FAMILLE DE). Douai a eu de ce nom plusieurs hommes de distinction ; comme nous avons eu peu de détails sur la vie de chacun d'eux, nous allons les rappeler sommairement.

BELLEGAMBE (JEAN de), peintre distingué, né à Douai, florissait dans le 16e. siècle. Sanders le fait sculpteur ; nous croyons que c'est une erreur. Jean de Bellegambe jouissait, de son temps, d'une belle réputation. Il a été chanté par les poètes ses contemporains. On trouve, dans les œuvres des Loys, plusieurs pièces de vers à sa louange. Il cultivait les muses, car Jacques Loys nous a conservé un sonnet de la façon de Jean Bellegambe, son ami et son collégue à l'académie du Banc poétique de Cuincy. Nous ne connaissons aucun de ses ouvrages de peinture. Selon un acrostiche épitaphe fait pour lui, il doit être mort vers 1610. Guicchardin le cite comme ayant laissé à Anvers des tableaux remarquables.

BELLEGAMBE (FRANÇOIS de), né à Douai en 1628, entra fort jeune chez les Jésuites, où il devint directeur d'une des congrégations

que l'on nommait *Sodalités*. Il mourut à Douai le 12 juin 1700. Paquot donne le titre de six ouvrages qu'il a composés et dont aucun ne mérite d'être mentionné.

BELLEGAMBE (Waast de), peintre, exerçait certainement sa profession à Douai dans le 17e. siècle. Il avait décoré de ses œuvres la chapelle du couvent de Ste.-Catherine-de-Sienne et l'église des Dominicains, à Douai. Nous avons de lui un manuscrit précieux, maintenant en la possession de M. Decoussemacker, renfermant un grand nombre de peintures curieuses. Ces peintures offrent la suite à peu près complète des ascendants et des membres de la famille de St.-Dominique qui vécurent après lui; une série d'emblèmes applicables à l'histoire de ce saint, et la représentation de tout ce que le couvent de Ste-Catherine-de-Sienne présentait de remarquable en tous genres. Waast Bellegambe semble par ses œuvres avoir étudié la peinture sous Rubens. On ignore l'époque de sa mort.

BELLEGAMBE (Nicolas), peintre, né à Douai dans le siècle dernier, était fort considéré. Nous n'avons de lui que la copie du tableau représentant la *Résurrection du Lazare*, et que l'on voit près du dôme, dans l'église de St.-Pierre, à Douai.

BÉRENGER.

BÉRENGER (JEAN-FRANÇOIS), naquit à Douai le 16 juillet 1725. La direction de la fonderie de canons de Douai était dans sa famille depuis 1695. En 1747, Bérenger succéda à son père en qualité de commissaire des fontes. Les importans services qu'il avait rendus le firent nommer, en 1775, commissaire-général des fontes de l'artillerie. Louis XVI le décora, en 1776, du cordon de l'ordre de St.-Michel. Bérenger avait trouvé divers moyens de simplifier et d'abréger les travaux de la fonte, et il était parvenu à donner aux pièces coulées par lui une supériorité marquée sur toutes celles qui sortaient des autres fonderies. Pendant la tourmente révolutionnaire de 1793, il fut, sans égard pour ses services, révoqué de ses fonctions; mais on ne tarda pas à le rappeler, et il les reprit en 1795. Les travaux nombreux qu'il avait dû faire exécuter vers la fin du siècle dernier, lorsque la France était obligée de se défendre contre toute l'Europe, avaient profondément altéré sa santé. Il demanda en 1801 que le gouvernement lui donnât pour adjoint son fils Théophile; ce qui fut accordé. Bérenger mourut accablé d'infirmités le 30 juin 1802.

On évalue à douze mille le nombre de bouches à feu qui furent fondues sous sa direction. Il a laissé : *Remarques et observations sur le livre intitulé* Artillerie nouvelle, *pour les articles relatifs à la fonte des canons et mortiers*. Douai, in-8°, 1773. Sa famille a en outre recueilli beaucoup de mémoires manuscrits sur les différentes branches de l'art des fontes. Il fut remplacé à Douai par son fils Théophile Bérenger, né à Strasbourg, le 6 janvier 1759, pendant la durée d'une mission que son père remplissait dans cette ville. Théophile Bérenger dirigea la fonderie de Douai jusqu'en 1821, époque à laquelle la direction de cet établissement fut confiée à des officiers supérieurs d'artillerie. Il avait été décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

BERNARD.

BERNARD (Joseph-Séraphin), receveur de rentes, né à Douai, le 12 janvier 1748, élu en mars 1797, officier municipal de cette ville. Il cultiva la poésie avec quelque succès et fut plusieurs fois couronné par la confrérie des Clercs-Parisiens. L'évêque d'Arras, Louis de

Conzié, par une ordonnance du 14 juin 1770, avait supprimé la procession de la ville de Douai, dans laquelle figurait Gayant et son cortége. Cette mesure, qui avait excité un mécontentement général parmi les Douaisiens, fut cependant maintenue jusqu'en 1778. Le 12 juillet de cette année, Gayant reparut à la grande satisfaction de toute la ville de Douai, et pour célébrer l'allégresse générale, Bernard fit paraître un petit poème ayant pour titre : *Gayant ressuscité* (in-4° de 128 vers), qui eut beaucoup de vogue et que l'on a plusieurs fois réimprimé depuis. Bernard est mort à Douai, le 12 janvier 1809.

BILLUART.

BILLUART (CHARLES-RENÉ [1]), naquit le 18 janvier 1685, à Revin, sur la Meuse, à quelques lieues de Rocroi. Nous lui donnons place dans notre Biographie, parce que son nom se rattache à l'histoire ecclésiastique et littéraire de Douai. En 1710, il fut nommé professeur de

(1) Et non ainsi que le dit M. Guérard, dans la *France Littéraire*, *Jean-François*.

philosophie au collége de St-Thomas de Douai, il était, en 1715, maître des étudiants de ce collége, lorsqu'il mit au jour son premier ouvrage. Il prêcha en 1718 et 1719 avec tant de succès à Liége, que le comte de Tilly, qui commandait la cavalerie des Province-Unies, voulut l'entendre à Maestricht, dont il était gouverneur. Billuart, en 1725, devint premier professeur du collége de Douai. Il mourut au couvent de Revin, dont il était prieur, le 21 janvier 1757. Ses ouvrages sont fort nombreux. On en trouve la liste dans les *Mémoires* de Paquot et dans la *Biographie Ardennaise*, de l'abbé Douillot. Celui de ses écrits qui se rattache le plus particulièrement à la ville de Douai est la *Lettre du R. P. Billuart aux docteurs de la faculté de théologie de Douai*, 1723, in-4°. Sans nom de lieu ni d'imprimeur. Le plus important a pour titre : *Summa S. Thomae hodiernis academiarum moribus accommodata sive cursus theologiæ*. Leodii 1747 à 1750, 19 vol. in-12.

BLANQUART DE BAILLEUL.

BLANQUART DE BAILLEUL (HENRI-JOSEPH BARON), officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre de Ste.-Anne de Russie, né à Calais en 1758, mort à Versailles en 1841, était issu d'une famille de magistrats. Au moment de la révolution de 1789, Blanquart exerçait les fonctions de procureur du roi à Calais. Incarcéré en 1792 à cause de son attachement à l'ancien ordre de choses, il ne sortit de prison qu'*au* 24 *thermidor*. Il fut bientôt après appelé aux fonctions de maire de la commune de Calais, poste difficile alors à cause de l'émigration et de la rigueur des temps. La ville de Calais lui dut d'échapper à la famine, et il contribua avec quelques autres magistrats courageux à sauver de l'échafaud d'illustres naufragés, au nombre desquels se trouvait M. le duc de Choiseul, mort chevalier d'honneur de la reine Amélie.

Elu membre du corps législatif en 1801 par l'arrondissement de Boulogne, Blanquart reçut la continuation de son mandat en 1806. Sur la présentation de l'assemblée, l'empereur le nomma questeur en 1807 et en 1809. Lorsqu'il alla, le jour de sa première nomination, re-

mercier Napoléon, celui-ci lui dit : « J'ai » voulu donner cette preuve d'estime au » maire de Calais pour sa conduite dans l'af- » faire des naufragés. » En 1811, Blanquart de Bailleul fit partie de la commission des finances. Il présida en 1814 la députation qui fut chargée d'aller au-devant de Louis XVIII à Calais, et le roi, peu de jours après, le nomma membre de la commission à laquelle fut confié la rédaction de la Charte.

Durant les Cent-Jours, Blanquart de Bailleul ne parut point sur la scène politique. Elu député après le second retour des Bourbons, il siégea au centre-droit. En 1816, il fut de nouveau envoyé à Douai en qualité de procureur-général près la Cour royale. Sur sa demande, on l'admit en 1827 à la retraite, avec le titre de premier président honoraire près la même Cour.

Blanquart est mort à Versailles dans les bras de son respectable fils, évêque de ce diocèse. D'un commerce doux et facile, il sut se faire généralement aimer et se concilier l'estime et la considération publiques.

BLONDEL.

BLONDEL (ANTOINE, BARON DE CUINCY), fondateur de l'académie dite le *Banc poétique du baron de Cuincy*, naquit, selon Paquot, à Tournay vers 1550 (1). Il était fils de Jacques Blondel, plus tard gouverneur de cette ville et du Tournaisis, et de Marie Le Blanc, dame du Biez, de la Chapelle en Warneton, etc. On a avancé sans fondement, et nous avons longtemps partagé cette erreur, que le baron de Cuincy descendait du célèbre troubadour Blondel de Nesles, favori de Richard-Cœur-de-Lion, celui à qui on attribue sans fondements la délivrance de son maître de la forteresse de Loweinstein, où le retenait le duc d'Autriche. Blondel de Nesles était de la famille Blondel, dite de Pamèle, déjà illustre au 13e siècle par une alliance avec la maison royale. Antoine Blondel, auquel nous consacrons cet article, descendait au contraire des Blondel de Gonnelieu, famille connue dès le 11e siècle

(1) Nous disons, *selon Paquot*, parce que nous ne partageons pas, à cet égard, l'opinion de ce laborieux biographe. Jacques Blondel, père d'Antoine, ne fut nommé gouverneur de Tournay qu'en 1553, et ni lui ni sa femme n'habitèrent cette ville avant cette époque. La dame Blondel résidait à Cuincy, où sans doute Antoine est né, cause pour laquelle l portait à cette terre une affection si vive.

et qui avait eu plusieurs alliances avec des maisons souveraines.

Lorsqu'il eut achevé ses études, qu'il avait faites avec un grand succès, Antoine se rendit en Italie, où il se distingua par son aptitude à tous les exercices qui, alors, entraient dans l'éducation des jeunes gens appartenant à la noblesse. La danse, l'escrime, l'équitation, la musique vocale et instrumentale furent pour lui les objets d'un véritable culte. Revenu dans sa patrie, il se fixa dans son château de Cuincy, et bientôt après, le 20 septembre 1593, il y fonda, *sous l'invocation des neuf sœurs*, la société littéraire qui fut nommée *le banc poétique du baron de Cuincy*. La Blondel attira auprès de lui tous les beaux esprits des contrées qui l'avoisinaient, les artistes, les peintres, les musiciens (1). Lui-même touchait le luth avec talent, et composait des vers et des chants amoureux que lui inspirait sa passion pour une jeune beauté dont Sanders parle comme d'une nouvelle Laure (2).

(1) L'un d'eux, Jean Loys, parlait ainsi de cette réunion littéraire :

« Se place qui vouldra sur le banc des honneurs
» . . . . . .
» Quant à moy j'aime mieux sur le banc des neuf Sœurs
» Sur le banc de Cuincky, sur le banc poétique
» Libre de passions et d'un soing tyranique
» De nos cignes belgeois escouter les douceurs. »

(2) In patriam reversum impotens ille Deorum et hominum dominator

Plus tard le baron de Cuincy se maria à une dame de Bercus, dont il eut une nombreuse lignée ; il eut aussi plusieurs enfants naturels, reconnus sous le nom de Blondel, et qui ont été les souches de diverses familles de ce nom encore dans le pays.

Cuincy, par les soins et la munificence du digne baron, était devenu une résidence délicieuse, où tous les hommes distingués de la contrée s'empressaient de se rendre et où tous cherchaient à se faire admettre. Les principales réunions avaient lieu dans la belle saison, et les séances académiques se tenaient *sous de frais ombrages et dans le voisinage des claires fontaines*. La fête de Sainte-Cécile était l'époque d'une de ces grandes assemblées [1]. Son intérieur rappelait le charme et l'élégance de ces cours spirituelles d'Italie, du 17e siècle, au milieu desquelles le baron avait vécu, et où il avait puisé à la fois ses formes élégantes, gracieuses, pleines d'urbanité, sa munificence presque princière, et peut-être aussi ses mœurs un peu relâchées. On pourra juger de la répu-

(ut est in fabulis) Cupido transfixit, qui concepti amori ignes carminibus gallicis scriptis, et ad barbiton suum suavissimè decantatis, magni nominis et illustrem puellam colens, alebat. (Hagiologium. Sand.)

(1) V. dans les œuvres de Jean Loys, la pièce de vers intitulée : *Souhait aux musiciens assemblés au logis du baron de Cuincy, pour la Sainte-Cécile.*

tation qu'il s'était faite et de la juste considération dont il jouissait, par les vers suivants que lui a consacrés Simon Ogier, de St-Omer [1]. Après avoir parlé avec les plus grands éloges de Cuincy, de ses délices, et des belles campagnes qui l'environnaient, il ajoute :

« Non nos alliciunt ita Cuincia rura frequenter.

. . . . . .

» Sed propter vultusque tuos, Blandosque lepores ;
» Verbaque Cecropii mellis dulcedine tincta,
» Aoniasque Deas, que nunc Helicone fugatæ
» Caucaseis jaculis, ac barbarico ululatu
» Hæc loca concelebrant alacres, et pollice docto
» Percussis hilarant chordis ; set Phœbus Eoas
» Linquat aquas, rutilo sparsurus lumine terras,
» Sive soporiferæ cessurus tempora nocti
» Purpureos condat lympha tartesside vultus,
» Fœlicem Blondelle tuam doctissime sortem,
» Et longè fato superantem sceptra secondo,
» Quæ magnus Byzas, Constantinusque tulerunt
» Cum vitam colerent mixti mortelibus ægris. »

Il ne faut pas prendre le poète à la lettre ; mais dans son chaleureux enthousiasme, on trouve le juste tribut de reconnaissance des encouragements éclairés acordés aux arts, actes fort rares alors dans les provinces de France.

Blondel fut plusieurs fois proclamé prince de la confrérie des Clercs-Parisiens, association littéraire établie dans l'église Notre-Dame de Douai. Il mourut à Cuincy le 18 juin 1603.

(1) *Simonis Ogerii Silvarum*, lib. XII. Douai, 1598.

Paquot ne doute pas que les *Poésies françaises* de Blondel aient été imprimées. Sanders, et après lui Dieudonné[1], disent qu'elles l'ont été avec celles d'un autre poète du département, Claude de Rosinbos. On trouve dans les poésies de Jean Loys une pièce de vers sur les *Opuscules* du baron de Cuincy.

Nous ne connaissons de Blondel de Cuincy que deux sonnets adressés à *Jean Loys, poète lauré Douysien*, et imprimés avec les œuvres de celui-ci. Tout nous montre cependant que Blondel était un homme d'esprit et de goût, et qu'il a dû exercer, pendant sa vie, une grande influence à Douai et dans les contrées qui l'environnent sur le développement des arts et de la littérature. Son éloge se rencontre dans la plupart des écrits de ses contemporains. Il encourageait les *servants des Muses*, et ceux-ci ont arraché son nom à l'oubli auquel sont voués tant de nobles seigneurs de ce temps, qui sans doute regardaient en pitié l'amour généreux de Blondel pour les lettres et les arts libéraux.

(1) *Statistique du département du Nord*, tom. III. Douai, 1806.

BOGARD.

BOGARD (Jean), imprimeur, exerçait sa profession à Louvain avant de s'établir à Douai. Il existe beaucoup de livres imprimés par lui à Louvain de 1564 à 1570. Nous mentionnons cet imprimeur, parce qu'il est le troisième qui se soit fixé à Douai et qu'il y a laissé une longue descendance livrée à la même profession que lui. L'enseigne de Bogard était la *Bible d'or*, et il prenait le titre d'imprimeur-juré du roi; il demeurait rue des Ecoles. Son imprimerie a eu une grande importance pour l'époque; les ouvrages sortis de ses presses sont en bon nombre et remarquables par l'exécution et la correction.

BOLOGNE.

BOLOGNE (Jean de) naquit à Douai, en 1524, d'une famille bourgeoise (1). Son père exerçait la profession de sculpteur, et voulait

(1) Nous croyons devoir conserver à cet artiste le nom sous lequel il s'est illustré; il se nommait cependant *J. de Boulongne*.

JEAN DE BOLOGNE

le faire entrer dans le notariat. On l'envoya donc au collége pour y recevoir une éducation conforme à cet état ; mais Jean, destiné par la nature à s'illustrer dans une autre carrière, négligea ses études et s'adonna entièrement au dessin. Ne pouvant vaincre l'instinct qui portait Jean vers les arts, son père le confia aux soins de Jacques Beuch, sculpteur et ingénieur d'un mérite distingué. Beuch reconnut bientôt les heureuses dispositions de son élève, et les cultiva avec fruit. Il avait dans sa jeunesse parcouru l'Italie ; appréciateur éclairé des arts, il parlait avec enthousiasme des merveilles qu'on y voyait rassemblées. L'imagination enflammée par les récits de Beuch, tourmenté de l'inquiétude vague que le génie communique à tous ceux qu'il possède, Jean de Bologne conçut le projet de visiter l'Italie et se rendit à Rome en 1544. Il obtint l'honneur d'être admis dans l'école de Michel-Ange, et il ne tarda point à s'y distinguer.

Lorsqu'il en sortit, il était un des artistes les plus habiles que possédât alors l'Italie. Son talent, justement apprécié, lui mérita bientôt les faveurs et les encouragements des plus illustres personnages. Parmi ses protecteurs, on doit nommer Bernard Vecchietti,

Soderini, le prince François et les grands-ducs Ferdinand et Cosme de Médicis. Pendant plus de cinquante ans, il travailla avec une ardeur incessante et vit croître chaque jour sa belle renommée.

Les principaux ouvrages de Jean de Bologne sont : la statue de Vénus, qu'il exécuta pour Vecchietti ; celle d'Esculape, qu'on a vu long-temps à Meudon ; le groupe de Mercure et Psyché, qui décore encore Versailles ; la statue pédestre du grand-duc Cosme de Médicis ; le beau groupe représentant l'enlèvement d'une sabine ; le fameux monument dit l'Apennin de la villa de Pratolino ; la statue de l'Abondance du jardin des Boboli ; celle équestre du grand-duc Cosme ; l'Hercule terrassant le Centaure ; les portes célèbres de la cathédrale de Pise, et enfin l'admirable statue de Mercure volant, qui rappelle les plus beaux modèles de l'antiquité.

La statue équestre du roi Henri IV, que l'on voyait, avant la révolution de 1789, sur le Pont-Neuf, à Paris, avait été exécutée sur les dessins de Jean de Bologne.

Les ouvrages en sculpture de l'artiste douaisien sont innombrables ; on ne traverse pas une ville importante de l'Italie sans en rencontrer. Malgré ses travaux multipliés, Jean

de Bologne atteignit un âge fort avancé, car il mourut le 14 août 1608, âgé de 84 ans. Son corps fut déposé sous l'autel d'une chapelle qu'il avait érigée dans l'église de l'Annonciation à Florence. Près de cet autel se trouve une table d'airain sur laquelle se lit cette inscription qu'il avait fait poser lui-même :

« *Joannes Bolognia, belga mediceor P. P. R. nobilis alumnus eques militiæ J.-C., scultura et architectura clarus, virtute notus, moribus et pietate insignis sacellum Deo sep. sibi cunctisque Belgii earumdem artum cultoribus. P. an. D. M. D. I C.* »

Jean avait reçu de l'empereur d'Allemagne des lettres de noblesse et avait été décoré de l'ordre du Christ.

Son portrait, peint par Bassan, et que l'on voit au Louvre, a été acheté par le gouvernement au prix de 12,000 fr.

En 1820, la Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord mit au concours l'éloge de Jean de Bologne; le prix fut remporté par l'auteur de cette biographie. L'éloge a été imprimé aux frais de la Société, chez Wagrez aîné. Douai, 1820, in-4°. Il est orné de huit dessins, gravés au trait, représentant les principaux ouvrages de Jean de Bologne, et de son portrait, lithographié d'après le Bassan.

BOMMART.

BOMMART (PHILIPPE-ALEXANDRE-LOUIS), né à Douai, le 25 octobre 1750, d'une famille honorable, s'occupa de bonne heure d'études relatives à l'architecture et aux travaux publics. De 1787 à 1798, il eut l'entreprise des travaux des fortifications de la place de Douai. Elu conseiller municipal le 7 janvier 1794, le premier consul le nomma, le 1er août 1800, adjoint au maire de Douai, et il exerça sans interruption ces fonctions pendant onze années. Le 21 août 1811, l'Empereur le fit maire de la ville de Douai ; il le fut jusqu'en janvier 1815, époque à laquelle ses infirmités l'obligèrent à donner sa démission.

De 1800 à 1813, Bommart fut presque exclusivement chargé de la direction des travaux de la commune. Les temps révolutionnaires avaient rendu ces fonctions difficiles et pénibles : il fallait déblayer les ruines, accumulées par le marteau démolisseur; il fallait disposer, orner, rendre à l'utilité publique les terrains laissés vides par les destructeurs. Il s'acquitta avec un zèle et un dévouement remarquables de la rude tâche que lui imposait l'édilité. On lui doit le déblaiment et la plantation des

Lith. de F. Rabaut à Douai

BOMMART

places publiques, la construction de plusieurs édifices, l'établissement du champ de foire sur le plan actuel, la construction de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville telle qu'elle était avant les travaux que l'on exécute en ce moment, le pavement de plusieurs rues et la construction d'aqueducs, l'organisation du service des pompes à incendie et leur augmentation, la suppression des puits établis sur la voie publique, la restauration de la salle des Spectacles, l'établissement de l'école gratuite de musique, la réorganisation de l'école d'architecture et le développement de toutes les autres écoles municipales. La prospérité dont jouissent ces intéressantes fondations peut, avec justice, être attribuée à sa surveillance et à l'ordre qu'il y a établi. On lui doit, en outre, plusieurs réglemens municipaux fort sages, entre autres, ceux sur les boulangers, sur la police de la salle des Spectacles et sur celle des marchés.

Bommart a rendu un autre service important à la cité, en ordonnant la classification des rchives de la commune, et en contribuant lui-même à ce travail. Dans l'impossibilité où ses infirmités l'avaient réduit d'aller explorer les archives à l'Hôtel-de-Ville, il en faisait apporter chez lui de volumineuses

liasses qu'il dépouillait et classait avec la plus excessive attention; il n'a abandonné ce travail que lorsque la plume lui est tombée de la main.

Voué à l'étude des sciences philosophiques et humanitaires, Bommart a consacré une partie de sa longue et honorable carrière au maintien et au progrès d'une institution philantropique, trop peu appréciée de nos jours et à laquelle on doit cependant une grande partie des heureuses améliorations dont jouit, depuis 1789, notre ordre social.

Il est mort à Douai, entouré de la considération publique, le 30 décembre 1818, laissant une famille honorable, dont plusieurs membres se sont distingués et dont plusieurs se distinguent encore dans les carrières publiques.

BONNAIRE.

BONNAIRE (Louis-Désiré-Joseph), né au Cateau-Cambrésis, le 3 janvier 1750, avocat au Parlement de Flandre le 27 juillet 1771, fut nommé, en juillet 1788, professeur de la chaire de droit de l'Université de Douai, et

reçut bientôt après le grade de docteur; il exerça avec distinction ces fonctions jusqu'à la suppression de ce corps. En 1790, il fut élu maire de la ville de Douai. Une émeute violente s'étant manifestée le 15 mars 1791, à propos de l'exportation des grains, la Municipalité prit, le 16, un arrêté qui prescrivait diverses mesures relatives au commerce des céréales. Un négociant nommé Nicolon ayant témoigné du mécontentement de ces mesures, les turbulens se portèrent chez lui; on l'arrêta, on le traîna en prison, d'où il ne fut tiré que pour être pendu à la lanterne, avec un autre citoyen, l'imprimeur Derbaix, qui avait pris sa défense. Le gouvernement rendit responsables de ces malheurs les maire, officiers municipaux et procureur de la commune; une loi du 19 mars les décrêta d'arrestation et ordonna qu'ils seraient conduits à Orléans. Avertis à temps, le maire Bonnaire et ses collègues les officiers municipaux s'empressèrent de prendre la fuite. Hors de péril, ils publièrent un mémoire pour justifier leur conduite faible peut-être, mais cependant exempte de tout reproche. Un décret du 14 septembre les autorisa à rentrer dans leurs foyers; mais Bonnaire ne voulut pas y revenir, par crainte des réactions politiques. Il se retira à Wolfenbuttel, et mourut à Brunsvick en 1795.

BOSCARD.

BOSCARD (Jacques), est le premier imprimeur qui ait exercé à Douai son honorable profession. Il vint de Louvain se fixer à Douai en 1563, à l'occasion de l'établissement de l'Université. Le magistrat, afin de l'engager à se rendre en cette ville, lui avait fait l'avance de trois cents carolus et lui avait donné à bail, moyennant une modique redevance annuelle, une maison appartenant à la ville, sise rue des Ecoles. Nous n'avons point de détails sur sa vie privée; seulement il résulte de plusieurs lettres écrites au magistrat en sa faveur, qu'il jouissait de la protection particulière du cardinal Granvelle.

Les ouvrages qu'il a imprimés sont en petit nombre et de petit volume; mais ils sont aussi remarquables par la netteté de l'exécution typographique que par leur correction.

BOSSEMIUS.

BOSSEMIUS (MATHIAS) était d'Amsterdam, où il naquit en 1527. Il fit ses premières études en Hollande, il vint ensuite faire sa philosophie au collége du Porc, à Louvain; il étudia aussi la théologie en cette ville, et il y prit l'habit ecclésiastique. En 1564, un an après l'établissement de l'Université de Douai, Bossemius y fut reçu docteur, et presqu'aussitôt on le nomma professeur de théologie. Le chapitre de St.-Amé le choisit, en 1576, pour son prévôt. Jusqu'au 4 février 1599, où il mourut, il exerça ces fonctions avec celles de professeur de théologie et de chancelier de l'Université. Il laissa, en mourant, tous ses biens pour la fondation du séminaire de Notre-Dame. Nous avons de lui plusieurs ouvrages de théologie, imprimés à Douai, chez Jean Bogard; le plus remarquable est celui ayant pour titre : *De clericorum cum fœminis cohabitatione, licitane ea sit an non*, etc., in-12, 1586.

Bossemius était un homme d'une humilité extrême et rigide observateur des devoirs de sa profession, poussant l'observation de la règle de chasteté jusqu'à s'interdire toute conversation avec femme ou fille ailleurs qu'en public.

BRELLE.

BRELLE (Jean-Baptiste-Joseph), archevêque d'Haïti (St.-Domingue), né à Douai, le 18 août 1754, entra comme novice chez les capucins de cette ville le 11 avril 1774, et fit, sous le nom de Père Corneille, sa profession le 20 août 1775. Envoyé, en qualité de missionnaire de son ordre, à St.-Domingue dans le courant de l'année 1787, il se trouvait dans cette île au moment du massacre des blancs, et il y échappa comme par miracle. Lorsque Dessalines se fut nommé empereur, il voulut être sacré; il éleva alors au rang d'archevêque le capucin Brelle, qui lui donna l'onction-sainte et le couronna empereur d'Haïti le 8 octobre 1804, sous le nom de Jacques Ier. A la mort de Dessalines, Christophe, qui s'était emparé du pouvoir, voulut aussi placer une couronne sur sa tête; et c'est encore de Brelle qu'il reçut la consécration sous le nom d'Henri Ier, roi d'Haïti. Le capucin de Douai avait par là acquis un assez grand pouvoir à St.-Domingue; mais son esprit intrigant le porta à se mêler des affaires de l'état, et il tomba dans une complète disgrâce, dont il ne se releva point. Brelle est mort au Cap, dans le mois de juillet 1819.

C'est par erreur que le général Pamphile Lacroix dit, dans son ouvrage sur la révolution de St.-Domingue, que Brelle *s'était attribué lui-même les fonctions d'archevêque*. Elles lui avaient été conférées par l'empereur Dessalines; car, lorsqu'il mourut en 1819, il jouissait encore d'une pension sur l'état d'Haïti, avec le titre d'*ancien archevêque*.

BRIEZ.

BRIEZ (PHILIPPE-CONSTANT-JOSEPH), né à Douai le 11 juin 1759, fut procureur au Parlement de Flandre le 15 juin 1779, et avocat en cette cour le 14 août 1782. Devenu, à la révolution, procureur-syndic du district de Valenciennes, il fut élu, en 1792, membre de la Convention nationale. Dans le procès du roi Louis XVI, il vota la mort. Mais il ajouta : « Dans le cas où la majorité serait pour la » réclusion, je fais la motion expresse que si » d'ici au 15 avril les puissances n'ont pas re- » noncé au dessein de détruire la liberté, on » leur envoie sa tête. » Peu de temps après, il partit avec Dubois-Dubay et d'Aoust (*Voir ce nom plus haut*), pour remplir une mission à

l'armée du Nord, et il s'occupa des moyens de mettre cette frontière à l'abri d'une invasion. Ayant donné connaissance à l'assemblée d'une lettre qu'il avait écrite au prince de Cobourg, relativement aux conventionnels livrés par Dumouriez; sa conduite fut censurée comme indigne du représentant d'un peuple libre, et son rappel prononcé. Briez écrivit pour justifier une démarche qui ne lui avait été dictée que par l'intérêt de ses collègues; et, sur la demande de Merlin (de Douai) et de quelques autres députés attestant de son patriotisme, le décret fut rapporté. Il se trouvait à Valenciennes avec son collègue Cochon, lorsque cette ville, investie par les Autrichiens, fut obligée de capituler. Briez sortit avec la garnison et vint à Cambrai, d'où il annonça ce revers à la Convention. Atteint d'une maladie grave, il ne put retourner à Paris que dans le mois de septembre 1793. Le 25 de ce mois, il lut à la tribune un mémoire sur l'armée du Nord, qu'il terminait en reprochant au comité de salut public de garder le silence dans un moment aussi critique, et de ne pas prendre les mesures nécessaires dans ces circonstances. L'impression de ce mémoire fut ordonnée, et Briez adjoint au comité. C'était en l'absence de Robespierre qu'il avait eu la hardiesse de déverser le blâme sur les opérations d'un co-

mité dont le fameux Maximilien était le chef. Instruit de ce qui venait de se passer, Robespierre annonça qu'il était prêt à se retirer, ainsi que ses collègues, s'il avait cessé de mériter la confiance de l'Assemblée; ensuite, abordant un de ses thèmes favoris, il parla contre la faction qui cherchait à avilir, à diviser, à paralyser la Convention; puis il témoigna sa surprise de voir le comité blâmé par un homme qui n'avait pas encore réparé la honte dont il s'était couvert, en revenant d'une place confiée à sa défense, après l'avoir livrée aux Autrichiens. Briez balbutia quelques mots pour sa justification, et s'excusa sur son défaut de talents d'accepter une place au comité de salut public. Tel était alors l'ascendant de Robespierre sur la Convention, que les deux décrets qu'elle venait de rendre furent alors rapportés.

Briez entra au comité des secours publics et en fut souvent le rapporteur ; il fit, en cette qualité, accorder un secours à la commune de Bergues, à la commune d'Elincourt, qui avait été saccagée par l'ennemi, aux indigens et aux parens des volontaires remplaçans qui se trouvaient sous les drapeaux. Il fit faire la restitution gratuite, par le mont-de-piété, des engagemens de petite valeur. Il fut aussi

le rapporteur qui fit accueillir les demandes des réfugiés des communes envahies par l'ennemi. Le 15 prairial (4 juin 1794), il fut élu secrétaire de la Convention. Après le 9 thermidor, Briez fut envoyé de nouveau en qualité de commissaire à l'armée du Nord, d'où il écrivit à la Convention diverses lettres sur des succès obtenus ou sur des événements survenus. Il tomba malade pendant le cours de cette mission, et mourut à Hall (Belgique), le 23 juin 1795.

Briez a été diversement jugé; c'est le sort de tous les hommes politiques; l'âpreté de son caractère, que ne pouvaient adoucir les temps et les circonstances au milieu desquels il vivait, était cependant tempérée par un fonds de douceur et de dévouement au bien public.

BREUWART.

BREUWART (Jean-Léonard), né le 10 juillet 1739, à Sus-Saint-Léger, arrondissement de St.-Pol (Pas-de-Calais), d'abord professeur de rhétorique au collége d'Arras, fut ensuite curé de Bruille-lez-Marchiennes; en 1784, on le nomma à la cure de la paroisse de St.-Pierre,

à Douai. Député du clergé du baillage de Douai le 3 avril 1789, à l'Assemblée nationale, il appuya, dans la séance du 7 mai 1791, la lettre que les officiers municipaux de cette ville avaient adressée à l'Assemblée pour réclamer contre le décret qui les avait renvoyés devant la haute cour nationale d'Orléans, sans qu'ils aient été entendus (1).

« C'est justice que je réclame, disait Breuwart, pour les malheureux officiers municipaux de la ville de Douai. L'urgence des circonstances vous fit décréter, avant d'avoir reçu leur procès-verbal qui fut remis à votre président le lendemain de votre décret, vous fit, dis-je, décréter qu'ils seraient conduits à Orléans, pour leur procès y être fait par la haute Cour nationale, parce qu'ils n'ont pas publié la loi martiale lors des troubles de leur ville infortunée. Mais j'ose vous assurer, Messieurs, que, si vous les eussiez entendus, vous auriez été convaincus de leur innocence, comme le sont tous leurs concitoyens. J'ai reçu plusieurs lettres de Douai, et entre autres une de M. le commandant de la garde nationale (2), qui attestent qu'il était impossible de publier la loi martiale sans exposer la ville aux plus grandes horreurs, et que le moindre mal qui en aurait pu résulter, aurait été le mépris de cette loi, dont on serait moqué. »

(1) Voir plus haut l'art. de *Bonnaire*.

(2) Le colonel de la garde nationale de Douai était alors M. de Comerford, ancien lieutenant-colonel dans un des régiments irlandais au service de France; né à Lille, le 1er septembre 1729, il mourut à Erfurt en 1794.

Des murmures interrompirent l'orateur, et l'Assemblée décida qu'il n'y avait pas lieu à délibérer.

Découragé par le peu de succès de cette tentative toute humaine et pleine d'équité, Breuwart quitta bientôt après l'Assemblée et la France, et se retira en Allemagne. Rentré en France après les troubles, il fut nommé, en 1800, curé de la paroisse St.-Sauveur, à Lille, où il mourut le 5 septembre 1814.

BRON.

BRON ou BRONTIUS (Nicolas de ou le), naquit à Douai, le 3 février 1513. Sa famille, ancienne dans les Pays-Bas, avait perdu sa fortune pendant les guerres qui avaient ruiné ces provinces. Par la protection du duc de Croy, gouverneur du comté de Flandre, le père de Bron avait recouvré une partie de ses biens. Nicolas fit de rapides progrès dans l'étude des langues. Il passait, à l'âge de 15 ans, pour très-habile dans le latin, le grec et l'hébreu. Lorsqu'il eut achevé ses mathématiques, il étudia la médecine et le droit. Buzelin (*Gallo Flandria*) le cite comme un des premiers juris-

consultes de son temps ; mais rien ne vient à l'appui de cette assertion [1]. On connaît de lui :

1° *Libellus de utilitate et harmoniâ artium*, etc. Anvers, 1541, Simon Cocus, petit in-8° ;

2° *Libellus compendiariam tum virtutis adipiscendæ, tum literarum parandarum rationem perdocens*, etc. ibid., 1541, Simon Cocus, petit in-8°.

Ces deux ouvrages sont ornés de figures en bois ; tous deux sont dédiés par reconnaissance, pour ce que le duc de Croy avait fait en faveur du père de Bron, au jeune Charles de Croy, prince de Chimay.

3° *Nicol. Bront. Carmina*, ibid, 1541, petit in-8°. de 18 feuillets non chiffrés. Cet opuscule contient quatre pièces de vers : la première est une invitation à l'empereur Charles-Quint de faire la guerre aux Turcs ; dans la seconde, l'auteur s'adresse aux jeunes Flamands, qu'il exhorte à abandonner la politique pour se livrer à l'étude ; dans la troisième, adressée à la noblesse du Haynaut, il l'encourage contre les revers ; la quatrième est une énumération poétique des dons que la Providence a dévolus à cette province.

(1) Cependant, Swerts et Valère André disent qu'il a publié *De Methodo Studendo Juri*. Son livre *de Trinitate* annonce que Bron avait des connaissances en jurisprudence.

Valère André, Swerts, et Simler, dans son *Epitome* de Gessner, le nomment improprement *Brentius*.

CALONNE.

CALONNE (CHARLES-ALEXANDRE de), contrôleur-général des finances, grand'croix et chancelier de l'ordre du St-Esprit, naquit à Douai, le 30 janvier 1734. Son père était premier président du Parlement. Destiné à le remplacer à la tête de cette compagnie, il fut envoyé très-jeune encore à Paris, où il fit des études brillantes, présage des talents qu'on lui reconnut plus tard. De tels succès, peu importants en eux-mêmes, doivent influer sur le caractère à l'entrée de la vie; peut-être commencèrent-ils à inspirer au jeune de Calonne cette confiance en lui-même qui devait un jour l'égarer dans l'administration des intérêts de l'Etat. Cet abus de la facilité de son esprit, cette audace imprévoyante, hâtèrent sans doute la catastrophe inévitable qui affligea la France en la régénérant, mais qui la couvrit de gloire dès que les autres puissances eurent arrêté qu'elle serait rayée du nombre des grands états

de l'Europe. Il venait d'être admis au barreau, lorsque, le 18 octobre 1757, il fut élu échevin de la ville de Douai. L'année suivante, de Calonne était nommé avocat-général au conseil provincial de l'Artois, par le crédit puissant de sa famille. Le 9 mars 1759, il fut reçu procureur-général au Parlement de Douai, et, en 1765, il quitta cette cour pour entrer au conseil-d'état avec le titre de maître des requêtes. Comme il s'était fait un nom dans les démêlés qui avaient lieu entre le Parlement et le Clergé, on le choisit pour remplir les fonctions de procureur-général de la commission nommée dans l'affaire du duc d'Aiguillon, commandant de la Bretagne et de la Chalotais. Il crut conforme aux intérêts de son ambition de prendre le parti du ministère, et ce dévouement alla même jusqu'à lui attirer le reproche d'avoir abusé de la confiance de la Chalotais, en communiquant au garde-des-sceaux une lettre dont il n'avait pas le droit de faire un semblable usage. De Calonne repoussa avec force, conscience et même indignation, cette accusation, que d'ailleurs on oublia dès qu'on vit l'affaire jugée avec plus d'indulgence que ne l'avait prétendu la Cour. Après avoir été, durant quinze années, intendant à Metz [1],

(1) De 1766 à 1778 à Metz, et de 1778 à 1783 à Lille.

puis à Lille, de Calonne remplaça, en 1783, M. d'Ormesson au contrôle-général des finances. Soutenu par la cour et par de Vergennes, ministre des affaires étrangères, il l'emporta sur toute la magistrature et sur le garde-des-sceaux, Miromesnil. Mais après avoir surmonté toutes ces difficultés, il en rencontra de plus grandes encore dans le ministère, qu'il avait désiré si ardemment. La position d'un ministre des finances était alors très-difficile et très-périlleuse : il fallait satisfaire à l'avidité d'une cour ruineuse, contenter des courtisans prodigues, soutenir le cours des effets publics et faire face à un immense arriéré. De Calonne éblouit la nation, lui cacha l'état des choses, mais ne le changea point; au contraire, il augmentait le mal qu'avaient fait d'année en année la faiblesse des monarques, l'égoïsme de la noblesse et la connivence des ministres : en un mot, on décidait la révolution. Après quatre années d'administration, à travers tant d'écueils dont sa route était semée, le ministre se vit réduit à convoquer non des états-généraux, mais une assemblée de notables. Cette révolution ne satisfit personne. Il rencontra une forte opposition dans le conseil, où il ne fut soutenu que par de Vergennes; mais Louis XVI adopta le plan de finances

que le contrôleur-général avait proposé. La nation ne vit point cette mesure avec plaisir; elle murmura; de Calonne l'apprit. Comme il se croyait sûr de l'appui de la reine, parce qu'elle aimait sa conversation et l'agrément de ses manières, il persista dans son projet, et l'ouverture de l'assemblée eut lieu le 22 février 1787. L'épreuve ne lui fut pas heureuse. Ses premières opérations fiscales avaient discrédité ses plans; ses idées ne furent point accueillies. Les notables voulurent que tout fût expliqué; ils prétendirent tout voir par eux-mêmes. Réduit à des aveux, le ministre allégua que l'arriéré remontait au temps de l'abbé Terray, qu'à ces 40 millions anciens, l'administration de Necker en avait joint 40 autres, et qu'il n'avait pas lui-même évité que, depuis 1783, le déficit ne s'accrût encore de 35 millions... De Calonne ne pouvait plus fournir aux prodigalités de Versailles; il vit donc tous les partis se réunir pour l'accuser; il avait sans doute méconnu le danger réel d'une conduite légère dans l'administration des affaires de l'Etat; mais il n'était pas l'auteur du désordre des finances, comme on l'en a accusé; il l'a laissé empirer, mais le mal était déjà grave avant lui. Ses censeurs les plus sévères ne l'ont point accusé de s'être enrichi

aux dépens du trésor public. Dans cette position critique, il lutta cependant avec courage: il fit remplacer Miromesnil par Lamoignon, qui, se trouvant en opposition avec les Parlemens, pouvait le soutenir dans le cas où la magistrature se joindrait aux notables; mais n'ayant pu faire écarter le baron de Breteuil, qui avait toute la confiance de la reine, abandonné même de cette princesse, il fut poursuivi par la haine du peuple, disgrâcié, dénoncé au Parlement et forcé de fuir en Angleterre, où Catherine II, impératrice de Russie, lui fit donner un témoignage d'estime tout particulier. Le Parlement de Douai ayant rendu plainte contre lui, et d'autres cours l'ayant attaqué, il fit parvenir à Versailles un mémoire justificatif dans lequel il pria le roi de reconnaître que tout avait été fait de son consentement ou par ses ordres. De Calonne vint en Flandre quelque temps après, pour se faire nommer député aux états-généraux; mais il ne réussit pas. Il émigra alors, suivit la cause des princes, et devint un de leurs agens les plus actifs et les plus dévoués. Il consacra à leur service la fortune considérable de M. d'Harvelay, que sa veuve vint lui offrir à Londres avec sa main. Il parcourut l'Allemagne, l'Italie, la Russie, et lorsqu'il vit les

espérances de la maison de Bourbon entièrement détruites, il retourna en Angleterre, où il composa plusieurs ouvrages politiques. Le premier consul l'autorisa, en 1802, à rentrer en France ; mais il jouit peu du bonheur de se retrouver dans sa patrie ; il mourut en octobre, un mois après son arrivée, et laissa sa veuve dans un état voisin de la misère.

De Calonne a publié plusieurs écrits, que nous indiquons ci-après, dont le style est généralement analogue à ce que l'on a vu de son caractère ; il est facile, et quelquefois diffus, il est négligé et plein d'élégance. On croit qu'il a laissé, particulièrement sur des objets d'art, différents manuscrits dont sa mort a empêché l'impression. — Ses ouvrages, dit un de ses biographes, méritent d'être conservés comme documents historiques dans l'administration des finances. Ses discours et ses mémoires à l'assemblée des notables doivent être mis en première ligne.

A un extérieur noble et propre à captiver, de Calonne joignait une élégance de manières remarquable, un esprit vif et pétillant, une mémoire heureuse et cultivée. Aussi son commerce était-il plein de charmes. La cour n'avait pas vu avant lui un courtisan aussi aimable et aussi spirituel. On peut juger de

Calonne comme homme de cour ou comme ministre par cette réponse qu'il fit un jour à la reine.

Marie-Antoinette traversant, à Versailles, les salons qui précédaient le cabinet du roi, et ayant aperçu M. de Calonne, s'avança vers lui en disant : « M. le contrôleur-général, j'ai une chose à vous demander. » — « Parlez, madame, répondit sans hésiter le ministre courtisan, si la chose est possible, elle est déjà faite ; si elle est impossible, nous verrons à la faire. »

On a de lui :

Observations et jugements sur les coutumes d'Amiens, d'Artois, de Boulogne, de Ponthieu; sur plusieurs matières du droit civil et du droit coutumier. 1784. In-4°.

Lettre d'un avocat au défenseur du comte de Ch.... (à M. de Lacretelle, qui avait pris la défense de l'infortuné comte de Sanois, en l'appelant le comte de Ch....) 1786. In-8°.

Correspondance de Necker et de Calonne. 1787. In-4°.

Requête au roi. Londres, 1787. In-4°.

Réponse à la correspondance de M. C... (Cérutti) et du comte de Mirabeau. 1788. In-8°.

Réponse à l'écrit de Necker. Londres, 1788.

Compte-rendu aux nations, etc. Dresde, Walter, 1788. In-8°.

Lettre de Calonne au roi. Londres, 9 février 1789. In-8°.

Seconde lettre de Calonne au roi. Londres, 5 avril 1789. In-8°.

Note sur le mémoire remis par Necker au comité des subsistances. Londres, 1789. In-8°.

Motif pour différer jusqu'à l'assemblée des états-généraux la réfutation du nouvel écrit que Necker vient de publier en 1789. In-4°.

De l'état de la France présent et à venir. 1790. In-8°.

De l'état de la France tel qu'il peut et tel qu'il doit être. Londres, 1790.

Observations sur les finances. Londres, 1790. In-4°.

Lettre d'un publiciste de France à un publiciste d'Allemagne. 1791. In-8°.

Esquisse de l'état de la France. 1791. In-8°.

Mémoire contre le décret rendu le 14 *février* 1791, *par l'Assemblée soi-disant nationale. Venise et Paris,* 1791. In-8°.

Tableau de l'Europe en novembre 1795. In-8°.

Des finances publiques de la France en 1797. In-8°.

Lettre au citoyen auteur du rapport prétendu fait à S. M. Louis XVIII. 1796. In-8°.

Lettre à l'auteur des considérations sur l'état des affaires publiques. 1798. In-8°.

On lui attribue un Traité sur la police de l'Angleterre, une Réponse au conseiller-d'état Montyon, et des Remarques sur l'histoire de la révolution de Russie, par Rulhière. Dans un volume imprimé en 1773, sous le titre de : Mémoires concernant la navigation des rivières de la province des Trois-Evêchés et le commerce de Metz, on en trouve quelques-uns de Calonne, alors intendant des Trois-Evêchés.

On lui attribue aussi comme première production :

Tant mieux pour elle, conte plaisant. 1760. In-12.

On a cru long-temps cet ouvrage de M. l'abbé de Voisenon.

CALONNE (Jacques-Ladislas-Joseph de), frère du précédent, naquit à Douai, le 9 avril 1743, et fut reçu conseiller-clerc au Parlement, le 9 mai 1783; il exerça ces fonctions jusqu'au 13 août 1771. Il entra alors dans les ordres et devint chanoine, vicaire-général et official de la métropole de l'archevêché de Cambrai. Il avait été créé conseiller honoraire du Parlement en 1777. Il suivit son frère pendant l'émigration, et mourut à Londres en 1799, où il

rédigeait un journal intitulé le *Courrier de l'Europe.*

CAMBRAI.

CAMBRAI (ALEXIS-AIMÉ-PIERRE), né à Douai, le 8 avril 1762, parvint, par sa bravoure, dès le commencement de la Révolution, au grade d'adjudant-général, et ensuite à celui de chef de brigade. Nommé général de brigade et employé dans la Vendée, en 1795, il commandait l'île de Noirmoutiers. Le 27 septembre, une flotte anglaise se présenta devant cette île; elle était sous les ordres du major-général Dortz, et à bord de la flotte se trouvait M. le comte d'Artois. Une sommation fut faite à Cambrai de se livrer sans délai, ainsi que tout ce qui dépendait de son commandement, aux Anglais, et de se ranger sous l'autorité de Louis XVIII. Voici la réponse que fit le même jour à cette sommation le brave général :

« *Au quartier-général de Noirmoutiers, le 4 vendémiaire an IV de la république française.*

» Monsieur,

» Nous avons accepté la constitution républicaine, nous avons juré tous de la défendre jusqu'à la mort; voilà mon

vœu, celui de ma garnison et des habitans. Nous ne reconnaîtrons point d'autres pouvoirs que ceux de la République; les menaces n'ont jamais intimidé les républicains qui ont vaincu tant de fois.

» *Vive la république! vive la liberté!* c'est notre cri; il ne variera jamais.

» CAMBRAI, général de brigade. »

Cette lettre, lue dans le sein de la Convention à l'appui d'un rapport fait par Letourneur (de la Manche), dans la séance du 11 octobre 1795, fut couverte de vifs applaudissements.

Dénoncé par la municipalité de St.-Hilaire en l'an VI, Cambrai fut remplacé dans son commandement du département de la Sarthe; mais il obtint presque immédiatement d'être employé à l'armée de Mayence. Envoyé en Italie, il se distingua dans plusieurs affaires importantes. Il servait sous les ordres du général Macdonald à la bataille de la Trébia, où il fut tué, en chargeant avec intrépidité à la tête de sa brigade. La bataille de la Trébia, à laquelle l'ennemi donna le nom de San-Giovanni, fut livrée à-peu-près sur le même terrain où, deux mille ans auparavant, Annibal avait vaincu les Romains, commandés par le consul Sempronius.

CANEAU.

CANEAU (Louis-François-Marie, de Langries), greffier en chef du Parlement de Douai, né en cette ville, en 1731, fut une des victimes du féroce Joseph Lebon. Livré au tribunal de sang qui siégait à Arras, il fut exécuté le 29 avril 1794. Echevin de la ville de Douai le 11 décembre 1757, greffier en chef de la Cour de parlement de Flandre le 3 février 1777, trésorier de l'Hôpital-Général le 16 février 1781, il exerçait encore ces fonctions lors de son arrestation.

CAOURSIN.

CAOURSIN (Guillaume), naquit à Douai, en 1430. Il était originaire de Rhodes. Pendant 40 ans, Caoursin fut au service des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem, connus sous le nom d'Ordre de Malte, tant en qualité de vice-chancelier que dans l'exercice d'autres postes importans; cependant il ne porta jamais l'habit de l'Ordre, et n'y fit point profession. Dès l'an 1462, il assista comme vice-chancelier au pre-

mier chapitre général, convoqué à Rhodes, par le grand-maître Raimond Zacosta. En 1466, il il accompagna à Rome le grand-maître, pour la tenue d'un chapitre général. Cette assemblée eut lieu en présence du pape Paul II, et à la clôture, il fut ordonné à tous ceux qui n'avaient pas l'habit de l'Ordre de s'e séparer; mais Caoursin, en considération de sa personne, fut excepté de cette mesure. Il remplit ensuite successivement diverses missions, et se distingua pendant le siége que les Turcs firent de Rhodes en 1479. Peu de temps après ce siége, il se maria, et le grand-maître, voulant reconnaître les services qu'il avait rendus à l'Ordre, et principalement dans la nouvelle compilation des statuts [1], lui fit présent de mille florins d'or. Son zèle pour la prospérité de cet Ordre ne se démentit jamais. Ambassadeur en 1484, auprès du pape Innocent VIII, Sa Sainteté fut tellement charmée de son éloquence et de son habileté, qu'elle le créa comte palatin et le nomma secrétaire apostolique. De nouvelles et importantes missions remplirent encore sa carrière, et il mourut à Rhodes, en 1501, toujours pourvu de son emploi de vice-chancelier.

(1) *Stabilimenta Rhodiorum militum*. Ulm, Jean Reger de Kemnat, 1496, in-f°.

Diplomate et historien, Caoursin a laissé plusieurs écrits. Ses œuvres ont été imprimées à Ulm, en 1496, in-f°., avec trente-six bonnes gravures en bois. Ce livre est devenu fort rare. On trouve la liste de ses ouvrages dans Paquot, *(Mémoires sur l'histoire littéraire des Pays-Bas.)*

Le 5 juillet 1810, on a découvert, dans la chapelle des Templiers, à Douai, qui, depuis la destruction de la milice du Temple, a appartenu à l'Ordre de Malte, une pierre tumulaire de deux mètres de longueur, et d'un mètre de largeur sur laquelle est incisée l'image d'un commandeur de Malte, avec cette inscription:

Ci gist religieuse personne frère Guillaume Caoursin, en son temps commandeur de Monddidier et de Dourges, gard et gouverneur de la command. (1) *de Hautavaines, qui trépassa l'an mil CCCC LV, le XXIV d'aoust.*

Le personnage, auquel cette épitaphe est consacrée, était, selon toute probabilité, le père du Caoursin auquel cet article se rattache. La pierre retrouvée au Temple est, depuis 1810, déposée dans les jardins de la loge des francs-maçons de Douai.

(1) *Commanderie.*

CAULLET.

CAULLET (Charles-Alexandre-Joseph), né le 14 juillet 1741, à Berveaux, près de Luxembourg, peintre et professeur de l'école communale de dessin de Douai, exerça ces fonctions depuis le 9 août 1774 jusqu'au 3 mars 1820. Cet habile artiste a formé la plupart des jeunes gens qui, plus tard, se sont voués à la peinture et la sculpture. Il a peint un grand nombre de portraits qui, sans être remarquables par la couleur, sont d'un dessin correct et d'une parfaite ressemblance. Les meilleures décorations de notre salle de Spectacles, avant la restauration qui eut lieu sous la direction de l'habile Ciceri, avaient été peintes par lui. On trouve encore à Douai des tableaux de Caullet qui ne sont pas sans mérite. Il dirigea l'école publique de dessin avec beaucoup de zèle et de succès, et mourut à Douai, le 18 mars 1825, à l'âge de 83 ans. Peu d'hommes ont fourni une carrière aussi bien remplie et aussi digne d'être honorée.

CAUX.

CAUX (Jean-Baptiste, de Blaquetot), ingénieur en chef à Douai depuis 1768, fut nommé, en 1775, brigadier des armées du Roi, chevalier de St.-Louis, et directeur des fortifications d'une partie du Hainaut. Il avait épousé une demoiselle Thierri, de Douai: c'est de ce mariage, qu'est né à Douai, le 24 mai 1774, Louis-Victor de Caux, vicomte de Blaquetot, devenu lieutenant-général, ministre de la guerre, grand'croix de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de St.-Louis, pair de France, etc.

COLVENÈRE.

COLVENÈRE (Georges), est né à Gempen, village de la Belgique peu éloigné de Louvain, le 21 mai 1564 (1). Il reçut son éducation et resta à Alost jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, époque à laquelle il prit du service dans l'armée; mais il se dégoûta bientôt de la vie mili-

(1) Quelques biographes ont écrit *Colvener*, plusieurs signatures françaises de cet écrivain, que nous avons sous les yeux, nous ont convaincu que la véritable orthographe est *Colvenère*.

taire et vint l'année d'après suivre à Douai le cours de philosophie au collége du Roi.

Il avait trouvé là sa véritable vocation; car, en peu de temps, il s'éleva successivement aux plus hautes dignités de l'église et de l'enseignement. Il fut quatre ans professeur de philosophie, obtint, en 1593, le grade de licencié en théologie, et fut nommé ensuite censeur et visiteur des livres pour l'Université. En 1595, on lui confia la direction du séminaire d'Hennin, et en 1599 il obtint à la fois le grade de docteur et le titre de professeur royal en théologie. Quatorze ans plus tard, à la mort d'Estius, Colvenère devint prévôt de la collégiale de St.-Pierre et chancelier de l'Université de Douai. Il mourut le 29 mai 1649, léguant la meilleure partie de ses biens à l'Université pour l'érection d'un séminaire destiné à la propagation de la Foi. Son corps fut inhumé dans l'église de St.-Pierre, et recouvert d'une table de marbre, portant cette épitaphe:

D. M. N. Sub hoc marmore quiescit Ex. Georgius Colvenerius, Alostanus, S. T. D. et per annos 50 *professor; hujus Eccl. Præpositus, simul que Universitatis Cancellarius annis* 36. *Seminarii Hennianiani Primus, et usque ad mortem Præses; pietatis, doctrinae, modestiae ac beneficentiae vere speculum et exemplar. Decessit ex hac vita plenus*

dierum ac bonorum operum, cum in hac Ecclesia fundasset duplex patroni festum, et reliqua fere bona testamento legasset erectioni seminarii ad propagandam fidem. Obiit 29 *maii, ætatis* 88, *anno salutis M. D. C. XLIX.*

Colvenère jouissait dans son temps d'une grande réputation de science et de vertu, et nous pensons qu'il la méritait. Il a laissé peu de chose de son propre fonds; mais ses travaux comme éditeur annoncent en général une connaissance exacte des antiquités ecclésiastiques et un jugement fort exercé.

Voici l'indication des ouvrages que Colvenère a publiés.

1°. *Thomas Cantipratanus de bono universali, sive de apibus mysticis cum scholiis et vita auctoris*, in-8°., Douai, Balthasar Bellère, 1597, 1605, 1627. L'édition de 1605, la seule que j'aie sous les yeux, est dédiée à Guillaume de Bergues, archevêque de Cambrai [1].

2°. *Johannis Nideri Formicarium cum notis*, in-8°., Douai, B. Bellère, 1602.

3°. *Chronicon Cameracense et Atrebatense*, in-8°, Douai, J. Bogard, 1615, dédié au cha-

(1) Celle de 1597 est adressée à *Jean Sarrazin*, archevêque-duc de Cambrai. Elle est précédée d'une notice fort intéressante sur Thomas de Cantimpré, écrite en latin par George Colvener.

pitre métropolitain de Cambrai, pendant la vacance du siége.

4°. *Historia Remensis ecclesiæ, auctore Flodoardo, cum scholiis*, in-8°., Douai, J. Bogard, 1617, dédié à François Vanderbuch, archevêque de Cambrai. Dès l'année 1611, le père Sirmond, jésuite, avait publié, à Paris, ce même ouvrage de Flodoard, mais sans l'accompagner de notes. On trouve aussi cette chronique dans la *Bibliothèque des Pères*, de Lyon, t. 17. Enfin Guillaume Marlot l'a reproduite avec des additions considérables, dans son *Histoire de l'église de Reims*.

5°. *Officia propria peculiarium sanctorum nobilis ecclesiæ Malbodiensis*, in-8°., Douai, Bellère, 1624.

6°. *Officia propria nobilis ecclesiæ S. Waldetrudis oppidi Montensis*, in-8°., Douai, 1625. On lui doit également de semblables *offices*, pour l'abbaye de Denain, ainsi que pour les collégiales de Chimay et de Commines.

7°. *Rabani Mauri opera omnia*, 6 vol. in-fol., Cologne, 1627.

8°. *Miracula CCX confraternitatis VII dolorum sacratissimæ Virg. Mariæ, deque ortu et progressu ejusdem confraternitatis, auctore Joanne de Coudenberghe*, 2 vol. in-12, Douai, Pierre Auroi, 1629.

9°. *Calendarium sacratissimæ Virg. Mariæ ex variis Syrorum, Æthiopum, Græcorum, Latinorum breviariis, menologiis, martyrologiis et historiis concinnatum*, 2 vol. in-8°., Douai, B. Bellère, 1638.

10°. *Synopsis rerum ecclesiaticarum, auctore Eduardo Risthono S. T. D. Anglo*, in-fol., placard, Douai, Bogard.

COMMELIN.

COMMELIN (Jérôme), imprimeur, peut être justement cité entre les hommes qui se sont le plus distingués dans l'art typographique. Né à Douai dans le 16e siècle, il embrassa la religion réformée, et dut s'éloigner de la Flandre dans la crainte des persécutions pour cause de religion ; il s'établit à Genève, où il exerça sa profession pendant plusieurs années. L'électeur palatin, informé de son mérite, l'appela à Heidelberg, et lui confia le soin de sa bibliothèque. Commelin publia, dans cette ville, les éditions grecques et latines qui ont assuré sa réputation, et qui l'ont fait placer par Scaliger, Casaubon, de Thou et Baillet sur la même ligne que les Alde et les Estienne. Il

mourut à la fleur de son âge, vers la fin de l'année 1597, et recommanda en mourant à ses enfants de suivre la profession qu'il avait exercée. « Commelin, dit de Thou dans son » *Histoire universelle*, rendit de grands services » à la république des lettres, en mettant au » jour plusieurs ouvrages des anciens auteurs » grecs qui n'avaient point été imprimés jus- » qu'alors. Il donna toutes les œuvres de » St.-Athanase et une grande partie de Saint- » Chrysostôme, et suppléa lui-même à ce qui » manquait dans ces ouvrages. » M. Weiss dit, en outre, qu'il donna d'excellentes éditions d'Eunape, d'Héliodore et d'Apollodore, dont il avait corrigé le texte sur les manuscrits de la riche bibliothèque palatine et qu'il avait enrichies de notes historiques.

La marque de Jérôme Commelin était une figure de la Vérité assise, et son enseigne était probablement *St.-André*, car plusieurs livres sortis de ses presses portent ces mots sur le titre : *Ex officina St.-Andreana*.

Un beau portrait en pied de Commelin se trouve au Musée de Douai; il a été peint, d'après un dessin de la bibliothèque du Roi, par Edmond Wagrez, artiste né à Douai.

CONROUX.

CONROUX (NICOLAS-FRANÇOIS, baron DE PÉPINVILLE), fils d'un sergent-fourrier au régiment d'Auxonne-artillerie, est du nombre de ces généreux enfants du peuple qui surent, par leur valeur, s'élever aux plus hauts degrés de la hiérarchie militaire. Né à Douai, le 17 février 1770, il entra en 1786, le jour anniversaire de sa naissance, dans le régiment d'artillerie dont son père avait fait partie, et passa officier dans le 58e régiment d'infanterie de ligne au commencement de la Révolution. Il fit la campagne de Trèves sous les ordres de Beurnonville, combattit aux deux affaires d'Arlon et de Kaiserslautern, au déblocus de Landau, et à la reprise du Palatinat. Le 28 floréal le vit se distinguer à la bataille de Charleroi, où il servait comme aide-de-camp du général de division Morlot. Il se trouva aux batailles de Fleurus, Maëstricht et Juliers; se distingua particulièrement à l'affaire de Bendorf, où il dirigea avec tant de valeur et d'impétuosité deux attaques contre une redoute, qu'en moins de dix minutes le village de Bendorf et la redoute furent enlevés, et que l'ennemi fut mis en fuite. Conroux passa à

l'armée de Sambre-et-Meuse en l'an III, et à celle d'Italie en l'an V, comme aide-de-camp du général Bernadotte, et fut nommé chef de bataillon à l'attaque de Gradisca. Dans le rapport que Bonaparte fit de cette affaire, il mentionna Conroux et son frère d'une manière particulière. Attaché comme aide-de-camp au général Championnet, il vint avec ce général en Belgique pendant l'an VI, et il eut l'honneur de remporter le premier avantage sur les rebelles. Retourné en Italie avec ce général, il fut, le jour même de la prise de Naples, élevé au grade d'adjudant-général sur le champ de bataille.

Il se trouva encore à plusieurs autres affaires en Italie, fit les campagnes de l'an VIII et de l'an IX à l'armée de l'Ouest, et reçut du général Bernadotte une carabine d'honneur. Passé en Hollande, il assista au combat naval de Blakenberg, le 26 prairial an XII, prit ensuite le commandement du 17e régiment d'infanterie de ligne, et se fit remarquer à la tête de ce régiment, en 1805, à l'affaire de Zambach, sur la Traun. Nommé dans la même année général de brigade, il fit avec distinction les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, et fut blessé à la sanglante bataille d'Iéna. Chargé du commandement d'une bri-

gade de carabiniers et de voltigeurs réunis, il s'embarqua, le 4 juillet 1809, sur le grand bras du Danube avec 1,500 voltigeurs, força le passage près de l'île Lobau, et coopéra ainsi à la brillante victoire de Wagram. En 1810, il passa en Espagne comme général de division, fit partie de l'expédition du maréchal Masséna en Portugal, se battit avec sa bravoure ordinaire au déblocus d'Almeida, en 1811, et força les Anglais à lever le siége de Badajoz. Conroux se mit ensuite à la poursuite d'un corps de 20,000 Espagnols qui se dirigeait sur Yamonte et Moguer, et lui enleva son arrière-garde. Le général Ruffin ayant été tué à l'affaire de Chiclana, il fut, en remplacement de ce brave, chargé du commandement de la première division du premier corps. Le 1er juin, Ballesteros vint l'attaquer avec une colonne de 9,000 hommes, croyant le surprendre; mais Conroux avait, depuis quelques jours, prévu son mouvement et avait réuni ses troupes dans un camp assez faiblement retranché, quoique à l'abri d'un coup de main. Il sortit de son camp, marcha rapidement à l'ennemi, le culbuta et le mit dans la déroute la plus complète. Le corps de Ballesteros perdit, dans cette journée, plus de 1,500 hommes, tués, blessés ou fait prisonniers, quatre pièces de

canon et deux drapeaux. Conroux n'avait que 2,000 hommes sous ses ordres ; cette affaire se livra dans la plaine de Burnos. Rentré en France avec l'armée d'Espagne, après la bataille de Vittoria, notre digne compatriote donna de nouvelles preuves de son courage dans les journées des 25, 26 et 27 juillet, lors de l'entreprise faite pour ravitailler Pampelune, et les 30 et 31 août, devant Sarre. Le 20 octobre, les généraux Conroux et Reille, chargeant à la tête d'une colonne de grenadiers, reprirent la redoute dite de *Ste.-Barbe*, en avant de Sarre, et s'y maintinrent. L'armée anglo-espagnole ayant tourné les positions avancées pendant que le général Conroux occupait la montagne de la Rhune, il dut se retirer derrière les retranchements du camp de Sarre. C'est en défendant, le 18 novembre 1813, avec sa vigueur communicative, cette position, que le général Conroux, frappé d'une balle dans la poitrine, réalisa la prédiction qu'il avait faite quelques jours auparavant, que Sarre serait son tombeau.

La veille de sa mort, au petit village d'Olette, au pied de la Rhune, il me disait encore en me serrant la main : *Mon ami, les enfants de Gayant feront leur devoir jusqu'à la fin!*

Brave jusqu'à l'intrépidité, il était d'un com-

merce facile, agréable, et d'une amabilité peu commune chez les hommes dont toute la vie se passe au milieu des camps. L'Empereur l'avait créé baron de l'empire et lui avait assuré une belle dotation; il était commandeur de la Légion-d'Honneur.

CONROUX, frère du précédent, chef de la 61e demie brigade, un des officiers les plus distingués de l'armée d'Egypte, reçut les éloges de Bonaparte à la bataille des Pyramides. Blessé à Kéné d'un coup de lance qui l'étendit à terre, il reprit peu de jours après le commandement de sa brigade et défit les troupes du schériff Hassan, par une brillante charge à la bayonnette. Il mourut peu de tems après d'une blessure qu'il reçut le 22 mars 1800, lors de la révolte du Caire.

CORBINEAU.

CORBINEAU (CONSTANT), général de brigade, aide-de-camp de l'Empereur.

Il fit, comme officier supérieur dans la légion des Francs, partie de l'expédition d'Irlande, en 1796. A bord du vaisseau les *Droits de l'homme,* il eut part au glorieux combat que soutint ce bâtiment, commandé par le capitaine Lacrosse, contre deux frégates anglaises.

En 1807, pendant la campagne de Pologne, le général Corbineau, alors aide-de-camp de l'Empereur, fut envoyé par lui de Pultusk avec trois régimens de cavalerie légère pour suivre l'ennemi dans sa retraite sur Ostrolenka, en remontant le Tug dans la direction de Brock. Avec cette faible armée, il balaya le pays, ramassant tous les traînards et les bagages abandonnés du corps d'armée de Benigsen. Il occupa Brock, poussa jusqu'à Ostrolenka, Houza et Bûlock.

Cet officier général fut tué d'un boulet de canon à la bataille d'Eylau, le 9 février 1806, dans la brillante charge exécutée par la cavalerie du grand-duc de Berg, par celle de la garde impériale que commandiat le maréchal Bessières avec une si grande habileté.

L'Empereur exprima de vifs regrets de la mort de cet officier-général qu'il aimait et dont il connaissait le courage et le dévouement à sa personne et à la France.

Le général Constant Corbineau avait été

JUVENAL CORBINEAU.

nommé écuyer de l'Impératrice Joséphine, et fait commandeur de la Légion-d'Honneur, en 1805 [1].

CORBINEAU (le baron MARIE-LOUIS-HERCULE-HUBERT), frère du précédent, entra comme son frère, au moment de la Révolution, dans les chasseurs à cheval et parvint promptement au grade de capitaine; il fut décoré de la Légion-d'Honneur dès 1804. Nommé chef d'escadron des chasseurs à cheval de la garde impériale, il était colonel-major de ce régiment et officier de la Légion-d'Honneur, lorsqu'il eut la jambe emportée à la bataille de Wagram. Obligé de quitter le service, l'Empereur voulut récompenser cet officier distingué et le nomma receveur-général du département de la Seine-Inférieure. Il est mort dans les mêmes fonctions à Châlons-sur-Marne, en 1823, laissant un fils et une fille mariée aujourd'hui au comte de Champagny (fils du duc de Cadore.)

Ces deux Corbineau étaient les frères du comte Juvénal Corbineau, Pair de France, lieutenant-général commandant la 16e division militaire, grand-croix de la Légion-d'Honneur et ancien aide-de-camp de l'Empereur.

(1) Les biographes ont été muets sur les frères Corbineau, ou ceux qui ont parlé d'eux ont tellement confondu les faits qui sont particuliers à chacun de ces frères que nous serons obligés de revoir cet article dans l'*errata* et de rectifier quelques dates. Les renseignements nous parviennent lorsque la feuille précédente est imprimée.

CROMBRECK.

CROMBRECK (Jean-Van), connu sous le nom de *Crombecius*, né à Douai, en 1563, où il fit toutes ses études, entra dans la compagnie de Jésus en 1583. Livré à la carrière de l'instruction, il ne tarda pas à s'y distinguer. Il exerça les fonctions de recteur du collége de Liége et de celui de St.-Omer pendant vingt ans, et il mourut dans cette dernière ville, le 2 octobre 1626, âgé de 63 ans. Il a laissé quelques ouvrages de peu d'intérêt et dont Paquot indique les titres.

DEFOREST DE QUARTDEVILLE.

DEFOREST DE QUARTDEVILLE (Eugène-Alexandre-Nicolas), né à Douai le 22 juin 1762, descendait d'une ancienne famille parlementaire qui s'était établie à Douai lorsque la Cour du parlement de Flandre fut transférée de Tournai en cette ville. Fils et petit-fils de président à mortier au parlement, il était par

sa position sociale destiné à la magistrature. Ses études furent donc dirigées de manière à lui ouvrir l'entrée de cette carrière, et il les fit avec un tel succès que, dès l'âge de 23 ans, en 1785, il était reçu avocat-général au Parlement, où le nom qu'il portait était si honorablement connu. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par la solidité de son jugement, et par les connaissances dont il fit preuve. Il occupait ce poste élevé lorsque la Révolution vint l'arrêter dans sa carrière. Quelque profonde que fût la douleur qu'il ressentît d'un état de choses qui le froissait vivement dans sa fortune, dans son avenir et dans ses affections, M. Deforest ne se plaignit point. Il se retira silencieusement dans la vie privée, se soumettant aux lois, vivant à l'écart des luttes politiques; ce fut ainsi qu'il échappa à l'orage révolutionnaire. Cet homme sage et modéré ne pouvait plus, lorsque la tempête fut calmée, rester dans l'oubli ; la modération, la sagesse dont il avait fait preuve dans les temps difficiles qui venaient de s'écouler, le souvenir de ses anciens services et de son savoir, devaient le rappeler aux affaires. Ses concitoyens l'élirent, le 27 mai 1800, conseiller municipal, et l'Empereur, en 1804, secondant le vœu de la population douaisienne, le nomma maire de

cette ville. Son administration toute paternelle dura huit années et elle fut signalée par de sages mesures, par plusieurs établissements utiles et par d'importantes améliorations dans les diverses branches du service municipal. En 1806, M. Deforest avait été nommé président du collége électoral de l'arrondissement de Douai.

Lorsque l'Empereur, en 1811, voulut donner à la justice une organisation stable, plus digne et en même temps plus propre à en assurer la bonne administration, lors de la création de la Cour impériale de Douai, M. Deforest y fut appelé en qualité de conseiller. Quoique les fonctions qu'il avait autrefois exercées au Parlement fussent plus brillantes et plus élevées, il accepta cependant avec sa modestie ordinaire le siége qui lui était offert. Son savoir et son caractère plein de noblesse, ses habitudes graves l'appelaient à une place plus élevée. Il devint président de chambre en 1813, et premier président en 1816. Nous lui devons la justice de dire qu'il ne sollicita point ces faveurs et qu'elles vinrent comme le surprendre. Nommé membre de la Chambre des Députés en 1815, il fut réélu jusqu'en 1822. Au milieu des violences et des réactions politiques de la Restauration, M.

Deforest resta calme et modéré. Il fit partie de cette minorité courageuse qui sut défendre la Charte et nos institutions contre les envahissemens et les prétentions d'un pouvoir rétrograde.

Libre de toute préoccupation politique, à l'expiration de son mandat, il vint reprendre son siége à la Cour, et donner de nouvelles marques de son savoir, de son impartialité et surtout de son exactitude scrupuleuse dans l'accomplissement de ses devoirs. Le Roi, voulant récompenser une vie si honorable et si bien remplie, et donner un témoignage éclatant de sa considération à la magistrature de Douai, éleva M. Deforest à la dignité de Pair de France, le 3 octobre 1837. Mais il ne jouit pas long-temps de cette haute faveur; il ne siégea que pendant deux sessions dans la Chambre, et succomba le 16 août 1839, à une maladie dont depuis plusieurs années il portait le germe, emportant les regrets de toute la population du ressort, habituée qu'elle était à le respecter et à l'aimer.

M. Deforest avait été nommé commandeur de la Légion-d'Honneur depuis la révolution de Juillet [1].

(1) Nous parlerons de son frère, le vénérable Deforest de Lewarde, à la fin de cet ouvrage, lorsque nous signalerons les noms des bienfaiteurs de la cité.

DEFRANCE.

DEFRANCE (Jérome) vit le jour à Noyelles-Godault, commune de l'Artois, située à deux lieues de Douai. La famille Defrance compte encore quelques membres à Noyelles. Il fit ses études à Douai et fut les achever à Louvain. La nature l'avait disposé à l'étude des lois, et il fit dans cette science de rapides progrès. Lorsqu'il eut reçu le bonnet de docteur, il professa d'abord à Louvain, puis à Fribourg, ensuite à Douai et à Malines.

Il est mort à Malines, en 1606.

On a de lui :

Commentarii in regulas juris civilis, Basilae, 1558.

De Academiae Duacensis erectione, sine anno et loco.

DELCAMBRE.

DELCAMBRE (Thomas). La famille Delcambre a donné dans le siècle dernier à la ville de Douai trois hommes qui ont su se distinguer

THOMAS DELCAMBRE.

de manière à honorer leur terre natale. Deux musiciens et un militaire sont parvenus, par leurs talents, aux positions les plus élevées des carrières qu'ils avaient entreprises. Thomas Delcambre, virtuose sur le basson, naquit à Douai, le 24 avril 1762. Il apprit la musique à la collégiale de St.-Pierre, et fort jeune encore il entra dans la musique du régiment d'Orléans, qui tenait garnison en cette ville. A dix-huit ans, il quitta la musique militaire et se rendit à Paris, où il devint l'élève d'Ozy pour le basson. Ses progrès furent rapides ; il se fit remarquer par la beauté du son qu'il tirait de son instrument et par sa brillante exécution. Admis en 1790 à l'orchestre du théâtre de *Monsieur*, comte de Provence, il y partagea avec Devienne l'emploi de premier basson. A cette époque, les *Bouffons* italiens faisaient fureur. Leur orchestre, dirigé par Puppo, était excellent. Delcambre suivit avec son aptitude naturelle les soirées musicales de ce savant musicien et perfectionna singulièrement son goût par l'audition presque quotidienne de la musique exécutée avec une perfection jusque là inconnue en France. Son talent s'exerça, vers 1794, dans les concerts du théâtre Feydeau, et il eut souvent l'occasion de s'y faire applaudir ; il recueillit surtout

de vifs témoignages de son habileté pour un concerto de sa composition et des symphonies concertantes de Devienne pour hautbois, flûte, cor et basson, qu'il jouait accompagné de Salentin, Hugot et Frédéric Duvernay. Nommé professeur au Conservatoire de musique de Paris, à l'époque de sa formation, il en conserva les fonctions jusqu'en 1825, où il prit sa retraite, comptant trente ans de service. Il quitta alors aussi l'orchestre de l'Opéra, où il était entré, après avoir obtenu sa pension de retraite au théâtre Feydeau. Delcambre, de tous les emplois qu'il avait dus à son mérite distingué, n'avait conservé, dans les dernières années de sa vie, que celui de premier basson de la chapelle du Roi. Il avait, en 1824, été décoré de l'étoile de la Légion-d'Honneur. Un beau son, une exécution nette et sûre étaient les qualités distinctives de son talent. On a de lui : 1° six sonates avec accompagnement de basse ; 2° six duos pour deux bassons, Paris, 1796 ; 3° six duos *idem*, Paris, 1798 ; 4° Concerto pour basson principal avec accompagnement d'orchestre.

DELCAMBRE (Pierre), son frère aîné, né en 1760, fut premier hautbois au théâtre de Monsieur et à l'orchestre de l'Opéra.

LE Gal DELCAMBRE.

Le plus jeune des trois frères est le baron DELCAMBRE (VICTOIRE-JOSEPH), vicomte de Champ-Vert, maréchal-de-camp, inspecteur-général d'infanterie en retraite, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres de St.-Louis et de la Couronne de Fer, né à Douai, le 10 mars 1777.

Nous sommes heureux de n'avoir point à lui consacrer de notice; l'honorable général peut encore se promettre de longs jours.

DELECROIX.

DELECROIX (IGNACE-JOSEPH), maire de la ville de Douai, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, naquit au village de Rombies, département du Nord, le 13 avril 1763. Sa mort fut pour la cité qu'il administrait la cause d'un deuil universel, tant sa vie avait été pure et honorable. Il appartenait à une ancienne famille de cultivateurs, qui avait conservé et les habitudes et les vertus patriarchales. Envoyé au collége d'Anchin, il y fit de brillantes études et se destina au barreau. Son cours de droit fut couronné d'un beau

succès ; il ne voulut se présenter pour être inscrit comme avocat au Parlement que lorsqu'il eut obtenu le diplôme de docteur en droit ; cependant, à l'âge de 21 ans, il figurait sur le tableau de l'ordre.

Un concours fut ouvert en 1788 à l'Université, pour la place de professeur d'histoire ; M. Delecroix se mit au nombre des aspirans ; les connaissances étendues dont il fit preuve lui assurèrent la palme du concours. Le prospectus du cours de la première année de son professorat (1) est un modèle de méthode pour l'enseignement historique. Aux faits il voulait joindre le développement des principes du droit public, d'après les monumens mêmes, et tirer du fond des événemens une suite de grandes leçons de morale et de politique.

L'administration départementale du Nord, dont le siége était à Douai, le choisit en 1791 pour remplir les fonctions de chef des bureaux de charité, de bienfaisance et d'instruction publique. La clarté de ses exposés, la science administrative dont il ne tarda pas à donner des preuves, lui concilièrent en peu de temps la confiance des administrateurs du directoire du département.

(1) In-4°, Douai, chez Willerval, rue des Ecoles, 1789.

Il fut admis fréquemment à leurs séances, et consulté sur les affaires les plus importantes, même sur celles étrangères à ses attributions.

Appelé dans la même année à la chaire de professeur de droit à l'Université de Douai, il conserva cet emploi jusqu'en 1793, époque à laquelle ces cours furent supprimés.

Lors de la conquête de la Belgique, des magistrats et des fonctionnaires français, choisis dans les villes-frontières, formèrent, avec des nationaux, l'administration centrale et supérieure de cette partie de la République, dont le siége fut établi à Bruxelles. Delecroix se rendit en Belgique, en qualité de substitut de l'agent national, fonctions fort importantes alors et qui exigeaient un homme instruit et surtout très-laborieux. Les services qu'il rendit dans cette circonstance révélèrent au pouvoir sa haute capacité ; aussi fut-il peu de temps après nommé commissaire près le tribunal du département de la Dyle, séant à Bruxelles.

Cette capacité si sagement appréciée ne tarda pas à être mieux récompensée. Le jour même de sa nomination au ministère de la justice, M. Lambrecht choisit Delecroix pour secrétaire-général de son département. Le comte Abrial, Régnier duc de Massa, qui

succédèrent à M. Lambrecht, confirmèrent M. Delecroix dans cette position élevée, qu'il occupa pendant douze ans. Sous le ministère du duc de Massa, il fut chargé de la compilation et de l'analyse de l'énorme amas de lois que la révolution avait accumulées et d'un grand nombre de travaux non moins importans. Ces travaux, qui exigeaient tant de veilles et d'assiduité, avaient affaibli sa santé; il ne voulait pas s'en apercevoir: le grand-juge, duc de Massa, s'en aperçut pour lui et s'empressa de lui offrir un repos honorable à la Cour de cassation. M. Delecroix refusa par modestie. Il ne voulut accepter qu'une place de conseiller à la Cour impériale de Paris, et il en fut assurément un de ses membres les plus distingués.

En 1816, la probité, le savoir et les services de M. Delecroix ne purent le mettre à l'abri des vengeances brutales de la restauration; on le raya du tableau des membres de la Cour royale de Paris et on le mit à la retraite. Cette flagrante injustice l'affligea profondément; mais il la supporta avec calme et résignation.

Il se présenta alors modestement au palais et demanda à être réintégré sur le tableau de l'ordre des avocats, ce qu'il obtint. De 1816 à 1826, il ne cessa d'exercer sa profession avec

le zèle scrupuleux et le profond désintéressement qui l'ont toujours distingué. Revenu à Douai à cause de l'état de santé de sa femme, en 1826, ses collégues le choisirent pour bâtonnier de leur ordre, et quoiqu'à chaque renouvellement de l'année judiciaire, il protestât contre sa réélection, il fut constamment réélu dans ces fonctions jusqu'à sa mort.

Nommé adjoint au maire de la ville de Douai, en 1828, il exerça ces fonctions jusqu'en 1837; à cette époque, et contre son vœu, il fut nommé maire, par suite de la démission de M. de Guerne.

Cet homme de bien mourut revêtu encore de ses fonctions municipales, le 10 mai 1840. Les plus grands honneurs funèbres lui furent rendus; un cénotaphe élevé aux frais de la ville décorait l'église de St.-Pierre, lorsque sa dépouille mortelle y fut portée. Tout ce que la ville renfermait de notable et de distingué assistait à son convoi, et les hommes du peuple s'y pressaient en foule.

M. Bois, adjoint au maire, et M. Roty, le plus ancien des avocats de la Cour royale, prononcèrent des discours d'adieu sur sa tombe. La ville fit imprimer à ses frais le récit de ses pompeuses funérailles et les discours qui y

avaient été prononcés [1]. M. le baron de Warenghien, ancien collègue de Delecroix dans l'administration et ancien maire de la ville de Douai, fut chargé de payer dans le sein de la Société royale et centrale d'agriculture de de Douai, le tribut à la mémoire de son collègue et ami, et s'acquitta de ce devoir d'une manière tout-à-fait digne du magistrat regrettable dont il devait rappeler la probité, le savoir et les vertus [2].

DELVAL-LAGACHE.

DELVAL-LAGACHE (ANTOINE-JOSEPH), membre honoraire de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, membre du conseil-général du même département, de la Société d'émulation de Cambrai, naquit à Douai, le 23 mars 1749. Sa famille appartenait à la bourgeoisie ; son père était un armurier habile et renommé.

Delval entra jeune dans la carrière du commerce, et grâce à son esprit d'ordre, à sa bonne

(1) In-8°, Douai, 31 pages, avec un dessin lithographié.

(2) Mém. de la Société royale, etc., de Douai, 1839-1840.

foi, et surtout à une sage économie, il y acquit une fortune assez considérable, qui lui permit, en 1789, de se retirer des affaires. Il avait alors l'intention de vivre dans la retraite, d'étudier l'agriculture et de se livrer à la culture des plantes rares et exotiques, que toujours il a beaucoup aimées. Mais le mouvement politique qui se manifestait dans ce temps en France ne lui permit pas de suivre ce projet ; il dut renoncer au repos qu'il s'était promis, comme but et récompense de ses travaux.

Doué d'une âme chaleureuse et sensible, il ne put rester indifférent ou simple spectateur dans une lutte de laquelle dépendait le sort de son pays ; il crut entrevoir le bonheur de la France à travers le chaos des idées nouvelles qui surgissaient.

Le roi Louis XVI ayant décrété la nouvelle organisation municipale en 1791, Delval fut nommé président de la première administration du district de Douai. C'est sous sa présidence que la ville de Lille fit les premiers efforts pour obtenir que l'administration centrale du département du Nord fût transférée dans ses murs. Déjà l'assemblée nationale était saisie de cette affaire et semblait céder au vœu de cette ville. Delval-Lagache est député à Paris par l'administration du district ; il y

plaide si énergiquement en faveur de Douai, il montre si bien l'injustice qu'il y aurait a la priver d'un établissement qui, seul, pouvait l'aider à réparer les pertes énormes qu'elle avait éprouvées par la suppression des institutions de l'ancien régime, qu'il obtient que le siége de l'administration centrale ne sera pas changé. Les administrateurs du district, par une délibération honorable, témoignèrent de leur reconnaissance pour le service que Delval avait rendu à la cité.

Le 15 février 1792, Delval fut appelé aux fonctions de procureur-général-syndic. La conduite ferme et cependant pleine de modération qu'il tint alors, lui mérita non-seulement des éloges, mais l'entoura encore de l'estime et de la considération de ses concitoyens ; les méchants le redoutèrent, et les hommes honnêtes trouvèrent en lui un appui généreux.

Membre de la municipalité de Douai le 12 octobre 1794, il fut choisi, quelques mois après, pour faire partie de l'administration générale de la Belgique avec MM. de Warenghien, Michel, Denier et Delabuisse.

A son arrivée à Bruxelles, on lui confia la direction des bureaux des domaines nationaux: fonction délicate, importante, épineuse

dans ces temps difficiles, et qui exigeait autant de zèle que de droiture pour éloigner des affaires le désordre et la concussion. Rappelé à Douai par un arrêté du 8 brumaire an 4 (30 octobre 1795), qui lui conférait la place de commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Douai, il exerça ces fonctions jusqu'à la chûte du Directoire. Le 21 décembre 1799, il fut nommé officier municipal à Douai, en remplacement de M. Mellez.

La France commençait à respirer de sa longue et affreuse tourmente. Les corps et les administrations se reconstituaient sur des bases plus stables et d'après des principes plus sûrs, lorsque le 1er prairial an 8, Delval fut nommé membre du conseil-général du département du Nord ; il a fait partie de ce conseil sans interruption jusqu'à sa mort. Dans la même année, on le choisit en qualité d'adjoint à la mairie de Douai. C'est alors que fut établie la Société centrale d'agriculture, sciences et arts, du département du Nord, qui le compte au nombre de ses fondateurs.

En 1811, il remplit par intérim, pendant trois mois, les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Douai.

On doit à Delval plusieurs mémoires sur des

objets d'utilité publique, dont deux méritent d'être mentionnés : l'un sur la carie des blés et les moyens de la prévenir, l'autre sur les moyens de ranimer le commerce de la ville de Douai.

Delval est mort frappé d'apoplexie, le 1er avril de l'année 1822, entouré de la considération publique, et l'objet des regrets des habitans de la cité qui l'avait vu naître. Son éloge fut prononcé en 1823, par l'auteur de cette Biographie, dans le sein de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai, alors son secrétaire perpétuel.

DÉPRÈS.

DÉPRÈS (Pierre-Antoine), docteur en droit, ancien professeur de l'Université de Douai et bâtonnier de l'ordre des avocats de la Cour royale de Douai, naquit à Bouchain, le 31 mars 1742. Il fit ses premières classes au collége de Bouchain et sa philosophie à l'Université de Douai. Ses études furent remarquables. Le 21 juillet 1763, il fut reçu avocat au Parlement de Flandre ; le 29 novembre suivant, il plaida pour la première fois devant la grande

DÉPRÉS.

chambre de ce Parlement et avec un tel succès que le chef de cette compagnie le félicita sur le talent et le savoir dont il avait fait preuve dans ce début. Un des professeurs de l'Université étant tombé malade, il reçut dans la même année une marque de confiance bien signalée et qui garantissait son avenir, car on le choisit pour le remplacer. Il vint donc s'asseoir, à 21 ans, à côté des anciens et enseigner à la jeunesse l'étude des lois, à cet âge où souvent encore on est appliqué à s'y livrer. Pendant dix ans, Déprès remplit ces pénibles fonctions, et ce ne fut que le 24 avril 1773 qu'il obtint la place de professeur titulaire de droit civil. Le 7 juillet de la même année, il eut le grade de docteur en droit, grade alors difficile à obtenir par les grandes connaissances qu'il nécessitait et les épreuves rigoureuses auxquelles on était soumis pour y arriver. Le 27 juillet 1788, Louis XVI le nomma professeur du droit romain. Il exerçait encore ces fonctions au moment de la suppression de l'Université. En 1790, il avait été choisi pour présider l'assemblée électorale convoquée à l'effet de nommer les membres de la nouvelle municipalité de Douai, et il s'était acquitté de cette mission avec une sagesse, une modération et une fermeté dignes d'éloges.

Un tel homme ne pouvait échapper aux persécutions politiques, elles vinrent l'arracher à ses foyers et à ses études. Exilé avec toute sa famille, obligé de fuir, il fut arrêté et incarcéré; cependant il évita le funeste voyage de Doulens, qui était alors un véritable arrêt de mort. Rendu à la liberté, il voulut plaider devant le tribunal du district; mais pour exercer la profession d'avocat, il fallait un certificat de civisme et il ne put l'obtenir, quelque bon citoyen, quelque honnête homme qu'il fût. Ne voulant point laisser ses talents inutiles, animé du désir de servir ses semblables, il se dévoua à la défense des prévenus de crimes politiques, crimes trop souvent alors imaginaires. Il fut du nombre des défenseurs des malheureux naufragés de Calais. On se rappellera que ces infortunés, fuyant une patrie où leurs jours étaient menacés, avaient trouvé dans les élémens mêmes des persécuteurs, et que, rejetés par la tempête en France, d'où ils s'exilaient, ils n'avaient évité le naufrage que pour paraître devant des juges. Les généreux défenseurs eurent le bonheur d'arracher à l'échafaud les victimes qui lui étaient promises.

Laissons à l'un des historiens de sa vie le soin de peindre Déprès tel qu'il était. Nous

empruntons les paroles qui suivent à M. Preux, aujourd'hui procureur-général à la Cour royale de Metz :

« Pendant cinquante-sept ans de sa vie, M. Déprès s'est livré sans relâche à l'étude, et à l'exercice presque continuel de la parole; ce qui ne l'a point empêché d'approfondir sans cesse cette science qui a fait sa gloire. Il avait de bonne heure trouvé les plus doux et les plus sûrs plaisirs dans l'accomplissement de ses devoirs; levé à cinq heures du matin (on nous pardonnera ces détails), il étudiait jusqu'à neuf heures du soir, et cette longue étude n'était interrompue que par l'exercice du barreau et le temps nécessaire à ses repas. Toute sa carrière fut enfin consacrée à l'honorable ministère de défendre les contestations comme avocat, ou de les prévenir comme arbitre. A la profonde connaissance du droit, M. Déprès joignait une élocution facile; non cette éloquence de tribune, turbulente et impétueuse, mais cette chaleur que donne la conviction, cette clarté qu'un jugement sain et qu'une longue étude procurent, cette persuasion qu'inspire la probité reconnue de l'orateur, séduction bien respectable et dont personne plus que lui ne fit ressusciter l'influence.

» Ce qui surtout fit le mérite des plaidoieries de M. Déprès, c'était l'abondance et la force des principes qui les remplissaient, l'ordre et la méthode, dans les affaires compliquées et difficiles. Bien moins avide de paroles que de doctrines, M. Déprès cherchait à convaincre par la loi, et non à entraîner par la passion; comme il ne présentait jamais une cause qu'il ne la crût juste, il n'employait jamais de moyens qui ne fussent puisés dans la loi, mettant peu d'importance à remporter la palme de l'éloquence et du talent oratoire, pourvu que la clarté et la solidité des preuves convainquissent ses juges; il ne séparait pas sa cause de celle de son client, et savait qu'il ne paraissait au barreau que pour faire triompher et non pour y chercher à tout prix un triomphe personnel. Aussi le caractère bien connu de M. Déprès était-il, pour la cause qu'il défendait, un argument bien favora-

ble ; on savait que jamais il n'eût consenti à présenter à la justice une cause injuste, et que s'il trompait involontairement ses juges, c'est que la bonté de son cœur avait commencé par le tromper lui-même, et dans ces erreurs bien rares, au reste, on trouvait de nouveaux motifs de respect pour cette vertu si pure, cette simplicité si respectable, qui ne pouvait, sans doute, se persuader ni qu'un homme fût méchant, ni qu'on cherchât à le tromper.

» Respectable pour ses confrères, et, j'oserai le dire, pour les magistrats eux-mêmes, M. Déprès l'était aussi pour ses adversaires, non qu'il fût faible et sans vigueur à défendre les droits de sa partie; il savait, quand il devait trouver dans son cœur l'accent de cette haine vigoureuse que la vertu porte au vice, il savait avec une noble franchise, et sans acception de personnes, soutenir les droits qui lui étaient confiés; comme son cœur était franc, il ne croyait pas que, pour paraître devant la justice, la vérité eut besoin de voile; mais aussi la modération la plus sévère dirigeait toutes ses actions; jamais il n'eût à se reprocher ces traits de malice et de méchanceté, sources de bien tristes triomphes; jamais l'innocence n'eut à craindre d'être flétrie par sa bouche, et n'emporta dans son sein le trait empoisonné, laissé par la causticité et la satyre..... »

Ajoutons à ce juste éloge que le désintéressement de Déprès était digne des temps anciens et que ses conseils gratuits étaient toujours à la disposition de ceux qui, en éprouvant le besoin, n'étaient point assez riches pour les rétribuer.

Déprès, grâce à sa vie tempérante et laborieuse, avait atteint 80 ans lorsqu'il éprouva sa première maladie, celle qui l'enleva à la ville de Douai. Il mourut le 11 décembre 1820.

Sa mort fut une cause de deuil général. En

1821, la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, a mis l'éloge de Déprès au concours; la couronne fut décernée à M. Preux, avocat alors, aujourd'hui procureur-général [1].

DERBAIX.

DERBAIX (Jean-Pierre), avocat et imprimeur à Douai, était originaire de cette ville, quoiqu'il fût né à Mouzon, département des Ardennes, le 2 avril 1753. Sa famille exerçait la profession d'imprimeur à l'enseigne *du Missel d'Or*, au coin des rues St.-Thomas et des Ecoles. Ce n'est point à ses travaux de typographie qu'il doit de trouver place dans cet ouvrage, mais à sa fin malheureuse et honorable, car il mourut victime de son dévouement. Le 15 mars 1791, des individus mal famés et qui depuis long-temps cherchaient à exciter un mouvement dans la population et dans la garnison de Douai, s'étaient portés à de graves excès, sous le spécieux prétexte d'infraction aux règlemens sur le commerce des grains, contre un négociant nommé Nicollon. On

(1) Eloge de Pierre-Antoine Déprès, in-4°. Doual. 1821.

l'avait assailli chez lui, meurtri de coups et traîné à la maison commune. Pour le sauver des mains des forcenés, le maire Bonnaire avait été obligé de demander qu'on le conduisît en prison. Pendant que l'on délibérait sur ce qu'il y avait à faire, Derbaix, capitaine de la garde nationale, aidé de quelques-uns de ses camarades, s'était chargé de la conduite et de l'incarcération de Nicollon et il avait fallu tout son courage pour défendre la victime contre les furieux qui en voulaient à sa vie. Il était cependant parvenu à faire refermer sur le malheureux négociant la porte de la prison, lorsque les soldats de la troupe de ligne, qui faisaient partie de l'insurrection et qui avaient méconnu toute subordination, voulurent forcer l'entrée de cette prison. Derbaix s'y opposa avec énergie; un soldat prétendit avoir été piqué par le sabre de Derbaix. Ce sabre arraché de ses mains, on le tourna contre lui et il dut prendre la fuite pour échapper à la fureur de cette soldatesque, exaspérée par la boisson et par les meneurs. Le fugitif avait trouvé un refuge dans le grenier de la maison du sieur Danse, perruquier, rue des Blancs-Mouchons, vis-à-vis St.-Pierre. Ses bourreaux l'y suivirent, l'y découvrirent, et, lorsqu'ils s'en furent emparés,

voulurent le jeter par la fenêtre ; mais cette vengeance ne parut pas encore assez atroce aux bourreaux ; il leur fallait un assassinat plus public, plus raffiné. La garde nationale était paralysée ou frappée de stupeur, car Derbaix fut arraché de la maison où il s'était réfugié, à la vue d'une patrouille de cinquante à soixante gardes nationaux, qui ne portèrent aucun secours à leur camarade. Conduit avec violence sur la place d'Armes, il y fut dépouillé de son habit et pendu au réverbère du corps-de-garde ; des soldats lui ouvrirent les entrailles, et son corps fut traîné comme en triomphe par ces cannibales à travers les rues de la ville ! Qui le croirait ? C'est aux cris répétés de : *Vive la nation !* c'est en élevant les chapeaux au bout des baïonnettes comme des trophées, que fut salué cet horrible assassinat. On jugera, par le fait suivant, quel était le relâchement de la discipline. Cette scène s'est passée en présence de M. de la Noue, commandant des troupes de la ligne, homme de cœur et de dévouement ; de M. Darejean, officier d'artillerie distingué, dont nous nous plaisons à signaler le nom, qui s'était élancé sur la corde de la lanterne, avait voulu la couper, et avait exposé sa vie par cette tentative. Ajoutons qu'il y avait

alors à Douai trois officiers-généraux exerçant leur commandement [1].....

Les principaux auteurs de ce crime furent connus, et cependant tous ont échappé à la juste vengeance des lois.

DESBORDES.

DESBORDES (CONSTANT-JOSEPH), peintre, est né à Douai, rue de la Cuve-d'Or, et fut baptisé à Notre-Dame le même jour 1er février 1761 [2]. Fils d'Antoine Desbordes, horloger, né à Genève, d'une famille protestante, et de Marie-Anne Quiquerey, qu'il épousa au Quesnoy, d'une famille aussi protestante, alliée à M. de Turenne. « Une Turenne, cousine de Marie-Anne

(1) La garnison de Douai se composait des deux régiments d'infanterie de *Vintimille* et de *Chartres*, du régiment d'artillerie de *Besançon*, de deux compagnies d'ouvriers d'artillerie et de deux escadrons du régiment *Colonel-général* hussards.

(2) Nous mettons à profit, pour écrire cet article, des notes qu'a bien voulu nous envoyer une personne qui occupe un rang distingué dans la carrière des lettres. Il y a tant de grâce, d'abandon et de sentiment dans ces notes, que nous croyons devoir les fondre dans cet article. Nous sommes assuré que par là il acquerra un véritable intérêt.

» Quiquerey, et chanoinesse à Maubeuge,
» venait voir quelquefois Madame Desbordes,
» alors pauvrement établie à Douai et mère de
» six enfans. Cette cousine Turenne avait,
» dit-on, plus de quatre-vingts ans, lors de
» sa dernière visite à Douai, qui eut lieu, je
» présume, en 1788. »

Constant-Joseph Desbordes fut le dernier enfant de son père. Celui-ci était fort adonné aux voyages lointains, et pensionné de la princesse Charlotte des Pays-Bas, pour son grand talent en horlogerie. L'aîné des trois fils qui naquirent de ce mariage se nommait Louis, il fut peintre et doreur. Le second fils se nommait Antoine-Félix (c'est le père de Madame Marceline Desbordes-Valmore), il fut également peintre et doreur. Il excellait dans le blason, les équipages et les ornemens d'église. Il avait onze ans de plus que son frère Constant-Joseph, et durant les longues absences de leur père, il fut à la fois le père et le frère de ce dernier enfant, qu'il éleva de concert avec sa mère, et à qui il donna toujours les témoignages d'une tendresse qui ne s'est jamais démentie. Antoine-Félix était de plus le seul appui de sa mère, dont la vie austère et indigente était comme un long veuvage. Ses six enfans furent le fruit de six apparitions furti-

ves de leur père, dont le caractère inquiet ne pouvait l'arrêter auprès de sa femme, ni lui permettre de vivre tout-à-fait loin d'elle. De vifs élans d'une tendresse profonde le ramenaient tout-à-coup; après six mois ou un an d'union qui semblait heureuse, il disparaissait encore et ne donnait plus de ses nouvelles jusqu'à un nouveau retour inespéré. Cette alternative fit de Madame Desbordes la femme la plus triste, la plus vertueuse et la plus grave que l'on puisse voir au monde. Elle vécut de son travail, de celui de son fils Félix, qui l'aida seul à élever ses six enfans. Son mari ne revint plus à Douai que pour mourir. Constant avait alors onze à douze ans; il alla, de compagnie avec son frère Félix, recevoir la bénédiction de son père, *au Cigne de la croix*, dans le Canteleu, où il était descendu, ne voulant pas donner à sa femme la douleur de mourir chez elle. Il exigea même que son fils Antoine-Félix le fît conduire à l'hospice, où Louis, l'aîné des trois frères, fut l'accabler de reproches. Son père mourant le maudit, et après avoir béni Félix et le petit Constant, il expira dans la soixante-dix ou soixante-douzième année de sa vie errante. Il était, dit-on, d'une beauté frappante.

Félix Desbordes, qui était sur le point de se

marier alors, et qui fit bénir sa fiancée par son père au lit de mort, continua de veiller à l'éducation de Joseph-Constant, qu'il éleva dans l'exercice de la peinture. Les écoles de Douai trouvèrent en lui un sujet rempli d'intelligence et de mœurs excellentes. Il fut un jour couronné à l'Hôtel-de-Ville et reporté en triomphe, couronne en tête, chez sa mère, qui s'évanouit sur le seuil. Après ce doux triomphe, son frère Félix le conduisit à Paris, le plaça dans l'école de Brenet et l'y maintint honorablement durant douze années. Il en devint un des élèves les plus distingués et travailla constamment avec Gérard, qui signa plusieurs de ses copies, et demeura toujours son ami, n'ayant à lui reprocher, disait-il, que son excessive modestie.

« Lorsque la Bastille fut prise, il revint à » Douai pour visiter sa mère, qu'il avait en ado- » ration, ainsi que son frère Félix. Le charme » du pays natal arrêta sa fortune et sa carrière. » Il cultiva alors beaucoup la musique. Doué » d'une voix étendue et sonore, il ravissait par » son chant... » Il ne retourna à Paris qu'après les jours de la Terreur ; il fit dans ce temps une grande quantité de portraits. Il peignit celui de son frère Félix avec tant d'amour, comme diraient les Italiens, que ce portrait

lui mérita la médaille d'or au concours du Louvre. On voyait encore, il y a peu d'années, à l'Abbaye-des-Prés, à Douai, un vaste tableau de famille qu'il avait peint pour la maison Paulée, tableau d'un faire remarquable et qui doit appartenir aujourd'hui à Madame la comtesse Duchâtel. Nous avons vu à l'exposition de Douai, en 1823, un autre beau tableau de l'*Origine de la vaccine*, qui lui avait été commandé en 1812 : cet ouvrage précieux était destiné à la décoration d'un des ministères de Paris. Le *Pauvre Pierre* lui fut demandé pour l'hôpital St.-Louis ; mais ce tableau resta au peintre par l'insouciance de celui qui lui en avait procuré la commande et par la fierté de l'artiste, qui ne voulut pas la lui rappeler. Desbordes avait conçu la pensée de ce tableau lorsque sa nièce, notre célèbre compatriote, lui eut adressé sa touchante pièce de vers, le *Pauvre Pierre* (1).

Girodet admit plusieurs fois Desbordes à travailler à ses toiles et signa deux portraits de l'Empereur, reproduits par le pinceau de l'artiste douaisien. Une belle copie de la Ste-Cécile à l'orgue, de Raphaël, lui fut achetée cinq mille francs par le prince des Asturies,

(1) Poésies de Madame Desbordes-Valmore, t. II.

depuis roi d'Espagne sous le nom de Ferdinand VII, alors prisonnier à Valançay. Gérard dit à Desbordes, en présence d'une personne digne de toute croyance, en voyant ce travail : « *Quand tu seras mort, cette copie magnifique vaudra quarante mille francs.* »

Desbordes vécut presque toujours dans un état de gêne et même de besoin ; il n'était ni courtisan ni solliciteur, et il croyait que la dignité de sa profession ne lui permettait même pas de réclamer un acte de justice. Madame Récamier, cette femme justement célèbre par ses grâces et par son esprit supérieur, par les événements singuliers de sa vie, connaissait la position de Desbordes ; elle lui fit faire trois portraits de M. le duc de Montmorency, et elle allait souvent le voir. « Le malheur avan-
» çait les jours du peintre, et peu de semaines
» avant qu'il cessât de souffrir, elle insista
» pour lui payer d'avance un nouveau por-
» trait, que le peintre mourant ne devait
» jamais commencer. » Nous sommes heureux de rappeler en passant cet acte touchant de Madame Récamier.

Desbordes aimait la littérature, mais son âme sensible et ardente le portait naturellement vers les écrivains dont la sensibilité pouvait sympathiser avec la sienne. Ainsi ses

deux idoles en littérature étaient Bernardin de St.-Pierre et J.-J. Rousseau. « L'imitation » de Jésus-Christ, disait-il, lui tenait lieu de » sa mère, dont il ne parlait que comme d'une » sainte et jamais sans pleurer. »

Ce qui suit est textuellement emprunté aux notes que nous devons à la confiance et à l'honorable amitié de la personne remarquable dont nous avons parlé au commencement de cet article.

« La famille de cette mère vénérée devint » catholique à l'époque de la révocation de » l'édit de Nantes. Ses membres les plus » riches subirent l'exil pour garder leur » religion et portèrent leur existence à » Amsterdam. Les deux frères Antoine Des- » bordes et ..... Desbordes y établirent une » vaste imprimerie, d'où sont sortis des ou- » vrages importants.

» Vers 1790 ou 91, ces deux frères million- » naires, centenaires, tous deux restés céli- » bataires, écrivirent à Madame Desbordes, » la mère de Constant-Joseph, pour lui offrir » de laisser leur succession à ses enfans, à la » condition qu'ils rentreraient avec elle et » *nous tous* dans la religion protestante. Un » conseil de famille se tint : ma grand'mère » fut inébranlable, ma mère s'évanouit et le » refus partit pour Amsterdam.

» Constant dit à ce sujet : « Tout ce que » fait ma mère est bien fait. » Mes parens » pensèrent de même ; qu'ils soient bénis par » leurs enfans pauvres. »

Desbordes est mort, en 1827, de mélancolie et peut-être de besoin à Paris, éloigné qu'il était de tous les siens. Il faisait partie de la Société du Nord depuis sa fondation. Son nom ne sera pas sans retentissement dans l'avenir, car il était l'oncle d'une femme célèbre qui a aussi reçu le jour à Douai, Madame Marceline Desbordes-Valmore. On trouve dans l'ouvrage qu'elle a publié sous le titre l'*Atelier du peintre*, un portrait parfait de Desbordes, qu'elle a tracé sous le nom de M. Léonard. C'est à l'amour pour notre cité, de celle que nous pouvons avec justice nommer la *muse du Nord*, que notre musée doit l'inestimable avantage de posséder un des tableaux de Constant-Joseph Desbordes.

DESMARETS.

DESMARETS (Guillaume-Joseph), issu d'une bonne famille de bourgeoisie de Douai, vit le jour dans cette ville, le 13 mai 1773. Il fit

quelques études, mais bientôt l'honneur et la défense de la patrie l'appelèrent à d'autres soins. Il s'enrôla en 1791 dans le régiment de hussards Colonel-général (4e), et il ne tarda pas à s'y faire remarquer par son courage et par son amour de la discipline ; il ne parvint cependant au grade d'officier qu'en 1801, quoique chaque année, depuis son entrée au service, eût été pour lui une campagne et qu'il eut déjà reçu plusieurs blessures. En 1806, il fut fait lieutenant, capitaine l'année suivante, chef d'escadron en 1810, et enfin lieutenant-colonel en 1813. Chevalier de la Légion-d'Honneur dès 1806, il a été créé officier du même ordre le 10 novembre 1810. Napoléon, comme une juste récompense de ses services et de sa bravoure, lui avait accordé une dotation. Après 1815, ainsi que tant d'autres, il fut mis à la retraite. Le roi Louis XVIII l'avait, en 1814, nommé chevalier de St.-Louis.

Depuis 1792 jusqu'en 1815, Desmarets n'a pas quitté l'armée ; il comptait autant de campagnes que d'années de service. Déjà blessé plusieurs fois, il le fut plus grièvement encore à l'épaule, le 8 octobre 1806, à Schleitz, dans la brillante charge que fit son régiment, sous les ordres du général Lasalle et presque sous les yeux de l'Empereur. Le 16 mai 1810, à la

bataille d'Albuféra, il se conduisit avec une grande valeur dans la charge de cavalerie commandée par le général Latour-Maubourg; il eut un cheval tué sous lui, à peu de distance de l'endroit où un autre de nos compatriotes, le général Brayer, aujourd'hui lieutenant-général et Pair de France, était mis hors de combat. Il eut un autre cheval tué sous lui, le 2 mai 1813, à la sanglante bataille de Lutzen, où il commandait son escadron, encore sous les ordres du général Latour-Maubourg.

Desmarets, pendant le cours de sa carrière militaire, a eu plusieurs commandements supérieurs.

Le 14 septembre 1810, il commanda l'avant-garde du 5e corps de l'armée d'Espagne, attaqua l'ennemi à Monasterio, en Estradamure, et lui fit un bon nombre de prisonniers.

Le lendemain, à l'affaire de Fuente de Cantos, il commandait le 10e hussards; dans cette journée, il culbuta la cavalerie espagnole, lui prit ou lui tua 400 hommes et lui enleva 6 pièces de canon.

Le 19 février 1811, nous le retrouvons sur le champ de bataille de Gébora, où le maréchal Soult disputait à la Carrera et à Mendizabal les hauteurs et le fort de San-

Christoval, encore à la tête du 10e hussards, chargeant avec une telle valeur qu'une division espagnole, forte de dix mille hommes, fut sabrée et prise, armes, artillerie et bagages. Le maréchal duc de Trévise, dont le département du Nord revendique le nom glorieux, fit mettre le nom de Desmarets à l'ordre du jour et demanda à l'Empereur une récompense de sa belle conduite.

Desmarets est mort à Douai le 1er mai 1841. Tout ce que la ville renfermait d'hommes honorables accompagna sa dépouille au champ du repos, et M. le docteur Gronnier, son ancien compagnon d'armes, paya sur sa tombe un juste tribut à sa mémoire et à ses belles qualités.

DESMOUTIERS.

DESMOUTIERS (Piat-Alexandre-Joseph), naquit à Douai, en 1761, d'une des familles de cultivateurs les plus distinguées du pays. Pendant le temps qui s'écoula entre sa sortie des études et le moment où se révélèrent les premiers symptômes d'une régénération sociale, Alexandre Desmoutiers occupa ses loi-

sirs dans quelques spéculations commerciales et des travaux agricoles. Doué d'une âme chaleureuse, il embrassa avec ardeur les principes de la Révolution, et dès la mise à exécution de la constitution de 1791, il fut élu administrateur du district de Douai et en même temps procureur-syndic près le directoire de ce district. En 1793, les électeurs le choisirent comme administrateur du département du Nord et ensuite procureur-général-syndic près le directoire, en remplacement de Bachelier. L'année 1795 le vit appeler aux fonctions de président de l'administration de la commune de Douai, fonctions qu'il conserva plusieurs années ; elles étaient alors celles de maire, que vingt ans plus tard, en 1815, il devait reprendre encore dans des temps bien différents. Desmoutiers fut ensuite sans interruption membre du conseil d'arrondissement et du collége électoral de 1800 à 1815; à plusieurs reprises, il a été appelé à la présidence du conseil d'arrondissement. Quelques hommes de progrès, douaisiens de cœur, avaient, vers 1810, conçu le projet de relever le commerce de notre cité, autrefois si florissant. Desmoutiers ne pouvait manquer de se trouver parmi eux ; il employa alors une partie de sa fortune avec divers associés à l'exploi-

tation d'une filature de coton, à laquelle les événements de 1814 portèrent un coup funeste. Le vœu des fondateurs ne put être accompli, malgré les sacrifices considérables que Desmoutiers et ses associés avaient pu faire.

Au 20 mars 1815, Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, nomma Desmoutiers maire de la ville de Douai, et peu de jours après le nouveau maire fut élu membre de la Chambre des représentans. A la chûte de l'Empire il rentra paisiblement dans la vie privée, après avoir exercé pendant vingt-sept ans des fonctions publiques élevées et toutes gratuites. Les quinze années de la Restauration s'écoulèrent sans qu'il reparût dans aucun emploi dépendant du pouvoir. Néanmoins on se rappellera long-temps encore l'activité et l'ardeur juvéniles qu'il déployait lors de nos luttes électorales si vives et si animées. Un Conseil des prud'hommes ayant été établi à Douai en 1825, Alexandre Desmoutiers fut élu président de ce Conseil, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1829.

La révolution de 1830 le rappela aux emplois publics; il prit place au conseil municipal, et en 1831 fut nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Douai; il résigna ces fonctions quelques années après,

Dr HAUBERSART.

parce qu'il ne voulut pas accepter un changement de résidence que son grand âge et ses habitudes lui auraient rendu par trop pénible.

M. Desmoutiers avait conservé, malgré ses 80 hivers, une force, une activité, une présence d'esprit très-remarquables. Il était encore impatient de tout voir, de tout connaître ; il ne restait étranger à aucune entreprise, à aucune association qui pouvait contribuer à la prospérité de la cité. Rien ne devait faire présager la fin de ce bon citoyen, de cet homme honorable, lorsque la mort vint le visiter, sans l'avertir de son approche, et l'enlever aux justes regrets de sa famille, à ceux de ses amis et de ses concitoyens.

D'HAUBERSART.

D'HAUBERSART (ALEXANDRE-JOSEPH le comte), pair de France, est né le 18 octobre 1733 dans la commune de Coutiches, dépendant de la châtellenie d'Orchies. Sa famille, distinguée entre celles des plus riches cultivateurs du pays, y jouissait depuis long-temps de beaucoup d'aisance et de considération. A la suite de

brillantes études, il fut reçu avocat et prit place à l'âge de 22 ans au barreau de la Cour du Parlement de Flandre. « Dès ses premiers » pas dans la carrière, il faisait déjà remarquer « ce jugement droit et sûr, cette vigueur de » raisonnement, cette sagacité à saisir dans » les matières les plus ardues et à travers les » plus subtiles argumentations, les difficultés, » les véritables questions des affaires, qualités » qui furent toute sa vie le caractère distinctif » de son talent.[1] » Il dut à cet honorable début d'entrer au parquet du Procureur-Général du Parlement de Flandre en qualité de substitut, et dans ces fonctions il ne démentit point les espérances qu'il avait fait concevoir. M. d'Haubersart quitta le parlement en 1763 pour occuper la place de conseiller pensionnaire de la ville de Douai, fonctions d'une grande importance alors. Bientôt après, il fut nommé subdélégué de l'intendant de la province de Flandre pour les bailliages de Douai et Orchies[2]; en 1769, il devint intendant particulier du Mont-de-Piété. Il était encore pourvu de ces emplois, lorsque la révolution éclata et vint l'en dépouiller. Le 23 novembre 1788, il avait été élu membre du conseil-général de

(1) Éloge lu à la chambre des Pairs.

(2) Ces fonctions correspondaient à celles de sous-préfet.

la commune de Douai. Retiré dans la vie privée pendant les jours orageux de la révolution, M. d'Haubersart ne reparut sur la scène politique qu'en 1795 ; dès lors une carrière nouvelle s'ouvrit devant lui, et il ne la parcourut pas sans quelqu'éclat.

D'abord juge au tribunal civil du département du Nord lors de sa création, le 22 octobre 1795, il en devint président deux ans après. Les tribunaux civils de département étaient à cette époque ceux d'appel pour les jugements rendus par les tribunaux des districts.

En 1800, lorsque le pouvoir crut devoir constituer l'administration de la justice sur des bases plus stables et établir des cours d'appel, M. d'Haubersart, suffisamment désigné par la voix publique, fut nommé le chef de celle de Douai, d'où ressortissaient les tribunaux du Nord et du Pas-de-Calais. Il avait mérité cette haute distinction par sa surveillance active comme président du tribunal civil, par la fermeté et la modération de ses principes, et par l'impartialité qui avait signalé son caractère resté pur à travers les temps déplorables qui venaient de s'écouler. Lorsqu'en 1811 l'Empereur voulut raffermir plus sûrement encore le système d'organisation de la justice, M. d'Haubersart fut appelé à la place

de premier président de la cour impériale; cette cour fut installée par le célèbre Merlin de Douai, Conseiller d'Etat, délégué à cet effet.

Elu membre du Corps législatif en 1805, d'Haubersart prit place dans cette assemblée. Après la suppression du tribunat, une commission de législation y fut créée et il en fut le président. Il fit alors en cette qualité plusieurs rapports sur le Code pénal et sur le Code d'instruction criminelle. On s'étonna de trouver, dans ce vieillard presque octogénaire, une netteté d'idées, une force de raisonnement, une vigueur de style bien rares à cet âge.

Le département du Nord saisissait avec empressement toutes les occasions de manifester la haute considération dont il entourait le chef de la magistrature. Plusieurs fois M. d'Haubersart avait été élu presque à l'unanimité des suffrages, l'un de ses candidats au Corps législatif; en 1812, il fit choix de lui comme candidat au Sénat conservateur; et l'année suivante, Napoléon, voulant donner à la magistrature un témoignage de distinction, présenta au Sénat trois magistrats pour une place vacante dans son sein; M. d'Haubersart était du nombre, il fut élu, il avait alors 81 ans. Dégagé du serment qu'il avait prêté par l'ab-

dication de Napoléon en 1814, et nommé par le Roi Louis XVIII Pair de France, il prêta serment en cette qualité et y resta fidèle, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe. Rentré dans la Chambre des Pairs après les événements qui ramenèrent pour la seconde fois les Bourbons en France, il y a siégé jusqu'à la fin de sa vie et s'y est fait remarquer par son assiduité.

Dans l'intervalle des sessions, M. le comte d'Haubersart venait à Douai jouir du bonheur de revoir sa famille et ses nombreux amis, recueillir les témoignages de la vénération qu'il inspirait et l'expression de la gratitude de tous ceux qu'il avait servis ou obligés. C'est dans une de ces visites qu'il fut atteint d'une indisposition subite, à laquelle il succomba entre les bras de ses enfans le 16 août 1823, âgé de 91 ans. Sa mort fit parfaitement connaître toute la vénération, le respect et même l'attachement qu'il avait su inspirer à ses concitoyens, car elle fut la cause d'un véritable deuil pour la cité tout entière.

Son éloge a été prononcé dans la chambre des Pairs, où il est dignement représenté par son fils aîné, par M. le comte Lenoir Delaroche.

M. d'Haubersart était commandeur de

l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et il avait été créé comte par l'empereur Napoléon.

D'HAUBERSART (JEAN-EDOUARD-HENRI), fils du précédent, major de cavalerie, né à Douai le 11 mars 1772.

Son père, le destinant à la carrière militaire, dirigeait ses études pour le faire entrer à l'école polytechnique; mais impatient des retards que lui causait cette voie d'admission dans l'armée, l'ardent jeune homme fut à dix-sept ans se ranger sous les étendarts du 7e régiment de chasseurs à cheval, en Allemagne. Après trois campagnes faites avec bravoure, d'Haubersart fut nommé sous-lieutenant au 16e régiment de dragons. Blessé à Austerlitz, il fut peu de temps après fait lieutenant. Le général Constant Corbineau, aide-de-camp de l'Empereur, se l'attacha alors en qualité d'aide-de-camp.

Chargé de dépêches importantes de l'Empereur pour un général français, séparé du quartier-général par un corps d'armée ennemi, d'Haubersart fut rencontré et arrêté par des troupes prussiennes. Après quatre mois de captivité, on le comprit dans un cartel d'é-

change; mais il ne retrouva plus son digne général qui, quelques jours auparavant, avait été tué par un boulet sur le champ de bataille d'Eylau.

Capitaine au 20e régiment de dragons, en 1806, il passa à l'armée d'Espagne, où il se conduisit avec une grande valeur. En 1808, il fut élevé au grade de chef d'escadron pour avoir, par son sang-froid et son audace, sauvé son régiment d'un complet désastre. Il dut à un autre fait d'armes le grade de major du 17e régiment de dragons. Dans la journée du 16 février 1809, il commanda devant la Corogne l'une des brillantes charges dirigées par le général Merle. Le colonel de ce régiment était alors malade en France, le major d'Haubersart en prit le commandement. Pendant trois ans il fut à sa tête, et il se conduisit avec tant de distinction qu'en 1812 le maréchal duc de Dalmatie, général en chef des armées d'Andalousie et d'Estradamure, lui confia le commandement d'un corps de cavalerie et d'infanterie avec mission de repousser des confins de l'Andalousie les bandes de guérillas qui les infestaient. Il s'acquitta de cette mission pénible et difficile avec bonheur et de manière à mériter les éloges du maréchal; mais il ne le fit qu'au détriment de sa santé. Les marches

continuelles, les combats quotidiens, les privations, l'obligation de bivouaquer continuellement, la chaleur intense du climat, lui occasionnèrent une maladie aiguë, à laquelle il succomba, à Ben-Alcazar, près Cordoue, en 1812, à l'âge de 30 ans.

Il était officier de la Légion-d'Honneur.

Tous ceux qui ont connu le major d'Haubersart, soit à l'armée, soit dans le monde, ont conservé le souvenir de sa bravoure, de sa franchise, de l'aménité de son caractère, de la gaîté originale et gracieuse de son esprit.

Il pouvait se promettre un brillant avenir dans la carrière qu'il avait embrassée; mais comme tant d'autres, il fut abattu au milieu de sa course.

DONDEAU.

DONDEAU (Nicolas), ministre de la police générale sous le Directoire, né à Fontaine-Denis en 1751, principal du collége d'Anchin à Douai en 1772, avocat au parlement en 1785, fut, par la protection de Merlin de Douai, appelé aux fonctions de chef de division à la police générale. Le 13 février 1798, il fut nommé

ministre de ce département en remplacement de Sotin, démissionnaire. Sa conduite pendant son ministère fut sage et modérée ; ses actes les plus remarquables sont les instructions qu'il donna pour la répression du libertinage et celles relatives aux troubles excités dans les spectacles par les agitateurs. Les fonctions de ministre de la police n'allaient pas à Dondeau, la rigueur n'entrait pas dans son caractère et il fallait alors en montrer souvent ; il se démit donc de ses fonctions. Il fut appelé, le 18 mai 1798, à celles d'administrateur des loteries ; en 1800, il fut nommé juge au tribunal criminel de Seine-et-Marne, devint conseiller à la Cour et fut admis à la retraite le 17 janvier 1816 (1).

DUBOIS.

DUBOIS (Jean), docteur en médecine et professeur à l'Université de Douai, connu aussi sous le nom de *Sylvius*, naquit à Lille au com-

(1) Nous ne pouvons pas ne pas mentionner dans notre galerie le nom de Dondeau, quoiqu'il n'appartienne à Douai que par l'alliance qu'il y a formée.

mencement du XVIe siècle et mourut à Douai le 6 avril 1576. Il avait des connaissances très-étendues en littérature et faisait fort facilement les vers latins. Après avoir pris ses dégrés à l'Université de Louvain, il alla pratiquer la médecine à Valenciennes, où il occupa en même temps la place de principal du collége de cette ville. La réputation qu'il s'était acquise comme médecin, le fit appeler en qualité de professeur de médecine à l'Université de Douai, que venait de fonder le roi Philippe II, en 1562. Il s'y fit remarquer par ses talents, par son aptitude à l'enseignement, et par la multiplicité des travaux qu'il entreprit pour donner à ses cours toute l'utilité possible.

On lui a attribué beaucoup d'écrits. Nous ne connaissons comme véritablement de lui que les ouvrages suivants :

1°. *Nascentis Academiæ Duacensis ejusdemque illustrium professorum Euconomium.* Douai, 1563, in-4°, rare et curieux (1).

2°. *De studiosorum et eorum qui corporis exercitationibus addicti non sunt tuendâ valetudine.* Douai, 1574, in-8° (2).

3°. *De lue venereâ declaratio.* Louvain, 1557.

(1) Voir *Bibliographie Douaisienne* 2e édition, page 8.
(2) *Ib.*, page 18.

discours prononcé à la Faculté de Louvain. Nous devons dire, toutefois, que cet ouvrage est attribué, par Paquot, à François de Le Boe (Sylvius), médecin du XVIIe siècle, originaire du Cambrésis et professeur à l'Université de Leyde.

DUBOIS.

DUBOIS (FRANÇOIS), connu sous le nom de *Franciscus Sylvius*, était de Braine-Lecomte, où il naquit en 1581. Il descendait par sa mère des *Druëts*, qui se sont alliés dans la suite à la famille de Ghistelle. Dubois et Estius furent les deux docteurs qui ont le plus contribué à la réputation de l'Université de Douai. Lorsque Dubois arriva dans cette ville, il y débuta par enseigner la philosophie au collége du Roi, et ce ne fut qu'après avoir pendant plusieurs années professé ce cours, qu'il prit le bonnet de docteur en théologie. Estius étant mort le 20 septembre 1613, Dubois le remplaça dans la chaire de théologie, alors la première de l'Université. En 1618, il fut pourvu d'un canonicat à la collégiale de St.-Amé; en 1722, il devint doyen de cette

collégiale, et vice-chancelier de l'Université. « Après avoir, dit Paquot, rempli ces divers » postes avec une réputation extraordinaire, » il mourut en odeur de sainteté le 27 février » 1649. » Son corps fut inhumé au milieu de la nef de St.-Amé, et transporté ensuite dans le chœur de la même église. On y voyait encore son épitaphe au moment de la révolution de 1789; elle nous a été conservée par Foppens et par Paquot.

Dubois a beaucoup écrit; Paquot nous donne les titres de dix-neuf ouvrages qu'il a publiés, et qui, pour la plupart, ont été imprimés à Douai. (1) Il avait pour devise *ne nimis* avec armoiries.

DUBURQUE.

DUBURQUE (Jacques-Ignace), conseiller de préfecture du département du Nord, chevalier de la Légion-d'Honneur, vit le jour, en 1771, à Raimbeaucourt, près de Douai. Sa famille, sans fortune, l'envoya à Douai pour y faire quelques études. On se proposait d'en faire un praticien et peut-être par la suite un notaire; mais la Révolution vint rompre ces

(1) Voir *Bibliographie douaisienne*. Dubois Fr. et Silvius Fr.

projets. Duburque, sans moyen de continuer ses études, sans ressources pécuniaires, donna quelques leçons particulières d'écriture et de langue française à Douai. Sa conduite exemplaire pour son âge, son aptitude au travail le firent bientôt connaître, remarquer, dans un temps où les hommes capables, susceptibles d'être employés, étaient rares. Il fut attaché à l'administration centrale du département du Nord, et il devint, lors de la création des préfectures, chef du bureau des domaines. A l'époque de la translation, de Douai à Lille, du siége de la préfecture du Nord, Duburque passa chef de la division des finances, et pendant dix ans il donna dans cet emploi de nouvelles preuves de la sûreté de son jugement, de son esprit d'ordre, de sa facilité de conception et de son amour du travail. En 1816, il fut nommé conseiller de préfecture, et ce choix fit honneur au pouvoir; car la longue pratique des bureaux, l'étude constante et consciencieuse que Duburque avait faite du droit administratif, avaient marqué sa place dans ce conseil. Quoique tenant ces fonctions de la Restauration, Duburque, homme intègre, fonctionnaire de la République et de l'Empire, tout en la servant fidèle-

lement, n'avait pas cru devoir lui sacrifier ses opinions politiques. Ses ennemis ne s'y trompèrent pas et la délation vint bientôt frapper l'homme qui, bien qu'honoré de la confiance du pouvoir, avait su rester fidèle aux principes qu'il avait adoptés à l'aurore de la Révolution de 89. On le destitua. Les événemens de Juillet 1830 facilitèrent au gouvernement nouveau les moyens de réparer les injustices de la Restauration, et il fut réintégré dans ses fonctions, qu'il conserva jusqu'au moment où la mort le saisit, presque en séance du conseil.

Duburque est mort à Lille le 4 juillet 1842, laissant des souvenirs honorables, pour les services rendus par lui à la chose publique (1).

DU CROQUET.

DU CROQUET (André), connu de son temps sous le nom de *Croquetius*, né à Douai au commencement du XVIe siècle, docteur en théo-

(1) Le tableau simple et vrai de la vie de cet homme distingué, doit être pour nos jeunes concitoyens une cause d'émulation et leur montrer que le travail et la persévérance sont presque toujours couronnés de succès.

logie et prieur de l'abbaye d'Hasnon, a eu de son vivant la réputation d'habile prédicateur. Ce fut à Valenciennes, où il s'était réfugié pendant les troubles qui agitèrent les Pays-Bas pour cause de religion, que Du Croquet commença à se faire connaître par la prédication. Mais ce talent, quel qu'il put être, n'eût point suffi pour sauver son nom de l'oubli; c'est à une publication bizarre et tout-à-fait originale qu'il le doit. Du Croquet, bien avant la nombreuse kyrielle de personnages qui voulurent se faire les réformateurs de la langue française, avait eu la pensée d'opérer une révolution complète dans l'orthographe de notre langue. Son projet était de supprimer toutes les lettres doubles et inutiles, et lui, qui ne parlait, sans doute, comme on pourrait en juger par ses écrits, que le patois un peu dégrossi de nos provinces, avait la prétention d'imposer son langage à la France. Le curieux livre dans lequel il a cherché à nous faire connaître sa réforme orthographique, a pour titre : *Omilies trent nœf, contenant l'exposition des set psalmes penitentieles, préciés en la ville de Valencènes, en l'église et prévotée de Notre Dame la grande, par D. Andrieu Du Croquet, religiœ de l'abbaie de Hasnon, docteur en la S. théol. Douisien* (1). « Ce livre, dit M. A. Dinaux, dans un

(1). Douai, J. Bogard, 1529, in-8°, 335 f. dédié à J. Froye, abbé d'Hasnon.

» article qu'il lui a consacré, est un monument
» précieux qui a conservé la prononciation des
» habitants instruits et bien élevés des pro-
» vinces des Pays-Bas pendant le XVIe siècle.
» Il nous montre qu'elle se rapproche beau-
» coup, pour certains mots, de celle aujour-
» d'hui en usage parmi les villageois de la
» même contrée, gens simples et primitifs,
» qui conserveront long-temps encore le lan-
» gage et les traditions des temps passés. »

Nous avons de du Croquet quelques autres productions dont il est parlé dans la *Bibliographie Douaisienne*, mais qui sont pour toujours condamnées à l'oubli.

André du Croquet fut emporté par la peste, en 1580, à Valenciennes, tandis qu'il prêchait à Notre-Dame, sur l'Apocalyse de St.-Jean.

DUMARQUEZ.

DUMARQUEZ (Louis-Joseph), chanoine, poète, agriculteur, membre de la société des *Rosati* et de l'Académie royale des belles-lettres d'Arras, était un de ces hommes de nature privilégiée, qui savent se faire remarquer dans

L. DUMARQUEZ.

toutes les carrières qu'ils parcourent. Né au village d'Equerchin, près Douai, le 22 juillet 1746, d'une famille d'agriculteurs distingués, il fit de fort bonnes études au collége d'Anchin de Douai, les termina heureusement à l'Université de cette ville et prit l'état ecclésiastique. Esprit libre et facile, disposé à la causticité, il eut une grande partie de ses jours agitée par l'envie, peut-être par la calomnie, et par divers procès dont il nous a raconté les tribulations avec beaucoup de verve et d'originalité. D'abord curé de Liégescourt, il obtint, après peu de temps d'exercice, un canonicat à l'abbaye d'Arrouaise, d'où il passa à celle d'Eaucourt. Ces deux abbayes étaient de l'ordre de St.-Augustin. Sa vocation religieuse ne l'empêcha pas de suivre le penchant qui l'entraînait vers la culture des lettres. Aussi l'académie royale des belles-lettres d'Arras, sur la présentation de M. Gosse, prieur d'Arrouaise, auteur de l'*Histoire de l'abbaye et de l'ordre ou congrégation d'Arrouaise*, l'admit-elle en qualité d'académicien ordinaire. Son discours de réception fut prononcé dans la séance publique du 17 juillet 1789. Le caractère remarquable de cet écrit l'éloignait, pour le fond, sinon pour la forme, des discours usités dans ces solennités. Tout en applaudissant

aux avantages qui pouvaient résulter pour la civilisation de l'établissement des académies de province, Dumarquez semblait déjà prévoir les malheureuses tendances vers lesquelles elles seraient entraînées, et dans les premiers mots qu'il prononçait dans l'un des sanctuaires des lettres, il paraît avoir voulu signaler les écueils qui seraient à éviter afin de faire prospérer ces utiles créations.

« J'ai avancé, disait-il, que je n'avais jamais regardé comme problématique l'utilité des académies; mais pour que ces corps respectables puissent produire ce fruit précieux, je veux dire l'utilité, il ne leur suffit pas de décerner des couronnes littéraires pour toutes sortes de questions. Loin du sanctuaire des lettres les questions frivoles ou de discussions oiseuses, qui ne peuvent jamais tourner au profit de l'humanité! Les proposer, c'est attenter à la majesté des lettres, c'est abuser du plus bel apanage de l'homme, c'est abuser sa raison, la dégrader en épuisant sa puissance dans des travaux indignes d'elle. »

Sans nous attacher au style, on doit reconnaître que ces paroles étaient celles d'un homme sincèrement ami du progrès humanitaire. Dans le reste de son discours, Dumarquez s'est attaché à faire ressortir cette grande vérité que l'agriculture est la première et la plus importante de toutes les connaissances.

Notre chanoine-poète eut à soutenir quelques polémiques à propos de ses publications; la plus remarquable, par le nom de ses adversaires, Rivarol et Champanetz, eut pour

principe des couplets que le chanoine Dumarquez avait chantés, lors d'une prise de voile à l'abbaye de Woestine, en Flandre.

Son esprit, sa facilité à écrire en vers, lui avaient donné dans le pays une sorte de renommée; il était recherché par tous les hommes distingués de son temps. Outre les nombreuses pièces de vers qu'il avait répandues dans les almanachs et les recueils de l'époque, il venait de publier un petit volume de poésies, sous ce titre : *Les délassements d'un paresseux* (1), lorsque la Révolution vint mettre trève aux vers bachiques, anecdotiques et joyeux, et appeler les hommes de quelque portée à des travaux plus sérieux. Dumarquez, que ses opinions, autant que sa replète constitution, retenaient en France, dut renoncer au froc; mais il n'en cultiva qu'avec plus d'ardeur la poésie; malheureusement la plupart de ses pièces de vers sont restées inédites. Nous donnerons une idée de sa manière, en citant la strophe suivante, que nous empruntons à une cantate intitulée *les Epoux*, et qui n'a point été publiée. J.-B. Rousseau ne l'aurait peut-être pas désavouée.

(1) Par un C. R. d'E. A. C. D. B., membre de plusieurs académies et de la Société anacréontique des *Rosati* d'Arras. *A Prigritiopolis*, 1790 (Amable Wagrez), petit in-12 de 225 pages. Voici l'explication des initiales du titre : *Chanoine régulier d'Eaucourt, ancien curé de Liégescourt.*

Le chaos disparaît; l'univers prend naissance;
Des mains du Créateur, sur la voûte des cieux,
Couronné de traits d'or, dans un char radieux,
L'astre brillant du jour pompeusement s'avance,
Et le vaste océan, dans une enceinte immense,
Dont l'énorme étendue échappe à tous les yeux,
Renfermant sa magnificence,
Comprime ses flots orgueilleux,
Ou légèrement les balance
Aux pieds des rochers sourcilleux.
Etonné de son existence,
Pour la première fois Zéphir perce les airs,
Et, pleins de reconnaissance,
Les hôtes des forêts, sous des arbustes verds,
Font aux échos surpris de rompre le silence,
Répéter leurs premiers concerts.
Ils semblent dire :
« Que votre empire,
» Tendres amours,
» Exempt de gêne,
» Exempt de peine,
» Dure toujours. » etc.

De 1790 à 1805, Dumarquez s'occupa spécialement d'agriculture. Fixé à Equerchin, il partageait ses heures entre les travaux de la terre et les lettres; il passait pour un des bons cultivateurs du pays. Ses manuscrits tant en vers qu'en prose formeraient encore un bon et intéressant volume.

Dumarquez a fait imprimer, en 1803, chez la veuve Amable Wagrez, à Douai: *Relation historique et philosophique du grand pèlerinage d'Eraste au temple de Thémis* (1). Cet écrit se

(1) In-8° de 70 pages et 2 f. de t.

rattache au dernier procès qu'il a eu à soutenir. Il est mort le 3 novembre 1805, à l'âge de 59 ans.

DUMONT.

DUMONT (PAUL), écrivain ascétique, nommé dans le monde savant *Paulus Montius*, naquit à Douai en 1532, d'une famille honorable, fit ses études à Cambrai et à Louvain et fut les achever à Paris sous les plus habiles professeurs. De retour à Douai, il obtint la charge de greffier de la ville, place très-importante et très-considérée alors, et il en remplit les fonctions pendant plus de quarante années avec le plus grand zèle. Dumont consacra les loisirs que lui laissait sa place à traduire des langues latine, italienne et espagnole en français, des livres de piété qu'il regardait comme les plus utiles pour le temps. Il est mort à Douai, le 29 octobre 1602, âgé de 71 ans.

Nous avons de lui vingt ouvrages ou traductions, dont Paquot a donné en partie la liste, que nous avons complétée dans la *Bibliographie*, où ceux imprimés à Douai sont

décrits. Nous ne reproduisons point cette liste pour ne pas grossir inutilement ce volume; tous sont, d'ailleurs, presque sans intérêt pour l'époque et sans valeur bibliographique, quoique rares.

DUPLESSIS.

DUPLESSIS (STANISLAS), bénédictin de la congrégation de S. Vannes, né à Douai (1).

Chant royal, avec *la Ballade* qui a remporté la première couronne à Douai. 1757, in-4°.

La Contrebande chez les nonnes. 1758, in-8°.

Epître au roi de Pologne. 1756, in-4°.

Epîtres présentées au roi de Pologne. 1756, in-4°.

Eglogue sur la mort de Dom. Calmet. 1757, in-4°.

Mandrin pris, poëme. 1755, in-8°.

Poëme sur le malheur arrivé à la France la veille des Rois, en 1757. 1757, in-4°.

La prise de Mahon et de ses forts, poëme. 1756, in-4°.

Relation en vers d'un voyage de Strasbourg à Dunkerque. Paris, 1758, in-8°.

(1) Nous empruntons cet article à la *France littéraire*, de M. Quérard. Toutes nos recherches ont été infructueuses pour découvrir quelques faits de la vie de cet écrivain.

DUQUESNE.

DUQUESNE (Ives-Louis), fut un des fondateurs du beau Musée de Douai. Il naquit en cette ville le 10 novembre 1778; son père était greffier de l'échevinage de Douai. Lorsque fut passée la tourmente révolutionnaire, Duquesne, qui avait perdu son père pendant les mauvais jours, fut appelé, quoique fort jeune, par M. Deforest de Quartdeville, à l'emploi de secrétaire de la mairie, qu'il a exercé jusqu'en 1822. Animé d'un amour sincère pour les sciences physiques et naturelles, Duquesne, réuni à quelques jeunes gens de son âge, conçut la pensée généreuse de doter la ville de Douai d'un Musée d'histoire naturelle. Avec de faibles ressources, mais pleins de dévouement à la science, secondés d'ailleurs par l'active bienveillance de l'administration municipale, ils ne tardèrent point à voir leur entreprise couronnée du plus beau succès. Il faut le reconnaître, c'est à Duquesne et à ses amis que nous devons le bel établissement que nous possédons, et auquel il n'en est point de comparable dans nos contrées. Duquesne fut aussi l'un des fondateurs de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du départe-

ment du Nord. Il en fut éliminé par une mesure violente en 1823, avec beaucoup d'autres hommes honorables, victimes de haines politiques ou d'animosités particulières. Retiré dans la vie privée, Duquesne ne s'occupa plus des affaires publiques, mais il porta toute son activité vers l'agrandissement et l'accroissement de notre Musée. En 1830, il avait été appelé par le choix du Roi, il le fut en 1831 par celui de ses concitoyens, à siéger au sein du conseil municipal ; mais atteint de cécité en 1835, il dut renoncer à ses études et à ses fonctions. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée le 14 décembre 1843, il a langui dans un état d'affaissement pénible et qui faisait pressentir sa fin prématurée.

DURAND.

DURAND ou DURANS, de Douai, est un Trouvère du XIVe siècle, né en cette ville ou du moins dans ses environs. Nous n'avons pu recueillir sur sa vie aucun renseignement, et c'est à M. Arthur Dinaux que nous avons l'obligation de la notice la plus complète qui ait été écrite sur ce Douaisien. Nous ne pourrions

que l'altérer si, en lui empruntant les faits, nous les présentions dans un autre style ou sous une autre forme; nous préférons la donner toute entière et textuellement, telle que M. Dinaux l'a publiée dans son excellent ouvrage, plein de recherches et d'érudition, sur *les Trouvères de la Flandre et du Tournaisis* (1).

« Ce trouvère a choisi sa propre ville pour en faire, par une fiction poétique, le théâtre d'une action, tant soit peu tragique, décrite dans le joli fabliau des *Trois Boçus*, le seul que l'on connaisse de cet écrivain, et dont le sujet est du reste d'origine arabe. On le retrouve dans les *Mille et une nuits* et dans les Contes tartares. Il est très-probable que le fait fort invraisemblable, qui a donné lieu au fabliau, n'est pas arrivé en Flandre; mais le trouvère douaisien, qui l'a entendu raconter par des croisés revenus de Palestine, ou de gens qui le tenaient d'eux par traditions orales, n'a pas hésité à en faire le sujet d'un conte en vers dont il a placé tout naturellement l'endroit de la scène aux lieux qui l'ont vu naître. Ce qui doit confirmer cette conjecture, c'est la connaissance parfaite que l'auteur paraît avoir de la ville de Douai, et, entr'autres, la citation dans le cours du fabliau *de la ruelle de Saint*

(1) Un vol. in-8°. Valenciennes, Prignet, 1839.

Maurand, patron de la ville de Douai, qui n'a pu être mentionnée que par un poète de la localité.

» Cet ingénieux fabliau se trouve en original dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi inscrit sous le n° 7218 ; il a été cité d'abord par le président Fauchet dans son *Recveil de l'origine de la langve et poésie françoise, ryme et romans*, page 584 (édition de 1610, in-4°). Legrand d'Aussy l'a traduit dans ses *Fabliaux ou contes du XIIe et du XIIIe siècles*, Paris, Onfroy, 1779, in-8°, tome III, pages 369-377. Enfin, Méon l'a imprimé en entier dans la nouvelle édition des *Fabliaux et contes* de Barbazan, Paris, Crapelet, 1808, in-8°, tome III, pages 245-254. Il contient 296 vers octosyllabiques. Pour ne rien omettre touchant cette singulière histoire, nous ajouterons qu'elle eut tant de succès au moyen-âge qu'elle fut d'abord imitée par d'autres trouvères, entr'autres par *Hugues Piaucelle*, puis par Straparole dans ses *Nuits facétieuses*, et en dernier lieu on a fini par faire, sur le même sujet, une farce intitulée *les Trois Bossus*. Assurément, les habitans du Boulevard qui se déridaient à la représentation de cette burlesque facétie, ne s'imaginaient guères qu'elle avait une aussi antique origine.

» Nous avons trop peu d'occasions, dans le cours de cet ouvrage, de donner des échantillons de la versification des trouvères douaisiens, pour ne pas saisir celle qui se présente de faire connaître la manière de faire du poète Durans. Voici comme il débute ; le lecteur verra qu'il semble s'adresser à quelque châtelain d'Oisy, de Lalaing, ou de quelqu'autre des environs de Douai, qui l'avait invité à faire un conte :

Seignor, se vous voler atendre,
Et un seul petitet entendre,
Ja de mot ne vous mentirai.
Mès tout en rime vous dirai
D'une aventure le fablel.
Jadis avint à un chastel,
Mès le nom oublié en ai,
Or soit aussi com à Douai,
Un borgois i avait manant,
Qui du sien vivait belemant.
Biaus hom ert (était) e de bons amis,
Des borgois toz li plus eslis (choisis) ;
Mais n'avait mie grand avoir,
Si s'en savoit bien avoir
Que moult ert créuz par la vile.
Il avait une bele file,
Si bele, que c'ert uns délis,
Et se le voir vous en devis,
Je ne cuit qu'aïns féist nature
Nule plus bele créature.
De sa biauté n'ai or que fere
A raconter ne a retrere,
Quar se je mesler m'en voloie,
Assez tost mesprendre i porroie ;
Si m'en vient miex taire orendroit,
Que dire chose qui n'i soit.

En la vile avait un boçu ,
Oncques ne vi si malostru ,
De teste étoit moult bien garnis :
Je cuit bien que nature ot mis
Grant intention à lui fere. Etc.

» Le bossu si laid était riche; il demanda en mariage la jolie Douaisienne et l'obtint. Mais il était jaloux comme tous les hommes contrefaits qui possèdent une belle femme et craignent les comparaisons ; il fermait sa porte à tout le monde : un jour cependant il trouva trois ménestrels, bossus comme lui, qu'il voulut bien héberger ; il les fit chanter, les régala, puis les renvoya. Sa femme, qui avait entendu avec plaisir les chansons des ménestrels , les fit rappeler quand son mari fut parti ; mais à peine avait-elle joui de leurs accords , que le jaloux frappa à la porte. On cacha les trois bossus dans trois coffres en attendant un moment plus opportun. Quelle fut la terreur de la dame de Douai quand elle put ouvrir les coffres, de trouver les trois ménestrels étouffés! Elle chercha à se débarrasser bien vîte de ces cadavres, et, appelant un porteur, elle lui offrit une grosse somme d'argent s'il voulait aller jeter à l'eau un bossu mort chez elle. Celui-ci accepta, prit le mort et le lança par-dessus le pont; revenu pour toucher sa récompense , on lui dit que son opération a été mal faite, puisque le bossu est déjà de retour. Le porteur croit

que c'est le diable ; cependant il prend le second bossu et le jette à l'eau : cette noyade se répète trois fois. Enfin, le portefaix, revenant au logis après avoir mis à l'eau ses trois bossus, se retourne et voit derrière lui le mari qui rentrait chez lui : — « Ah ! je t'y prends, dit le » porteur, le croyant son bossu qui venait de » ressortir de la rivière, cette fois tu ne » m'échapperas plus ! » A ces mots il l'assomme avec un pieu, le lie dans un sac et le rue à l'eau. La dame, débarrassée à la fois des trois corps morts et de son vilain jaloux, paie grassement le portefaix, et

Dis que fet a bone jornée.

Durans termine son conte par une sentence qui annonce qu'il avait une fort mauvaise opinion de la vertu des dames et de la force de leurs principes :

Durans, qui son conte défine (termine)
Dit qu'oncques Diex ne fit meschine (jouvencelle)
Qu'on ne peut por deniers avoir.

DURAND.

DURAND (Georges-Joseph), né à Douai en 1724, fut chargé par le ministre de la guerre

des travaux de fortifications de cette place de 1763 à 1774. La manière avec laquelle il s'acquitta de cette mission attira sur lui l'attention du Roi Louis XV qui, dans le cours de 1774, le décora du grand cordon de l'ordre de St.-Michel.

C'est à Durand que l'on doit les plans et la construction des deux remarquables entrées de Douai nommées les portes Morel et d'Equerchin, et la reconstruction de la belle partie de nos fortifications, qui s'étend depuis le derrière de la caserne d'Equerchin jusqu'au petit Polygone, situé sur le rempart au nord de la porte d'Ocre.

C'est aussi à lui que fut confiée la direction par économie des travaux de construction de l'Hôpital-Général de Douai.

Durand a fourni à M. Perronnet un mémoire, imprimé comme document important dans le traité sur l'*Art du Briquettier*, qui fait partie de l'Encyclopédie.

Il mourut à Douai le 28 juin 1800. De 1775 à 1790, il y avait exercé les fonctions d'ingénieur-chef des écluses.

M. Durand-d'Elcourt, conseiller à la Cour royale de Douai, ancien député du département du Nord, est son petit-fils.

DURUTTE.

DURUTTE.

DURUTTE (Pierre-François-Joseph) comte de l'Empire, lieutenant-général, grand officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, naquit à Douai, sur la paroisse Saint-Nicolas, le 13 juillet 1767. Entré au service militaire dans les commencements de la Révolution, il ne l'a quitté qu'après la funeste bataille de Waterloo.

Nous ne suivrons pas le jeune Durutte aux débuts de sa glorieuse carrière: il en franchit les premiers degrés avec une étonnante rapidité. Déjà, en 1799, à la bataille de Bergen, en Hollande, nous le voyons combattre comme adjudant-général, recevoir plusieurs blessures, et se distinguer par une grande intrépidité. L'année suivante, le général de brigade Durutte, dans l'importante affaire de Hohenlinden, fait mettre bas les armes à neuf cents Autrichiens, prend en flanc la colonne du général Piesch, décide sa retraite et dégage ainsi le polonais Kinasewitz et sa vaillante légion. Elevé en 1803, à l'âge de 35 ans, au grade de général de division, il commanda pendant plusieurs années la 10e division militaire, dont le chef-lieu est Toulouse. En

1809, il est appelé à l'armée d'Italie, où il se signale en diverses occasions, notamment aux passages de la Piave, du Tagliamento, et à l'attaque du fort de Malborghetto, où il entra le premier. Nous le retrouvons sur le champ de bataille de Wagram, commandant une division d'infanterie, et soutenant, avec le général Puthod, le général Macdonald qui, dans cette journée, obtint le bâton de maréchal. Le 9 mai 1812, le comte Durutte fut nommé gouverneur de Berlin. Il exerça ces fonctions avec sa fermeté, son impartialité et son désintéressement ordinaires. En 1812, il eut, sous les ordres du duc de Bellune, le commandement de l'une des divisions de la grande armée, en Russie. De ce corps d'armée, il passa à celui du duc de Castiglione et se fit remarquer dans l'une et dans l'autre par son sang-froid et sa valeur. Parmi les faits glorieux de cette campagne malheureuse, on doit rappeler que le général Durutte, laissé avec sa seule division et deux bataillons d'infanterie du grand-duc de Wurtzbourg au pont de Wolkowisk, lorsque les avant-postes s'y étaient laissé surprendre, et où le général Reynier faillit être fait prisonnier, soutint pendant toute la nuit du 14 au 15 novembre les attaques réitérées de l'ennemi, fort de

vingt mille hommes d'infanterie et huit mille de cavalerie, outre cinq mille Cosaques.

Lorsque les Français abandonnèrent la ligne de la Vistule, à la défection de la Prusse, le général de division Durutte remplaça le général Reynier, dans le commandement du septième corps d'armée. C'est à ses talents militaires autant qu'à son courage qu'on dut le salut de l'armée française à Dennewitz, le 6 septembre 1813. Ce fut contre sa division que les Saxons, qui venaient de l'abandonner, tournèrent leurs canons à la bataille de Leipsick. « Dans cette bataille, dit un bulletin officiel, les troupes du prince de la Moskowa et la division Durutte se distinguèrent surtout par la plus rare intrépidité. » En 1814, il défendit Metz contre les alliés, et mérita qu'une épée d'honneur lui fût décernée par les habitans de cette ville, en témoignage de leur reconnaissance. Lors de la Restauration, il fut nommé commandant de la 3e division militaire, et chevalier de Saint-Louis. Après le 20 mars, Français avant tout, le général Durutte marcha sous les drapeaux qui allaient s'opposer à l'entrée, sur le sol de la France, de nos ennemis les coalisés. Commandant de la 4e division du premier corps d'armée, il fit tous ses efforts pour préserver notre territoire d'une invasion étrangère. A

Waterloo, toujours au milieu du danger, il contint, avec la division Marcognet, plusieurs corps d'armée ennemis. Ce fut dans cette bataille qu'il perdit le poignet droit, d'un coup de sabre.... Après le 5 juillet 1815, couvert des plus honorables blessures, le général Durutte, officier plein d'honneur, de talent et de bravoure, vécut retiré et privé de tous ses emplois. Il était membre de la réunion des enfans du Nord.

Les électeurs constitutionnels du département du Nord voulurent plusieurs fois le porter à la députation; mais le général ne payait pas en France le cens exigé par la Charte, la majeure partie de ses propriétés se trouvant en Belgique. Il quitta Paris au mois de décembre, atteint d'une maladie de poitrine, et vint à Ypres, dans les Pays-Bas, où il est mort au milieu des bénédictions de sa famille et de tous ceux qui l'entouraient.

Le comte Durutte n'était pas seulement un brave soldat, c'était un homme doué de beaucoup d'imagination, d'un esprit ferme et d'un jugement très-droit. Il écrivait et s'exprimait avec beaucoup de facilité et d'élégance, ses manières étaient franches, distinguées, polies, quoiqu'elles décélassent un homme qui, longtemps, avait commandé quelques-unes de ces

glorieuses légions devant qui toute l'Europe s'est agenouillée.

. Le nom du général Durutte est glorieusement inscrit sur les tablettes impérissables qui revêtent l'Arc de Triomphe de l'Étoile.

ESTIUS.

ESTIUS (GUILLAUME), chancelier de l'Université de Douai, en hollandais *William Hessels Van Est*, naquit à Gorcum, en 1542. Il descendait, assure-t-on, de la noble maison d'Este. Ses premières études se firent à Utrecht, et ses cours de philosophie et de théologie dans l'Université de Louvain, où il prit le bonnet de docteur, en 1588 ; il y avait eu pour maîtres Baïus et Lessels, son ami. Appelé à Douai, en 1562, pour y occuper une chaire de théologie, il la remplit avec beaucoup de succès. En 1582, on le nomma supérieur du séminaire du Roi et chancelier de l'Université. Il se fit remarquer dans ces diverses fonctions par son zèle, sa science et son application à l'étude. Benoit XIV, connu par ses lumières, avait beaucoup d'estime pour les ouvrages d'Estius ; en parlant de lui, ce pape le qualifiait de *Doc-*

tor fundatissimus, faisant par là allusion à la solidité qui était le principal caractère de ses écrits. Ce savant théologien mourut à Douai, le 20 septembre 1613, à l'âge de 72 ans, et fut enterré dans l'église St.-Pierre, près l'autel du Saint-Sépulcre ; son tombeau et son épitaphe ont disparu à la Révolution de 1789. Swerts nous a conservé cette épitaphe, composée par André Hoius, autre professeur de l'Université [1].

On lui doit :

1°. *Historia martyrum Gorcomiensium*. Douai, in-4°, 1603.—C'est l'histoire de dix-neuf prêtres ou religieux qui, pour leur attachement à la foi catholique, furent massacrés à Gorcum, en 1552 [2].

2°. *Commentaria in IV libros sententiarum Petri Lombardi*. Douai, 4 vol. in-fol., 1615 ; Paris, 2 vol. in-fol., 1662, 1695 ; et Naples, 1720.—Cet ouvrage est considéré comme un excellent cours qu'on doit recommander aux jeunes théologiens.

3°. *Commentaria in epistotas Sti. Pauli*. Douai, 2 vol. in-fol., 1614; Paris, 2 vol. in-fol.,

(1) *Athenæ belgicæ*, pag. 305.

(2) Cet ouvrage a été traduit en français et imprimé à Douai, en 1606, in-8°, B. Bellère

1679; Rouen, 1709.—Ces commentaires pleins d'érudition sont généralement estimés.

4°. *Annotationes in præcipua ac difficiliora sacræ scripturæ loca.* Douai, in-fol., 1621, 1628 et 1629.

5°. *Orationes theologicæ.* Douai. in-18, 1614. —Le cinquième de ces discours a pour titre : *Contrà avaritiam scientiæ.* L'auteur s'élève contre ceux qui, cherchant à acquérir des connaissances, les gardent pour eux, et se contentent d'en jouir, sans les rendre fructueuses pour autrui.

Estius a encore laissé d'autres écrits moins importants que Moréri et Swerts ont rappelés.

FABRI.

FABRI (Jean), communément *Lefebvre*, bénédictin, ensuite évêque de Chartres, né à Douai dans le XIVe siècle, fit ses études à Paris [1] et y fut reçu docteur en droit canon. Il prit l'habit à l'abbaye de St.-Waast d'Arras et en devint le prévot. A de hautes connais-

(1) Alors Douai n'avait point d'Université ; elle n'y fut établie qu'en 1563.

sances, il unissait un beau talent pour la prédication et une grande habileté dans les affaires. Il fut successivement abbé de Tournus et de St.-Waast d'Arras. Le roi Charles V, instruit de sa capacité, l'admit dans son conseil et se servit de lui dans beaucoup d'affaires. Plusieurs fois envoyé en ambassade par le roi, il déploya une grande capacité dans ses diverses missions. Le pape Clément VII, vers qui il avait été envoyé, le nomma, en 1379, évêque de Chartres. Devenu chancelier de Louis, duc d'Anjou et roi de Sicile vers le même temps, il fut encore employé par ce prince dans diverses négociations, depuis 1381 jusqu'en 1388. Il mourut à Avignon, en 1390, et fut enterré dans l'église du collége de St.-Martial; l'on y voyait avant la Révolution son épitaphe, écrite en vers latins. On a de lui plusieurs ouvrages qui tous sont restés inédits. Le plus important est celui ayant pour titre : *les Grandes chroniques du Hainaut*, depuis Philippe-le-Conquérant jusqu'à Charles VI, 3 vol. in-8°; ce manuscrit est conservé à la bibliothèque du Roi. Quelques écrivains ont voulu que Fabri fut né à Paris, mais sans fournir aucune preuve à l'appui de leur assertion; long-temps encore après lui sa famille a résidé à Douai.

FOUQUAY

FOUQUAY.

FOUQUAY (Albert-Henri-Joseph), naquit à Douai, le 9 janvier 1770, de parents sans fortune, mais qui élevèrent son âme et prirent beaucoup de soins de son éducation. Il fit ses études au collége d'Anchin, où il devint ensuite maître des conférences. La Révolution arrivant, le trouva dans cette position et la lui enleva; il refusa le serment à la Constitution de 1792, quoique son caractère fût faible en apparence. Les connaissances que ses parents lui avaient fait acquérir lui vinrent alors en aide; il donna des leçons en ville aux fils des personnes de distinction. Comme la plupart des familles de ses élèves appartenaient à l'aristocratie, et que d'ailleurs on se rappelait le refus de serment qu'il avait fait, on le déclara *suspect* et comme tel on l'envoya à Doulens, où gémissaient les nombreuses victimes du système de cette déplorable époque. Evadé, repris, il ne fut rendu à la liberté qu'après la journée du 9 thermidor. Il s'adonna de nouveau alors à ses leçons particulières, qu'il continua jusqu'en 1797. L'instruction, en ce temps, était presque nulle en France; les grands établissements étaient tombés et dans

les Prytanées que l'on avait créés pour les remplacer, on n'enseignait que les sciences exactes, physiques et philosophiques et encore d'une manière bien imparfaite. Fouquay conçut le généreux et hardi projet de rendre en partie à ses concitoyens les bienfaits de l'instruction qu'ils avaient perdus. Il fallait tout son dévouement à la chose publique, tout son courage pour le mettre à exécution : il l'entreprit et en assura le succès. Ce n'est point qu'il n'eut à éprouver de nombreuses tribulations, qu'il ne trouvât sous ses pas des entraves de toutes espèces ; mais par sa grande modération, par une souplesse raisonnée, il sut, pour atteindre son but, faire au temps et aux hommes toutes les concessions que les circonstances nécessitaient. Fouquay, poursuivant ainsi heureusement sa carrière, arriva au moment de la réorganisation de l'instruction publique. Alors Fourcroy, conseiller-d'état, en mission à cet effet dans les départemens du Nord, vint visiter son établissement, et déclara, en présence des élèves, que *leur maître avait bien mérité de la patrie et des pères de famille.* Jusqu'en 1809 toute latitude fut laissée à Fouquay pour le développement des études et il avait su mettre cette liberté à profit pour leur donner plus de force, mais à cette époque on

en restreignit l'étendue et dès-lors l'établissement perdit de son importance. Les services que Fouquay rendit de 1797 à 1809 à la ville de Douai, sous le rapport de l'instruction, sont immenses et ils resteront gravés en caractères ineffaçables dans la mémoire et dans le cœur de tous ses élèves et de tous les pères de familles qui lui ont survécu et qui lui avaient confié leurs enfants.

Fouquay ne cessa de se livrer à l'enseignement qu'en 1826; le rôle auquel on l'avait réduit lui allait mal; il était fait pour être autre chose qu'un répétiteur de collége, surtout dans ces temps-là. En quittant la carrière de l'enseignement, Fouquay ne renonça pas à être utile à ses concitoyens, il fit partie de la Commission des écoles académiques, du Comité d'instruction primaire supérieur, du Conseil des prisons, du Conseil municipal, de celui de la Caisse d'épargne. Nommé en 1829 membre du bureau de charité de sa paroisse, il déploya dans ces modestes fonctions un zèle et une activité des plus louables, qui lui firent donner généralement le titre glorieux et par excellence de *père des pauvres* qu'il avait véritablement mérité. Il était un des fondateurs de la Société centrale d'agriculture, et il ne cessa de prendre part à ses tra-

vaux que lorsque ses infirmités lui en eurent ôté les moyens.

Frappé de paralysie à un âge peu avancé, il mourut quelques années après, le 2 juillet 1838, aimé et vénéré de la ville toute entière. La reconnaissance qu'on lui a vouée vivra dans certains cœurs jusqu'au moment où ils cesseront de battre (1).

M. Preux a lu en 1838 un éloge de Fouquay dans le sein de la Société royale et centrale d'agriculture.

Oh! mon cher et respectable maître, de douces larmes pèsent sur mes paupières en traçant cette imparfaite esquisse de ta vie et de tes bienfaits!

(1) Parmi les élèves de M. Fouquay qui se sont distingués dans les diverses carrières où ils sont entrés, nous citerons ceux dont les noms suivent : MM. *Martin* (du Nord), ministre de la justice et des cultes.—Le docteur *Le Glay*, archiviste-général du département du Nord.—Le baron *Amaury de Lagrange*, colonel d'artillerie.—*Nepveur*, mort premier président à Grenoble. —*Bourriot*, lieutenant-colonel du train des parcs. — *Dailly*, premier secrétaire d'ambassade. — *Gautier d'Agoty*, chef de division au ministère des travaux publics. — *Preux*, procureur-général à Metz. — Le comte *De Guerne*, ancien maire de Douai. —*Ad. Honoré*, ancien maire de Douai. —*Hyp. Bis*, poète dramatique. —Les conseillers *Dubrulle*, *Bigant*, *Minart*.—*Wautier*, ancien directeur du collége la Marche à Paris.

GANDOR DE DOUAI.

GANDOR DE DOUAI est un des trouvères les plus féconds et les plus distingués du XIIIe siècle ; son nom est honorablement inscrit dans les fastes littéraires de la France. L'abbé de la Rue le nomme, on ne sait pourquoi, *Graindor*. Nous n'avons point de détails particuliers sur sa vie ; mais il paraît qu'il naquit à la fin du XIIe siècle, si nous nous en rapportons aux savants auteurs de l'*Histoire littéraire* de France, dans le passage suivant : » Nos regards vont se fixer sur des poèmes » d'une vaste étendue qui portent le nom de » romans, et dont quelques-uns semblent te- » nir au genre épique. Laissons au XIIe siècle » le Tristan versifié ; il nous est du moins » permis de rapporter *au commencement* du » XIIIe, la composition du *Chevalier au Cygne*, » espèce d'histoire de la conquête de Jérusa- » lem par Godefroi de Bouillon. Cet ouvrage » qui contient 30,000 vers, fut entrepris par » *Renax* ou *Renaus* et achevé par *Gandor de* » *Douay*, qui a rimé aussi *Anséis de Carthage*, » et *la Cour de Charlemagne*, c'est-à-dire le » voyage de ce prince en Espagne (1). »

(1) Tome 16, p. 232.

M. Michaud, dans sa *Bibliographie des Croisades*, parle ainsi de notre poète douaisien :

« Gandor de Douai trace les événemens de la croisade Godefroi de Bouillon : le séjour des pèlerins à Constantinople l'occupe assez long-temps ; il parle des refus faits par Bohémond, qu'il appelle le preux et le vaillant, de prêter serment de fidélité à Alexis ; il place dans la bouche du prince grec différens discours qui ont pour objet de détourner les pèlerins de la conquête de la Cité Sainte : Godefroi lui répondit qu'il était prêt à souffrir toute chose pour l'amour de Jésus-Christ. L'auteur raconte fort longuement la prise d'Antioche ; il paraît faire de Bohémond son héros favori, et ne parle qu'en passant des autres princes. Le manuscrit, dans cette partie, est orné de petites miniatures qui représentent les opérations du siège d'Antioche ; on lit ces mots : *C'est ainsi que les Français assiègèrent Antioche et qu'ils la prirent* (1). Au récit des événements qui suivirent la prise de cette ville, le romancier mêle une foule de détails singuliers qu'on ne lit dans aucune chronique ; il est à remarquer que le poète ne rapporte pas une seule de ces visions qu'on trouve

(1) M. Michaud parle du manuscrit n° 165 de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, in-f°, du XIIIe siècle.

en si grand nombre dans nos vieux historiens des guerres saintes. Dans la description qu'il fait de la marche des chrétiens vers Jérusalem, Gandor de Douai trace plutôt l'histoire de chaque prince qu'il ne suit les événements généraux de la Croisade. C'est ainsi qu'il raconte l'histoire de Godefroi, de Tancrède, de Bohémond et de Bauduin. Ces épisodes jettent dans son récit une grande confusion, défaut qui est faiblement racheté par l'intérêt que le romancier a cherché à répandre dans ses tableaux. Arrivé au siége de Jérusalem, Gandor s'arrête tout-à-coup et s'exprime en ces termes : « Maintenant, Seigneurs, écoutez ma » chanson glorieuse, écoutez comment les » guerriers de la Croix prirent la cité Sainte, » et comment ils la délivrèrent de la race » de Mahomet. » Après avoir ainsi appelé l'attention des barons et des chevaliers, l'auteur trace rapidement le siége de Jérusalem. Ici comme pour le siége d'Antioche, il y a dans le manuscrit de petites miniatures qui représentent les travaux des assiégeans : dans l'une d'elles on aperçoit le bélier, dans une autre les tours roulantes et les diverses machines employées dans les siéges au moyen-âge. Gandor de Douai n'offre plus qu'un faible intérêt dans le reste de son récit ; l'ouvrage finit à l'élection de Godefroi.

N'ayant point eu sous les yeux les manuscrits des poèmes de Gandor, nous n'avons pas cru pouvoir mieux faire que d'emprunter ce qui précède sur le trouvère douaisien à l'illustre auteur de l'*Histoire des Croisades* (1).

Le second poème de Gandor est celui d'*Anséis* ou d'*Anséus de Carthage*, un des paladins de Charlemagne et son neveu, selon plusieurs (2). C'est un roman de 10,850 vers, dont la véritable version première n'est pas connue, qui se chantait dans les châteaux à l'aide de jongleurs, lesquels en altéraient le texte. Le poète douaisien se chargea de les redresser, comme il le dit lui-même dès son début. Le sujet du cantilène repose sur les exploits des Français contre les Maures, tant en Espagne que dans le nord de l'Afrique.

On ne trouve aucune trace du troisième poème attribué par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* à Gandor de Douai, sous le titre de la *Cour de Charlemagne*.

Nous terminerons cet article en exprimant le vœu que la ville de Douai fasse un sacrifice

(1) On connait trois manuscrits du *Chevalier du Cygne*, celui de l'Arsenal, n° 165, et deux à la bibliothèque du Roi, sous les n°s 7192 et 7628.

(2) Ce passage sur *Ansies* est de M. A. Dinaux, assez riche pour qu'on le vole, et qui, dans ses *Trouvères de la Flandre*, a publié un excellent article littéraire sur Gandor.

quelconque pour obtenir une bonne copie du manuscrit du trouvère douaisien.

GAUTIER D'AGOTY.

GAUTIER D'AGOTY (PHILIPPE-JACQUES-JOSEPH), naquit à Lille en 1770, d'une famille distinguée, originaire de Provence (1). Il fut élevé avec soin par son père, graveur du Roi et de S. A. le grand-duc de Bade, et membre de l'Académie de Toulouse. Après avoir terminé de bonnes études, principalement dans les sciences exactes, le jeune Gautier fut nommé en 1788, par le magistrat de Lille, médailliste de l'Académie. Il occupait cette place lorsque la Révolution éclata ; il en épousa les principes, mais avec modération, et figura avec distinction parmi les patriotes de 89 qui désiraient une réforme sage et espéraient l'obtenir sans trouble et sans violence. Nommé en 1792, âgé seulement de 21 ans, secrétaire-général de l'administration départementale du Nord, il exerça cet emploi avec la plus grande distinction. Continué dans ces fonctions pendant

(1) Voir sur la famille Gautier d'Agoty, *Chronologie et hist. littéraire du président Hénault.* — *Biographie universelle.*

la tourmente révolutionnaire et sous le Directoire, il fut, lors de l'établissement des Préfectures, attaché avec le même titre à celle du département du Nord. Il perdit cette place en 1804.

M. Masclet, sous-préfet de Douai, avait conçu le louable projet de réveiller l'industrie, inactive depuis plus d'un siècle dans cette ville. Les premières bases d'un établissement commercial furent posées en 1805, avec plus de zèle que de maturité. Aussi son existence fut-elle compromise très-peu de temps après sa naissance. Les nombreux souscripteurs de cet établissement que ces premières idées d'industrie avaient stimulés, pressèrent Gautier d'Agoty de se mettre à la tête de cette entreprise et de leur éviter la perte de leurs capitaux. Gautier remboursa toutes les souscriptions partielles et consacra son temps et sa fortune au succès de l'établissement projeté par M. Masclet.

En 1806, la filature et la manufacture fondée dans le Collége dit des *Grands-Anglais*, rivalisaient avec les plus importans établissemens de France en ce genre, et à l'exposition des produits de l'industrie française qui eut lieu la même année, le jury distingua, par des mentions honorables, les cotons filés, les

tissus de diverses espèces, les cardes et les pièces mécaniques sortis des ateliers de Gautier d'Agoty.

Cette grande manufacture a été long-temps la seule existante à Douai ; elle occupait 500 ouvriers. Plus de 2,000 individus y ont fait leur apprentissage et pris le goût du travail, si rare autrefois dans notre ville parlementaire et universitaire. Gautier a constamment soutenu par les plus grands sacrifices cette entreprise, que les circonstances contrarièrent, surtout de 1812 à 1814. Dans cette dernière année, les malheurs de l'invasion étrangère, la suppression des droits de douanes sans indemnité, occasionnèrent à Gautier des pertes énormes ; les désastres de 1815, la seconde occupation du territoire français par l'ennemi, ont mis le comble à ses pertes. Ce bel établissement avait vivement excité, au mois d'août 1815, l'intérêt de l'infortuné duc de Berry, lors de la visite que ce prince en avait faite.

Après avoir satisfait intégralement à toutes les obligations qu'il avait contractées, Gautier s'est trouvé dans la nécessité de céder un établissement qu'il n'avait fondé que par dévouement à la chose publique, et qu'il espérait transmettre à un fils dont il avait dirigé

les études vers la connaissance et la pratique des arts industriels.

Gautier d'Agoty, depuis long-temps membre du conseil municipal de la ville de Douai, n'exerçait plus d'autres fonctions au moment de sa mort. Il a fait dans ce conseil plusieurs rapports remarquables et présenté des vues sur divers objets d'utilité publique, entr'autres sur la canalisation de la Scarpe et le nouveau système de navigation dans la traversée de la ville. Ses profondes connaissances en matière d'administration, étaient d'une grande utilité au conseil municipal.

Gautier avait été successivement administrateur des hospices de la ville de Douai, chef de cohorte de la garde nationale, membre pendant vingt ans de la Société centrale d'agriculture du département du Nord, à laquelle il a rendu de grands services. Son nom a été rayé du tableau de cette Société, lors de la révolution qu'elle a éprouvée en 1822. Le barreau de Douai le comptait au nombre de ses membres.

Doué d'une activité d'esprit prodigieuse, d'une lucidité remarquable, Gautier se livrait au travail avec une ardeur infatigable, et ses travaux étaient toujours marqués au coin de la supériorité.

Il est mort en octobre 1826, regretté de tous les hommes qui avaient été à même de l'apprécier.

GÉRARD DE DOUAI.

GÉRARD DE DOUAI, évêque et comte de Châlons, pair de France, troisième fils de Wautier III, châtelain de Douai, naquit au château des Creux en cette ville, dans le courant du XIIe. siècle. Neveu de Hugues second, abbé de St.-Vincent de Senlis, il était prêtre et chanoine de l'église de cette même ville lorsqu'il signa la donation faite en 1180 par sa tante Ermentrude de Douai.

A la mort de Rotrou du Perche, arrivée en 1202, il fut élu évêque de Châlons-sur-Marne; mais il ne fut sacré à Rheims qu'en 1203. Il se trouva à Douai, le 17 octobre 1206, avec les évêques d'Arras et de Tournai pour la translation du corps de St.-Amé, que les trois évêques portèrent sur leurs épaules depuis l'église de St.-Amé jusqu'au Mont de Douai, petit monticule à la droite de la route d'Arras en sortant de Douai.

Nous n'avons à signaler aucun fait remarquable de sa vie (1). Seulement nous rappellerons, comme un témoignage honorable de son amour pour les lettres, qu'il enrichit à ses frais d'un bon nombre de manuscrits la librairie de l'abbaye de Cheminon. Il renonça à son évêché en 1215, et se retira à l'abbaye de Toussaint, diocèse de Châlons, où il mourut peu d'années après.

GOSSUIN.

GOSSUIN, abbé d'Anchin, naquit à Douai en 1086. Mis de bonne heure entre les mains de précepteurs habiles, il se fit remarquer par d'étonnants progrès. La grammaire était alors l'objet d'un véritable culte; il s'adonna à son étude avec une telle ardeur, qu'à l'âge de 18 ans il passait pour un excellent grammairien. Son goût pour les lettres le conduisit à Paris, afin d'y apprendre la dialectique; cette époque était celle des discussions et des controverses,

(1) Consulter sur sa vie ecclésiastique *Gallia christiana*, tomes 9 et 10,—*l'Histoire Générale de la maison de France*, par le père Anselme, tome 2. page, 313.

et il était difficile de réussir comme théologien ou comme lettré sans en posséder toutes les subtilités. Il entra dans l'école de Me. Joslain de Vierzy, qui depuis fut évêque de Soissons et ministre de Louis VII, roi de France. Alors Abeilard brillait de tout l'éclat de son talent, dans l'école publique qu'il tenait au cloître de Sainte-Geneviève. Son profond savoir, sa facilité d'élocution, nous dirons même son éloquence, voire encore son excellente méthode d'enseignement, avaient excité au plus haut point la jalousie, sinon des maîtres des premières écoles rivales de celle d'Abeilard, du moins la jalousie de leurs écoliers. Contre la volonté de Joslain, ses élèves se coalisèrent pour faire éprouver au docte amant d'Héloïse une humiliation scholastique. Ils chargèrent le plus éloquent et le plus habile d'entr'eux d'aller se mesurer avec Abeilard : Gossuin fut leur champion choisi à l'unanimité. Laissons parler l'auteur de sa vie, et traduisons seulement ce récit dans le style hyperbolique de l'époque : « Comme David allant provoquer Goliath au » combat, il franchit le mont de Sainte-Gene- » viève et arriva dans l'école où Abeilard » lisait et gravait ses leçons en traits ineffa- » çables dans la mémoire de ses disciples.

» Gossuin lui présenta son défi; mais le pro-
» fesseur, jetant un regard de mépris sur le
» jeune homme qui osait l'interrompre, lui
» imposa silence. Cependant ses propres éco-
» liers lui ayant assuré que son adversaire
» était un grand dialecticien, Abeilard con-
» descendit à accepter le cartel. On prétend
» que Gossuin l'emporta sur le docteur. C'est
» de quoi nous ne pouvons juger. Après
» avoir été reconnu maître en différentes
» sciences, il revint à Douai, où il ouvrit
» une école dont les bancs furent sur-le-champ
» occupés par un grand nombre d'écoliers. »

Peu de temps après son retour, il fut pourvu d'un canonicat à la collégiale de St.-Amé. Sa science et sa conduite exemplaire lui assurèrent bientôt une haute considération dans le pays. Il jouissait surtout d'une grande influence sur l'abbaye d'Anchin, dont les religieux étaient fort adonnés à l'étude des lettres, et qui alors avait à sa tête Aloise. L'amour du savoir reportait souvent les regards de Gossuin vers Paris, et il se disposait à y retourner pour puiser de nouveau dans ce foyer de lumières quelques clartés nouvelles. Une perte affreuse pour lui, celle de son meilleur ami, vint changer ses projets; sa douleur fut telle, qu'il résolut de renoncer au monde. C'est

alors qu'il s'adonna plus particulièrement à la littérature et surtout à la philologie, ou à la grammaire, pour parler le langage de l'époque. Son projet de se retirer du monde se fortifia de plus en plus, et malgré les instances et les prières de ses parents, il entra dans les ordres à l'âge de 29 ans. Après avoir appartenu à plusieurs monastères célèbres, il revint enfin dans l'abbaye d'Anchin. Ce fut alors qu'il reçut une mission bien élevée. Le pape Innocent II le chargea de la conversion d'Abeilard, qu'il avait condamné à la réclusion et au silence. Cet homme supérieur, que l'envie et les persécutions de ses ennemis avaient poussé jusqu'à l'exaspération, reçut d'abord fort mal les avances bienveillantes de Gossuin, il le repoussa même; mais peu après ils s'entendirent. Le cœur généreux de Gossuin trouva des larmes pour le malheur du premier philosophe de son temps; il lui offrit des consolations puisées aux sources de la sagesse, et une réconciliation complète fut le résultat de tentatives amicales que les mesures sévères prescrites par le souverain-pontife n'auraient su amener.

Revenu à Anchin, il fut nommé grand-prieur de ce monastère. On lui offrit la crosse de l'abbaye de St.-Pierre de Châlons ; il la refusa. Il fut peu après élu abbé de la célèbre maison

de Lobbes ; il refusa encore. Enfin Aloise, abbé d'Anchin, ayant été élu à l'évêché d'Arras, Gossuin fut nommé abbé de ce monastère, et il en prit le gouvernement à l'âge de 45 ans. Nous ne parlerons pas de la sagesse de son administration, de la discipline et du savoir qu'il sut rendre propres à cette maison ; Anchin fut telle sous son administration, qu'elle devint une pépinière d'abbés ; elle en compta huit dans le même temps. Gossuin assista, malgré les travaux quotidiens de sa charge, à plusieurs conciles, et entr'autres à celui de 1147, tenu à Rheims par Eugène III ; c'est alors qu'il se lia intimement avec saint Bernard, l'abbé de Clairvaux, que des rapports de science et de religion unissaient depuis longtemps à lui. Gossuin jouit de la faveur particulière de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et de celle du célèbre et infortuné Bauduin, empereur de Constantinople.

Sa vie active et utile se prolongea au-delà de ses espérances ; il mourut à l'âge de 80 ans, le 9 octobre 1166, entouré d'une glorieuse auréole et généralement regretté.

Gossuin est le 7e. abbé d'Anchin ; son corps fut déposé dans le côté à droite de l'église d'Anchin ; l'épitaphe mise sur sa tombe a été reproduite dans l'histoire de sa vie, imprimée

en latin d'après d'anciens manuscrits par les soins de Richard Gibbon [1].

GUILMOT.

GUILMOT (Pierre-Joseph), né à Douai le 27 novembre 1754, d'une famille honnête, mais sans fortune, fit ses études à l'Université de cette ville. Ses parens le destinaient à l'état ecclésiastique. Il ne se sentit point de vocation pour le service des autels. Ses études avaient été solides et ses progrès très remarquables ; il leur dut d'être attaché à l'Université en qualité d'officier. Bientôt il fut choisi par M. d'Aubers pour servir de guide et de mentor à son fils. Il trouva dans sa maison de belles collections de livres et d'antiquités du pays, et il prit là le goût qui détermina la carrière littéraire qu'il a suivie. M. de Calonne, père du contrôleur-général, et M. de Pollinchove, tous deux premiers présidents du Parlement de Flandre, faisaient partie de

(1) Ces manuscrits se trouvent à la Bibliothèque publique de Douai. Le livre de Gibbon a été imprimé à Douai, chez Marc Wyon, en 1620, in-8°. Un extrait de cet ouvrage a été reproduit dans la collection des *Historiens de France*, t. XIV, p. 442.

la famille d'Aubers. Guilmot devint le secrétaire intime de ces deux chefs de la magistrature, et il acquit dans leur commerce cette obligeance affectueuse, cette urbanité qui le distinguaient. Il s'était marié à l'âge de 24 ans; avec le revenu de deux petites places, dont l'une dans l'administration des lits militaires, il élevait une famille de six enfants dans une sorte d'aisance, lorsque la révolution vint tonner sur la France et troubler sa paisible existence. Il fut dénoncé comme aristocrate, par un tonnelier qui convoitait sa place dans les lits militaires ; et après le 9 août 1793, il fut, avec deux cents familles de Douai, non plus coupables que lui, déporté dans le Pas-de-Calais. Il se retira à Evin-Malmaison avec sa famille, et profita de son exil pour se livrer à des explorations et à des recherches qui, dans la suite, servirent de base à son travail sur le *Vicus Helena*.

Les mouvements des armées à cette époque nécessitaient l'emploi de spécialités et de capacités dans les services divers de l'administration militaire. On fut obligé de recourir à Guilmot, on le rappela et il vint reprendre sa place de garde-magasin des lits militaires. Quoiqu'il ait cherché, par de savantes explorations, quelques consolations pen-

dant sa déportation, ce temps fut pour lui une torture incessante. Contraint de quitter sa demeure à Douai, il avait dû y laisser des capitaux considérables qu'une noble famille, forcée de s'émigrer, avait confiés à sa probité bien connue. Lorsqu'il revint chez lui, son premier soin fut de mettre à l'abri de tout danger le précieux dépôt dont il était chargé, et il eut le bonheur, après l'émigration, de rendre ce dépôt sacré à son propriétaire, sans autre récompense que celle d'avoir rempli ce que son dévouement lui faisait considérer comme un devoir.

Le calme ayant reparu en France, Guilmot continua avec zèle et désintéressement l'exercice de ses fonctions de garde-magasin des lits militaires, et il ne les quitta que lorsque, déjà depuis long-tems, il avait atteint l'âge qui donne lieu à la pension de retraite.

Pendant sa longue et honorable carrière, il a été successivement commissaire de quartier pour les pauvres, administrateur du bureau de bienfaisance, membre de la commission administrative des hospices et assesseur du juge-de-paix.

Depuis le commencement de la révolution, la bibliothèque publique de Douai était dans un désordre et une confusion déplorables;

L'administration supérieure voulut porter un remède à cet état de choses. Le préfet fit offrir à Guilmot la conservation de cet établissement. Il l'acccepta et entra en fonctions le 5 juillet 1806.

Son premier travail fut de s'occuper de faire l'inventaire exact des richesses que renfermait l'important dépôt qu'on remettait à sa garde; ce travail, commencé en 1805, fut continué par lui avec une ardeur incroyable jusqu'en avril 1820. Il n'avait pas encore eu le temps de le revoir, qu'on le pressa de livrer ses feuilles à l'impression ; il y consentit à regret, et cette condescendance aux désirs de l'autorité fut la cause des erreurs nombreuses que l'on a signalées dans ce travail préparatoire (1).

Le plus ancien des écrits imprimés de Guilmot est une dissertation sur le *Vicus Helena*. Elle parut au commencement de ce siècle dans le magasin encyclopédique de Millin. Ce mémoire avait pour but de fixer le point précis par lequel les Francs pénétrèrent dans la Gaule et que l'on nomma le *Vicus Helena*. Pendant sa retraite forcée à Evin, Guilmot avait visité les lieux environnants avec soin et perspicacité, tout en s'aidant des écrits de com-

(1) Inventaire des livres de la bibliothèque publique de Douai, in-4°. Douai, 1820. Wagrez ainé. 657 p.

mentateurs et de quelques données de Sidoine Appollinaire. A l'aide de ses recherches et de rapprochements ingénieux il crut devoir établir ce passage entre Evin et Ostricourt, deux communes dont la première appartient au département du Pas-de-Calais et la seconde à celui du Nord. L'opinion émise par Guilmot ne fut point généralemeut admise; M. Mangon-Delalande la combattit vivement dans un mémoire en 1823 (1); elle le fut de nouveau en 1832 par M. de C. *(Mémoire publié à Amiens).* Enfin en 1840, M. Vincent, professeur de mathématiques an collége royal de St.-Louis, publia une *Dissertation sur la position géographique du Vicus Helena*, dans laquelle il ne partageait point l'opinion de Guilmot. Nous n'avons pas à nous prononcer sur le fond de la question; mais les argumens de notre compatriote semblent encore devoir la résoudre en faveur de ses données.

Malheureusement Guilmot avait payé son dernier tribut à la nature lorsque parurent les mémoires de ses contradicteurs.

En 1806, Guilmot fit imprimer un écrit aussi curieux que savant, ayant pour titre: *Mémoire sur les anciennes habitations rurales du département du Nord, sur les terres qui étaient*

(1) Ce mémoire resté ms. n'a pas été connu de Guilmot.

affectées à chacune d'elles et sur la diversité de leurs mesures. Cette brochure, devenue fort rare, a été réimprimée en 1832 dans les *Archives du Nord* (1).

On trouve dans le compte-rendu des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai de l'année 1812, un *Mémoire historique sur le Wède ou Pastel employé autrefois dans les teintureries de la ville de Douai.* Ce petit travail de Guilmot plein d'érudition, offre un véritable intérêt pour nos contrées (2).

Dans l'annuaire statistique du département du Nord, pour l'année 1833, on lit une *Dissertation sur la fondation de Valenciennes*, de Guilmot, remarquable par les savantes recherches qu'elle a nécessitées et par l'érudition consciencieuse qui caractérisait l'écrivain.

A ce petit bagage se bornent les publications faites par Guilmot pendant le cours de sa laborieuse carrière; mais ce qu'il a laissé manuscrit est immense et dépasse même l'idée que l'on pourrait en concevoir. Nous énumérerons seulement ses principaux ouvrages.

Histoire héraldique, généalogique et chronologi-

(1) In-8° de 65 pages, Douai, Carpentier (sans date). Sur un exemplaire que nous avons sous les yeux, l'auteur a écrit, après le nom de l'imprimeur, la date de 1806.

(2) Douai, Deregnaucourt, 1813. In-8°.

que des chevaliers de la Toison-d'Or.—Cet ouvrage, composé d'après d'autres écrits sur la matière, a été étendu et continué par lui avec un grand soin.

—*Dictionnaire des origines des noms des villes et villages des chatellenies de Douai, Lille et Orchies.*

—*Notice sur les établissements religieux de l'arrondissement de Douai.*

—*Notice sur les établissements de l'ordre du Temple qui ont existé à Douai.*—Ce mémoire a été écrit pour un concours ouvert sur ce sujet par la Société des Francs-Maçons de Douai; il a mérité à son auteur le prix du concours.

—*Notice sur les Nerviens.*

—*Notice sur l'ancienneté du château de Douai et sur six des hommes distingués que cette ville a vu naître.*

—*Notice sur Hermoniacum.*

—*Mémoire sur les anciennes manufactures de la ville de Douai.*

—*Notices sur un grand nombre de villes, villages de la Flandre française, du Haynaut, du Cambrésis et de l'Artois.*—Une partie de ces notices a été utilisée dans les *Petites histoires de Flandre et d'Artois.*

—*Recueil de titres, testaments, chirographes relatifs à l'histoire du pays, des chapitres de St.-Pierre*

et de St.-Amé et d'autres établissements religieux de Douai, comprenant seize cent quatre-vingt-quatorze pages, in-fol.

—*Une traduction de l'espagnol des annales de Flandre de Sueyro.*

— *Une autre traduction de l'espagnol, de la dissertation sur le théâtre et le cirque de Sagonte, par H. Palos.*

Et enfin, *une traduction du* Gallo-Flandria *de Buzelin, pour tout ce qui concerne Douai et ses environs.*

Le nombre de mémoires moins importants qu'il a écrits est considérable : il embrasse toutes les parties de l'histoire. Les travaux chronologiques de Guilmot sont surtout remarquables. Il cumulait, avec ses fonctions de bibliothécaire, celles d'archiviste de la ville; en cette dernière qualité, il a classé les archives et il en a laissé un inventaire manuscrit qui prouve la conscience avec laquelle il s'appliquait à ses devoirs et l'infatigable activité avec laquelle il se livrait au travail.

Guilmot a fourni une partie importante des matériaux qui ont servi à la *Statistique du département du Nord,* les deux tiers des articles du *troisième volume ou supplément au glossaire de la langue romane*, de Roquefort; mais on ne s'est pas souvenu de son nom en publiant

le fruit de ses recherches et de ses laborieuses élucubrations. Ni M. Dieudonné, ni M. de Roquefort n'ont fait mention de lui dans leurs ouvrages.

Nous n'avons point trouvé dans ses mémoires la dissertation sur les *Clercs-Parisiens*, qu'on lui a attribuée.

Simple dans ses goûts, dans ses manières et dans ses habitudes, Guilmot était peu vu dans le monde. Il ne sortait de son cabinet que pour aller à la bibliothèque ou aux archives de la ville; cependant la connaissance de son vaste savoir sur l'histoire locale, ses importantes recherches et ses travaux quotidiens n'avaient pu laisser son nom ignoré parmi les hommes qui se livrent aux études sérieuses. Il était l'un des fondateurs et des membres les plus actifs de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai; la Société royale des antiquaires de France, celles académiques de Lille et de Cambrai l'avaient admis au nombre de leurs membres correspondants.

Guilmot jouissait encore d'une santé prospère lorsque la mort vint le saisir, le 22 juin 1834, sans que rien ait pu faire présager sa fin prochaine. Il avait rassemblé une riche et curieuse bibliothèque, dans laquelle on remar-

quait une belle collection d'ouvrages sur l'histoire du pays, qui se trouvait encore enrichie de ses propres manuscrits. Sa bibliothèque et ses manuscrits ont, en totalité, passé dans les mains de M. Bigant, conseiller à la Cour royale de Douai. Le zèle de ce digne magistrat pour les sciences historiques nous donne l'espoir que, quelque jour, la publication de la partie intéressante de ces manuscrits sera faite avec tout le soin qu'elle commande. M. Bigant par là acquerra des droits à la gratitude de notre cité.

Le buste de Guilmot, modelé après sa mort, décore le musée de Douai. Son éloge a été prononcé par M. Pronier, dans le sein de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord. M. Arthur Dinaux a consacré à sa mémoire un article remarquable dans les *Archives du Nord*.

JEHAN DE DOUAY.

JEHAN DE DOUAY est un trouvère du XIIIe siècle sur la vie duquel on ne peut rencontrer aucune particularité. Il a composé un poème de 700 vers, intitulé le *Dict de la Vigne*. Cette pièce se trouve dans un manuscrit in-folio qui fait partie de la bibliothèque de l'Arsenal, où il existe dans la classe des belles-lettres sous le n°. 175. Jehan, comme on pourrait le présumer par le titre qu'il a donné à son poème, n'a point célébré le *jus divin ;* son œuvre n'est qu'un petit traité religieux, rempli de comparaisons mystiques. M. A. Dinaux, qui a parlé de Jehan dans ses Trouvères et qui donne le début et la fin de son poème, dit qu'il n'a ni verve ni finesse, qu'il sacrifie au mauvais goût et à de misérables jeux de mots.... M. Dinaux ajoute qu'il ne devient mordant, énergique, que lorsqu'il s'attaque, avec la franchise qu'avaient alors les bonnes villes de Flandre, aux puissans de la terre.

LALLAING.

LALLAING (les seigneurs de), dont le nom figure d'une manière si honorable dans l'histoire de la Flandre et des Pays-Bas, avaient leur résidence habituelle à Lallaing, près de Douai; à ce titre, ils doivent occuper une place dans cette *Galerie*.

Le premier des seigneurs de la maison de Lallaing qui ait marqué dans l'histoire des Pays-Bas est Guillaume, qui fut tué à la bataille de Brahers-Hauven, en janvier 1426, lorsqu'il combattait vaillamment aux côtés de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et comte de Flandre. Son père, Otte de Lallaing, et sa mère Yolende, de Barbançon, avaient été enterrés dans la commune de Lallaing, où on voyait encore leurs tombeaux au moment de la révolution. Otte avait vécu 103 ans.

Après lui, vient Jacques de Lallaing dit le *Bon Chevalier*, fils du précédent et le plus célèbre des seigneurs de cette maison. Jacques fut, dès son jeune âge, l'un des chevaliers les plus vaillans et les plus achevés de la cour de Philippe-le-Bon. Il venait de se distinguer par son intrépidité à Clermont en Beauvoisis, lorsqu'il fut choisi, malgré sa jeunesse, comme

l'un des cinq tenans bourguignons qui devaient se mesurer à Arras devant le duc et la duchesse de Bourgogne. « La joute dura » cinq jours ; elle fut brillante ; le duc et la » duchesse siégeaient sur un échafaud, en- » tourés de toute leur chevalerie. C'était Jean » de Luxembourg qui approchait les lances » aux champions de Bourgogne, et Alard de » Mouchi aux Français. Le sire de Beaufre- » mont blessa grièvement le sire d'Abrécy, et » le sire de Nully fut aussi fortement atteint » par Philibert de Menthon ; Valperga, après » un rude et long combat contre le sire de » Lallaing, fut abattu [1].

En 1436, Jacques fut envoyé par le duc de Bourgogne, avec 600 combattans, pour servir le Roi de France, sous les ordres du maréchal de L'Isle Adam.

C'était le tems des tournois et des grands exercices d'armes. Les souverains attachaient beaucoup de prix à ces fêtes guerrières, et les ducs de Bourgogne y déployaient une grande magnificence. En 1445, un chevalier sicilien étant venu demander au duc Philippe de faire une entreprise d'armes, et en ayant obtenu la permission, montra le gage selon l'usage, et

(1) M. de Barante (*Histoire des ducs de Bourgogne*).

le duc accorda la préférence entre tous ses vaillants chevaliers au sage, courtois et courageux sire Jacques de Lallaing.

« La lice fut dressée à Gand, sur le grand » marché des Vendredis. Une tribune, richement ornée, fut préparée pour le duc, juge » du combat, pour le duc d'Orléans et pour » toute la Cour, qui était nombreuse et brillante. A une des portes de l'enceinte était » la tente de Messire Bonifazio, d'étoffe de » soie verte et blanche, avec l'écusson de ses » armes qui étaient une femme, portant un » dard, avec la devise : « Qui a belle Dame » la garde bien. » Il sortit de sa tente, vint » se présenter devant le duc, et rentra pour » prendre ses armes. Les héraults avertissaient à haute voix les tenans de vêtir leurs » armures. « Lacez, lacez, » criaient-ils.

» Jacques de Lallaing entra par la porte » opposée, tout armé, avec une cotte aux » armoiries de sa noble maison, et la visière » levée. Il avait pour écuyer Simon de Lallaing, son oncle, chevalier de la Toison-d'Or, et un vaillant breton. Il s'avança » vers la tribune du juge, se mit à genoux et » pria le bon duc, son maître, de vouloir bien » le faire chevalier. Le duc descendit dans la » lice. Jacques tira son épée, en baisa la poi-

» gnée, la remit au duc ; il s'en servit pour
» donner la colée ; le coup retentit sur l'ar-
» mure ; puis le duc se releva, le baisa sur
» sa bouche, et lui dit : « Au nom de Dieu,
» de Notre-Dame et de Monseigneur St-Geor-
» ges, puissiez-vous être bon chevalier. » Bien-
» tôt les deux champions entrèrent en com-
» bat. « Faites votre devoir, » crièrent les
» hérauts.

« Chacun portait à la main droite une lourde
» épée, de celles que l'on nommait estocs ;
» de la main gauche une hache d'armes ; une
» épée plus petite était attachée à la ceinture ;
» au bras gauche était passé un petit bouclier
» en acier, de forme carrée, nommée targe.
» Le duc avait lui-même visité les armes avec
» soin, comme il n'y manquait pas lors-
» qu'elles étaient laissées au choix de chacun
» des combattans. Ils commencèrent par se
» lancer leurs estocs l'un à l'autre de toutes
» leurs forces. Le sire de Lallaing se garantit
» avec sa targe ; le chevalier sicilien ne fut
» pas atteint. Alors ils tirèrent leurs targes ;
» chacun la jeta dans les jambes de son adver-
» saire pour l'embarrasser, et le combat à la
» hache commença. Le Sicilien frappait de
» grands coups à la hauteur de la tête du jeune
» chevalier, tâchant de l'atteindre au visage ;

» car il avait une visière qui ne couvrait que
» le menton et la bouche. Jacques, avec un
» admirable sang-froid, profitant de tout
» l'avantage de sa taille, rabattait avec le
» bâton de sa hache les coups du seigneur
» Bonifazio, et tâchait, en les écartant, d'en-
» foncer le bout ferré de ce bâton dans la
» visière. Enfin, il réussit à le faire entrer
» dans une des ouvertures ; mais le fer se
» rompit.

« Voyant combien son adversaire était fort
» sur la hache, le Sicilien jeta tout-à-coup la
» sienne, saisit de la main gauche celle du
» sire de Lallaing, fit un pas en arrière et dé-
» gagea sa hache. Le combat devenait pressant
» et dangereux « Beau-frère, dit le duc d'Or-
» léans au duc Philippe, voyez en quel état
» est ce noble chevalier. Si vous ne voulez
» sa honte, il est temps de jeter votre bâton. »
« Le duc jeta, en effet, dans la lice sa baguette
» blanche, et le combat cessa. On lui amena
» les chevaliers ; il leur donna des louanges
» et remit à une autre fois le combat à cheval.
» Jacques de Lallaing s'en alla dévotement et
» tout armé remercier Dieu dans l'église pro-
» chaine ; car il était fort pieux, ce qui n'était
» pas commun à son âge.

» Le combat à cheval n'eut rien de remar-

» quable que la dextérité du chevalier italien
» et la magnificence de l'armure et des arme-
» ments du sire de Lallaing ; il avait, ainsi
» que cela se pratiquait parfois, des rondelles
» d'acier ajustées à son armure ; l'une au
» poignet, l'autre au coude, l'autre près de
» l'épaule. Le seigneur Bonifazio frappait si
» juste, que sa lame venant à s'arrêter sur
» l'une ou l'autre des rondelles, il tenait le
» jeune chevalier à une distance où de sa lan-
» ce celui-ci ne pouvait atteindre tout-à-fait
» jusqu'au corps de l'adversaire. On fut obli-
» gé d'interrompre la joûte pour ôter les
» rondelles. Après qu'ils eurent rompu 27
» lances, le combat fut terminé à leur grand
» honneur à tous deux. Ce fut un beau com-
» mencement de chevalerie pour le sire de
» Lallaing, et le seigneur Bonifazio augmen-
» ta la renommée que se faisaient les cheva-
» liers d'Italie (1). »

Nous rappelons complaisamment ces détails parce qu'ils pourront donner à une grande partie de nos lecteurs une idée des mœurs de nos ancêtres, et que d'ailleurs ces détails nous font connaître les faits et gestes du plus illustre des chevaliers de Lallaing.

Après son tournoi de Gand, Jacques de Lal-

(1) M. de Barante, *Hist. des Ducs de Bourgogne.*

laing alla chercher des joutes en France, en Castille, en Aragon, en Portugal, en Ecosse, et eut partout de beaux faits d'armes. Ayant fait publier à son retour une nouvelle entreprise, un écuyer du pays de Galles vint lui demander à le combattre. La lice pour cette joute fut dressée à Bruges. Le sire de Lallaing avait pour écuyers le sire de Brangie, Adolphe de Clèves, le seigneur de Ravestin, le bâtard de Bourgogne et plusieurs autres grands seigneurs qui, pour lui faire honneur, portaient ses couleurs, la robe de satin gris et le pourpoint cramoisi.

Le combat de la hache commença. Le sire de Lallaing portait la sienne par le milieu pour se servir, à son choix, ou du bout ferré ou de la masse qui était en bec de faucon; tantôt il essayait d'entrer dans la visière avec la pointe; tantôt, tenant sa hache des deux mains, il frappait à grands coups de masse sur le casque de son adversaire. Celui-ci, sans s'émouvoir, parait les coups et se défendait fièrement. Enfin, en repoussant du tranchant de sa hache une des attaques du sire de Lallaing, il l'atteignit au défaut du gantelet. On vit tout aussitôt le sang couler en abondance du bras du bon chevalier et sa main gauche lâcher la hache, car il n'avait plus la force de la soutenir.

Chacun pensa que le duc de Bourgogne, juge de la lice, allait arrêter le combat ; mais il n'en fit rien et s'en fia à Dieu et à la chevalerie de son cher Jacques de Lallaing.

Ne pouvant plus soutenir ce combat inégal, Jacques poussa le bâton de sa hache entre le bras et le corps de son adversaire ; et se jetant sur lui, il souleva son bras blessé et le lui jeta sur l'épaule, tandis que de l'autre il le saisit par le bord du casque ; puis, il tira avec force. L'anglais fut pris à l'improviste ; son armure était lourde, et le bon chevalier armé à la légère. Il fut ébranlé et entraîné en avant sans pouvoir se soutenir. En un clin d'œil il tomba de son long, sa visière dans le sable. Jacques de Lallaing ne songea point à user de son avantage ; ni à faire un mauvais parti à son adversaire : il ramassa sa hache et se présenta devant son juge. Les héraults relevèrent l'anglais. Il voulut dire qu'il n'était tombé que sur le coude, et s'était retenu. Le maréchal de la lice et les témoins attestèrent qu'il avait eu tout le corps à terre, et la victoire fut reconnue au bon chevalier. Il se montra si courtois et si généreux, qu'au lieu d'enjoindre à son adversaire vaincu de s'en aller, selon les conditions du combat, et de rendre son gantelet à la personne que désignerait le vain-

queur, il lui fit grâce de cet affront et lui donna même un beau diamant en gage de consolation et d'amitié.

Après son tournoi de Bruges, le sire de Lallaing continua à chercher les aventures ; car il s'était promis d'avoir paru 30 fois en champclos avant d'avoir atteint sa trentième année. L'une de ses plus remarquables entreprises est celle de Châlons, où il combattit tout venant au nom de la *dame de Pleurs*. Il se rendit ensuite en Italie.

A son retour, le duc de Bourgogne le décora de l'ordre de la Toison-d'Or ; à peu de tems de là, il lui réserva l'honneur de briser la première lance en champ-clos contre son fils le comte de Charolais. Chacun dit que si grand honneur ne pouvait être attribué à meilleur chevalier,

En 1452, au siége d'Audenarde, le comte d'Estampes s'étant fait nommer chevalier, avec cinquante jeunes gentilshommes, Jacques de Lallaing leur dit : « Voici l'heure de gagner honorablement vos éperons dorés, et de faire œuvre de chevalier ; j'y veux aller avec vous. »

Les Gantois, pour garder le chemin d'Audenarde à Courtray, par où arrivait le comte d'Estampes, avaient fait, en avant de leur

camp, un retranchement où ils avaient placé une troupe nombreuse. Ce fut ce poste que voulut emporter Jacques de Lallaing avec huit jeunes chevaliers. Chacun d'eux prit seulement avec lui un valet armé : ils couchèrent leurs lances, passèrent un fossé et arrivèrent sur les Gantois qui se tenaient fermes et serrés, opposant leurs piques plus longues et plus solides que les lances des chevaliers. Quelle que fût leur résistance, Jacques de Lallaing et ses compagnons rompirent les rangs, entrèrent parmi eux, non sans avoir perdu quelqu'un des leurs. Mais ce fut alors qu'ils furent en grand péril. Les Gantois refermèrent leurs rangs, et les chevaliers, environnés d'ennemis, ne trouvaient plus d'issue. Chacun d'eux, pressé et assailli, ne pouvait songer qu'à lui, sans donner ni recevoir aucun secours de ses compagnons. Jacques de Lallaing, surtout, fut assailli de telle manière qu'encore qu'il se défendît comme un lion, il allait succomber sous les piques des Gantois, lorsqu'un valet, le voyant dans un tel danger, donna des éperons à son cheval, et, sans être couvert d'aucune armure, une seule javeline à la main, il se précipita dans la foule qui pressait le sire de Lallaing. Il fit tant que de ses mains et du poitrail de son cheval, il écar-

ta les piquets et lui fit jour. Mais en lui portant ainsi secours, il reçut sur la tête un coup de massue à pointe de fer, et tomba de cheval. Le bon chevalier, pour rien au monde, n'eût voulu abandonner celui qui venait de le sauver. Il se lança de nouveau, l'épée au poing, dans le plus fort de la mêlée, aventurant sa vie, sans regarder à rien. Heureusement quelques chevaliers qui venaient de se dégager, tout blessés qu'ils étaient, vinrent à son aide. Ils eussent tous péri, si le comte d'Estampes n'eût fait avancer les archers de Picardie. Ils commencèrent à tirer serré sur les Gantois, qui, n'ayant que des hauberts ou cuirasses légères, ne pouvaient se défendre contre les archers aussi bien que contre les hommes d'armes, qu'ils atteignaient de loin avec leurs longues piques. Ce premier poste défait, les Gantois se trouvaient attaqués en avant et sur le flanc. Il fallut encore le secours des archers pour mettre le désordre dans leurs rangs ; la victoire fut bientôt assurée, les Gantois furent défaits et Audenarde délivrée.

Au combat de Lokeren, en 1453, Jacques de Lallaing eut cinq chevaux tués sous lui dans la même journée, et sur la fin de l'affaire, ayant appris que son frère Philippe était de l'autre côté du canal resté au pouvoir des en-

nemis, il traversa de nouveau le canal et s'en alla le délivrer. Lorsque le duc de Bourgogne apprit tout ce qu'il devait en cette journée à Jacques de Lallaing, il lui fit le plus grand accueil. Il convia ses chevaliers à manger avec lui et il fit asseoir près de lui le sire de Lallaing, pour honorer, disait-il, le meilleur chevalier de la journée. Lorsque l'on demanda à celui-ci qui l'avait le mieux secondé, il répondit que c'était André de la Plume, le fou du comte de Charolais, qui ne l'avait jamais quitté un instant.

Cet excellent et valeureux chevalier fut tué devant le château de Pouck en 1453, presque sous les yeux de Philippe-le-Bon ; quoique blessé à la jambe quelques jours auparavant, il avait voulu assister aux travaux du siége. Comme il regardait les progrès de la brèche, un boulet vint lui enlever le sommet de la tête; il tomba blessé à mort. « Ce fut un deuil uni-
» versel dans toute l'armée : nul n'était au-
» tant aimé que lui pour sa merveilleuse vail-
» lance, sa douceur ; sa courtoisie ; il s'était
» plus illustré que personne dans cette guer-
» re contre les Gantois. Tout jeune qu'il fût,
» car il n'avait pas 34 ans, il était le modèle
» de tous les jeunes chevaliers. Le duc res-
» sentit la plus vive douleur de cette mort ;

» il ne chérissait aucun de ses chevaliers tant
» que celui-là et ne lui connaissait point un
» pareil en bonté et en beauté. »

Le corps du bon chevalier fut enterré dans l'église de Lallaing. Avant la révolution, on voyait dans l'épaisseur du mur de la chapelle de Notre-Dame de cette église une tombe sur laquelle était placée la statue couchée d'un chevalier armé, ayant à ses pieds un canon court ; on y lisait l'épitaphe suivante.

Chy gist le bon chevalier messire Jacques de Lallaing, aisné des filz de hault et noble Monsieur Guille, seigneur de Lallaing, quy trépassa au siege devant Poucques, le IIIe. *jour du mois de juillet de l'an mil* CCCC *et* LIII, *etc.*

Contre la muraille était placé un tableau sur lequel étaient écrits des vers de Georges Châtelain, historiographe des ducs de Bourgogne (1).

Après Jacques, le plus illustre des sires de Lallaing fut Simon, son oncle, aussi habile dans les conseils que brave devant l'ennemi. Il se distingua particulièrement dans la guerre de Picardie de 1434, dans celles du duc de Clèves, et de l'archevêque de Cologne, en 1447 et en 1452, par la belle défense de la ville d'Audenarde, dans laquelle il commandait.

(1) Georges Châtelain et Jean Dennetière ont tous deux écrit une vie de Jacques de Lallaing.

Renfermé dans cette place avec 60 lances et 200 archers seulement, il était attaqué par 30,000 Gantois bien armés, pourvus d'une belle artillerie, de bagages, de vivres et de munitions en abondance, et lui manquait de tout.

Le feu fut mis aux riches faubourgs, et la flamme de cet incendie fut aperçue de plus de quatre lieues à la ronde. Les Gantois s'étonnaient d'une telle résistance et se préparaient à donner l'assaut. Simon de Lallaing s'y préparait. Toutes les femmes de la ville, dames ou bourgeoises, et la dame de Lallaing toute la première, apportaient des pierres sur le rempart, dans des hottes et des paniers. Les assiégeans avaient usé de tous les moyens pour amener la reddition de la place ; enfin ils s'avisèrent d'une autre imagination. Le sire de Lallaing avait laissé à Lallaing deux jeunes enfans. Les Gantois cherchèrent deux enfans de même taille, et à peu près de même apparence, les amenèrent devant le rempart, et crièrent de loin au capitaine et à sa femme, qui étaient là apportant des pierres sur la muraille, que, dans une course vers la France, ils venaient de saisir leurs enfans, et qu'ils allaient les mettre à mort si la ville n'était pas rendue. Ils comptaient sur la tendresse de la

mère et la faiblesse du chevalier ; mais le sire de Lallaing fit amener des couleuvrines à cet endroit même, et ordonna qu'on tirât encore plus fort. Audenarde fut délivrée quelques jours plus tard, comme nous l'avons dit plus haut, par l'entreprise hardie de Jacques de Lallaing.

En 1453, il empêcha la duchesse de Bourgogne, qu'il escortait, de tomber dans un piège que lui avaient tendu les Gantois. Il fut envoyé comme ambassadeur auprès du roi de France.

En 1454, il accompagna le duc de Bourgogne en Allemagne, où il se rendait pour conférer avec l'empereur et les princes à la diète de Ratisbonne, sur les projets de croisade.

Il fut, en 1456, l'un des négociateurs envoyés par Philippe-le-Bon auprès du roi de France, à la suite du dauphin.

Il assista comme représentant du duc, en 1458, au jugement du duc d'Alençon.

Philippe de Lallaing, frère du bon chevalier, se fit vaillamment tuer, en 1465, à la bataille de Montleri.

Josse de Lallaing, chevalier des plus valeureux, commandait l'aîle gauche de l'armée de Charles-le-Téméraire à la fameuse bataille de Nancy, en 1477, et dans laquelle le duc

de Bourgogne fut tué ; il se défendit en désespéré, mais la défaite de l'aile droite détermina la sienne. Josse se distingua encore en 1479 à la bataille de Guinegate.

Enfin, Antoine de Lallaing fut tué à la bataille de Grandson.

La maison de Lallaing a eu douze chevaliers de la Toison d'Or, trois Stadhouders de Hollande, et sept grands baillis de Hainaut. On peut juger par là de son illustration. Elle fut plus tard érigée en comté.

LAURENS.

LAURENS (Henri-Joseph.) Cet écrivain original, excentrique, fameux par son esprit, son savoir, son cynisme, n'est point connu dans le monde littéraire sous son véritable nom. Les biographes qui ont parlé de lui l'ont tous nommé Dulaurens. Il naquit à Douai le 27 mars 1719, et fut baptisé à l'église collégiale de Saint-Pierre ; il était fils de Jean-Joseph Laurens, chirurgien-major au régiment de la Roche-Guyon, et de Marie-Joseph Menon. Esprit vif et supérieur, dès son enfance, il

donna les plus belles espérances. De bonne heure il entra au collége d'Anchin, où il fit de brillantes études ; ce collége était alors desservi par les Jésuites, et l'on ne peut présumer comment il conçut, pendant qu'il suivait leurs leçons, la profonde inimitié qu'il a gardée contre eux jusqu'à la fin de ses jours. Dès l'âge de 16 ans, il fut reçu chez les Trinitaires de Douai, et à 19 ans, le 12 novembre 1727, il était admis à faire profession comme chanoine régulier dans cette congrégation. La vivacité de son esprit, l'ardeur de son imagination et le désir extrême de se distinguer, le portèrent à se livrer tout entier à l'étude de la théologie et des belles-lettres. Naturellement vain et satirique, il prenait plaisir à humilier ses confrères, soit en faisant l'étalage de son esprit et de ses connaissances, soit en rabaissant leurs qualités et leur savoir. Par ces manœuvres, il concentra sur lui l'animadversion de toute la maison. Il s'attaqua avec non moins d'ardeur et d'acrimonie aux Jésuites, et surtout au père Duplessis, leur principal à Douai ; il s'efforçait surtout de les confondre dans leurs thèses publiques. D'abord on ne le soumit qu'à des punitions communes aux autres religieux, et conformes aux statuts de l'institution ; mais ces punitions ne pouvant suffire à maîtriser

l'âcreté de son esprit et la fougue de son caractère, on inventa pour lui une punition particulière. Dans une chambre vaste, au premier du couvent, les Trinitaires firent établir une cage en bois, séparée des quatre murs par un espace égal, suspendue au plafond et n'atteignant pas le sol; on la garnit d'une couchette et on y enferma Laurens, sans lui laisser les moyens d'écrire. Il vécut plusieurs mois dans cette singulière prison. Cependant, de l'intérieur de cette étrange volière il trouvait encore à exercer son esprit facétieux et satirique. Ne pouvant communiquer qu'avec le frère chargé de veiller à ses besoins, il gravait, au moyen d'un instrument de fer, ses quolibets ou ses épigrammes sur les ais de bois qui composaient sa prison; l'intérieur en était entièrement recouvert [1]. La juste sévérité dont on usait envers lui le détermina enfin à demander sa translation dans l'ordre de Cluni. Une maison de cet ordre lui en ayant refusé l'entrée, il se rendit à Paris, où il protesta juridiquement contre ce refus. Il avait dès-lors le projet de s'adonner exclu-

(1) Cette cage existait encore en 1790 au couvent des Trinitaires. Nous tenons ces faits d'une personnes vivant de nos jours, et qui, chargée par l'administration d'autres travaux aux Trinitaires, avait eu la mission de faire démolir cette cage curieuse.

sivement aux lettres, espérant trouver dans leur culture plus de liberté, de tranquillité, peut-être la gloire et la fortune. Il est probable que ses protestations ne furent faites que pour la forme et par une sorte de respect humain, pour ne point paraître jeter sans nulle façon le froc aux orties. Paris ne lui offrit pas de moyens de fortune; il était dans sa destinée d'être malheureux, et son caractère devait toujours appeler sur lui les persécutions. Le célèbre arrêt lancé par le parlement de Paris contre les Jésuites, au mois d'août 1761, inspira à Laurens, depuis long-temps leur ennemi, la pensée de se venger d'eux. Dans la maison qu'il habitait à Paris, logeait un de ses amis, Groubentall de Linier [1]; ils se mirent d'accord pour composer contre les Jésuites une satire à l'imitation des *Philippiques*. L'ouvrage fait en commun fut achevé et imprimé en huit jours; il parut sous le titre de *Jésuitiques*. Craignant que la police n'exerçât des poursuites à propos de cet écrit, Laurens partit furtivement à pied pour la Hollande le lendemain de la publication du pamphlet,

(1) Ce Groubentall a souvent été confondu avec l'avocat Grouber de Groubental. C'est une erreur que M. Delort a rectifiée dans son ouvrage intitulé : *Histoire de la détention des philosophes et des gens de lettres à la Bastille*, t. III.

sans dire adieu à son ami et collaborateur, qui fut arrêté et conduit à la Bastille en vertu, d'une lettre-de-cachet, où il resta pendant un mois.

Amsterdam, Liége, Francfort, où il se retira successivement, ne le virent pas plus heureux qu'il ne l'avait été avant de les visiter; quoique doué d'une imagination féconde et d'une facilité prodigieuse pour le travail, le profit de ses œuvres ne put éloigner de lui l'indigence. Partout où il portait ses pas, il était dénoncé à cause de ses écrits anti-religieux. Arrêté à Mayence, il fut jugé et condamné par la chambre ecclésiastique, le 30 août 1767, à une prison perpétuelle. Après ce jugement, il fut détenu dans une maison de pauvres prêtres qui était appelée *Mariabom*, et située près de Mayence. C'est là qu'il termina sa carière vers le milieu de l'année 1797. Voici le portrait que nous en a donné M. Roquefort, dans la *Biographie universelle*, « L'abbé *Du Laurens* était gros, court et » replet ; sa physionomie n'annonçait pas » ses talens. Méfiant et caustique, il n'était » officieux et serviable que lorsque cela » ne pouvait lui porter préjudice. Vif et » turbulent, inquiet et hypocondre, sou- » vent même visionnaire, et toujours in-

» constant, il formait mille projets en un
» jour et ne les mettait jamais à exécution.
» Sa vivacité le rendait brouillon ; mais son
» génie était une de ces sources qui jaillis-
» saient sans cesse. Sa prose est pleine de
» feu et de saillies. Dans ses nombreuses pro-
» ductions, il se trouve toujours des pensées
» neuves et hardies au milieu du cynisme le
» plus dégoûtant (1). » On aurait dû ajouter que son talent comme écrivain et la vivacité de son esprit avaient fait attribuer à Voltaire une partie de ses écrits.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages tant en prose qu'en vers, qui ont eu pour la plupart plusieurs éditions et dont quelques-uns ont été traduits en d'autres langues. Voici ceux qui avaient été jusqu'à présent cités par les biographes et les bibliographes.

1°. *Les Jésuitiques*, satire. *Rome* (*Paris*), 1761, in-12.

2°. *Le Balai*, poème en XVIII chants. *Constantinople* (Amsterdam), 1761, in-12. Ce poème ne lui coûta que vingt-deux jours de travail.

3°. *La Chandelle d'Arras*, poème héroï-comique en XVIII chants. *Rome*, 1765, in-8°.,

(1) L'article de M. Roquefort a été écrit sur des notes, à lui envoyées par M. Guilmot, bibliothécaire à Douai, et qui se trouvent originales dans la belle collection historique de M. Bigant.

et Paris, 1807, précédé d'une notice sur l'abbé Laurens, attribuée par Barbier *(Dict. des Anonymes)* à Groubentall, son collaborateur des *Jésuitiques*. Ce poème, commencé le 2 décembre 1765, était déjà sous presse le 17 du même mois. Il y a des éditions qui portent pour titre: *Etrennes aux gens d'église, ou la chandelle d'Arras.*

4°. *Le compère Mathieu, ou les bigarrures de l'esprit humain.* Londres, 1766. 3 vol. in-8°.

5°. *L'arrétin, ou la débauche de l'esprit en fait de bon sens.* Rome, 1763, 2 vol. in-12. Réimprimé deux fois sous le titre de *l'arrétin* (sic) *moderne.* L'auteur y raconte quelques traits de sa vie privée.

6° *Imirce, ou la fille de la nature. Berlin* (Hollande), 1765, in-12.

7° *Je suis Pucelle, histoire véritable. La Haye, Staatman*, 1767, in-12.

8° *Portefeuille d'un Philosophe, ou Mémoires et Pièces philosophiques, politiques, critiques, satiriques et galantes.* Cologne, Marteau, 1770. 6 vol. in-8°.

9° *Les abus dans les vérémonies et dans les mœurs, développés. Genève, Pellet* (Hollande), 1767, in-12. Une édition de ce livre a été publiée en 1785, sous la rubrique de Pékin et

sous le titre de : *Vérité, Vertu et Vérité, le cri de Jean-Jacques et le mien*, in-12.

10° Laurens est l'éditeur de *l'Evangile de la raison*.

M. le conseiller Bigant possède les ouvrages suivants que les bibliographes n'ont point mentionnés.

Eloge historique de messire Jérôme Pantiniano, grand-aumônier et membre honoraire de la fontange. Sans lieu ni date, prose et vers, in-12, 30 pages, probablement de Douai [1].

La Thérésiade, ou le charivari de St.-Thomas, poème héroï-comique. (Sans lieu ni date.) 3e. édition, revue et corrigée, et augmentée de deux chants, in-8°., 33 pages. Nous ignorons sur quels indices la *Biographie universelle* et M. Guérard ont pu indiquer cet ouvrage comme manuscrit et composé de dix-huit chants. L'imprimé n'en comprend que cinq et paraît complet.

Le bon sens vengé, ou Lettres critiques sur un livre qui a pour titre : Essais sur la préférence des aînés aux cadets. In-12.

Sur chacune de ces trois publications on a mentionné, en écriture du siècle dernier, qu'ils étaient de *l'abbé Laurens*.

(1) Laurens était membre de l'Académie de la Fontange.

Rien ne prouve qu'il ait produit d'autres ouvrages, en grand nombre, qu'on lui a attribués.

On trouve à la bibliothèque publique de Douai :

La vraie origine du Gean de Douay, en vers françois, suivie d'un discours sur la beauté, où l'on fait mention des belles de cette ville, par M....., in-8°., sans lieu ni date. Ce petit imprimé porte sur sa couverture le nom *Laurens*. C'est un poème facilement rimé, qui n'offre rien de remarquable ni pour la forme ni pour l'invention. Le discours sur la beauté est aussi une œuvre de jeune homme, car Laurens était depuis peu de temps entré dans les ordres lorsqu'il l'a écrit. Il doit cependant offrir un certain intérêt aux Douaisiens, parce qu'il rappelle les noms des belles qui faisaient alors l'ornement de la cité, noms dont quelques-uns se sont perpétués au milieu de nous. Nous extrairons de ce discours ceux qui suivent. Après avoir dit que Douai fourmille de beautés parfaites, d'une charmante multitude de jeunes personnes, dont la moindre est capable de fixer les cœurs, il fait en peu de mots le portrait de chacune des demoiselles *Cambier*, *Durand*, *Nanette* (sa cousine), *Duparc*, *Couvreur*, *Berguettes*, *Dutenot*, *Villecaseau*, *Flibart*, *Allard*, *Blancheville*, *Roland*, *Galois*, *Laloues*, *Grosilliers*,

Dumonceau, *Derbaix*, *Simon*, *Campion*, *Pamart*, *Brisseau*, *d'Avennes*, *Méan*, *Tondreau*, *Dubois* (le jeune), *Midy*, *Tilloy*, *Delaplace*, *Plouvain*, *Bertoult*, *Saudemon*, *Mourette*, *Dupuis*, *Fontaine*, *Deguillon*, et *Navé*, constellation des beautés qui attiraient alors tous les regards du public douaisien. Cet écrit, selon toute vraisemblance, a été imprimé vers 1745.

Que de familles éteintes à Douai depuis un siècle!

LAURENT.

LAURENT (Pierre-Joseph). Louis XV, jaloux d'imiter son aïeul, qui avait fait exécuter le magnifique canal du Languedoc, conçut la pensée de joindre la navigation du Nord à celle du Midi, en unissant par un canal les rivières de la Somme et de l'Escaut. Cette jonction paraissait impraticable, autant à cause de la différence de niveau de ces deux rivières que par le défaut de vallées assez profondes pour y encaisser leur lit; mais un homme de génie, né dans l'arrondissement et presque aux portes de Douai, a su forcer

tous les obstacles ; il a imaginé de creuser un canal souterrain de quinze kilomètres d'étendue, dont le niveau va joindre l'Escaut à quinze mètres plus bas que celui de sa source, et à cinq mètres au-dessous de son lit. Ce canal est celui de St.-Quentin ; l'ingénieur est Laurent.

Laurent, mécanicien célèbre, a vu le jour au village d'Auberchicourt en 1714. Son père était entrepreneur des fortifications de la place de Condé. Les dispositions qu'il montra pour la mécanique se développèrent dès son bas-âge ; car, avant qu'il n'eût atteint sa dixième année, il construisit une machine hydraulique qui fut admirée du cardinal Polignac. Chargé du desséchement des marais de la Flandre française et du Hainaut, il a considérablement amélioré la navigation de la Scarpe et contribué à rendre à la culture de grandes portions de terrains qui, avant lui, se trouvaient sous les eaux. Il avait achevé ces importans travaux à l'âge de 21 ans; aussi lui valurent-ils alors la direction des canaux des mêmes provinces.

Laurent monta pour la grille qui ferme la sortie de l'Escaut à Valenciennes, une machine au moyen de laquelle un homme peut la lever en quelques minutes, tandis qu'auparavant il

fallait cinquante hommes et 24 heures. Une statue de Louis XV devait être amenée de Paris à Valenciennes en 1757 ; il fit construire, à cet effet, un chariot que deux hommes conduisirent, au lieu de cent chevaux qu'il eût fallu pour un chariot ordinaire. En 1760, il fit pour un soldat un bras artificiel, à l'aide duquel cet invalide, quoiqu'il ne lui fût resté que quatre à cinq pouces du bras gauche, et rien du bras droit, put écrire en présence du Roi et lui présenter un placet. Le comte d'Auvet et le duc de la Vrillière eurent aussi recours à lui pour se procurer des bras artificiels. Pendant que l'on travaillait à la mise à exécution de son projet de jonction de la Somme à l'Escaut, il fut chargé du desséchement des mines de la Bretagne. Au nombre de ses travaux hydrauliques, on cite la belle cascade de Brunoy, celle de Chanteloup, etc. Sa réputation s'était tellement répandue en Europe, que plusieurs souverains le sollicitèrent pour qu'il allât s'établir chez eux ; il préféra rester en France, où il se fit chérir par sa bienfaisance. Décoré du cordon de St.-Michel, anobli par lettres-patentes du Roi en 1756, il mourut en 1773, à 58 ans.

Le canal dont il avait fourni les plans ne fut achevé que bien long-temps après. Il laissa

à son fils, Laurent de Villedeuil, qui fut successivement conseiller au Parlement de Flandre, maître des requêtes, intendant de la librairie, intendant de la généralité de Rouen, contrôleur-général de finances et ministre de la maison du Roi, une fortune considérable qu'il avait acquise dans l'exploitation des mines de plomb et d'argent de Péan, près de Rennes.

Voltaire et Delille célébrèrent ses talents et son savoir. Ce dernier surtout lui a consacré un excellent morceau de poésie à l'occasion du bras artificiel qu'il avait fait pour le soldat invalide (1).

La Condamine, qui se trouvait à Saint-Quentin dans l'année 1773, où mourut Laurent, lui adressa l'impromptu suivant :

L'homme, depuis Noé, s'asservissant les mers,
Avait su rapprocher les bouts de l'univers ;
Neptune était soumis, Pluton devint traitable ;
A la voix de Laurent, la terre est navigable.

(1) Nous empruntons à Delille le passage qui suit :

« Tes talents du hasard ont réparé l'outrage ;
» Ton nom n'est dû qu'à toi ; ta gloire est ton ouvrage.
» D'autres feront parler d'antiques parchemins.
» Ces monuments fameux qu'ont élevés tes mains,
» Ces chefs-d'œuvres brillants, ces fruits de ton génie
» Tant d'utiles travaux qu'admira ta patrie.
» Voilà de ta grandeur les titres glorieux.
» Là, ta noblesse éclate et frappe tous les yeux. ».

Lorsque l'empereur d'Allemagne, Joseph II, visita le canal inachevé, il prononça ces paroles mémorables : « Je suis fier d'être » homme, quand je vois qu'un de mes semblables a osé imaginer et exécuter un ouvrage » aussi vaste et aussi hardi. Cette idée m'élève » l'âme. »

LEDRU.

LEDRU (Hilaire), né pauvre, vécut et mourut pauvre, quoique artiste d'un talent remarquable. Il avait vu le jour, en 1769, au village d'Oppi, situé en Artois, à quelques lieues de Douai ; il était fils d'un pauvre charpentier. La plus grande partie de sa jeunesse s'était écoulée à garder des troupeaux. La solitude convenait beaucoup à son goût pour la méditation et pour l'étude. Il apprit à lire seul, et, faute de crayon, il se mit à écrire et à dessiner sur la poussière avec une baguette. Les dimanches et les jours de fête, il charbonnait, sur les murs blanchis à la chaux de la maison paternelle, les portraits de tous ceux qui lui tombaient sous la main. Du reste, toujours gai,

toujours pieds nus, toujours chantant et adorant sa mère, dont il n'a jamais pu parler sans larmes. M. Delahaye de Gricourt, seigneur d'Oppi, ayant deviné le talent qui s'annonçait dans le jeune pâtre, se chargea de son éducation et le plaça à l'école de dessin de Douai. Hilaire fit de rapides progrès, et son talent se développa avec une promptitude imprévue. Il partit pour Paris, où ce talent ne tarda pas à s'accroître et à lui promettre du succès. Peu de temps après, il revint à Douai et s'y maria à une jeune personne qu'il aimait tendrement, qu'il perdit jeune encore et qui fut pour lui l'objet d'éternels regrets. La perte de sa chère Marianne le plongea dans une douleur si profonde, que son talent fut comme anéanti. Les travaux lui manquèrent et il ne cherchait pas à s'en procurer. Sans l'ingénieuse et noble amitié de notre honorable compatriote, le général Delcambre, on ne sait à quelle extrémité l'eussent réduit le dénûment et la faim. Son revenu se composait d'une pension de six cents francs que lui avait fait obtenir M. de Chateaubriand (1).

Le malheur avait usé sa vie. Il succomba,

(1) M. Martin (du Nord), garde-des-sceaux et président de la Société du département du Nord, fit obtenir à Hilaire Ledru, dans les derniers temps de sa vie, un secours de mille francs.

le 2 mai 1840, à Paris, et ses restes furent déposés au cimetière Montmartre. Une humble pierre s'élève sur sa tombe. On y lit :

A Hilaire Ledru.

Passants, passants, réjouissez sa belle âme, croyez !

Hilaire faisait partie de la Société du département du Nord.

Il n'était point coloriste et sa manière sentait un peu l'affectation ; mais il possédait un talent énergique et surtout une entente des lignes, que laisse souvent désirer l'école de Vien, à laquelle il appartenait.

Voici la liste de ses principaux ouvrages :

Les pénibles adieux (adieux de Lesurques à sa famille) (1), fait en 1798, gravé par Desnoyers.

La mort de la marmotte, dessin fait en 1799.

Une querculane, 1802.

Indigence et honneur, tableau de 6 pieds sur 9, exposé au Louvre en 1804.

La jeune mère, tableau de 4 pieds sur 6, exposé au Louvre en 1806.

L'artisan aveugle, tableau exposé au Louvre en 1824.

L'accordée de village, exposé à Douai en 1825.

(1) Voir plus bas l'article *Lesurques*.

Le vieux porteur d'eau, exposé à Lille la même année [1].

Les adieux de Louis XVI à sa famille. On rencontre assez souvent des gravures de ce tableau.

Une femme avec son enfant auprès d'une tombe. Ce tableau fait partie du musée de Douai. Dans les traits de la jeune femme, Hilaire a voulu reproduire ceux de sa Marianne chérie.

Hilaire Ledru a laissé un grand nombre de portraits ; les plus remarquables sont ceux de M. le général Delcambre, de M. le comte d'Haubersart, d'après lequel a été exécuté le dessin qui orne cet ouvrage, et celui de M. le comte Merlin, donné au Musée de Douai par M. le comte d'Haubersart.

LEFEBVRE.

LEFEBVRE (Turrien), né à Douai, d'une famille de commerçants, en mars 1608, entra de bonne heure dans la Compagnie de Jésus. Doué d'une vive imagination et d'une certaine facilité d'élocution, il se voua au ministère de la chaire, et il sut s'y faire distinguer.

(1) Ces deux tableaux ont valu à l'auteur deux médailles d'or.

Son nom fut même mentionné entre ceux des meilleurs prédicateurs du temps pour nos provinces. Il eut le malheur de se rompre une veine dans une chaleureuse improvisation, et à cause de cet accident il dut renoncer à l'exercice de la chaire. On l'employa depuis à des fonctions importantes dans la direction des études, mais sa santé ne put jamais entièrement se rétablir. Il mourut à Douai d'une apoplexie foudroyante le 28 juin 1672, à l'âge de 64 ans.

Lefebvre a laissé dix ouvrages, tous imprimés à Douai, et que nous avons fait connaître dans la *Bibliographie Douaisienne*. Ce sont tous ouvrages religieux et dont nous croyons inutile de rappeler ici les titres.

LEGRAND.

LEGRAND (Antoine), né à Douai, au commencement du XVIIe siècle, entra chez les Récollets-Wallons, où il fit profession, et s'associa ensuite particulièrement avec les membres du Collége-Anglais de cette ville; il devint même ensuite provincial des Récollets-Anglais. Licencié en théologie, et doc-

teur ès-arts, il obtint la chaire de philosopie de l'université et peu après un canonicat à la collégiale de St.-Amé. Sa liaison avec les religieux anglais lui procura une mission en Angleterre, où il se fixa dans l'Oxfordshire, partageant son temps entre l'étude et son état.

Legrand a brillé dans les chaires de philosophie et de théologie de Douai, non seulement par son profond savoir, mais encore par la facilité et le charme de son élocution. On le regarde comme le premier qui ait réduit à la méthode scholastique la philosophie de Descartes, dont il se montra toujours le zélé partisan, et dont il fut nommé *l'abréviateur*. Il eut à ce sujet de très vives disputes avec Jean Sergeant, sur la nature des idées et sur plusieurs autres questions de métaphysique. Nous connaissons de lui douze ouvrages dont nous indiquons les titres, et dont quelques-uns méritent d'échapper à l'oubli.

1° *Le Sage des stoïques*, ou *l'Homme sans passion selon les sentiments de Sénèque*, La Haye, 1662, in-12, dédié à Charles II, roi d'Angleterre. Cet opuscule reparut anonyme, sous ce titre: *Les caractères de l'homme sans passions, selon les sentiments de Sénèque*, Paris, 1663, 1682, in-12; Lyon, 1665, in-12. — 2°. *l'Épi-*

cure spirituel, ou l'Empire de la volupté sur les vertus, Douai, 1669, in-8°. Les autres écrits d'Antoine Legrand sont en latin:—I. *Physica*, Amsterdam, 1664, in-4°.— II. *Philosophia veterum e mente Renati Descartes, more scholastico breviter digesta*, Londres, 1671, in-12. Ce dernier, considérablement augmenté par l'auteur, fut publié depuis sous ce titre: *Institutio philosophiæ, secundum principia Renati Descarte, nova méthodo adornata et explicata ad usum juventutis academicæ*, Londres, 1672, in-8°; ibid., 1678, 1683, in-4°; Nuremberg, 1685, in-4°. Il en existe une traduction anglaise, faite par un membre de la Société royale, Londres, in-fol.—III. *Historia naturæ variis experimentis et ratiociniis elucidata*, Londres, 1673, in-8°; ibid., 1680, in-4°; Nuremberg, 1678, in-8°; ibid., 1702, in-4°. — IV. *Dissertatio de carentia sensûs et cognitionis in brutis*, Londres, 1675, in-8°; Nuremberg, 1679, in-8°. C'est par erreur qu'on a quelquefois attribué cet ouvrage à Henri Jenkins. — V. *Dissertatio de ratione cognoscendi et appendix de mutatione formali, contra J. S.* (Joannis Sergeant) *methodum sciendi*, Londres, in-8°.—VI. *Apologia pro Renato Descartes, contra Samulem Perkerum*, Londres, 1679, in-8°; ibid., 1682, in-12; Nuremberg, 1681, in-12. — VII. *Scydromedia, seu*

sermo quem Alphonsus de la Vida habuit coram comite de Falmouth, de monarchiâ, libri II, Nuremberg, 1680, in-8°. — VIII. *Curiosus rerum adhitarum naturæque arcanorum persecutator*, Francfort et Nuremberg, 1680, in-12. Un anonyme en a publié une traduction allemande en 1682. — IX. *Animadvertiones ad Jacobum Rohaultii tractatum physicum*, Londres, 1682, in-8°. Ce sont des remarques sur une version latine que Théophile Bonnet avait donnée de la *Physique* Rohault.—X. *Historia sacra a mundi exordio ad Constantini magni imperium deducta*, Londres, 1685, in-8°. Ce livre est rare et passe pour le meilleur ouvrage de Legrand. — XI. *Missæ sacrificium neomystis succincte expositum*, Londres, 1695, in-12.—XII. *Historia hæresiarcharum a christo nato ad nostra usque Tempora*. Douai. 1702 et 1723.

LEJOSNE DE L'ESPIERRE.

LEJOSNE DE L'ESPIERRE (Pierre-Amé-Michel), né à Douai, le 20 avril 1754, était avocat au Parlement de Flandre au moment de la Révolution française. Ses principes était entièrement opposés à ceux qui avaient alors

prévalu. Peu de temps après la mort du roi Louis XVI, il entra dans une sorte de conspiration qui avait pour but le renversement de la République. Arrêté sur la frontière, conduit à Lille devant une commission militaire qui le condamna à la peine de mort, il fut exécuté le 11 février 1794. Déjà il était attaché sur l'échafaud pour y recevoir le coup fatal, lorsque d'une voix assurée il poussa le cri de *Vive le Roi*.

Le représentant du peuple Florent Guyot, alors en mission dans le département du Nord, rendait compte en ces termes à la Convention Nationale, de la mort de Lejosne.

« M. Lejosne, noble, avocat, et convaincu » d'intelligence criminelle avec les ennemis » de la République, a été guillotiné le 25 pluviôse, ainsi qu'un de ses complices. Deux » autres ont subi le même sort deux jours » après, et il se trouve encore dans les maisons d'arrêt de Lille une vingtaine de personnes impliquées dans le même complot. » *Je puis vous assurer que la guillotine ne se reposera point* qu'elle n'ait fait tomber la tête de » tous les coupables.

» La conspiration de Lejosne a été défigurée dans plusieurs papiers publics ; et quelques hommes qui n'ont pas osé se nommer

» ont voulu faire croire que la découverte de
» cette conspiration était leur ouvrage. Je dois
» donc, pour être vrai et juste, vous déclarer
» que c'est le général de division Sœhaut, et
» le chef de brigade Duverger, chef d'état-
» major de la même division, qui ont rendu
» ce service à la République. Ils ont fait ar-
» rêter aux avant-postes et amener devant
» moi le porteur de la correspondance. Je l'ai
» questionné, pressé et tourmenté pendant
» plusieurs heures ; enfin il m'a déclaré le
» nom d'un de ses complices, et celui-ci m'a
» fait découvrir tous les autres. »

C'était un honneur alors de fournir beaucoup de têtes au bourreau, et Florent Guyot comptait avoir bien mérité de la patrie, *en ne laissant pas reposer la guillotine*.....

LEJOSNE.

LEJOSNE (Etienne-Philippe-Marie), frère du précédent, député à l'Assemblée nationale, né à Douai, le 5 août 1755, fut reçu avocat au Parlement de Flandre en 1778. D'opinions entièrement opposées à celles de son frère, il embrassa avec ardeur les principes de la révo-

lution de 1789. Aussi dès 1790 fut-il élu administrateur du district de Douai. L'année suivante, il fut nommé député du département du Nord à l'Assemblée Nationale. Il ne porta point dans cette assemblée un talent remarquable, mais une grande loyauté et une certaine chaleur patriotique. Dans la séance du 21 octobre 1791, il fit la motion d'obliger les insermentés, que l'on nommait alors non-conformistes, à résider dans chaque chef-lieu de département, et d'empêcher les religieux de paraître en public avec les habits de leur ordre.

Le 23 avril 1792, il demandait une retenue d'un tiers sur tous les traitements des bénéficiers, abbés et abbesses des monastères.

Le premier mai suivant, sur sa proposition, l'Assemblée Nationale décrétait que les pensionnats dans les maisons religieuses seraient supprimés.

Le lendemain, il rendait compte de la saisie de numéraire faite à Orchies par la municipalité sur des particuliers émigrants. Il demandait une mention honorable en faveur des magistrats qui la composaient.

Le 7 du même mois, il propose l'approbation de la conduite du maréchal de Rochambeau, qui commandait en chef l'armée du Nord.

Le 17, il prend la défense du 6e. régiment

de dragons en garnison à Douai, qui avait été mis en suspicion à propos de sa conduite en Belgique.

L'assemblée décrète, le 16 juin, sur sa proposition et sur celle de Cheron, comme principe, que tous les citoyens feront personnellement le service de la garde nationale.

Le 20 du même mois, Lejosne donne à l'Assemblée des détails sur la journée du 20 juin, dans laquelle le peuple avait fait invasion dans le palais des Tuileries, qu'habitait le Roi. Il rapporte que le Roi lui a dit : « Je » n'ai aucune inquiétude pour ma liberté » constitutionnelle. Je me trouve tranquille » au milieu du peuple français. »

Le 10 août, le jour où le Roi s'était vu forcé avec sa famille de chercher un refuge au sein de l'Assemblée, Lejosne propose et fait adopter le décret suivant : « L'Assemblée » Nationale met les propriétés et les personnes sous la sauve-garde du peuple de Paris. »

Le 11 août au matin, il demande que les loges du *Logographe* et du *Journal des Débats* soient fermées. « Ces journaux tronquent les » faits, dit-il, et dénaturent les séances, » distillent, avec l'art le plus perfide, le poison de l'incivisme. »

Enfin le 14 août, il dénonce à la tribune

un *Libelle* intitulé : *Instruction pastorale sur la continence des ministres de la religion.*

Lorsque la session de l'Assemblée législative prit fin, il se retira à Santes, près de Lille, fut pendant dix ans maire de cette commune, ne reparut plus sur la scène politique. Lors de l'organisation des tribunaux en 1801, il fut nommé juge d'instruction au tribunal de Lille ; et il conserva ces fonctions jusqu'en 1829, époque à laquelle il donna sa démission. Retiré à Santes, il y est mort au mois d'octobre 1841, entouré du respect et de l'affection des habitants de cette commune, qui avaient été à même d'apprécier son honorable caractère et ses vertus patriarchales.

LENGLET.

LENGLET (Etienne-Géry), président à la Cour royale de Douai, né à Arras en 1757, fut reçu avocat en 1781. Il avait partagé, en 1789, les justes espérances que faisaient concevoir à tous les Français éclairés les mots magiques de *liberté* et de la *constitution*. Il avait successivement exercé diverses fonctions adminis-

tratives et judiciaires. Après l'insurrection du 31 mai, Lenglet refusa de signer une adresse rédigée par la Société populaire d'Arras, pour applaudir au triomphe de la Montagne, et il développa publiquement les motifs de son refus. Cet acte de courage le mit en butte aux attaques et aux violences des démagogues, mais il ne démentit pas son caractère. « Son courage, comme l'a dit M. Corne sur sa tombe, survécut à ses illusions détruites. »

En l'an VI, le département du Pas-de-Calais le nomma député au Conseil des Anciens. A la journée de St.-Cloud, au moment où Bonaparte, après avoir dispersé le Conseil des Cinq Cents, annonçait à l'autre Conseil une partie de ses projets, Lenglet réclama en faveur de la Constitution expirante. Deux mois après, il signa son vote contre la Constitution consulaire. Il fut néanmoins nommé président à la Cour d'appel de Douai, continué président à la Cour impériale en 1811, et même président à la Cour royale en 1815, tellement son caractère pur et honorable était respecté. Les délateurs cependant ne l'avaient point ménagé. Aussi avaient-ils eu le pouvoir d'empêcher qu'il ne reçût une récompense bien méritée de ses bons et loyaux services. A la révolution de Juillet, il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur.

Lenglet ne fut pas seulement un magistrat intègre, éclairé et recommandable, il fut encore un écrivain distingué. Nous donnons ci-après les titres des ouvrages qu'il a publiés pendant sa vie.

Observations sur Montesquieu, in-8°, Douai, 1787. Paris, 1792.

Essai sur la législation du mariage, in-8°, Douai. 1792. Réimprimé en 1797.

Introduction à l'histoire ou recherches sur les dernières révolutions du globe et sur les plus anciens peuples connus, in-8°, Douai. 1812.

Après sa mort, ses fils ont publié l'important ouvrage qu'il avait laissé manuscrit, ayant pour titre: *Histoire de l'Europe et des colonies européennes depuis* 1763 *jusqu'en* 1814, in-8°, 5 vol., Douai, 1839.

Lenglet a en outre mis au jour un grand nombre d'écrits de circonstances; il a été l'un des collaborateurs les plus sérieux du *Mémorial de la Scarpe*.

Membre de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts, depuis 22 ans, il donna sa démission en 1822. Il en était alors le président. La politique avait pénétré dans le sein de cette Compagnie, et en avait décimé les membres. Lenglet disait avec l'honorable conseiller Dufaux, qui se démit à son exemple:

« Nous avons été proscrits, nous n'avons jamais proscrit personne, et nous ne pourrions vivre avec des proscripteurs. »

Le souvenir de Lenglet se perpétue dans trois fils dignes de lui : l'aîné est chef de bataillon au corps royal du génie, le second conseiller à la Cour royale de Douai, et le plus jeune procureur du Roi à Saint-Pol.

LESAIGE.

LESAIGE (Jacques), était un honnête et fort pieux marchand de draps de soie de Douai, dont le nom serait depuis long-temps livré à un éternel oubli, s'il n'avait pas fait un pèlerinage à Jérusalem, s'il n'en avait pas écrit la relation, si cet ouvrage n'était un des plus anciens livres imprimés dans le département du Nord. Il demeurait rue des Procureurs, alors nommée rue des Gisantes (1), et avait pour enseigne, *Aux Princes de Jérusalem*. On ne sait point la date de sa naissance, ni la cause qui, bien positivement, le détermina à

(1) Elle était ainsi nommée parce qu'il s'y trouvait une maison hospitalière, où les femmes pauvres pouvaient aller faire gratuitement leurs couches.

entreprendre un voyage à la Terre-Sainte, voyage alors long, périlleux, et de plus fort coûteux. Voici en quels termes il nous fait lui-même connaître l'époque de son départ.

« Le 19e jour de march an 1518 devant Pas-
» ques party de Douai dont il y eult six hom-
» mes de bien qui m'aconpaignerent jusqu'a
» Vallenchenes ; et nous venus la trouvasmes
» cheulx avecque lesquelz devoie aller en
» une taverne apres les avoir saluet leur dei
» que jestoie prest d'partir. »

Jacques traversa la France et l'Italie, se rendit à Rome par Venise et s'embarqua pour la Judée, qu'il parcourut en partie, et revint en France par Rhodes et l'Italie. Il rentra à Douai le 24 décembre 1518 ; son voyage avait donc duré neuf mois et cinq jours. Le jour de son arrivée, on fut au-devant de lui jusqu'à Cantin. Tous les confrères de St.-Jacques, bannière déployée, vinrent le complimenter. Plus de deux mille personnes couvraient la route. « Toute la population de Douai était
» dans l'agitation, à tel point que le marché
» aux grains en fut retardé. »

La relation de ce pèlerinage fut imprimée vers 1523 à Cambrai ; elle eut deux éditions ; voici le titre qu'elles portent :

Chy s'ensuy vent les gistres, repaistres et despens:

que moy Jacques le Saige, marchant de draps de soye, demourant à Douay, ay faict de Douay à Rome, Nostre-Dame de Lorette, à Venise, Rodes.., et de là en la saincte cité de Jerusalem, fleuve Jourdain et autres lieux, jusquez au retour dudit Douay.

Imprimé nouvellement à Cambrai, par Bonaventure Brassart, demeurant en la rue Jehan auprès la Magdeleine, au despens dudict Jacques (1).

La relation de Lesaige est écrite avec beaucoup de naïveté et d'abandon ; elle ne traite en général que de choses relatives à la religion, et de ce qui concerne la table; car il paraît que le bonhomme aimait deux choses pardessus toutes : le bon Dieu et la bonne chère. Lesaige ne voyageait pas du tout en amateur des arts et des monuments. Cependant cet ouvrage a un caractère d'originalité qui intéresse vivement, par la peinture de coutumes et d'usages qui sont aujourd'hui fort loin de nos habitudes. Ces quatre vers que l'on trouve à la fin de son livre offriront un portrait de notre pèlerin.

(1) Petit in-4°. gothique, de 78 ou de 105 feuillets (selon que c'est la 1re ou la 2e édition.)

« Che present livre a faict Jacques Lesaige
» Lequel est bien sarpilit de Languaige
» Grant crocheteur de bouteilles et flacquon,
» Je prie Dieu qui luy fache pardon.
» Amen. »

Peu de temps après son retour à Douai, il fit mettre au-dessus de son enseigne ces mots :

Loe soit Dieu j'en suis revenu.

Foppens, dans sa *Bibliotheca Belgica*, lui a consacré un petit article, dans lequel il nous apprend que Lesaige était chevalier de St.-Jean de Jérusalem, qu'il mourut le 11 février 1549 et qu'il fut enterré dans l'église collégiale de St.-Pierre à Douai.

Les exemplaires de l'ouvrage de Jacques Lesaige sont extrêmement rares, et se vendent aujourd'hui à un haut prix. Le dernier que l'on ait acheté, à notre connaissance, a été payé au libraire Techener 600 fr. Je me propose d'en publier une troisième édition, avec un glossaire, des notes et une préface ou introduction qui offrira des comparaisons et des rapprochemens entre cette relation et celles d'autres pèlerins, depuis Zeilbek jusqu'à M. de Châteaubriant. Ce travail commencé de concert avec M. Guilmot et que j'ai mis à fin depuis sa mort pourra prochainement être livré à l'impression.

LESSABÉ.

LESSABÉ (JACQUES), poète et historien, né à Marchiennes, près Douai, dans le XVe siècle, est mort à Tournay en juillet 1557.

Nous n'avons point de détails sur la vie de cet écrivain; mais, à en juger par ses œuvres, il n'a été supérieur en aucun genre. On a de lui :

Hannoniæ Urbium et nominatiorum locorum ac cœnobiorum, adjectis aliquot limitaneis, ex annalibus anacephalæosis. Cette description chorographique n'est pas mal faite pour le temps, c'est d'ailleurs le jugement qu'en a porté Paquot (1).

Penias declamatiuncula. Discours sur la pauvreté.

Carminum tumultuaria farrago.

On trouve ces trois opuscules réunis dans un seul volume in-12, imprimé à Anvers, en 1534, chez Michel Hillenius.

Swertz et Foppens lui attribuent une *Chronique universelle*; Paquot se défie de cette annonce, et rien jusqu'ici n'a prouvé que sa défiance ne fut pas fondée.

(1) Cet opuscule renferme des notices sur Douai et Marchiennes, et sur les abbayes de Marchiennes, Vicoigne, Hasnon et Anchin.

lut à ce sujet dans une séance publique, en 1772, une dissertation qui fut imprimée dans le *Journal de physique* du mois de mai 1774, et qui ne contribua pas peu à assurer, dès ce moment la naturalisation en France d'un légume que l'on peut appeler la manne de l'Europe (1).

Lestiboudois était partisan enthousiaste de Linné. Dès le premier examen qu'il avait fait des ouvrages du célèbre botaniste suédois, frappé comme d'un trait de lumière, il avait aussitôt pensé qu'en combinant cette nouvelle méthode avec celle de Tournefort qu'il avait suivie jusqu'alors, il en résulterait un avantage inappréciable pour les élèves, en ce que la connaissance des végétaux leur serait rendue plus facile. Il avait donc résolu dès-lors de se faire une méthode à lui. Il commença par faire graver en 1773 une carte de botanique contenant la concordance des deux systèmes ; cette carte fut bien accueillie, elle était la première de ce genre. M. Valmont de Bomore s'en est servi pour la partie phytologique de son *Dictionnaire d'histoire naturelle*.

Vers ce temps parurent les familles

(1) C'est de la même époque que date le premier écrit où le célèbre Parmentier place les pommes de terre au nombre des végétaux nourrissans qui, dans les temps de disette, peuvent remplacer les alimens ordinaires ; écrit qui lui fit remporter le prix proposé par l'académie de Besançon. (*Solanum tuberosum*.)

naturelles de de Jussieu. Lestiboudois sut habilement tirer parti de tant de richesses. Combinant la méthode de Tournefort, le système de Linné et les familles naturelles de Jussieu, il publia, avec son fils François-Joseph, qui avait été son élève et venait d'achever ses cours de médecine à l'Université de Douai, la *Botanographie Belgique* qui fut goûté, dont les états de Flandre firent distribuer des exemplaires aux chirurgiens de la campagne, et qui est regardé comme un des ouvrages élémentaires les plus estimés (1).

Lestiboudois, avant d'entreprendre ce travail, avait rédigé en latin un catalogue, resté inédit, des plantes des environs de Lille, décrites d'après le système de Linné. En 1794, les administrateurs du district, appréciant bien tout l'avantage de l'étude des sciences naturelles, chargèrent Lestiboudois de transfé-

(1) Voici le jugement qu'en porte M. de Candolle, dans son extrait de la *Théorie élémentaire botanique*, Paris, 1813, in-8°. « La plupart des inconvéniens rencontrés dans la *théorie élémentaire* ont été levés par M. Lestiboudois dans sa *Flore de Belgique*, et par M. Dubois dans celle d'Orléans; l'un et l'autre ont lié la méthode analytique avec une méthode plus ou moins naturelle, et ont présenté, sous la forme de tableaux généalogiques, les séries de questions de M. Lamarck. Ces livres sont peut-être les ouvrages élémentaires les plus faciles de toute la littérature botanique; mais comme ils sont relatifs à des pays très-bornés, leur emploi est malheureusement aussi fort restreint. » Page 51.

rer son jardin botanique de la rue Sainte-Catherine où il était, au jardin national du ci-devant couvent des Récollets, dont il occupe encore aujourd'hui une partie. Le professeur travailla avec tant de zèle à l'établissement de ce nouveau jardin, que deux ans après on y comptait plus de 1,800 espèces de plantes, tant indigènes qu'exotiques.

Nommé à la fin de 1795 professeur d'histoire naturelle à l'école centrale du département du Nord, ce n'était plus la botanique seulement qu'il avait à enseigner, c'était sur le domaine entier de la nature qu'il fallait fixer les regards. Ce champ si vaste ne l'intimida point : le même esprit qui l'avait dirigé dans sa carte de botanique le suivit dans les principes de zoologie, qu'il fit imprimer en l'an VII, à l'usage de ses élèves, toujours secondé par son fils [1]; il avait alors 24 ans. A l'âge de 88 ans, il méditait un pareil travail sur la partie minéralogique.

Il est sorti des cours de Lestiboudois beaucoup d'élèves distingués, entr'autres son fils (François-Joseph), médecin à Lille, qu'une mort prématurée a enlevé en 1815; Bécu,

(1) Abrégé élémentaire d'histoire naturelle des animaux, à l'usage de l'école centrale du département du Nord, établie à Lille. (Jacqué, in-8°).

médecin en chef des armées, écrasé à Lille sous une voûte qu'il faisait construire dans le jardin de sa maison, rue Basse; Palisot, de Beauvois[1], dont les sciences naturelles et géographiques déplorent la perte; Dupetit-Thouars, membre de l'Institut; Lannoy, qui professa la botanique à Arras; et feu Fauvel, de Lille, qui, par attachement à la mémoire de son maître, a rempli la chaire restée vacante par la mort du fils, jusqu'à ce que l'un des petit-fils pût y succéder. Plusieurs ont établi des jardins de botanique dans les villes voisines.

Ce n'est pas seulement en France que la réputation de Lestiboudois était grande; le reste de l'Europe avait su de bonne heure apprécier ce savant modeste; aussi, tandis qu'un de ses élèves, Dupetit-Thouars, nommait, décrivait et figurait dans son ouvrage sur les végétaux des îles d'Afrique, sous le nom de Lestiboudois (*Lestibudesia*), une plante de la famille des Amaranthes (1), M. Keiker, en Allemagne, donnait dans ses *Elémens botani-*

(1) Page 53, table 16. Ce genre croît à Madagascar, et y a été trouvé par Dupetit-Thouars. Il n'y a encore qu'une espèce connue, la *Lestibudesia spicata*. Le savant R. Brown, auteur de la *Flore de la Nouvelle-Hollande*, y a ajouté les *Lestibudesia spicata*, *arborescens*, *paniculata*, *virgata*, *trygina* et plusieurs espèces inédites.

ques (1) le nom de *Lestiboudia*, *Lestiboude*, au genre 77 de la famille des Actinophites (2), hommage de l'amitié aussi honorable que délicat.

Lestiboudois n'était pas moins recommandable du côté des qualités du cœur. Simple dans ses mœurs comme l'est la nature, le célibat ne pouvait pas lui convenir. Ce ne fut cependant qu'à l'âge de 36 ans qu'il s'associa une compagne : il en eut treize enfans, dont cinq seulement lui ont survécu. La maladie qui a terminé sa carrière n'a duré que peu de jours : il venait de perdre sa place, par la suppression de l'école centrale, et il avait peu de fortune. On prétend que la crainte de se trouver dans le besoin à son âge l'avait profondément frappé. Quelques jours plus tard, il aurait su que le ministre de l'intérieur venait de lui accorder une gratification, et que, par considération pour lui, on conservait sa chaire d'histoire naturelle à l'école secondaire de Lille. C'est le 20 mars 1804 que ce patriarche botaniste a terminé sa longue et utile carrière, à l'âge de 90 ans. Il l'a terminée

(1) Jos. de Necker, *Elementa botanica*... Neowedæ ad *Rhenum*, 1790, 3 vol in-8°, avec figures.

(2) Ce genre est formé de quelques espèces du genre *Calendula* (souci) de Linné.

au champ d'honneur. Douze heures avant d'expirer, sentant ses forces s'affaiblir, il s'était fait apporter des fleurs de perce-neige, de violette et safran printanier, qu'il compara avec les plantes de Tournefort.

François-Joseph Lestiboudois, l'un de ses fils, médecin à Lille, son successeur à la chaire d'histoire naturelle et son collaborateur dans la *Botonographie belge*, dont il a donné une troisième édition en 4 volumes, in-8°, Lille, an XII, est mort en cette ville, au mois de juillet 1815, digne par ses connaissances en histoire naturelle et en médecine, et par ses qualités morales, de fournir une plus longue carrière. Ses cours étaient aussi très-suivis, et il a fait un grand nombre de très-bons élèves. Son petit-fils Thémistocle est depuis quelques années député du département du Nord, pour l'arrondissement de Lille, et il occupe aujourd'hui avec distinction la chaire de son père et de son aïeul.

LESURQUES.

LESURQUES (Hugues-Nicolas-Joseph), né à Douai, le 2 avril 1763, exécuté en place

de Grève, à Paris, le 30 octobre 1796, est une des plus déplorables victimes des erreurs qu'offrent les annales de la justice humaine. Ses parents étaient sans fortune, mais honnêtes; ils lui firent donner quelqu'éducation. Il entra jeune dans le régiment d'Auvergne, devint en peu de temps sous-officier, se distingua par son excellente conduite, et ne quitta le service, en 1790, qu'après avoir obtenu de ses chefs les plus honorables attestations. Revenu au sein de sa ville natale, Lesurques obtint, dans les bureaux du district, une place de chef de bureau; l'administration des districts correspondait à nos sous-préfectures. A cette époque, les biens du clergé, ainsi que ceux saisis aux émigrés, déclarés nationaux, étaient mis en vente. Lesurques, doué d'une intelligence financière, se rendit adjudicataire de plusieurs de ces biens, dont il retrocéda une grande partie avec de gros bénéfices. Par cette heureuse spéculation, il se trouva en peu de temps à la tête d'une fortune qu'on estima de 12,000 livres de rente; c'était alors de la richesse.

Marié, père de famille, âgé de 33 ans, il crut devoir aller s'établir à Paris pour y suivre l'éducation de ses enfants. Dans ce but, il alla y louer un appartement rue

Montmartre, n°. 255, chez un ancien notaire, nommé Maumet. Lesurques avait été lié à Douai avec un sieur Guesno, commissionnaire de roulage, et il lui avait même prêté une somme de deux mille livres. Guesno, ayant fait un voyage à Paris, fut voir Lesurques, pour s'acquitter envers lui et il l'invita à déjeûner. Guesno logeait chez un nommé Richard, homme dissipé et qui était lié avec un individu nommé Courriol.

Le 4 floréal an IV (mai 1796), Lesurques se rendit chez Richard en raison de l'invitation qui lui avait été faite. On était à table depuis quelques instants, lorque l'on vit entrer dans la salle à manger un nouveau personnage, suivi d'une femme jeune et belle. Un léger froncement de sourcil que Guesno et Lesurques remarquèrent sur la figure de Richard, leur indiqua que cette visite ne lui était pas agréable. Cependant il dissimula de son mieux le mécontentement qu'il éprouvait et fit accepter le déjeûner aux nouveaux venus.

Cet homme qui venait ainsi s'asseoir près de Lesurques était Courriol, celui qui, quatre jours après, au Pont de Pouilly (1), assassinait le courrier et le postillon de la malle-poste de

(1) Le lieu connu sous le nom de Pont de Pouilly est à huit lieues de Paris environ, près du petit village de Lieursaint.

Lyon, et cette femme, Madeleine Breban, était sa maîtresse.

A cette époque, six individus avaient formé à Paris le projet d'arrêter le courrier de la malle, sur la route de Lyon, et de s'emparer de toutes les valeurs dont il aurait la garde. Ces misérables se nommaient Vidal, Courriol, Rossi, Dubosq, Durochat et Bernard. Ce dernier se chargea seulement de procurer quatre chevaux de selle à ses complices; mais il n'eut point de part directe à l'exécution de cet horrible attentat, qui fut consommé le 8 floréal (27 mai). Les routes étaient alors infestées de brigands qui, sous le prétexte d'opposition au gouvernement du Directoire, arrêtaient les diligences et les courriers. Le bruit de cet événement, arrivé presque aux portes de la capitale, sur une route très fréquentée, répandit l'alarme dans les esprits, et le gouvernement, pour fixer toutes les incertitudes et dissiper les rumeurs, en fit exposer les détails dans le *Journal de Paris*. Voici le texte d'une partie de cette relation: « Les assassins du courrier » de Lyon étaient au nombre de cinq, dont » un avait pris place à côté de lui. C'était » Durochat qui, le 8 floréal, avait retenu une » place pour Lyon dans la voiture de la

» malle-poste sous le faux nom de Laborde ;
» les quatre autres étaient partis le matin de
» Paris. Ils étaient tous à cheval. Trois d'en-
» tr'eux avaient chacun une valise vide ; le
» quatrième en avait deux. On les a vus pas-
» ser à Villeneuve-St.-Georges. C'étaient des
» jeunes gens bien mis. Ils dînèrent à Mont-
» geron, puis s'arrêtèrent à Lieursaint. Un
» d'eux y fit raccommoder ses éperons, dont
» les chaînons s'étaient brisés. Parvenus au
» lieu désigné, ils se sont cachés dans l'épais-
» seur des bois, en attendant l'arrivée de la
» malle. Au moment convenu pour l'assassi-
» nat, le scélérat qui était dans la voiture
» s'est jeté sur le courrier et lui a donné en
» même temps un coup de poignard dans le
» cœur et un coup de rasoir à la gorge, le
» tout avec une telle célérité que le postillon
» ne s'en est pas aperçu. Le courrier n'a pu
» jeter un seul cri. Cependant les quatre com-
» plices se sont avancés, et ont obligé le pos-
» tillon à conduire la voiture à cinq cents pas
» environ de la grande route. C'est là qu'ils
» ont assassiné ce dernier de plusieurs coups
» de sabre, dont un lui a ouvert le crâne ;
» après quoi ils ont dévalisé la malle. Cette
» expédition faite, celui qui était venu dans
» la voiture (Durochat) est monté sur le che-

» val de selle du postillon, et tous cinq ont
» repris la route de Paris. On les a vus [1]
» repasser par Villeneuve-St.-Georges. Le
» cheval du postillon a été retrouvé à la place
» du Carrousel, où il est demeuré attaché la
» journée entière. Les voisins, voyant que
» personne ne le réclamait, en ont averti la
» police qui, d'après quelques soupçons, en
» a donné connaissance au maître de poste.
» Celui-ci a reconnu son cheval. »

La police ne tarda pas à découvrir la retraite d'un des coupables, de Courriol. Il avait cherché à faire perdre sa trace; à cet effet, il avait transporté son domicile dans différents quartiers de la capitale, et en prenant et quittant successivement des routes opposées, il avait été se réfugier à Château-Thierry, chez un sieur Golier, de Douai, employé de l'administration des transports militaires. Un agent de police, envoyé dans cette ville, fit arrêter Courriol et Madeleine Breban, sa maîtresse. On trouva en leur possession, 1°. 1,528 livres en argent; 2°. 1,680 liv. en or; 2°. 1,142,200 liv. en assignats; 4°. 42,025 liv. en promesses de mandats; 5°. 7,150 liv. en rescriptions, et une assez grande quantité de bijoux d'or et

(1) La sentinelle et l'officier de la garde nationale du poste de Villeneuve.

d'argent, absolument neufs. Ces valeurs formaient à peu près le cinquième de celles soustraites de la malle de Lyon. Courriol et Madeleine Breban furent amenés à Paris. Golier et Guesno, qui se trouvait momentanément à Château-Thierri, logé chez son compatriote et ami, furent invités à se rendre à Paris. Les papiers de Golier et de Guesno avaient été saisis. Après un premier examen de l'affaire, Golier et Guesno furent mis en liberté, Courriol resta sous les verroux.

Le juge-de-paix Daubenton, chargé de recueillir les dépositions des témoins et d'interroger les accusés, avait autorisé Guesno à retirer les papiers qui lui appartenaient et que l'on avait saisis à Château-Thierri. Le lendemain, Guesno se dirigeait le matin vers le quai des Orfèvres pour aller à la Préfecture de police, où les juges d'instruction avaient alors leurs cabinets, lorsque chemin faisant et par la plus déplorable fatalité, il rencontra Lesurques. Il lui fit connaître les circonstances qui le ramenaient à Paris, et le pressa vivement de l'accompagner jusqu'au cabinet du juge-de-paix Daubenton, afin d'avoir le temps de s'entretenir en détail des tribulations qu'il éprouvait par suite de l'arrestation de Courriol. Ce ne fut qu'après beaucoup d'insistance et même

de prières que Lesurques consentit à accompagner son compatriote et ami. Cette condescendance fut le commencement d'une série de circonstances, que suivirent d'étranges hasards, dont l'ensemble et la réunion paraîtraient l'œuvre d'un génie infernal, se complaisant à donner au mensonge toutes les apparences de la vérité, et à égarer la justice des hommes par des semblants inouis de culpabilité.

Lesurques et Guesno, en arrivant dans l'antichambre du juge Daubenton, y trouvèrent une vingtaine de personnes de la campagne appelées comme témoins à propos de l'assassinat du courrier de Lyon. Deux femmes qu'on avait amenées de Montgeron à cet effet, la fille Grosse-Tête, servante d'auberge, et la fille Santon, domestique de la dame Châtelain, prétendirent reconnaître dans Lesurques et Guesno deux hommes qui avaient dîné et pris le café à Montgeron le jour de l'assassinat. Il parut d'abord inconcevable à Daubenton que deux des complices de ce meurtre poussassent l'audace jusqu'à venir affronter la justice et se mettre sous sa main. Cette réflexion lui échappa en présence des gendarmes et des agents qui se trouvaient dans son cabinet. Daubenton, ayant fait introduire les deux femmes, reçut leurs déclarations et leur renouvela ses

observations, sur l'invraisemblance de ce fait. Malgré ces observations, faites à plusieurs reprises et avec une chaleureuse insistance, les deux femmes persistèrent de la manière la plus affirmative dans ces reconnaissances. On introduisit dans le cabinet Lesurques et Guesno, et les femmes ayant encore persisté dans leurs déclarations, on arrêta ces deux individus et on les conduisit en prison. Par une autre fatalité, la déposition des deux femmes était fondée sur la ressemblance parfaite des deux amis avec les assassins Dubosq et Vidal, véritables auteurs du crime et qui ne furent arrêtés que plus tard.

A l'annonce de l'arrestation de Lesurques, sa famille et ses amis furent consternés. Tous s'empressèrent de lui donner les marques du plus vif et du plus tendre attachement. Comment, en effet, concevoir qu'un homme qui possédait de dix à douze mille livres de rente, qui jusqu'alors avait joui d'une réputation sans tache, n'eût quitté son pays que pour venir commettre un assassinat dont le produit se serait borné à une somme peu considérable à partager avec cinq complices? Quoiqu'il en soit, l'instruction se poursuivait avec rigueur et célérité. Appelées aux débats où figurèrent à côté de Guesno, de Lesurques, de Courriol, Richard

et Bernard, les servantes de Montgeron persistèrent dans leurs déclarations. Un *alibi*, prouvé par Guesno, fit tomber pour lui l'accusation. Lesurques, qui se croyait sûr de fournir une semblable preuve, ne fut pas aussi heureux. Il fit citer quinze témoins pour prouver l'emploi qu'il avait fait de sa journée du 8 floréal; ils déposèrent tous de manière à prouver son *alibi*. Le peintre Baudard, l'un d'eux, qui travaillait alors à décorer les appartements de Lesurques, pour démontrer qu'il n'y avait pas d'erreur dans la date, s'étant rappelé qu'il était de garde ce jour-là, déposa au greffe son billet pour attester de la véracité de sa déposition. Un sieur Legrand, orfèvre, déposa aussi que, le même jour, Lesurques avait passé une partie de la matinée chez lui et avait fait avec lui un marché que, disait-il, il avait inscrit à la date du 8 floréal. Le président du tribunal criminel, Gohier, ordonna la représentation du registre; et l'on y vit malheureusement que la date du marché était du lendemain *neuf* et que l'on avait fait de ce chiffre 9 un 8. Le président parapha cette pièce à l'instant, et la fit parapher par le témoin, qu'il renvoya en état d'arrestation, sous la prévention de faux. Cette malheureuse circonstance ne fit que redoubler les préventions des juges. On

ne voulut plus rien entendre. Quatre-vingts témoins se présentèrent pour attester de la probité de Lesurques, et la plupart vinrent de Douai à leurs frais; mais les juges et les jurés, prévenus, ne voulurent plus voir que la surcharge du registre du bijoutier. Notre peintre Hilaire Ledru, sans se laisser effrayer par les menaces d'arrestation du président, persista à soutenir qu'il était certain d'avoir dîné avec Lesurques, le 8 floréal. S'il avait été possible à la raison de se faire entendre en ce moment, on eût facilement démontré que cette surcharge qui soulevait tant de colère et d'indignation n'était évidemment que la rectification d'une erreur innocente et non le résultat d'un concert frauduleux; pour s'en convaincre, il eût suffi de jeter les yeux sur le registre de Legrand, et on y aurait vu que le chiffre primitif existait encore; qu'on n'avait rien tenté pour le faire disparaître ou le dissimuler et que, dès-lors, il ne pouvait y avoir fraude. Une puissance fatale semblait avoir résolu la perte de l'infortuné. Après trois jours de débats, on avait conclu à la mort, le jury était appelé à se prononcer sur cette grave affaire, lorsqu'une femme, Madeleine Breban, maîtresse de Courriol, poussée par la vérité, réclama avec instance la faculté de parler au

président; elle l'obtint et lui déclara *qu'elle savait positivement que Lesurques était innocent; que les témoins, trompés par une fatale ressemblance, l'avaient confondu avec le véritable assassin, qui se nommait Dubosq, comme ils avaient confondu Guesno avec Vidal.*

Aveuglé par des préventions, le président fait chasser cette femme de sa présence. Les débats sont clos et l'arrêt de mort est prononcé. Lesurques entendit son arrêt avec une vive émotion; mais recueillant ses forces et élevant la voix, il prononça ces paroles:

« Sans doute, le crime dont on m'accuse » est horrible et mérite la mort; mais s'il est » affreux d'assassiner sur une grand'route, il ne » l'est pas moins d'abuser de la loi pour frap- » per un innocent. Un moment viendra où mon » innocence sera reconnue, et c'est alors que » mon sang rejaillira sur la tête des jurés qui » m'ont trop légèrement condamné et du juge » qui les a influencés. » Courriol protesta devant le tribunal de l'innocence de Lesurques; ce fut en vain. Une sorte d'appel fut porté sur une requête du malheureux devant le Directoire. Merlin de Douai, alors ministre de la justice, l'appuya; elle fut sans effet. Tout espoir étant perdu, Lesurques envisagea la mort avec le calme de l'innocence. « Ma bonne amie,

» écrivait-il à sa femme le jour de l'exécution, » quand tu liras cette lettre, je n'existerai » plus ; un fer cruel aura tranché le fil de mes » jours qui devaient être tous à toi, et que je » t'avais consacrés avec tant de plaisir ; mais » telle est la destinée, que l'on ne peut fuir en » aucun cas. Je devais être assassiné juridic- » quement. Ah ! j'ai subi mon sort avec cons- » tance et un courage digne d'un homme tel que » moi. Puis-je espérer que tu en agiras de même? » Plus d'un motif t'y engage. Ta vie n'est » point à toi, tu la dois toute entière à tes » enfants et à ton époux, s'il te fut cher. C'est » le seul vœu que je puisse former.

» Je te dis un éternel adieu ; compte que » mon dernier soupir sera pour toi et mes » malheureux enfans.

» J. LESURQUES.

» On te remettra mes cheveux, que tu » voudras bien conserver, et lorsque mes » enfans seront grands, tu les leur partageras.

» Adieu, J. LESURQUES. »

Sur l'adresse de cette lettre on lisait : « A la citoyenne *veuve* Lesurques, rue Montmartre, N° 205. »

Dans une lettre d'adieu à ses amis, il disait encore : « La vérité n'a pu se faire entendre ; » je vais périr victime d'une erreur. » On lut

aussi dans les journaux une lettre qu'il adressa à ce Dubosq dont le nom avait été révélé par Courriol et auquel il disait : « Vous, au lieu » de qui je vais mourir, contentez-vous du » sacrifice de ma vie. Si jamais vous êtes tra- » duit en justice, souvenez-vous de mes trois » enfans, couverts d'opprobre, de leur mère » au désespoir, et ne prolongez pas tant » d'infortunes, causées par la plus funeste » ressemblance. » Il déclara qu'il pardonnait à ses juges et aux témoins qui l'avaient fait condamner. Il consacra une partie de la soirée, la veille de sa mort, à régler ses affaires d'intérêt. Le 9 brumaire, Lesurques prit place avec Courriol et Bernard dans la fatale charrette ; il portait des vêtemens blancs, voulant ainsi protester en présence de la foule, et jusqu'à ses derniers moments, de son innocence et de l'iniquité de la sentence qui l'envoyait à l'échafaud. Durant le trajet de la prison au lieu du supplice, il demeura constamment calme, résigné et silencieux. Courriol, qui avait fait tant et de si inutiles efforts pour le sauver, se dressait fréquemment sur ses pieds, et, d'une voix formidable, il lançait au peuple consterné ces paroles : « Je suis coupable, mais Lesurques est innocent ! »

Lesurques gravit d'un pas ferme les degrés,

arriva sur l'estrade; là il protesta une dernière fois de son innocence, et s abandonna aux mains des exécuteurs. Bientôt l'erreur des juges de Lesurques devint à jamais irréparable.

Sept jours après cette exécution, le juge-de-paix Sarry, de Besançon, écrivait au ministre de la justice qu'il venait de faire arrêter un individu nommé Dubosq, pourvu de fortes valeurs; que cet individu, déjà repris de justice, était bien celui dont Courriol avait parlé et dont la ressemblance avec Lesurques était si grande, qu'il ne doutait plus que la mort de ce malheureux ne fût la cause d'une erreur. Il ajoutait: « Le sort de Lesur-
» ques m'arrache des larmes. Quelle victime
» des erreurs de l'humanité! Mais, s'il se
» peut, travaillez à la réhabilitation de sa
» mémoire, ce sera la stérile consolation de
» sa famille. »

Depuis cette catastrophe, la déclaration de Courriol a été confirmée dans toutes ses parties de la manière la plus positive. Peu de mois après le supplice de Lesurques, on arrêta Durochat, un des coupables désignés dans les déclarations de Courriol. C'était celui qui s'était placé dans la voiture du courrier pour l'assassiner. Il se nommait tantôt Véron,

tantôt Laborde, tantôt Durochat, et c'est sous ce dernier nom que la procédure le désigne. Interrogé par l'officier de police judiciaire Daubenton, il avoua son crime, indiqua pour ses complices Vidal, Rossi et Dubosq, qu'avait également désignés Courriol, il protesta comme ce dernier que Lesurques était innocent, et soutint cette déclaration jusqu'à la mort. Dubosq et Vidal ayant été arrêtés, on les lui représenta avant de mourir et il les reconnut. Dubosq parvint à s'échapper des prisons de Versailles : Vidal, moins heureux, subit la peine due à son crime. Avant de mourir, il affirma constamment qu'il ne connaissait pas Lesurques et qu'il ne l'avait jamais vu. Dubosq fut de nouveau arrêté ; on le présenta aux témoins qui avaient précédemment déposé contre Lesurques. Coiffé d'une perruque blonde, et devant un portrait de Lesurques que sa famille avait déposé au greffe, tous le reconnurent, et surtout la dame Alfroy, qui déclara que Dubosq était bien l'homme qu'elle avait vu dans la fatale soirée de Lieursaint. Dubosq, condamné à mort, n'eut pas recours à la cassation ; il fut exécuté.

Rossi, arrêté à Madrid trois ans après, ramené en France, condamné à mort par le tribunal de Versailles, et exécuté, déclara

avant de mourir qu'il était bien jugé et *qu'il n'avait jamais connu Lesurques*. Ainsi, nul doute ne put être conservé sur cette irréparable erreur de la justice. Il semblait qu'il n'y eut plus qu'à demander au pouvoir, pour les obtenir, la réhabilitation de l'infortuné et la remise de ses biens que l'on avait séquestrés. Depuis QUARANTE-CINQ ANS, sous tous les pouvoirs qui se sont succédé, des demandes ont été formées et le nom du malheureux Lesurques n'est point encore réhabilité !... Seulement, sous la Restauration, des indemnités furent accordées à sa famille ; et en 1831, le gouvernement de Juillet lui fit remettre la fortune de son malheureux chef, moins une somme de 75,000 francs qui fut retenue pour les frais de procédure.

Il serait digne du gouvernement actuel de mettre enfin un terme à cette déplorable injustice, et d'accorder non-seulement à la mémoire de Lesurques une réparation solennelle, à ses enfans la restitution des sommes qu'on leur retient pour frais de justice, mais encore des indemnités proportionnées à l'immense dommage causé à cette intéressante famille.

LOYS.

LOYS (Jean et Jacques) sont deux poètes douaisiens dont la renommée ne s'est pas étendue beaucoup au-delà de la contrée qui les a vu naître et du temps dans lequel ils ont vécu, puisque la plupart des bibliographes et des écrivains de l'histoire littéraire ont négligé de leur accorder un souvenir. Buzelin, l'abbé Goujet et Paquot ont cependant parlé d'eux. Ce n'est pas que ces deux poètes fussent dignes d'une grande célébrité, mais au moins méritaient-ils, aussi bien qu'une foule d'écrivains en vers de la même époque, d'être mentionnés dans des ouvrages spéciaux qui s'occupent d'indications de ce genre.

Nous avons très peu de détails sur leur vie; tous deux sont nés à Douai, tous deux ont pris leurs degrés dans la faculté de droit de l'Université. Le père Jean Loys, avocat à Douai, mourut dans un âge avancé en novembre 1610; son fils Jacques, docteur en droit, poète *lauré*, trois fois couronné par la confrérie des Clercs Parisiens, mourut à l'âge de 26 ans au mois de février 1611.

Jean Loys n'avait qu'un talent fort médiocre en poésie, et son style se ressent beaucoup

plus de la grossière naïveté des temps antérieurs qu'il ne participe aux formes correctes, élégantes et nombreuses que Malherbe avait commencé à introduire dans la versification française. C'est un élève du vieux Ronsard, dont il n'a su imiter que ce néologisme bizarre dont le ridicule pédantesque a fait oublier en quelque sorte les qualités que ce poète possédait réellement.

Les poésies de Jean Loys roulent en général sur des sujets religieux ou se composent de pièces de circonstance, comme épithalames, sonnets ou vers adressés à des amis à l'occasion de quelque événement remarquable.

Parmi ce grand nombre de pièces mauvaises ou médiocres, nous citerons la suivante qui donnera une idée de la manière de l'auteur :

L'ADIEU DE L'AUTHEUR A LA VILLE DE DOUAY.

A Dieu, ville bourbeuse, à Dieu, ville emmurée,
Forgeronne, importune, et prison des espris :
A Dieu, dis-le, Douay, où naissance le pris,
Vostre fascheux paué mon esprit ne recrée.
J'aime mieux mille fois m'esbattre en vne prée,
Là piller un narcisse ornement de Cypris,
Ou bien la fleur d'Aiax, et celle qui a pris
Nom de passe-velour pour sa longue durée,
J'aime mieux mille fois à l'ombre d'un ormeau
Ouyr vn rossignol, vn piuert, vn moineau
Deguoiser cent mottets nombreusement sans nombre;
Que le resonnant fer de vos marteaux fascheux,
Que les bruits esclattans d'un peuple soucieux,
Que les murs de vos toicts, vos clochers et leur ombre.

Jacques Loys avait peut-être, s'il est possible, encore moins de talent poétique que son père. Sorti naturellement de la même école, il est encore moins correct et plus néologue que lui.

Ses poésies, comme celle de Jean Loys, sont ou des chants religieux ou des pièces de circonstance. Plusieurs de ses compositions, quelque médiocres qu'elles nous semblent aujourd'hui, obtinrent pourtant des couronnes académiques.

Nous choisissons dans le recueil de Jacques Loys une petite pièce qui nous a paru assez agréable, et nous joignons à cette citation le début d'un sonnet qui nous a semblé trop honorable pour notre ville pour ne pas trouver place dans un recueil de la nature de celui-ci.

A MADEMOYSELLE CHRESTIENNE DE LA CROIX.

Soyez la bien venüe en nostre iardinage,
Belle et chaste Chrestienne et vostre parentage,
Mais ne vous estonnez de ne voir point de fleurs;
Car vous voyant venir si belle et gracieuse,
Elles se sont caché, et leur beauté honteuse
Se confesse vaincue en voyant vos couleurs.

SONNET A MATHIEU CORDOUAN.

Douay docte séiour des beaux esprits Belgeois,
Où tout le monde accourt ainsi que dans Athennes,
Qui nourris dans tes murs de faconds Demosthennes,
Des Homères encor plus grands que le Gregeois.....

MALOTAU DE VILLERODE.

En tête du second livre des poésies de Jacques Loys, intitulé *les Essais*, se trouve un avant-propos de onze pages qui renferme un petit traité de l'*Artifice du Chant royal*, genre de composition fort en vogue à cette époque et depuis long-temps tombé en désuétude. Ce petit traité est curieux; il contient quelques observations fort heureuses, et c'est, à notre gré, la meilleure pièce du livre.

Le quatrième livre intitulé: *Les honneurs de Jean et de Jacques Loys*, est un recueil de vers latins et français, de divers auteurs, destinés à célébrer les talents et à honorer la mémoire de nos deux poètes.

Les œuvres de Jean et de Jacques Loys ont été imprimés à Douai chez Pierre Auroy en 1612-13, in-12.

MALOTAU (DE VILLERODDE).

MALOTAU (FERDINAND-IGNACE), chevalier, seigneur de Villerode, descendait d'une famille noble d'origine saxonne, établie vers le XVe siècle dans le comté de Namur par suite des persécutions religieuses qu'amena la réforme. Il naquit à Tournai le 8 décembre 1682, fut

conseiller au conseil provincial du Haynaut, ensuite prévot, chef des magistrats de Valenciennes, et conseiller pensionnaire de la même ville.

Malotau de Villerode se distingua dans ses fonctions de prévôt de Valenciennes par un zèle et une sollicitude remarquables ; il fit plusieurs réglements administratifs auxquels la ville dut de grandes améliorations ; enfin il la sauva presque de sa ruine par sa vigilance et par son courage. Dans la nuit du 16 mai 1722, un orage épouvantable éclata sur la ville de Valenciennes ; une sentinelle placée près d'une poudrière vit tomber la foudre sur le toit de cette tour, elle aperçut du feu, entendit quelques éclats et donna l'alarme. Le peuple effrayé se crut menacé d'une ruine prochaine par l'explosion de la poudrière; il voulait se précipiter hors de la ville, il demandait qu'on lui en ouvrît les portes. Le commandant de la place, pour rassurer les habitants, se rendit à la poudrière, l'explora sans y trouver trace de feu. Mais le prévôt n'était pas rassuré pour ses administrés par cette visite. Il voulut voir par lui-même ; il pénétra donc dans l'intérieur de ce volcan prêt à l'engloutir, et découvrit le feu dormant dans la poussière de bois d'un escalier

vermoulu, au-dessus de monceaux de poudre..... Il fit enlever l'escalier et le feu, et sauva ainsi une grande partie de la ville de Valenciennes du plus imminent danger. Le duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité de Louis XV, informé de la conduite courageuse du digne prévôt, lui écrivit pour l'en féliciter et lui annoncer qu'en récompense de son dévouement au salut de ses concitoyens, il l'avait nommé conseiller honoraire au parlement de Douai (1).

Le 20 août 1723, il fut reçu en cette qualité au Parlement, mais il conserva toute sa vie le titre de conseiller pensionnaire de la ville de Valenciennes. Il mourut à Valenciennes en 1508.

Ce n'est point seulement comme magistrat intègre, éclairé, dévoué et scrupuleux observateur de ses devoirs que de Villerode a droit de prendre place dans notre *Galerie* ; mais

(1) Cette lettre est religieusement conservée par M. le comte de Guerne, arrière petit-fils de M. de Villerode.

En 1508, Mathieu de Malotau et son épouse, Anne de Gueldres, faisait des acquisitions de terre considérables, à Moutui-sur-Sambres, dans le comté de Namur.

Au moment de la révolution de 1789, un Malotau était encore premier président du conseil souverain de Namur, et son frère grand-doyen de la cathédrale de cette ville.

bien encore comme archéologue, chronologiste, historien et jurisconsulte. — Si Maloteau de Villerode n'a point fait imprimer de livres, il a laissé un bon nombre de manuscrits relatifs à l'histoire monumentale et héraldique de nos contrées du Nord, qui lui méritent un honorable souvenir, et qui doivent dérober son nom à l'oubli auquel tant d'hommes modestes, pourvus de savoir et de talent, sont injustement condamnés.

Voici l'indication des ouvrages Mss. de de Villerode que la bibliothèque publique de Douai possède:

1° Noms des prévôts et échevins de la ville de Valenciennes, depuis l'an 1302 jusqu'en 1721, in-folio, papier, 400 pp.

2° Le même ouvrage, mais continué jusqu'en 1752, avec les armoiries en luminées desdits prévôts et des notes historiques sur ce qui est arrivé de leur temps, in-4°, papier, 555 pp.

3° Recueil de pièces et mémoires concernant la ville de Valenciennes. Portefeuille, in-folio.

4°. Le spectacle d'honneur où parvinrent les fondations de divers colléges, chapitres et abbayes d'hommes et de chanoinesses,

avec les états nobles de l'Europe, leurs vêtements, les preuves de noblesse, la liste des abbesses et chanoinesses, in-folio, papier avec quelques armoiries coloriées. 450 pp.

5° Recueil d'épitaphes de France et des Pays-Bas, 1 vol. in-folio, papier de 4 à 500 pp., avec dessins et armoiries coloriées.

6° Recueil d'épitaphes des Pays-Bas, 2 vol. in-folio, papier de 4 à 500 pp. chacun, avec dessins et armoiries à la plume.

7° Recueil des anciens tombeaux et épitaphes et des sépultures, la plupart des Pays-Bas, avec une préface sur les funérailles, urnes, tombeaux, épitaphes et sépultures; sur les devoirs rendus aux morts avant de les mettre aux tombeaux, des manes, des litres ou ceintures des églises. In-4°, oblong, avec dessins et armoiries enluminées, tables. — Ce manuscrit et les deux précédents sont devenus précieux depuis 1793, époque de la destruction des églises dans lesquelles se trouvaient la plupart des monuments décrits.

8° Généalogies des maisons souveraines. In-folio, cinq portefeuilles de mille pp. environ chacun.

9° Généalogies des principales maisons de France, des Pays-Bas et d'une partie des dix-

sept provinces, par ordre alphabétique. In-folio, dix-sept portefeuilles de 7 à 800 pp., avec armoiries dessinées à la plume.

10° Des chapitres nobles. In-folio, trois portefeuilles du volume des précédens, dessins à la plume et coloriés.

11° Dictionnaire des nobles. In-folio, trois portefeuilles, avec armoiries dessinées à la plume; de 6 à 700 pages.

12° Etats nobles, in-folio, un portefeuille avec dessins d'armoiries à la plume.

Les Mss. suivants se trouvent dans la bibliothèque de son arrière petit-fils, M. le comte de Guerne.

—Commentaires sur les Chartes des pays et comté de Hainaut, dans lesquels l'auteur a comparé le droit romain, canonique, les édits et déclarations des souverains, avec la jurisprudence des arrêts tant dudit parlement de Flandre que de la Cour souveraine de Mons, et le droit coutumier qui s'observe dans toute la province avec la conciliation des dispositions qui sont relatives à l'explication des mots difficiles. 2 vol. in-folio, de 6 à 700 pp.

— Arrêts du parlement de Flandre sur diverses questions de droit, de coutumes et de pratique.

Ouvrage fort utile pour le temps et qui

comblait les lacunes qu'avaient laissées les président Desjaunaux et conseiller Pollet.

—Dissertation sur l'origine des armes de la maison de Montmorency, de ses cris de guerre, cimiers, symboles, tenans, supports et devises.

Un in-folio, papier avec dessins enluminés.

La bibliothèque de Tournai possède un manuscrit de Villerode, qui est la copie de celui de Douai repris sous le numéro 5.

MALOTAU (DE GUERNE).

MALOTAU, baron de Guerne (FRANÇOIS-FERDINAND-HENRI-JOSEPH), était le fils de M. Malotau des Rumeaux, président à Mortier au Parlement de Flandre. Il naquit à Douai le 17 novembre 1749, y fit ses études et y fut reçu avocat au Parlement. Cependant il entra dans la carrière des armes, et comme il était originaire des Pays-Bas, il obtint du service en Espagne où il fut pourvu d'un brevet d'officier dans les Gardes-Wallonnes. Son frère aîné devait prendre au parlement le siége de président à Mortier après M. des Rumeaux;

des circonstances bizarres et cruelles y mirent obstacle. Le fils aîné de M. des Rumeaux avait fait à Paris de brillantes études. C'était à l'époque du procès et de la suppression de l'ordre des Jésuites. Le jeune homme partageait les opinions de la haute magistrature et celle d'une grande partie des citoyens sur cet ordre fameux. Mais ces opinions n'étaient point celles qui dominaient sous le toit paternel. A la sortie des membres de la compagnie de Jésus de leur couvent de Douai, M. des Rumeaux avait recueilli chez lui un de ces pères et celui-ci s'était entièrement emparé de son esprit. Les opinions qu'émettait librement le jeune légiste revenu à Douai, allumèrent dans le cœur du Jésuite une haine implacable. Il fit chasser le fils de la maison de son père, obtint du père que ce fils fut enfermé dans une maison d'aliénés !.... Le malheureux y mourut intellectuellement.

L'usage dans les familles parlementaires consacrait alors la transmission des charges. M. de Guerne dut prendre la place de son frère. L'officier aux gardes dut donc quitter l'épée pour la robe. En 1777, il fut reçu conseiller au Parlement et devint, le 14 août 1789, président à Mortier de cette cour. La révolution fit bientôt fermer les parlements. M. Malotau

alors se retira dans la vie privée, et s'occupa d'améliorations agricoles. Ami du progrès social, il avait souri à la révolution lorsqu'elle s'annonça pure et avec la seule prétention de réformer les abus. Cependant il ne put échapper aux persécutions. Trois fois il fût arrêté : incarcéré la première fois à la Providence, il le fut ensuite aux Bénédictins-Anglais, et fut enfin conduit à Compiègne où il n'échappa à la mort que par la chûte de Robespierre. Au retour de l'ordre, M. Malotau fut nommé conseiller municipal et il exerça ces fonctions sans interruption pendant trente-quatre ans. En 1810, l'empereur, voulant donner une complète organisation à la justice, avait chargé Merlin de rechercher dans le ressort du Parlement de Flandre tous les anciens magistrats de cette cour propres par leurs lumières à entrer dans la composition de la Cour royale de Douai. M. Malotau fut de ce nombre ; il y prit place d'abord comme conseiller et devint président de chambre en 1814 ; mais la réaction de 1815 le fit éliminer, avec plusieurs membres de cette cour, en 1816.

Lorsque la révolution de Juillet voulut réparer les fautes et les injustices de la restauration, M. le baron de Guerne fut nommé

président honoraire à la Cour royale de Douai; il a achevé sa carrière à l'âge de 85 ans, le 27 avril 1835, entouré de considération et regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Son fils, M. le comte de Guerne, entré de bonne heure dans l'administration publique, a été conseiller de préfecture et sous-préfet sous l'Empire. Il était sous-préfet à Boulogne lors de la seconde rentrée des Bourbons; il se démit alors de ses fonctions et il ne revint aux affaires qu'en 1830. Désigné au choix du gouvernement par ses concitoyens, il fut nommé maire de la ville de Douai, fonctions qu'il exerça avec la plus grande distinction. Le roi récompensa ses services par l'étoile de l'honneur, et l'élection publique lui donna un siége dans le conseil-général du département.

Les fils de M. le comte de Guerne, comme leurs ayeux, se sont voués au service de l'état. L'aîné est entré dans la magistrature, le second est officier de cavalerie, un troisième parcourt la carrière financière.

MARMOUSET.

MARMOUSET (Pierre-François), boulanger à Douai, est né à Biache, Pas-de-Calais, en 1747. Ce nom, qui est maintenant tout-à-fait inconnu à Douai, y a cependant durant quelques années fait un certain bruit. Marmouset exerçait sa profession de boulanger rue des Wetz, à Douai, au *Saumon-d'Or*. Attaché à l'ancien ordre de choses, il fut le premier individu de sa classe arrêté à Douai comme aristocrate, à cause de la liberté et de la hardiesse avec lesquels il manifestait ses opinions antirévolutionnaires. Dénoncé par le club qui siégeait alors aux Carmes [1], il fut incarcéré aux Ecossais, rue des Bonnes [2]; et comme il fut le premier qui entra dans cette prison, où se sont après lui pressées tant de personnes honorables, cette maison fut surnommée alors l'*Hôtel des Marmousets*. Rendu à la liberté après la tourmente révolutionnaire, Marmouset vécut dans le repos jusqu'au 29 mars 1808, époque de sa mort.

(1) Ce club se tenait dans l'ancien couvent des Carmes, sur l'emplacement duquel MM. Estabel et Dablaing ont fait depuis construire une fabrique de tulle.

(2) Le collége des Ecossais était la maison occupée aujourd'hui par le pensionnat de Mesdames Mairesse.

MARNE.

MARNE (Jean-Baptiste de), fils d'un officier au service de Louis XIV, né à Douai le 26 novembre 1699, fit ses études en cette ville et entra dans l'ordre des Jésuites à Tournai en 1716. Après avoir rempli plusieurs missions importantes, et exécuté divers travaux, il devint confesseur de Jean-Théodore de Bavière, cardinal, évêque, prince de Liége et mourut dans cette ville en 1756. Nous avons de lui : 1° La vie de Jean Népomucène, Paris, 1741, in-12 ; 2° Histoire du comté de Namur, Liège, 1754, in-4°, enrichie de dissertations critiques. En 1780, on fit à Bruxelles une autre édition de cet ouvrage, augmentée d'une vie de l'auteur et de notes de Paquot. Des écrivains disent de cette histoire, « qu'elle est sans contredit la mieux écrite que nous ayons; parmi toutes celles des provinces belgiques, c'est presque la seule qui mérite le nom d'histoire. » Le père de Marne avait entrepris une histoire de la principauté de Liége, que la mort ne lui a pas permis de terminer.

MASCLET.

MASCLET (Amé-Thérèse), ancien sous-préfet de Douai, est né en cette ville, le 17 novembre 1760, où son père exerçait la profession d'avocat. Amé fit ses premières études au collége d'Anchin, mais il alla les achever à celui des Grassins à Paris. En 1783, il fut envoyé par le maréchal de Castries à Saint-Domingue, pour y être employé dans l'administration coloniale. Revenu en France en 1786, il fit un cours de droit, fut reçu avocat et admis au stage en 1788. Il devait retourner en Amérique avec un emploi supérieur, la révolution l'en empêcha. En 1790, le Roi le nomma sous-lieutenant au 1er régiment de carabiniers; il devint lieutenant en 1792, et bientôt après adjoint aux adjudans-généraux sous les ordres du maréchal-de-camp Victor de Broglie. Après le 10 août 1790, il refusa de prêter le serment à la constitution, sortit de France et se retira en Angleterre, où il se maria en 1793. Lorsque la tourmente révolutionnaire fut passée, il revint en France.

En 1800, il fut nommé sous-préfet à Boulogne. Il exerça successivement ces fonctions à Lille, à Douai et à Cosne, jusqu'en 1814. A

cette époque il fut décoré de la croix de la Légion-d'Honneur et envoyé en qualité de consul de France à Liverpool, d'où il passa à Edimbourg. En 1824, le gouvernement le nomma consul-général de France à Bucharest, en Valachie; poste qu'il ne crut pas devoir accepter.

Il jouissait d'une retraite de 6,000 francs, à Paris, lorsque la révolution de Juillet éclata; il s'empressa d'offrir ses services au Roi des Français et fut envoyé comme consul à Nice, où il est mort le 7 octobre 1833. Son épouse l'avait précédé dans la tombe; il fut, selon ses dernières volontés, déposé à côté d'elle dans le cimetière des Anglais. De grands honneurs lui furent rendus par toute la population de Nice, et surtout par les Français qui y sont établis, parce que la sagesse et la fermeté de son administration lui avaient concilié l'estime générale. M. Tassy, avocat d'Aix, et le vice-consul de France, prononcèrent des discours sur sa tombe en présence de la foule de nationaux et d'étrangers qui étaient venus rendre le dernier hommage à cet habile administrateur.

Masclet n'était point seulement un excellent administrateur, c'était encore un homme d'esprit et d'une vaste érudition. Il était très-

versé dans l'étude des langues anciennes, parlait cinq ou six de celles vivantes et les écrivait avec beaucoup de facilité. Les articles et opuscules qu'il a publiés sur l'agriculture et l'économie politique formeraient plusieurs volumes. Il avait achevé une traduction de Thucydide, que de savans hellénistes, entre autres M. Larcher, à qui il l'avait communiquée, le pressaient de publier. Il se disposait à la mettre au jour, lorsque forcé de s'éloigner de France pendant les troubles de la révolution, il perdit le seul manuscrit qu'il eût de cet ouvrage.

Masclet appartenait à la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris, et, comme correspondant, à presque toutes les sociétés agricoles de quelque importance de la France et de l'Angleterre. Ses connaissances et sa longue carrière publique l'avaient mis en rapport d'amitié avec une infinité d'hommes distingués de l'Europe et de l'Amérique, parmi lesquels nous citerons Walter-Scot, Lafayette, Foy, Benjamin Constant, Cook d'Holkam, le duc de la Rochefoucault-Liancourt, le duc de Cazes.

Masclet s'est fait surtout remarquer dans les missions qu'il a remplies à l'étranger par la susceptibilité qu'il montrait dans tout ce qui

concernait l'honneur de la France, ainsi que par une affabilité que la fermeté de son caractère et son opiniâtreté habituelle semblaient devoir exclure. Comme preuve de cette vérité, nous traduisons le passage suivant du *Général advertiser*, journal qui s'imprimait à Edimbourg, 1827. « M. Masclet, qui a habité l'Ecosse pendant plusieurs années en qualité de consul Français, a quitté jeudi, à cause de sa mauvaise santé, la ville d'Edimbourg pour retourner dans sa patrie. Il emporte avec lui les regrets et l'estime de tous ceux qui l'ont connu. Ses manières simples, affables et polies lui avaient acquis une affection générale, Il s'est véritablement rendu aussi cher à la ville d'Edimbourg que s'il était un de ses propres enfans. Saisissant avec une parfaite sagacité le génie particulier de notre nation, il était un ardent admirateur de nos progrès et de nos découvertes, et mettait un zèle infatigable à recueillir des observations et à les transmettre à son gouvernement. Enfin, soit comme fonctionnaire public, soit comme homme privé, il a laissé dans l'Ecosse des souvenirs qui ne s'effaceront pas de longtemps. ».

Masclet avait un grand nombre de frères et de sœurs, et il ne reste maintenant

aucun membre de cette famille à Douai. Un de ses frères est mort évêque à Moskou, un second, M. Hip. Masclet, maintenant à Nice, a été conseiller de cour en Russie, une de ses sœurs a été sous-gouvernante des grands-ducs à Saint-Pétersbourg.

MAURAND (St.)

MAURAND (Saint), patron de la ville de Douai, naquit dans le comté de Ponthieu, vers l'an 634. Il était fils d'Adalbald, chancelier du roi Thierry II, et de Sainte-Rictrude, qui depuis fut fondatrice et abbesse du monastère de Marchiennes; il eut pour parrain Saint-Ricquier. Son éducation fut fort chrétienne, et de bonne heure il fut envoyé à la Cour de Thierry II, où il exerça même plusieurs emplois. Adalbald ayant été assassiné par ordre d'Ebroin, sa veuve vint fonder le monastère de Marchiennes, où elle se retira avec son fils et ses filles. Maurand, était sur le point de se marier, lorsque, se trouvant à l'abbaye d'Elnon, il entendit prêcher Saint-Amand. Touché profondément de l'éloquence du saint homme, il renonça au mariage et

se voua entièrement à la vie religieuse. Ce fut Saint-Amand qui l'ordonna diacre. Maurand se retira alors à l'abbaye d'Hamage, dont sa sœur Sainte-Eusébie avait été abbesse. La terre de Merville lui appartenait, il y fonda en 674, dans un lieu nommé Breuil, Broyle ou Bruille (1), un monastère de Bénédictins, dont il fut le premier abbé. Ce fut en ce lieu qu'il reçut Saint-Amé, évêque de Sens, qui, sur de faux rapports, avait été chassé de son diocèse par Thierry III. Ce roi avait fait choix de Maurand pour veiller à la garde de l'évêque de Sens. Maurand, ravi d'être la caution et en même temps le gardien d'un homme aussi respectable, ne le voulut pas considérer comme un prisonnier ou un banni, car il le fit supérieur de son monastère à sa place; il vécut sous sa règle comme un simple religieux. Il donna même tous ses biens à cet établissement. Le monastère ayant été détruit par les Normands, les religieux de Bruille sécularisés se fixèrent à Douai et composèrent le chapitre de Saint-Amé. Ils ne relevèrent point ce monastère, mais ils firent bâtir une chapelle sur son emplacement, et cette chapelle devint par la suite un couvent de capucins,

(1) Broilum, *Brolium*, *Brintium et Bois-forêt.*

qui existait encore au moment de la révolution de 1790.

Après la mort de Saint-Amé, arrivée en 690, Maurand reprit la direction de son monastère, qu'il géra de nouveau avec beaucoup de sagesse pendant près de 12 ans. Affaibli par ses longs et pénibles travaux, il était venu visiter sa sœur Clotsende, qui était alors abbesse de Marchiennes ; c'est là qu'il mourut le 5 mai 702. Son corps fut d'abord enterré à Marchiennes, d'où il fut ensuite transporté à Douai, et déposé auprès des restes de St.-Amé, qu'au moment de l'invasion des normands, les religieux avaient fait ramener dans l'église placée sous son invocation. Avant la révolution de 1789, on fêtait la mémoire de St.-Maurand, le 6 janvier, parce qu'on lui attribuait l'honneur d'avoir préservé la ville d'une surprise de guerre le jour des Rois.

MELLEZ.

MELLEZ (Antoine-Joseph), maire de Douai, né en cette ville le 14 mai 1729, d'une famille distinguée de la bourgeoisie, fut reçu licencié

en médecine à l'âge de 20 ans et obtint peu de temps après une chaire de professeur à l'Université de Douai. Il fut successivement médecin consultant de l'hôpital militaire, médecin en chef de l'hôpital-général et Recteur de l'Université de cette ville. Animé d'un zèle ardent pour la science médicale, doué d'une grande aptitude pour l'enseignement, il sut bientôt mériter la confiance et l'estime de ses élèves et de ses clients. On lui a dû la propagation de l'inoculation de la vaccine dans l'arrondissement de Douai. Pendant sa longue carrière, quoique appelé par son savoir et son mérite à remplir divers emplois politiques, il ne suspendit jamais l'exercice de sa profession de médecin, qu'il a honorée comme savant et habile praticien. Mellez perdit sa femme dans un âge peu avancé; la douleur qu'il en éprouva le détermina à solliciter une place de chanoine au chapitre de St-Amé. Il était pourvu de cette dignité lorsque s'annonça la révolution de 1789; il lui sourit, comme tous les esprits honnêtes et éclairés, parce qu'elle lui parut devoir être grande et surtout pure. Appelé en 1790 à la présidence de l'administration du district de Douai, il devint bientôt président de l'administration centrale du département

MERLIN

de Douai.

du Nord, et sous l'empire de la Constitution de l'an VIII, il fut appelé aux fonctions de maire de Douai. Pendant qu'il était investi de ces fonctions, le pouvoir consulaire lui donnait une nouvelle marque de confiance en l'appelant à la présidence de l'assemblée électorale du canton (ouest) de Douai.

Mellez mourut dans l'exercice de ses fonctions de maire le 23 juillet 1804. Les honneurs funèbres lui furent rendus en l'église paroissiale de Saint-Pierre, avec une pompe inusitée. Sa famille lui a fait ériger un monument fort élégant dans cette même église, quoique ses restes aient été transportés au village de Gœulzin. Ses successeurs ont fait placer son buste et son portrait dans les galeries du musée de Douai.

MERLIN DE DOUAI.

MERLIN DE DOUAI (PIERRE-ANTOINE), avocat, membre et président du directoire exécutif, ministre de la justice, procureur-général à la Cour de cassation, conseiller d'état à vie, commandeur de la Légion-d'Hon-

neur et de l'ordre de la Réunion, membre de l'Institut, fut incontestablement le plus savant et le plus profond jurisconsulte de son temps. Il naquit à Arleux, village du Cambrésis avant 1789, et depuis l'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Douai, le 30 octobre 1754. Son père était un bon cultivateur, jouissant d'une aisance qui lui permit, lorsqu'il eut reconnu dans son fils d'heureuses dispositions, de les faire développer par une éducation libérale. Le jeune Merlin fut donc envoyé au collége d'Anchin de Douai. Après qu'il y eut terminé ses classes à l'âge de 17 ans, il étudia jusqu'à 21 ans le droit vers lequel l'entraînait une vocation naturelle. Ses professeurs furent MM. Cahuac, Lepan et Déprès, pour lesquels il conserva toujours la plus profonde vénération. Il fut reçu avocat au Parlement de Flandre, en 1775.

Doué d'un esprit pénétrant et ferme, d'un talent vigoureux, d'une activité rare, appliqué, ardent, instruit, honnête, il acquit bientôt une réputation étendue et une clientelle considérable. Les quatorze années qui s'écoulèrent entre 1775 et 1789 furent l'époque où il se forma, par de fortes préparations, au rôle important qu'il joua depuis dans les assemblées publiques et dans la magistrature. C'est alors

que, semblable à ces sources dont les eaux s'accumulent lentement dans les entrailles de la terre pour ne jamais tarir lorsqu'elles en sortent. Merlin amassa ces profondes connaissances qu'il devait répandre si abondamment plus tard. Levé à quatre heures du matin, il ne terminait sa journée qu'après avoir achevé tout son travail. Ces habitudes laborieuses, auxquelles il a été fidèle le reste de sa vie, lui permirent alors d'étudier sérieusement les diverses législations qui régissaient la vieille France. Il apprit à fond le droit romain, qui restait encore la plus solide base du droit civil dans les provinces mêmes où il n'était pas la loi du sol ; et le droit canonique, qui contenait les règles de la société religieuse et fixait les rapports de l'église et de l'Etat ; et le droit féodal qui, dépossédé de presque toutes les positions politiques, se conservait encore dans des régions privées ; et le droit coutumier qui, avec ses innombrables variétés et ses dispositions souvent bizarres, était le code bigarré de la moitié de la France ; et les ordonnances des rois, surtout celles de François Ier, de Henri III, de Louis XII et de Louis XV, qui formaient un droit nouveau ayant, en beaucoup de points, modifié tous les autres. S'appliquant à les connaître dans leur histoire

pour mieux pénétrer leur esprit, il appela de plus au secours de ses propres jugements les opinions déjà éprouvés de leurs plus doctes interprètes. De cette manière s'opéra en lui l'heureuse et solide union de la science et de la pratique, union sans laquelle la science est souvent stérile et la pratique est toujours étroite.

La renommée de Merlin s'étendit promptement au-delà de sa province. Il fut consultée par le spirituel Beaumarchais, par le célèbre président Dupaty, et, dans un procès imposant qu'il parvint à gagner, il devint l'avocat du duc d'Orléans, qui le nomma, après 1789, chef de son conseil privé. Mais on ne recourut pas seulement à son habileté, on invoqua ses doctrines. Guyot, ayant fondé son *Répertoire de Jurisprudence*, Merlin en fut le principal collaborateur. Il entreprit de plus avec Treilhard, Henrion de Pensey, de Sèze, de composer un *Traité des Offices* destiné à remplacer celui de Loyseau, qui, publié depuis deux cents ans, n'était plus en rapport avec la constitution de la monarchie. Cet ouvrage nouveau, commencé en 1786, faisait connaître avec netteté et avec étendue les divers pouvoirs de l'état, leur origine, leur organisation et leurs rapports mutuels.

Quatre volumes in-4°. presque uniquement écrits par Merlin, avaient paru en 1788. Les grands événements qui approchaient interrompirent cette publication savante. Il devenait inutile d'exposer un mécanisme social que la main des révolutions allait briser.

Le baillage de Douai le députa en 1789 aux états généraux. Il y parut d'abord avec peu d'éclat, un esprit comme le sien était peu propre à concourir à une révolution politique, mais celle-ci consommée, vint la révolution sociale, et à celle-là il prit la part qui devait nécessairement lui incomber en raison de son talent et de son savoir. Après la nuit du 4 août, il fut nommé avec Tronchet membre du comité chargé de présenter un projet qui sapât à toujours dans sa base l'arbre féodal qui, depuis tant de siècles étendaient ses vastes branches sur la France. Choisi comme rapporteur, le travail qu'il présenta à l'assemblée fut admirable de raison, de briéveté ; il fut accueilli par des applaudissements unanimes. Au moment où il descendait de la tribune, Mirabeau courut à sa rencontre et lui dit en l'embrassant : « Votre travail est excellent, et la preuve, c'est que Seyès, qui ne trouve bon que ce qu'il fait en juge comme moi. » Il fut aussi presque exclusivement chargé de prendre tou-

tes les mesures relatives à la nouvelle législation sur la chasse. Le nombre de propositions, de travaux, de rapports auxquels son nom se rattache à cette époque est prodigieux et semble dépasser les forces du jurisconsulte et de l'homme d'état. Merlin avait été nommé président de l'un des douze tribunaux de Paris, lorsqu'il fut rappelé par le choix de ses compatriotes dans le département du Nord, pour y exercer les fonctions de président du tribunal criminel de ce département. Il était à peine revenu à Douai depuis un an, lorsqu'ils le députèrent à la convention nationale. Merlin y figura dans le parti modéré, mais il eut la faiblesse de céder aux circonstances, et il vota pour la mort de l'infortuné Louis XVI. Il se fit ensuite nommer commissaire de la convention auprès des armées du nord et de l'ouest. Revenu dans le sein de la convention, il fut membre du comité de législation, ce fut alors que par une faiblesse non plus excusable que la première, il coopéra à *loi des suspects* qui obscurcit plus tard l'éclat de sa renommée.

A la chûte de Robespierre au 9 thermidor, Merlin fut nommé président de la convention nationale redevenue libre, il fit bientôt partie du nouveau comité de salut public, dont il ne cessa presque plus d'être membre jusqu'à

la fin de cette assemblée. Il contribua alors par ses travaux et son active vigilance à ruiner dans l'intérieur le régime de la terreur et à désunir à l'extérieur la coalition européenne.

Ce qui honore particulièrement Merlin fut l'énergie qu'il mit à faire fermer le club des Jacobins ; il montra aussi beaucoup de fermeté en opérant la réforme ou plutôt la réorganisation du tribunal révolutionnaire.

Merlin fit adopter à cette époque par la Convention, sous le nom de *Principes essentiels de l'ordre social et de la république*, une déclaration des droits qui modifiait celle de 1789, et contribua de la manière la plus efficace aux traités de paix qui furent faits avec la Prusse, l'Espagne, la Hollande, la Toscane et la Hesse, et fit décreter la réunion à la France de la Belgique, du pays de Liége et du duché de Bouillon.

Ce fut lui qui, au 13 vendémiaire, sut deviner ce qu'était Bonaparte, le retenir en France lorsqu'il voulait s'embarquer pour aller servir en Turquie. Il lui fit donner sous Barras le commandement en second des forces de la capitale, et on sait quel fut le résultat d'une confiance aussi bien placée.

Quoique mis à la direction des affaires si

multipliées de l'Etat, que souvent elles l'obligeaient à passer ses nuits au sein des comités, Merlin, trois jours avant que la Convention se retirât, lui présenta le code de brumaire an IV, qu'il avait rédigé dans ses loisirs. Ce code, renfermant six cent quarante-six articles, était remarquable par la clarté élégante du style et par la haute philosophie sociale qui s'y faisaient remarquer.

Merlin fut élu membre de l'Institut dès sa création, et attaché à la classe des sciences morales et politiques.

Les suffrages de plus de quatre-vingts assemblées électorales l'appelèrent alors au conseil des anciens ; il n'y siégea qu'un jour, le Directoire lui ayant confié le portefeuille de la justice. Il déploya dans ces hautes fonctions une activité extraordinaire ; il se multipliait, afin de pouvoir connaître toutes les affaires qui dépendaient de son département.

Il quitta le ministère de la justice pour celui de la police générale, qu'il organisa, mais il n'y resta que quatre mois et rentra à la justice.

La vie publique de Merlin fut fort agitée à cette époque ; inflexible observateur des lois, il en faisait avec rigueur l'application aux émigrés. Aussi fut-il en butte aux attaques les plus acharnées de la part de leurs partisans

et des journalistes qui lui étaient opposés d'opinion. Lorsque Merlin fit saisir les papiers de l'anarchiste Babœuf, on y trouva ces mots : « Il faut que je dise du bien de Merlin, afin que tout le monde lui tombe dessus. » Et un autre rédacteur de journal eut un jour la bonne foi de lui dire : « Quand il nous manque quelque chose pour remplir nos colonnes, vous êtes encore notre ressource et nous vous attaquons. »

Le lendemain du 18 fructidor, Merlin fut nommé membre du Directoire, il ne resta que quatre mois en fonction.

Sous le consulat et sous l'empire, il ne fut plus occupé que de la législation de la France ; c'est lui qui eut la première pensée d'un code universel pour le pays. Des inimitiés puissantes le tinrent cependant éloigné du travail de nos codes immortels, mais il n'en restait pas moins utile à la science et au pays par la publication de son célèbre *Répertoire de Jurisprudence* et celle de son livre des *Questions de Droit*.

Merlin, qui avait été l'un des cinq dictateurs de la France, frappé d'une sorte de défaveur publique, poursuivi par des hommes puissants, n'obtint d'abord du pouvoir consulaire que la place de substitut du commissaire du

gouvernement auprès de la Cour de cassation. Cependant, dès 1801, on le mit à sa véritable place ; on le nomma commissaire du gouvernement, c'est-à-dire procureur-général de la Cour de cassation.

Il fut continué dans l'exercice de ces fonctions jusqu'en 1814. Alors il dut subir les disgrâces qui vinrent à la suite des malheurs de la patrie. Il fut exclu du conseil-d'état et destitué de ses fonctions de procureur-général à la Cour de cassation. Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le replaça à la Cour de cassation, le nomma ministre-d'état, et le département du Nord le députa à la chambre des représentans. Mais il jouit peu de ces nouvelles prospérités. Au second retour des Bourbons, il fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1715, au nombre des *trente-huit* personnages qu'elle bannissait. Il se réfugia en Belgique ; on trouva qu'il était trop voisin de la France, un ordre des puissances alliées adressé au roi des Pays-Bas le força à chercher un autre exil. L'Angleterre, la Prusse, refusèrent de le recevoir. Il s'embarqua alors pour les Etats-Unis avec son fils, le général Eugène Merlin ; mais il faillit périr près de Flessingue par l'effet d'une tempête dans laquelle le navire qu'il montait fut entr'ouvert; il échap-

pa à la mort comme par miracle. Rejeté sur la terre d'Europe, il invoqua le *bénéfice de la tempête*, ainsi que l'a dit élégamment M. Mignet. Le roi des Pays-Bas accueillit le banni, sans égard aux injonctions répétées des alliés. Il laissa vivre Merlin dans ses états sous un nom supposé.

Plus tard, lorsqu'il put se livrer à sa générosité naturelle, Guillaume lui accorda la permission de venir s'établir à Bruxelles.

Merlin put alors, sous son nom, reprendre ses travaux; il donna de nombreuses et savantes consultations, et refondit, en les complétant, son *Répertoire* et ses *Questions de droit*. Quoique en France la prescription se fût étendue jusqu'à la science de Merlin, et qu'on eut interdit de citer son nom devant les tribunaux, vingt mille exemplaire de ses deux ouvrages s'écoulèrent rapidement, et le célèbre Touillier lui décernait le titre mérité de *Prince des Jurisconsultes*.

Jusqu'à l'âge de soixante-douze ans, Merlin put se livrer à ses occupations; mais en 1826, usé par ses travaux et ses méditations, il eut une attaque de paralysie. Enfin, la révolution de 1830 lui permit de rentrer dans sa patrie. Il y resta étranger à toutes fonctions publiques, et ne reprit que son siége à l'aca-

démie des sciences morales et politiques. Bientôt après, il fut frappé de cécité; ses forces déclinèrent pendant quelques années, enfin il s'éteignit à Paris le 26 décembre 1838. Sa dernière et ferme volonté avait prescrit qu'on ne prononçât aucune parole sur sa tombe.

Merlin faisait partie de la *Société du Nord* et il avait succédé dans la présidence de cette compagnie à l'illustre et infortuné maréchal duc de Trévise.

Le musée de Douai possède un beau portrait de notre célèbre compatriote, en costume de procureur-général, peint par Hilaire Ledru et donné à la ville de Douai par M. le comte Eugène Merlin son fils, lieutenant-général commandant la 9e division militaire, grand-officier de la Légion-d'Honneur, ancien aide-de-camp de l'empereur Napoléon.

MÉRODE.

MÉRODE (Aimé-François de), comte d'Ongnies, naquit à Douai au commencement du XVIIe siècle. Admis dès l'enfance dans l'ordre de Calatrava, il fut envoyé à Courtrai pour y apprendre le flamand. Son père ayant été tué

en 1622 devant Berg-op-Zoom, on le conduisit à Bruxelles pour servir de minime ou d'enfant d'honneur à l'infante Isabelle. Pendant ce temps, il achevait ses études au collége des Jésuites et recevait l'épée des mains du duc de Neubourg, au nom de l'infante. Ayant terminé sa philosophie à Pont-à-Mousson, il voyagea en France et en Italie sous la conduite d'un sieur Brinville, français, qui lui servait de gouverneur. Son nom et les recommandations dont il était pourvu lui assurèrent un parfait accueil chez tous les souverains auxquels il fut présenté. Il revint en France et acheva ses études à Paris, au collége de Poitrincourt. Il demanda du service en 1629 et il eut la permission de se rendre au secours de Bois-le-Duc, investi par le prince Henri. On le mit de *camarade*, ainsi qu'on disait alors, avec le prince de Barbançon.

Il continua à servir pendant plusieurs années, mais sans pouvoir obtenir de fonctions de quelque importance. En 1647, le 2 février, Philippe IV, pour récompenser ses services, érigea en comté sa terre d'Ongnies en Artois. Son caractère peu courtisan nuisit beaucoup à son avancement; il se vengeait des injustices de la Cour par ses bons mots et par ses quolibets; aussi se fit-il des ennemis

irrémissibles parmi les grands personnages du temps. Rien de remarquable ne s'offre dans sa vie, et si nous la rappelons dans cette biographie, c'est parce qu'il a laissé un ouvrage peu considérable, il est vrai, mais curieux, qui nous a conservé divers traits de la physionomie de cette époque.

Cet ouvrage, fort rare, a été signalé pour la première fois par M. le baron de Reffeinberg, dans le *Bulletin du Bibliophile*. Il a pour titre : *Mémoires du comte d'Ongnies*, in-32, sans lieu ni date. Il a été réimprimé à Mons en 1840, in-8°, par les soins de la société des Bibliophiles de Mons.

MICHEL.

MICHEL (Claude-Louis-Samson), procureur-général à la Cour Impériale de Douai, un des fondateurs du Musée de cette ville, naquit à Maubeuge le 16 décembre 1754. Sa famille était distinguée dans la bourgeoisie. Elle lui fit faire de solides études, au succès desquelles contribuèrent les heureuses dispositions et la capacité remarquable du jeune homme. A l'âge de 20 ans, Samson Michel

était professeur de rhétorique au collége de Maubeuge. Cet établissement avait jusqu'alors été desservi par les Jésuites et jouissait d'une grande réputation. Cette réputation s'est perpétuée même long-temps après l'expulsion des Jésuites, et avait donné à la ville de Maubeuge un certain renom littéraire et scientifique, puisqu'en vertu de la loi du 5 brumaire an IV l'école centrale du département du Nord fut fixée en cette ville. Michel ne dut qu'à son aptitude à l'enseignement et à ses connaissances bien appréciées une place de professeur dans ce collége ; en 1788, il était directeur de cet établissement. Il avait été reçu avocat au parlement de Flandre et il plaidait devant la prévoté royale de Maubeuge, qui ressortissait de ce parlement.

Le district d'Avesnes le nomma en 1790 administrateur du département du Nord. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1793, époque à laquelle il fut élu suppléant au tribunal du district de Douai. L'année suivante, il fut nommé commissaire national de ce district. Appelé à Bruxelles peu de temps après par les commissaires délégués pour l'organisation de la Belgique et les représentans du peuple, on lui confia diverses missions aussi délicates que difficiles, dont il

sortit avec honneur par sa capacité, sa fermeté et son désintéressement. Successivement, il fut alors vice-président, puis président du tribunal criminel des deux Nêthes qui siégeait à Anvers, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civils et criminels des départemens du Nord et du Pas-de-Calais. Par suite d'une mesure réactionaire, il cessa d'appartenir en 1798 au département de la Justice et fut nommé receveur des domaines. Mais lorsqu'en 1800 le premier consul voulut assurer à la justice un cours plus régulier et plus en harmonie avec l'ordre qui renaissait, Michel obtint la place de commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel séant à Douai ; il devint enfin procureur-général près cette même Cour, et il ne cessa ses fonctions que lors de l'organisation définitive en 1811.

Michel avait été décoré en 1804 par l'empereur au camp de Boulogne et créé en 1810 chevalier de l'empire.

Homme savant et laborieux, Michel, était un des fondateurs de la Société libre d'agriculture établie à Douai en l'an VII, sur l'invitation du ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau. Il fut l'un des membres les plus actifs de cette compagnie, qu'il présida

à diverses fois et qu'il présidait encore lorsque la mort vint le visiter. Il fut aussi l'un des fondateurs de notre beau et riche Musée. Les services qu'il a rendus à ce bel établissement méritent que son nom soit conservé par les habitans de Douai avec un souvenir de gratitude.

Non-seulement Michel avait fait une étude particulière de la science du droit, non-seulement il cultivait les lettres avec succès, il était encore très-versé dans les sciences naturelles. Pendant plusieurs années, il a fait à Douai un cours de physique expérimentale avec beaucoup de succès.

Il a publié en 1802 :

Nouveau système de la répartition de la contribution foncière, in-4°, Douai, veuve Wagrez [1].

En 1806, *Le Charlatan de la Chine, Conte moral en vers*, in-8°, Douai, Deregnaucourt.

En 1809, *Essai sur les attractions moléculaires*. Douai, in-8°, Deregnaucourt.—Selon M. Guérard, cet ouvrage aurait été réimprimé à Paris.

En 1813, *Considérations nouvelles sur le droit*

(1) M. Quérard, (*France littéraire*), a attribué par erreur cet ouvrage à Michel (Jos.-Etienne), administrateur du département des Bouches-du-Rhône, etc.

en général et particulièrement sur le droit de la nature et des gens. Paris, Delaunay, 1813, in-8°. Même année, Paris, Marchant, in-12.

Michel a laissé manuscrits un assez grand nombre de traités et d'essais sur différentes matières, entre autres un *Essai d'algèbre descriptive*, fort remarquable.

Il est mort à Douai le 16 janvier 1814, et comme frappé au cœur des désastres de la patrie. Il venait de lire dans les journaux que l'armée ennemie était aux portes de Tournai!... Un long soupir s'échappa de sa poitrine, et il tomba sans vie. Bon époux, bon père, excellent citoyen, magistrat éclairé et irréprochable, sa mort a inspiré à tous les habitans de Douai les regrets les plus mérités,

L'administration municipale a fait placer le buste de Samson Michel dans une des galeries du Musée, comme une expression de sa gratitude pour les services qu'il avait rendus à ce bel établissement.

NEUFLIEU.

NEUFLIEU (Benoit de), né à Ham en 1729, était lieutenant-colonel du génie à Douai. Il

est mort à Cambrai le 10 février 1809. Homme d'esprit, il cultiva la poésie avec quelques succès. Son nom doit figurer dans notre galerie parce qu'il a contribué à fonder dans nos contrées une association littéraire qui a eu peu de durée, mais n'a pas été sans influence sur le goût des classes élevées de la société douaisienne. M. de Wavrechain, qui possédait une jolie maison de campagne à Brunémont, sur les bords de la Sensée, entre Douai et Cambrai, à la sollicitation de M. Rouveau et de Neuflieu, consentit à ce qu'on élevât dans un joli vallon de sa terre un lieu de plaisance où se rassembleraient les poètes des deux sexes qui auraient fait preuve de quelque talent. Cet endroit fut appelé *Valmuse* et et les membres de l'académie *Valmusiens* et *Valmusiennes* ; on les désignait aussi sous le nom de *Bocagers* et de *Bocagères*. Chacun d'eux avait dans le Valmuse un arbre qui lui était dédié et qui portait son chiffre ou son nom, et chaque membre de la Société signait ses vers du nom de son arbre ; il était défendu de l'interpeller autrement que par son titre de *Valmusien* ; celui de Neuflieu était *Lehoux*, quoiqu'il fût le plus doux et le plus aimable des hommes, tout brave qu'il était.

La pièce la plus importante qui soit restée

de la Société, est intitulée : *L'Académie bocagère du Valmus*, poème 1789. Par M. B** de N** L. C. au C. R. du G. au Mont-Parnasse, chez les Neuf Sœurs [1]. C'est l'histoire en vers de cette Académie Bocagère, écrite par Neuflieu qui signait *Lehoux* ; ce petit poème est aujourd'hui fort rare.

Nous avons emprunté les détails sur le *Valmuse* aux *Archives du Nord*, dans lesquelles se trouve un très bon article sur cette institution anacréontique.

De Neuflieu, vers la fin de sa carrière, s'était retiré à Cambrai, et il y fut président de l'académie naissante alors, connue maintenant sous le nom de *Société d'Emulation*.

NICOLON.

NICOLON (Louis-François-Joseph), négociant en grains, né à Douai en 1739, y mourut le 17 mars 1791, à la suite d'une émeute, excitée par de mauvaises passions et sous le spécieux prétexte de la sortie de grains emmagasinés dans cette ville,

(1) Douai, J.-P. Derbaix, neveu, in-8°, 32 pages.

L'effervescence qui s'était manifestée dès la fin de 1789 à Douai, et qu'entretenait sourdement quelques hommes tarés, dont la position équivoque appelait un changement qui amenât des troubles dont ils sauraient faire leur profit, se réveilla brusquement le 13 mars 1791, à propos du chargement d'un bateau de grains qu'un sieur Delsaux, commissionnaire, voulait expédier. Les portefaix, incités par les fauteurs de troubles, empêchèrent le départ de ce bateau, qui, contrairement aux lois sur la liberté du commerce, ne put sortir de Douai, et dont le chargement fut même en partie pillé. Le lendemain, sous divers prétextes, le mouvement et l'agitation se continuèrent à propos des *goulottes* (1); on prétendit que ces *goulottes* n'étaient que des instruments de fraude, dont on se servait pour des chargements de grains nocturnes, frauduleux, contraires aux lois. L'administration municipale, par faiblesse, ordonna la suppression des *goulottes*. Dans la nuit du 15 au 16 mars, les gardes nationaux arrêtèrent la diligence de Paris à Lille, lors-

(1) Espèce de trémies, en forme de couloirs ou tuyaux attachés aux maisons des marchands de grains, donnant sur la rivière et dont ils se servaient pour charger les bateaux avec plus de facilité.

qu'elle passait à Douai, et s'emparèrent de tout le numéraire qu'elle transportait et qui était adressé à des négocians de Lille, prétendant qu'il était destiné à des achats de grains. Le 16, l'ordonnance concernant ces *goulottes* n'était pas encore publiée, elle n'était donc pas légalement connue. Cependant des portefaix, des bateliers, des gardes nationaux, des soldats des différentes armes de la garnison s'étaient réunis, s'étaient emparés d'un batelet, et abattaient ces conduits en vomissant mille imprécations contre l'autorité, les marchands et les commissionnaires de grains. Nicolon, chez qui on les détruisait, accompagné de son fils, avait fait aux perturbateurs quelques observations sur l'étrange mission qu'ils s'arrogeaient, quand l'arrêté n'était pas encore publié, et lorsqu'ils n'étaient pas d'ailleurs commis pour le mettre à exécution. Ce malheureux, assailli chez lui, meurtri de coups, est alors traîné à la maison commune, en butte aux plus grossiers et aux plus ignobles outrages. Là, en présence de l'autorité, sans respect pour la faiblesse d'un individu désarmé et sans soutien, on l'accable de nouveaux coups..... On demande qu'il périsse! Pour l'arracher à une mort affreuse et imminente,

l'administration ne trouve pas d'autres moyens que de le faire conduire en prison. Le soin de sa garde jusqu'au lieu de réclusion est confié à Derbaix. On a vu quelle fut l'horrible récompense que ce vertueux citoyen reçut en cette occasion. Laissons les magistrats eux-mêmes raconter les tristes suites de leur incertitude, de leur faiblesse, peut-être de leur humanité mal entendue (1). « Les offi-
» ciers municipaux apprennent qu'à mesure
» que la nuit avance, les têtes s'exaltent. Un
» nombreux détachement des gardes natio-
» naux sous les armes se rend au tribunal du
» district, tambour battant. Des acclamations
» de toute espèce annoncent partout leur pas-
» sage. Ils y demandent qu'à l'instant on
» juge, on condamne Nicolon. Un moment
» après, un officier commandant la garde
» nationale se présente à la municipalité ; il
» fait part des inquiétudes de la garde na-
» tionale, que Nicolon n'ait été soustrait des
» prisons. Il demande qu'on le montre; c'était
» demander qu'on le livrât au public; et sur le
» refus des municipaux, on double les sen-

(1) Mémoire des maires, officiers municipaux, et procureur de la commune de Douai, présenté à l'Assemblée Nationale. Tournay, J.-J. Serré fils, rue aux Rats, in-4°, 1791. Pages 19 et 21.

» tinelles aux prisons ; des gardes nationaux,
» des soldats sont placés au nombre de qua-
» tre, cinq ou six à toutes les avenues, à
» toutes les issues réelles ou imaginaires,
» pour empêcher qu'on ne le fasse évader,
» et sous peine que le maire, les officiers
» municipaux en répondraient sur leur tête. »

Des rassemblements se forment, ils se composent d'hommes ivres et exaltés par une fureur sanguinaire. La voix du général de Lanoue[1] se fait vainement entendre ; les soldats la méconnaissent, ils refusent de marcher pour empêcher les forcenés d'arracher de la prison la victime qu'ils se sont promise. Le mémoire déjà cité raconte ainsi la déplorable suite de ces atroces journées. « La cohorte (celle des
» cannibales) s'était portée vers la prison. Un
» officier d'artillerie, M. Delaserre, à la tête
» d'un détachement de troupes d'élite, en
» défendait l'entrée. Il fait la plus vive résis-
» tance. Son héroïsme étonne les assaillants ;
» mais enfin M. Delaserre est forcé dans son
» poste. Nicolon, presqu'agonisant des coups
» qu'il avait reçus la veille, en traîné sur la
» place ; il est pendu [2] *au milieu des accla-*

(1) Le général de Lanoue est mort inspecteur aux revues.
(2) Il a été, comme Derbaix, pendu à la lanterne.

» *mations d'une quantité de ses concitoyens.....* »

Les auteurs du mémoirecité, dont la vie était en péril, n'ont point osé ajouter que les assassins ont ensuite parcouru la ville, vociférant des chants de triomphe et épouvantant tous les gens honnêtes par leurs menaces. Et cependant, ces bourreaux ont vécu long-temps après l'accomplissement du crime, au milieu de nous, sans que jamais la justice leur ait demandé compte de leur horrible conduite.

PETIT.

PETIT (Philippe), né à Bouchain en 1593, fondateur du couvent de St-Thomas-d'Acquin de Douai, entra de bonne heure dans l'ordre des Dominicains et devint prieur du couvent de cet ordre qui se trouvait à Douai. Il s'adonna particulièrement à l'enseignement, et on le cita aussi comme prédicateur. Le P. Petit mourut à Douai le 6 décembre 1671. Il nous a laissé plusieurs écrits, d'un style peu correct et dépourvu de toute élégance, mais qui renferment des documents que l'on peut consulter avec fruit. Il a fait imprimer à Douai cinq ouvrages, nous les avons décrits dans la *Bi-*

bliographie Douaisienne ; le plus remarquable est son *Histoire de la ville de Bouchain.*

Selon Paquot, le couvent des Dominicains possédait de lui les deux Mss. suivants :

De l'Ange Gardien.

Abrégé de toutes les vies des Saints et des Bienheureux de l'ordre des Frères Prescheurs.

PILATE.

PILATE (Pierre-François-Joseph) descendait d'une des plus anciennes familles de la bourgeoisie de Douai. Dès le XIIIe siècle, on trouve des Pilate parmi les officiers de l'échevinage et dans diverses fonctions municipales. Il naquit à Douai le 10 septembre 1767. Le 13 décembre 1785, il s'enrôla dans le régiment de Condé, infanterie. Sergent dans cette arme le 1er prairial an III, il entra comme grenadier dans le corps chargé de la garde de la représentation nationale ; il faisait partie de ce régiment à l'époque de la formation de la garde à pied des consuls et il y fut admis avec le grade de sous-lieutenant. Lieutenant en premier dans ce corps il passa en cette qualité

dans la garde impériale le 10 germinal an XIII. Le 3 germinal an VI, il fut nommé capitaine dans le 5e régiment d'infanterie légère. Admis à la retraite pour blessures en 1806, il fut rappelé au service actif le 13 septembre 1807, comme capitaine dans la première cohorte de la Manche. Capitaine-adjoint à l'état-major en 1807, il a rempli cet emploi jusqu'en 1814. Le gouvernement des Bourbons le mit alors de nouveau à la retraite.

Le capitaine Pilate avait fait les campagnes de 1792 et 1793, celles des années II et III de la république, aux armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse; il avait été employé aux armées des côtes de 1808 à 1814.

Membre de la Légion-d'Honneur le 25 prairial an XII, il avait été grièvement blessé d'un coup de feu à la jambe droite au déblocus de Landau, en 1793.

Malgré une vive opposition de l'ennemi qui pressait Montmédy, il avait, par son courage et une sage prévision, approvisionné cette place pour 18 mois; et dans la même campagne, avec une faible troupe, il avait enlevé aux Prussiens plusieurs fourgons chargés de vivres, lors de l'évacuation de Verdun.

Il est mort à Douai en 1834, où il s'était retiré.

PLOUVAIN.

PLOUVAIN (Pierre-Antoine-Samuel-Joseph) né à Douai, le 7 septembre 1754, d'une famille distinguée dans la bourgoisie, fit ses études au collége d'Anchin et fut reçu avocat au Parlement de Flandre. Le 13 février 1777, il obtint des lettres de dispense d'âge et fut pourvu d'une charge de conseiller à la gouvernance de Douai. Il exerçait ces fonctions lorsque la révolution de 1789 éclata. La gouvernance, avec les autres cours de justice, fut supprimée. Quoiqu'il ne partageât pas les idées nouvelles, il n'entrait pas dans son caractère modéré de le manifester. Aussi fut-il élu juge-suppléant et ensuite juge au tribunal du district de Douai; il siégea en cette qualité le 21 mai 1791. Bientôt les passions exaltées ne purent plus souffrir la modération. Lors des élections de 1792, Plouvain ne fut point réélu et se réfugia dans la vie privée. Il en fut tiré peu de temps après et devint receveur de l'hôpital-général, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1794.

En 1795, on l'appela pour faire partie comme juge du tribunal civil du département. Il fut nommé, en 1802, juge-suppléant au tribu-

nal criminel spécial du département; en 1807, il devint juge titulaire. Le 6 avril 1811, Plouvain fut nommé conseiller à la Cour impériale de Douai; en 1816, il fut confirmé dans ces fonctions à la Cour royale, et il les exerça jusqu'à sa mort, arrivée le 29 novembre 1832.

Il a rempli les fonctions de membre du bureau de bienfaisance pendant plusieurs années, et il a siégé au conseil municipal pendant 30 ans sans interruption.

Plouvain appartenait à plusieurs sociétés savantes, et il était pourvu des plus hauts grades de la maçonnerie philosophique. Il s'était rendu digne de ces distinctions par ses travaux et son aptitude aux recherches historiques et chronologiques.

Avant la révolution de 1790, il avait achevé, de concert avec son collègue en la gouvernance de Douai M. Six, l'importante collection connue sous le titre de *Recueil des édits et déclarations, lettres-patentes et enregistrées, etc., du Parlement de Flandre,* formant onze volumes in-4°. Le douzième allait paraître, lorsqu'en 1792 la Société populaire de Douai força les imprimeurs à détruire et à briser les formes de ce volume (1).

(1) Ce volume est resté manuscrit à la Bibliothèque de Douai de la main de Plouvain. M. Nepveur, son gendre, mort premier

Plus tard, il publia ses *Souvenirs à l'usage des habitants de Douai*, ou *notes pour servir à l'histoire de cette ville*, 1 v. in-12 de 800 p., Douai, 1809, Deregnaucourt. Ce travail, fruit de longues et laborieuses recherches, sera pendant long-temps un guide curieux pour ceux qui voudront connaître le *vieux* Douai et même pour ceux qui entreprendraient d'écrire l'histoire de cette ville. Dans ce précis, Plouvain a considéré la ville sous ses rapports religieux, judiciaire, administratif, universitaire, etc.

La même année, il a donné 1° *Etrennes aux habitans de Douai*, in-12., Douai, Deregnaucourt. Ce volume contient l'historique des siéges et attaques qu'a soutenus la ville de Douai, — des recherches sur les monnaies frappées à Douai, — et une notice sur l'Université.

2° *Notes historiques sur les offices et les officiers du Parlement de Flandre*, in-4°, Douai, Deregnaucourt.

En 1810, *Notes historiques relatives aux offices et aux officiers de la Gouvernance du souverain bailliage de Douai à Orchies*, in-4°. Lille, Marlière.

Il donna en 1823: *Notes historiques relatives*

Président à la Cour de Dijon, possédait un exemplaire imprimé, unique, de ce 12e volume, et qui a dû être composé de la réunion des feuilles d'épreuve.

aux offices du Conseil d'Artois, in-4°. Douai, Wagrez aîné.

Il fit paraître en 1824 : *Notes ou essais de statistique sur les communes composant le ressort de la Cour royale de Douai*, vol. in-12. Douai, Wagrez aîné.

Et comme fesant suite à cet ouvrage et imprimé séparément : *Notes statistiques sur les hameaux dépendant des communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais*, in-12. Chez le même.

On a encore de lui : *Ephémérides de la ville de Douai.—Biographie Douaisienne*, in-12. Douai, Deregnaucourt, 1828.

Plouvain n'a point seulement publié ces travaux, qui forment un ensemble curieux de documents pour l'histoire de la contrée, depuis les temps reculés jusqu'en 1831 ; il a publié en outre une suite d'Almanachs ou d'Annuaires, qui tous renferment quelques documents dignes d'intérêt.

Si Plouvain ne fut point un écrivain remarquable, il fut un chronologiste laborieux et consciencieux. On pourrait lui reprocher de n'avoir point toujours indiqué les sources où il a puisé ; mais lorsque l'on est à même de remonter à ces sources, on ne peut que se convaincre de l'exactitude scrupuleuse qu'il

a mise dans la publication des emprunts qu'il a faits.

Son éloge a été prononcé à la Société royale et centrale d'agriculture de Douai par M. Pronnier en 1835, et M. le conseiller Tailliar a consacré un fort bon article à sa mémoire dans la 1re série des *Archives du Nord*.

POLLET.

POLLET (FRANÇOIS), jurisconsulte d'un profond savoir, enlevé prématurément au barreau et à la science, naquit à Douai en 1516. Il fit ses premières études en cette ville et fut envoyé ensuite à Louvain et dans d'autres académies pour les terminer. Alors Douai ne jouissait pas de l'avantage de posséder une Université, elle n'y fut créée qu'en 1563. Pollet s'appliqua principalement à la jurisprudence, qu'il enseigna pendant quelques années à Paris dans des cours publics et particuliers. Il fréquenta aussi assiduement le barreau pour y apprendre la pratique de cette science, et lorsqu'il fut pourvu de connaissances suffisantes il revint à Douai, où il se maria. Pollet exerça pendant quelque temps la profession

d'avocat à Douai, et il fut revêtu de la charge de dixainier de cette ville [1] ; mais il mourut peu de temps après en 1547, âgé seulement de 30 ans.

Pollet nous a laissé sous le titre *Historia fori romani*, un bon livre qui a été plusieurs fois imprimé à Douai [2]. C'est l'histoire du barreau romain. L'ouvrage est divisé en cinq livres. Dans ses différentes divisions, sont indiqués les lieux, le temps où se rendait la justice, les formes qui s'observaient à cet égard, l'état et le rang qu'occupaient alors les avocats, la hiérarchie des magistrats, le classement des causes, la position, l'état des criminels et des accusés, la forme des arrêts et des sentences, l'office des huissiers, des gardes, et les cérémonies autrefois observées à Rome dans les jugements. Il n'avait point eu le temps de terminer le dernier livre de cet ouvrage lorsque la mort le surprit. Philippe Broide, son gendre, y ajouta plus tard neuf chapitres, l'enrichit de notes et en fit imprimer la première édition à Douai en 1576.

Selon Swertz, Pollet avait commencé un autre ouvrage qui devait avoir pour titre : *De*

(1) Chef d'une partie de la milice.

(2) Voir *Bibl. Douaisienne*, n° 26, p. 14.

mensis veterum, poculis ac cyathis, quorum apud eos usus fecit; mais la mort ne lui permit pas de le mener à fin.

POLLINCHOVE.

POLLINCHOVE.—Cette famille, d'une noblesse ancienne, a pris son nom d'une seigneurie sise dans le bailliage de Furnes; elle était originaire de Tournay. Elle a donné au Parlement de Flandre trois premiers présidents.

Jacques-Martin a été successivement substitut du procureur-général, conseiller, procureur-général et premier président de 1671 à 1710, époque à laquelle il cessa ses fonctions. Il est mort à Douai à 87 ans, le 17 octobre 1714. Son corps fut transporté à Tournay, et il a été inhumé dans l'église de Saint-Brice.

Son fils *Charles-Joseph*, reçu conseiller en 1703, fut président à mortier en 1705 et remplaça son père comme premier président en 1710. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions, âgé de 82 ans, le 29 novembre 1756. Le P. Stempels, de la compagnie de Jésus, pro-

nonça son oraison funèbre. Il fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Pierre à Douai. On voit encore dans cette église le beau monument funéraire que lui a fait ériger sa famille et qui fut exécuté par le célèbre sculpteur Allegrain, en 1763.

Gaspard-Félix-Jacques, fils du président, né à Douai, le 25 juillet 1737, reçu conseiller le 12 décembre 1757, président à mortier le 4 janvier 1768, fut investi des fonctions de premier président le 13 février 1781. Par lettres-patentes du roi, il fut convoqué en 1787 pour assister à l'Assemblée des notables et fit partie du sixième bureau présidé par M. le prince de Conti.

Il a depuis disparu de la scène politique. Il s'était retiré à Tournay, où il est mort le 21 février 1816.

POMMEREUL.

POMMEREUL (Jacques-Alexandre de), marquis de la Bretèche, maréchal-de-camp, naquit vers 1634. Après avoir exercé le commandement d'une des compagnies des gardes du Roi,

il fut nommé par Louis XIV gouverneur de la ville de Douai et du fort de Scarpe, le 15 février 1683. Nous ferons remarquer qu'il succéda dans ces fonctions au maréchal-de-camp Le Prestre de Vauban, qui fut depuis le célèbre maréchal de ce nom. Lorsque ces places furent tombées en 1710 au pouvoir des alliés, il en abandonna le commandement; mais il rentra à Douai le 28 septembre 1712, aussitôt que cette ville fut reconquise par les armées françaises. Il continua à exercer ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 15 septembre 1718 : ainsi il eut son gouvernement pendant près de 36 ans. Les ordonnances qu'il rendit pour retenir la garnison dans les bornes d'une sévère discipline et les fondations qu'il a faites attestent de l'attachement qu'il portait à la ville de Douai, sa patrie adoptive. Par acte du 21 juillet 1704, Pommereul fonda dans l'Université de Douai une chaire de mathématiques et quatre bourses pour les enfants de cette ville dont les parents avaient rempli des fonctions dans la magistrature : ses intentions furent religieusement remplies. Il avait établi une fondation d'une autre nature, et qui révélait bien toute sa philantrophie. Chaque jour, il faisait donner à dîner à un certain nombre de *porteurs au sac* de la ville, et tour-à-tour. Ce

dîner se composait, par personne, d'une demi-livre de viande, de pain et d'une pinte de bière. Par son testament, il perpétua ce bienfait en faisant le don de mille livres de rente pour assurer cette fondation.

Sa famille lui avait fait ériger dans l'église des Jésuites un superbe mausolée en marbre blanc. La suppression de cette Société en 1765 et la démolition de son église nécessitèrent la translation du tombeau et du monument. Tous deux reçurent un asile dans l'église de la paroisse Saint-Jacques. Pendant la révolution, cette église ayant été employée comme écurie, les cavaliers mutilèrent le mausolée. M. Marlier, imprimeur à Douai, pour l'arracher à une complète destruction, fit l'acquisition des débris qu'il transporta d'abord à sa maison de campagne près de Raches, et ensuite à Lambersart, près de Lille. Espérons que ce monument viendra reprendre un jour la place qu'il doit occuper dans le sein de la cité et enrichir notre Musée d'un beau morceau de plus, lequel rappellera aux générations futures les bienfaits d'un homme respectable.

Le baron de Pommereul, général de division, préfet du Nord, ensuite directeur-général de la librairie et de l'imprimerie sous l'empire, descendait d'un des frères de M. le gouverneur de Pommereul.

POTIEZ.

POTIEZ (Henri), capitaine de carabiniers en retraite, officier de la Légion d'Honneur, était né à Douai le 14 juillet 1774. Appelé sous les drapeaux de la patrie, en 1793, il fut embrigadé dans le 13e régiment d'infanterie légère, dans lequel il obtint tous ses grades, et qu'il ne quitta que lorsqu'il fut mis à la retraite en 1815.

Le capitaine Potiez était le type de ces soldats de la république et de l'empire qui ont porté si haut le nom français. Simple, modeste, d'une bravoure à toute épreuve, il se distingua dans tous les temps par son amour sévère pour la discipline. Le chef d'état-major Romeuf, écrivant au maréchal prince d'Eckmulh pour lui demander la croix d'officier de la Légion d'Honneur en faveur de Potiez, se servait de cette phrase remarquable : « Ce capitaine réunit toutes les qualités qui caractérisent le vrai brave. »

Potiez a fait successivement les campagnes suivantes :

Celles de l'année du Nord, en 1793;

De l'Ouest et de l'Italie, en l'an 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ;

De l'armée d'Helvétie en l'an 11;

Des côtes de l'Océan en l'an 12 et 13;

De la grande armée en 1806, 1807, 1808, 1809, 1812 et 1813;

De Waterloo en 1815;

Il fut blessé d'un coup de feu, le 23 décembre 1806, au passage de Buck, en Pologne;

Il reçut deux autres coups de feu à Smolensk, un autre au passage de la Moskowa;

Enfin, il fut gravement blessé le 18 juin 1815, à la funeste bataille de Waterloo;

Lors de la capitulation de Stettin en 1813, il avait été fait prisonnier.

Nommé membre de la Légion d'Honneur, à la création de l'ordre, quand il n'était encore que sergent, il obtint la croix d'officier le 29 juin 1813.

Ce brave, que recommandaient autant ses vertus privées que ses anciens services et sa valeur, est mort subitement à Douai dans un âge peu avancé. Ses nombreux amis et ses anciens compagnons d'armes ont suivi ses restes au champ du repos, où son éloge funèbre a été prononcé par M. le docteur Gronnier, ancien chirurgien-major des armées.

POTIEZ.

POTIEZ (Jean-Louis-Félix), naquit à Douai le 15 octobre 1779, d'une famille appartenant à la bourgeoisie. Confié dès son bas-âge aux religieux Bénédictins de Saint-Vaast, à Douai, que l'on avait chargés de son éducation, la révolution arriva et les écoles furent fermées avant qu'il eût pu terminer ses études. Il avait perdu son père et avec lui la modeste fortune qui suffisait à sa famille. Une mère déjà âgée et une sœur jeune encore n'avaient que lui pour soutien; il voua généreusement son existence au travail pour assurer la leur. Après avoir été pendant quelque temps clerc de notaire, il obtint un emploi dans les bureaux de la préfecture du Nord. Le besoin d'instruction se fit alors vivement sentir à lui. Il n'avait ni le temps, ni la faculté de reprendre des études littéraires. Ses heures étaient réclamées par les travaux bureaucratiques, et les maisons consacrées à l'instruction publique n'étaient point rétablies. Cependant il éprouvait le besoin d'acquérir des connaissances. Pendant les courts loisirs qu'il avait, il se livra seul et sans maître à l'étude des sciences naturelles et il y fit des progrès assez remarqua-

bles, pour qu'en 1801 la Société libre des sciences et arts l'ait jugé digne d'être admis au nombre de ses membres. Il s'occupa beaucoup alors de la physique expérimentale et du galvanisme. La Société galvanique, instituée à Paris, applaudit à ses persévérans et judicieux essais et lui envoya un diplôme de membre correspondant.

Potiez fut du nombre des amis de la science qui, en 1814, fondèrent l'école de botanique du Jardin-des-Plantes ; il fut jusqu'à sa mort le conservateur de ce bel établissement. Nous lui devons l'introduction dans nos jardins et dans nos serres d'une grande quantité de plantes précieuses qui, jusqu'à lui, y étaient inconnues. Nous lui devons aussi le catalogue de plantes nombreuses de cette magnifique collection. Son amour pour la botanique l'a porté à former un herbier, composé de toutes les plantes qui croissent naturellement dans le nord de la France, et de toutes celles exotiques qui ont fleuri à Douai pendant les trente-cinq ans qu'il a consacrés à l'étude de la botanique.

Ce qui surtout doit recommander la mémoire de Potiez à la gratitude de nos concitoyens, c'est qu'il fut l'un des plus actifs et des plus éclairés entre les fondateurs de notre

beau et curieux Musée. Non-seulement il a contribué par tous les moyens qui lui étaient offerts à l'accroissement de cet établissement; mais il s'est dévoué avec un zèle infatigable à la classification des espèces et à la formation des collections.

On peut, et on doit encore lui tenir compte d'avoir pendant plusieurs années et dans des temps peu favorables à la culture des arts, encouragé et contribué à maintenir les expositions d'objets d'arts qui avaient lieu à Douai.

Potiez se fit remarquer par son goût pour tout ce qui concerne les fêtes ou les réjouissances publiques ; il exerçait en cela son imagination ardente. Depuis la création de la commission des fêtes publiques jusqu'à sa mort, il en fut le membre le plus actif et le plus zélé.

Lorsque le siége de la préfecture du Nord fut transféré à Lille, Potiez fut nommé contrôleur de l'octroi municipal ; en 1811, il devint greffier de justice de paix; enfin, en 1815, il fut nommé commissaire de police de la ville, fonctions qu'il exerça jusqu'au moment où la mort arriva prématurément pour le saisir. Dans ces diverses fonctions, il se montra toujours homme de bien, fonctionnaire intelligent, dévoué et invinciblement porté à la paix

et à la conciliation ; mais l'énergie ne lui manqua point, et il en donna des preuves en 1816 et 1817, lors des mouvemens populaires qui eurent lieu à Douai, à propos de la cherté et de la rareté des grains. Sa modération égalait sa fermeté, et il le prouva lorsqu'à la venue des malheureuses ordonnances de Juillet, fonctionnaire fidèle à ses devoirs, il eut à les accomplir dans ces circonstances difficiles. Sa prudence épargna bien des malheurs, il sut faire patienter les mécontens et tempérer l'ardeur des esprits effervescents. Cette conduite digne lui valut de conserver la confiance du pouvoir qui succédait à celui qu'il avait fidèlement servi.

Il fut aussi un des fondateurs des *Enfants de Gayant*, société bachique et *chantante* imitée de celle du *Caveau*, ainsi que de la Société des amis des arts de Douai, qui a si puissamment contribué au développement du goût des arts dans nos contrées du Nord.

Potiez, qui pouvait encore se promettre de longues années, est mort des suites d'une maladie de langueur le 18 novembre 1835, entouré des regrets de sa famille et de ceux de la population douaisienne. M. Pilate, son ami, secrétaire en chef de la Mairie, a prononcé son éloge dans le sein de la Société royale et cen-

trale d'agriculture, à laquelle Potiez appartenait depuis 1804.

PRIMAT.

PRIMAT (Claude-François-Marie), archevêque de Toulouse, sénateur, comte de l'empire, était né à Lyon en 1747. A l'âge de 22 ans, il fut reçu prêtre dans la congrégation des Oratoriens. Ses connaissances et le talent de la parole qui lui était dévolu lui firent obtenir, en décembre 1786 (1), la cure de St-Jacques, une des plus importantes de la ville de Douai. Lorsque la révolution éclata, il en embrassa les principes avec ardeur; on le vit un des premiers prendre l'habit de garde national et se placer dans les rangs de la milice citoyenne. Le 29 avril 1791, il fut élu évêque du département du Nord, dont le siége était à Cambrai. Effrayé du système de terreur qui dominait, Primat remit ses lettres de prêtrise à la

(1) C'est par erreur que la *Biographie universelle* dit qu'il fut nommé, à cause de ses opinions, curé constitutionnel de Saint-Jacques; il ne s'agissait pas en 1786 de prêtres constitutionnels.

Convention dans la séance du 20 novembre 1793.

En 1798, il assista au concile des évêques constitutionnels qui se tint à Paris dans l'église de Notre-Dame, et il y fut nommé à l'évêché de Lyon. Lors de la réorganisation du clergé, il obtint l'archevêché de Toulouse. Le 29 mai 1806, l'empereur l'appela au sénat conservateur, où il siégea jusqu'à la restauration (1815). Nommé pendant les cent jours membre de la Chambre des Pairs, il n'y parut point et resta au milieu de son troupeau, qui était l'objet de toute sa sollicitude.

Primat mourut à Toulouse le 10 octobre 1816, des suites d'une attaque d'apoplexie dont il avait été frappé à Villemur, où il était allé pour administrer la confirmation. Il laissa dans son diocèse d'universels regrets par sa piété, sa conduite exemplaire et sa bienfaisance.

Le comte Primat était officier de la Légion-d'Honneur, membre de l'Académie de Toulouse et de celle des Jeux-Floraux. Son portrait, peint par Hilaire Ledru, et son cachet d'archevêque ont été donnés au Musée de Douai, selon le désir qu'il en avait exprimé.

RAISSE.

RAISSE (Arnold), naquit à Douai vers la fin du quinzième siècle; il entra de bonne heure dans la carrière ecclésiastique et devint chanoine de Saint-Pierre de Douai. Disposé à l'étude et doué d'une grande patience pour les recherches, il fouilla dans toutes les archives des églises et monastères des Pays-Bas pour connaître l'histoire des saints de ce pays, et ces recherches ont produit des ouvrages qui, tous, ont été imprimés à Douai. La plupart n'offrent plus aujourd'hui un véritable intérêt, mais ils sont bons à consulter par les personnes qui se livrent à l'étude de l'histoire ecclésiastique de nos contrées. Les divers ouvrages d'Arnold Raisse ont été décrits dans la *Bibliographie douaisienne*. Raisse mourut à Douai le 6 septembre 1644; son corps fut inhumé dans l'ancienne église de Saint-Pierre.

RAYNE.

RAYNE (JEAN) vivait à Douai dans le quatorzième siècle ; il fut un des exemples des erreurs irréparables de la justice humaine, ainsi qu'un autre de nos concitoyens, Lesurques, le fut quatre siècles plus tard. Rayne appartenait à la bourgeoisie. Il était en 1364 échevin régnant de la ville, et exerçait honorablement le commerce de grains. Des hommes jaloux de le voir prospérer, insinuèrent à quelques malveillants que Rayne vendait ses grains avec de fausses mesures et d'une capacité moindre que celle voulue par la loi. On le dénonça, il fut arrêté. Son procès fut instruit devant le corps du Magistrat de Douai, qui le condamna à être pendu et *fait mourir*; ce qui fut exécuté sans délai par ordre du bailly, quoique cet infortuné eut appelé au roi de cette sentence.

Cependant, l'innocence de Jean Rayne était notoire. Son fils Lambert et Jean de Ferri, son gendre, ayant porté la cause devant le conseil du roi, elle y fut mûrement examinée, et on y reconnut que cet homme avait été condamné injustement. Un arrêt du conseil cassa le jugement. Cet arrêt ordonna en outre au magis-

trat d'aller en chemise blanche, la torche en main, au gibet, d'y faire dépendre le cadavre [1] et de le porter en l'église de St-Pierre pour l'y faire inhumer; de plus, qu'il serait érigé aux frais des juges une chapelle de Sainte-Croix bien dotée, pour y célébrer la Messe trois fois dans la semaine. Le magistrat fut en outre dépouillé de tous ses emplois, priviléges et immunités.

Ce ne fut qu'en 1368 que ce Magistrat, après de pressantes et nombreuses sollicitations, put être réintégré dans son droit, encore en s'imposant l'obligation de payer six mille francs d'or, et avec le retranchement de certains priviléges.

Cette ordonnance fut rendue à Neelles en Vermandois, par le roi Charles V, le 5 septembre 1368 [2].

(1) On laissait alors les cadavres suspendus au gibet jusqu'à ce qu'ils tombassent de pourriture ou qu'ils fussent dévorés par les bêtes fauves et les oiseaux carnassiers.

(2) Ord. des rois de France.

REGNARD.

REGNARD (François), né à Douai, dans la première moitié du seizième siècle, fut d'abord attaché à la cathédrale de Tournay, en qualité de simple musicien, et obtint, en 1573, le titre de maître de chapelle de la même église. Il a fait imprimer de sa composition :

1° *Cinquante chansons à quatre et cinq parties, convenantes tant aux instruments qu'à la voix*, mises en musique, Douai, Jean Bogard, 1575, in-4°.

2°. *Poésies de P. de Ronsard et autres poètes*, mises en musique à quatre et cinq parties. Paris, Adrien Leroy, 1579, in-4° oblong.

Il composa en outre, dit Sanders, des messes et des motets d'un chant suave.

REGNARD (Jacques), frère puîné du précédent, naquit à Douai vers 1531, et fit ses études au collége des Jésuites. Comme son frère, il fut d'abord attaché à la cathédrale de Tournay. Roland de Lattre l'appela ensuite à Munich, pour le service de la chapelle de l'élec-

teur de Bavière. En 1570, il y épousa Anne Fischer, fille de Jean Fischer, chanteur de la chapelle électorale. Peu de temps après, il commença à publier quelques-unes de ses compositions, qui le firent connaître avantageusement. Vers 1575, il entra au service de l'empereur Maximilien II; après la mort de ce prince, l'empereur et roi de Bohême, Rodolphe II, l'appela à Prague et le nomma second maître de sa chapelle. Il y resta jusqu'à ce que l'archiduc Ferdinand priât le roi de Bohême de le renvoyer à Vienne. Il paraît qu'il fut peu satisfait de la situation qu'il y trouva, car il retourna à Prague quelques années après; mais bientôt sa santé s'altéra, et l'ardeur qu'il mit à continuer ses travaux le conduisit en peu de temps aux portes du tombeau. Dans la dédicace latine de son dernier livre de messes à l'empereur, datée de Prague, le 31 décembre 1599, il dit que son état est désespéré, qu'il lui reste à peine assez de force pour achever son ouvrage, et termine en suppliant le monarque de prendre sous sa protection sa femme et ses enfants (1). Regnard mourut vraisemblablement en 1600, ou au plus tard dans l'année suivante, car sa femme

(1) On trouve le texte de cette épître dans le *Dictionnaire historique des artistes de la Bohême*, par Dlabacz, t. II, p. 546.

prend le titre de veuve dans un recueil de ses compositions posthumes qu'elle dédia à l'électeur de Bavière, après son retour à Munich, en 1602. Les premières compositions de cet artiste ont paru dans un recueil intitulé : *Magnificat secundum* 8. *Vulgares musicæ modos a diversis musicis compositum* 4 *et* 5 *vocum. Duaci*, 1552.

Dans la liste de ses autres ouvrages, on remarque :

1° *Chansons allemandes à la manière des villanelles italiennes à* 5 *voix*. Munich. 1573, in-4°.

2° *Motettæ* 5 *et* 6. *Vocibus concinandæ*. Ibid., 1575, in-4°.

3° *Cantiones ex veteri et novo Testamento collectæ*, 4 *voc*. Nuremberg, 1577, in-4°.

4° *Canzonette italiane a cinque voci*. Ibid., 1581, in-4°.

5° *Chansons allemandes à* 3 *voix, dans le genre des napolitaines*, publiées d'abord en trois parties, puis réunies. Munich, Adam Berg, 1583, in-4°.—Francfort, 1591-1597, in-4°.

6° *Cantionum piarum septem psalmi pœnitentioles, tribus vocibus*. Munich, Adam Berg, 1586, in-4°.

7° *Mariale, hoc est opusculum sacrarum cantionum pro omnibus B. M. V. festivitatibus cum* 4, 5, 6, 8 *voc*. Inspruck, 1588, in-4°.

8° *Vingt-cinq chansons amusantes* (en allemand), *à 4 voix et pour divers instruments.* Munich, 1591.

Au frontispice de cet ouvrage, Regnard prend le titre de maître de chapelle de l'archiduc Ferdinand.

Les autres ouvrages de Regnard, dont les titres suivent, n'ont été publiés qu'après sa mort.

9° *IX Missæ sacræ ad imitationem selectissimarum cantionum suavissima harmonia a quinque, sex et octo vocibus elaboratæ.* Francofurti, *apud Wolfgangum Richterum, impensis Nicolai Steinii bibliopolæ*, 1602, in-4° oblong.

10° *Deuxième suite de ces messes.* Francfort, 1603, in-4° oblong.

11° *Corollarium Missarum Sacrarum ad imitationum selectissimarum cantionum suavissima harmonia a* 4, 5, 6, 8 et 10 *voc.* Munich, 1603, in-4°.

On trouve dans cet ouvrage deux dédicaces de la veuve de Regnard, la première à l'archiduc Ferdinand, l'autre à Georges Barthold de Breitenberg.

12° *Motettæ* 4, 5, 6, 7, 8 et 12 *vocum, pro certis quibusdam diebus dominicis, sanctorumque festivitatibus.* Francfort, 1605, in-4°.

13° *Canticum Mariæ quinque vocum.* Dillingen, 1605, in-4°.

14° *Magnificat decies octonis vocibus ad octo modos musicos compositum, una cum duplici antiphona, Salve Regina, totidem vocibus decantanda.* Francfort, 1614, in-4°.

Nous avons emprunté à M. Fetis cet article, sauf quelques modifications, personne ne pouvant mieux que lui parler de notre célèbre compositeur.

REYNIAC.

REYNIAC (Léonard de), colonel, commandant d'armes de Douai, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Ferdinand d'Espagne, depuis long-temps naturalisé français, est né à Liége, dans les Pays-Bas, le 19 janvier 1776.

Quoique le colonel de Reyniac n'ait point pris naissance dans le département du Nord, nous pouvons revendiquer ses services, parce que toute la famille à laquelle il s'est allié appartient à ce département, et que lui-même en avait fait sa patrie adoptive. D'ailleurs, c'est dans ces contrées, où il est venu, après quarante ans de services, prendre un comman-

dement supérieur, que M. de Reyniac a fait ses premières armes.

Le jeune de Reyniac s'engagea volontairement, à l'âge de 16 ans, dans le premier bataillon belge. Après la prise d'Aix-la-Chapelle, le 8 décembre 1792, son bataillon était cantonné au village de Borem, sur la Roer. Les Autrichiens passaient souvent cette rivière, pour attaquer les Belges dans leur cantonnement. Un matin, le 23 janvier 1793, le commandant de bataillon Dumonceau, qui fut depuis général de division, voulant reconnaître l'ennemi, demanda cent hommes de bonne volonté. Le jeune de Reyniac se présenta. Malgré le froid excessif, Dumonceau traversa le Roer avec ses hommes, engagea un combat de l'autre côté de la rivière, dans lequel de Reyniac se conduisit avec tant de bravoure, qu'il fut nommé sous-lieutenant au deuxième régiment d'infanterie.

Incorporé en l'an II dans les chasseurs-tirailleurs belges, qui furent embrigadés dans la quinzième demi-brigade légère, il fit avec ce corps les campagnes de 1793 et de l'an II, à l'armée du Nord; des ans III et IV, à celle de Sambre-et-Meuse; V, à celle d'Italie; VI et VII, aux armées de Rome et de Naples; VIII et IX, à l'armée d'Italie et celle des Grisons.

Le 30 juin 1804, il fut nommé par l'Empereur capitaine de voltigeurs, et il fit en cette qualité les campagnes de l'an XIII et de l'an XIV, à la grande armée. Chef de bataillon, le 22 juin 1811; major en premier, le 7 septembre 1813, il suivit nos drapeaux en Prusse, en Allemagne et en Russie. En 1815, il fut attaché au corps de l'armée du Rhin. Bientôt après, on le mit à la demi-solde, et il essuya ce redoublement de rigueur par lequel la restauration éprouva le courage des braves de nos vieilles armées. Le maréchal Gouvion-St.-Cyr le fit rappeler sous les drapeaux en 1819, en qualité de lieutenant-colonel, dans la deuxième légion du Nord (*bis*); il passa avec le même grade dans le vingt-neuvième et dans le quarantième de ligne; on le nomma, en 1823, colonel-commandant la place de St-Sébastien, et peu de temps après colonel du troisième régiment d'infanterie légère. Une lâche délation, dont sut l'absoudre un conseil de guerre, le fit alors mettre à la retraite, et il ne fut réemployé qu'après la révolution de Juillet. Nommé d'abord au commandement de la place de Calais, il obtint bientôt après celui de la place de Douai.

Le colonel de Reyniac avait été fait membre de la Légion-d'Honneur en 1807, nommé

officier sur le champ de bataille en 1812, et commandeur en 1822.

Nous ne nous sommes pas appesantis sur les divers degrés qu'il a parcourus dans la hiérarchie militaire, parce que nous nous proposions de retracer, avec quelques détails, les faits d'armes qui ont signalé sa carrière.

Le 7 août 1793, l'ennemi, s'étant porté en force dans la forêt de Mormal, et ayant menacé la Maison rouge, culbuta ce poste, défendu par deux pièces de canon, et un bataillon de volontaires qui y perdit son drapeau. De Reyniac, alors lieutenant, tomba avec impétuosité sur l'ennemi, suivi seulement de vingt-cinq hommes, l'obligea à battre en retraite, et lui reprit le drapeau du bataillon de volontaires.

Le 13 frimaire an VIII, au village de Villavergna, le lieutenant de Reyniac, n'ayant avec lui que deux carabiniers et un sergent du quinzième léger, fit prisonniers dix grenadiers autrichiens, de la garnison de Tortone, qui protégeaient une pièce de canon, et enleva un caisson attelé, qu'il ramena au quartier-général.

A cette même époque, l'armée d'Italie était épuisée par les privations; des agents de trouble cherchèrent à la désorganiser. Ils étaient déjà

parvenus à éloigner des drapeaux des corps entiers. Leurs émissaires vinrent à Borgo de Farnorio, où se trouvait le quinzième léger. Des carabiniers en grand nombre les écoutèrent; les chasseurs refusèrent de faire le service, et se disposaient à se débander. Quelques officiers, parmi lesquels se trouvait le jeune de Reyniac, se présentèrent à eux et leur redemandèrent leurs armes, afin, dirent-ils, de pouvoir eux-mêmes défendre le poste qui leur était confié. Cet acte de fermeté ramena les soldats au devoir et fut mis à l'ordre de l'armée, comme digne de servir d'exemple.

A la bataille d'Austerlitz, le capitaine de Reyniac commandait une compagnie de voltigeurs du quinzième régiment d'infanterie légère. Le maréchal Davoust le fit placer avec sa compagnie au moulin de Sokolnitz, en avant du couvent de Raygern, avec l'ordre de s'y maintenir jusqu'à la dernière extrêmité; cette position devant servir, pendant la bataille, de pivot au corps d'armée de ce maréchal. Attaqué à plusieurs reprises par les Russes, avec des forces considérables, on ne put arriver à le déloger; il garda sa position jusqu'à ce que le village fût enlevé à la bayonnette.

Dans la célèbre journée de Wagram, le lieu-

tenant-général Friant chargea le capitaine de Reyniac d'enlever, avec trois compagnies de son régiment, la position de Neuzidel, défendue par cinq cents hommes et six pièces d'artillerie. Une heure suffit pour que l'ordre fut exécuté; malgré la plus vive résistance, la position fut enlevée : trois cents hommes mirent bas les armes, deux pièces de canon furent prises, et tous les caissons de l'ennemi restèrent en la possession du capitaine de Reyniac.

A propos de sa conduite dans cette journée, cet officier fut proposé, de l'avis unanime de tous ceux de son régiment, pour être commandeur de l'ordre de la Toison d'or que l'Empereur voulait fonder alors. On se rappellera que le décret du 15 août 1809, pour la création de cet ordre, portait que, pour y être admis, il fallait avoir reçu trois blessures dans trois actions différentes, avoir fait plusieurs actions d'éclat, et être réputé le plus brave de son régiment parmi les officiers. M. de Reyniac avait fait ses preuves, et il avait été blessé a Maubeuge, le 11 octobre 1793; à Deinze, le 5 messidor an II; et à Bamberg, le 14 août 1809.

En 1809, à l'affaire du 19 avril, le capitaine de Reyniac avait été placé dans le bois de Thann, près du village d'Eckmull, pour dé-

fendre un passage important. Il sut s'y maintenir pendant toute la journée, quoique continuellement attaqué par des forces supérieures.

Cet officier supérieur a fait toute la campagne de Russie, et a assisté à presque toutes les affaires qui ont eu lieu, tant pendant l'invasion que lors de la retraite. Tous les officiers supérieurs du septième léger dont il faisait alors partie, étant tombés malades, il eut le commandement de ce corps.

Ce fut sur le champ de bataille Valentouna, près de Smolensk, que M. de Reyniac fut fait officier de la Légion-d'Honneur, par l'Empereur lui-même. Voici ce qui lui mérita cette récompense. Le septième léger, ayant reçu l'ordre d'attaquer l'ennemi dans une position formidable, fut lancé par échelons. Le troisième bataillon que commandait de Reyniac, se porta vers le pont; là son cheval fut tué et se renversa sur lui. Les soldats croyant leur chef mort, firent un mouvement rétrograde; mais le commandant leur ayant crié : *à moi, carabiniers !* ils revinrent à lui. Le pont fut traversé, et un combat à la bayonnette s'engagea avec une épouvantable violence à laquelle la nuit seule mit un terme. De Reyniac eut son épée brisée entre ses mains. Les officiers de

son corps, touchés de sa bravoure, lui firent don d'une épée qu'ils payèrent par souscription. Le 20 août, lendemain de la bataille, l'Empereur vint sur le champ de Valentouna, où le septième régiment avait couché au milieu des morts et des mourants : « *C'est ici, mes braves que vous avez vaincu; c'est ici que vous serez récompensés;* » et ayant fait appeler le chef de bataillon de Reyniac le premier, il le décora de la croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

Le prince d'Eckmull, qui avait en lui une grande confiance, lui donna, pendant la retraite, plusieurs missions très-délicates, dont il s'acquitta avec une activité et un dévouement qui lui valurent les plus beaux éloges. Rentré à Huningue, afin d'y réorganiser son régiment, il en repartit bientôt pour aller rejoindre le premier corps à Hambourg. Placé sous les ordres du général Vandamme, il assistait à cette fameuse affaire de Culm, où notre compatriote fut fait prisonnier de guerre.

Dès le commencement de la bataille de Culm, le colonel et le major du septième régiment d'infanterie légère avaient été tués. Le chef de bataillon de Reyniac, comme le plus ancien, avait pris le commandement de ce corps. Sous le feu de vingt-quatre pièces

de canon, il acheva de déployer son régiment et reçut aussitôt du général Vandamme l'ordre d'attaquer l'ennemi à la bayonnette. Cette attaque, à l'instant exécutée, eut pour résultat la prise des vingt-quatre pièces d'artillerie russes; mais des forces ayant été rassemblées par l'ennemi, le septième eut ordre de se retirer; le commandant de Reyniac, ne pouvant conserver ces canons, les fit précipiter dans des ravins profonds. Lors de la première charge, tous les autres chefs de bataillon de ce régiment, avaient été blessés à mort; le commandant de Reyniac eut, pendant l'affaire, deux chevaux tués sous lui et fut blessé d'un biscayen à la cuisse; sans que pour cela il quittat son régiment ni son poste.

Le lendemain, 29 août, le septième régiment d'infanterie légère soutint, depuis la pointe du jour jusqu'à trois heures du soir, les attaques des Russes sans abandonner sa position. Le général en chef ayant été fait prisonnier, le commandant de Reyniac eut ordre de faire retraite, ce qu'il effectua avec autant de prudence que de bonheur. Il arriva heureusement à Pirna, continuellement harcelé par l'ennemi. Quelques jours plus tard, l'Empereur passa la revue du septième régiment à Dresde. Ce brave régiment, fort de quatre

mille hommes au moment de l'affaire de Culm, n'avait plus que mille hommes sous les drapeaux ; tous ses officiers supérieurs avaient été tués , ainsi que quarante-six officiers ; vingt-trois étaient blessés. Napoléon témoigna sa satisfaction à M. de Reyniac de sa conduite pendant ces deux journées, en le nommant major en premier de ce régiment.

Le 30 novembre 1813, il occupait, avec son régiment, le plateau de Zchérietz; les Russes s'y présentèrent et furent repoussés dans trois attaques successives; des forces considérables leur étant survenues, il dut opérer sa retraite vers le soir. L'ennemi, qui s'était emparé du plateau, s'y croyait dans une parfaite sécurité. Aussitôt que ses feux furent allumés, le major de Reyniac le fit attaquer par ses ailes; en moins d'une heure, le plateau fut repris, et les Russes se retirèrent dans une déroute complète. Plus de cinq cents hommes restèrent sur le champ de bataille, deux officiers et cent vingt-cinq hommes furent faits prisonniers. On proposa le major de Reyniac pour le grade de colonel; mais vint la capitulation de Dresde, dans laquelle il fut compris. Envoyé comme prisonnier de guerre en Hongrie, il y resta jusqu'en 1814.

En 1815, le 24 juillet, le major de Reyniac

qui faisait, avec le septième régiment, partie de l'armée du Rhin, reçut l'ordre du général Rapp de se joindre avec sa troupe aux habitants pour défendre le pays. Il s'acquitta de cette mission d'une manière remarquable; coupé par l'ennemi, forcé de faire retraite, il attaqua les Autrichiens, fit une trouée au milieu d'eux, passa la Brousch sur un pont qu'il y fit établir, força cent cinquante hommes à mettre bas les armes, et rentra avec sa troupe dans Strasbourg. Sa conduite et celle des corps qu'il commandait furent mis à l'ordre du jour de l'armée du Rhin.

Le colonel de Reyniac a été mis à la retraite le 10 mars 1840, et il est mort à Douai, le 10 avril de la même année, regretté de son intéressante famille et des nombreux amis que ses qualités lui avaient acquis.

RICHARDOT.

RICHARDOT (François), évêque d'Arras. Ce savant prélat naquit en 1507 à Morei, au bailliage de Vesoul, d'une famille noble. Si nous lui donnons place dans notre galerie, c'est que la ville lui a dû la fondation d'un des

établissements qui l'ont le plus honorée; nous voulons parler de l'Université, qui y fut fondée en 1563 par lettres-patentes du roi d'Espagne Philippe II. Entré de bonne heure dans la vie ecclésiastique, Richardot se rendit à Paris, où il suivit ses cours de théologie et de philosophie. La rapidité de ses progrès étonna ses maîtres. Nommé professeur de théologie à Tournai à 20 ans, il étudia l'histoire, les sciences, la littérature, et se livra avec un grand succès à la prédication. Il visita bientôt après l'Italie, où il se lia avec les savants les plus célèbres de l'époque. Lorsqu'il fut revenu d'Italie, il obtint un grand crédit dans le diocèse de Besançon et fut chargé de différentes missions fort délicates qu'il remplit avec beaucoup d'habileté. En 1554, il fut nommé évêque *in partibus* de Nicopolis et fut choisi en qualité d'administrateur du diocèse de Besançon. Ayant éprouvé beaucoup de contrariétés dans ces fonctions, le cardinal de Granvelle, de qui il était particulièrement connu, l'appela à Arras près de lui. Là comme à Besançon il se distingua autant par son zèle que par son profond savoir. Le cardinal lui ayant confié une chaire importante à Bruxelles, il eut l'occasion de se faire connaître de la gouvernante des Pays-Bas (Marie, reine douairière de Hon-

grie); et cette princesse le choisit pour prononcer l'Oraison funèbre de Charles-Quint en présence de Philippe II et de la Cour. En 1561, il succéda à Arras au cardinal de Granvelle, nommé archevêque de Malines. Il avait à peine pris possession de son siége épiscopal qu'il s'occupa avec une ardeur sans égale des moyens d'obtenir l'érection à Douai d'une Université, sollicitée depuis 1530. Pendant deux années, il poursuivit de ses demandes le roi d'Espagne et ses ministres, et enfin il eut le bonheur de voir ses efforts couronnés de succès. Ce digne prélat fit l'inauguration de cette Université par un discours que les presses de Cambrai nous ont conservé. Quoiqu'il eut appelé autour de lui les maîtres les plus distingués, il voulut lui-même se charger de professer dans cette Université un cours pour l'explication des passages les plus difficiles des saintes Ecritures. Pendant toute sa vie, il ne cessa de prendre le plus vif intérêt à la prospérité de cette importante école, assistant autant qu'il le pouvait aux actes publics, encourageant les élèves et les professeurs qu'il traitait tous comme des amis. En 1563, Richardot fut nommé par le roi d'Espagne député au Concile de Trente.

Dans ces temps de troubles, il eut beaucoup

à souffrir ; ses jours furent souvent menacés, mais il n'interrompit point pour cela ses travaux apostoliques. A Armentières, un furieux lui tira un coup de fusil pendant qu'il prêchait. A Malines, il fut arrêté par les révoltés qui le mirent à rançon ; mais il refusa de la payer, et resta prisonnier jusqu'à ce que les troupes espagnoles fussent rentrées à Malines. Tant de jours difficiles joints à tant de travaux avaient porté à sa santé de graves atteintes. Il mourut à Arras le 26 août 1574, et fut enterré dans l'église cathédrale, où son tombeau se voyait encore en 1790. Foppens nous a conservé son épitaphe (1).

Plusieurs écrivains ont fait son éloge. D. Berthod a écrit un mémoire sur la vie de ce prélat. Le savant bibliothécaire de Besançon M. Weis lui a consacré un bon article (voir la *Biographie universelle*), dans lequel il donne l'indication de huit ouvrages imprimés dus au respectable Richardot.

L'éloge de ce prélat fut prononcé devant le corps universitaire et les nombreux élèves qui se pressaient alors dans les maisons d'instruction de Douai, par Thomas Stapleton, docteur et professeur de théologie, chanoine de St.-Amé, à Douai.

(1) *Bibl. Belgica.*

ROSIER.

ROSIER (JEAN), curé d'Esplechin, né à Orchies en 1563 ou 64, fit ses études à l'Université de Douai et entra jeune encore dans les ordres. L'austérité de son ministère ne l'empêcha point de se livrer à la culture des lettres. Aussi lui devons-nous deux recueils de poésies. Le premier de ces ouvrages fut imprimé en 1611, époque à laquelle le digne curé avait déjà acquis un certain degré de maturité. Ce livre était dédié à son ami et ancien condisciple *Noble homme Adrien de Bacquehem, seigneur de Castinière, Baillœul, Escarmain, Caurine*, etc. Il a pour titre : *Poème françois contenans plusieurs epithalames, epigrammes, epitaphes, élegies, comedies et autres discours pleins de moralité et de piété*[1]. Rosier fut aussi lié d'amitié avec les deux Loys de Douai Il a consacré à chacun d'eux des vers en forme d'épitaphes. Il était de leur école et aussi médiocre poète qu'eux, quoiqu'il ne manquât pas d'imagination et de facilité. On aura une idée de son style et de sa manière par les vers suivants qui sont le début d'une pièce de vers sur l'in-

(1) In-8°. Douai, 1616, Pierre Auroy.

cendie qui consuma une partie d'Orchies dans la nuit du 2 août 1556.

Ah ! que n'ay-je la voix, non d'un cigne mourant,
Mais d'une tourterelle à tout heure pleurant
La mort de son pareil et perte irrecouvrable,
Pour chanter tristement le feu impitoyable,
Par qui l'an quinze cent avec cincquante six
Orchies fut à bas jettée et ses pourpris !

Nous ne connaissons le second de ses ouvrages que par Foppens et par quelques catalographes. La *Bibliotheca Belgica* lui donne le titre de *Pœmatum Sacrorum*; les autres, celui de *Bouquet spirituel et poétique* ou *Rosetum poeticum*.

Il avait pris pour devise : *Non sans espines Rosier.*

On ne connaît pas l'époque de sa mort ; elle doit être arrivée de 1630 à 1636.

SCALFORT.

SCALFORT (Nicolas-Joseph), baron de l'Empire, maréchal-de-camp de cavalerie, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de St.-Louis, né à Douai, le 16 février 1752.

Scalfort entra au service le 1er avril 1768,

dans le régiment de Lannau, devenu Durfort, ensuite 4e régiment des chasseurs à cheval. Chasseur dans ce régiment, il en devint le colonel, après avoir passé par tous les grades et sans l'avoir quitté. Il était lieutenant lorsque le 3 août 1792 il fut créé chevalier de Saint-Louis.

Il a fait successivement toutes les campagnes des années 1792, 1793, et des six premiers ans de la république, aux armées du Rhin, de Rhin et Moselle, de Hollande et de l'Ouest. Il fut blessé dans la Vendée d'un coup de feu à la cuisse, de la suite duquel il avait gardé une forte claudication. Nommé colonel, il fit les campagnes des ans VIII et IX, à l'armée d'Italie. Il força les passages de la Piave et du Tagliamento, à la tête de son régiment, et décida en partie le résultat de ces journées.

Promu au grade de général de brigade, ce fut à regret qu'il quitta le régiment auquel il appartenait depuis 40 ans. Les campagnes de la grande armée s'ouvraient alors. Il commandait une brigade de cavalerie à la mémorable bataille d'Austerlitz ; il y exécuta plusieurs charges brillantes, qui contribuèrent au gain de la bataille. Quoique grièvement blessé d'un coup de feu au visage, dès la première charge qu'il exécuta sur la cavalerie

russe, il ne voulut point quitter sa division de toute la journée, et il eut un cheval tué sous lui. Déja il avait éprouvé cet accident dans la retraite de Moreau et à l'armée de l'Ouest.

L'empereur, voulant récompenser sa bravoure, le nomma baron et lui assura une dotation en Westphalie. « Je me fais un plaisir de vous prévenir, lui écrivait le vice-connétable, major-général, que l'Empereur vient de vous donner un témoignage de la satisfaction qu'il a de votre attachement à sa personne, et des services que vous lui avez rendus, notamment dans la dernière campagne, et qu'il vous accorde un domaine, du revenu de 4,000 fr.

Le général Scalfort retourna en Italie, pour y prendre, sous le prince Eugène, le commandement de la réserve de cavalerie. Ses longs services et ses blessures le forcèrent bientôt à demander sa retraite, qu'il obtint en 1809. Cependant ses connaissances, comme officier-général de cavalerie, le firent encore rappeler à l'activité; en 1812, il fut prendre à Tours le commandement général d'un grand dépôt de remonte.

En 1815, le général Scalfort était retiré à Douai; il y commandait, comme colonel, la garde nationale. La garnison de cette place,

après la désastreuse journée de Waterloo, refusait de se soumettre au pouvoir des Bourbons, que les alliés traînaient à la suite de leurs équipages ; elle ne voulait point ouvrir les portes de la ville à un ramas de paysans qui vociféraient aux pieds des murailles et insultaient les braves qui la gardaient. Le peuple, qui souffrait de l'état de siége, et que d'ailleurs quelques meneurs avaient insidieusement excité, s'agitait dans la ville et se répandait en invectives contre la garnison. Des pièces de canon furent braquées sur la Place ; l'artillerie et les autres troupes s'y formèrent en bataille. Alors, la populace, toujours lâchement poussée, ne se contenta plus de crier, elle lança des pierres aux artilleurs. Ces braves, que depuis trois jours on abreuvait d'outrages, que l'on contenait avec peine, se portent avec impétuosité à leurs pièces, les dirigent vers la rue de la Mairie, où se trouvaient une affluence considérable de Douaisiens de tous âges et de tous sexes.... La mèche s'approchait de la lumière, lorsque le général Scalfort, malgré son infirmité, s'élance à la bouche du canon : « Amis, si vous faites feu, c'est moi que vous frapperez le premier. » Cette action hardie, au-dessus des éloges, arrêta la guerre civile, dont était menacée notre malheureuse cité.

Remplacé dans son commandement, après la Restauration, le général Scalfort n'est plus sorti de la vie privée; seulement il a continué à faire partie du conseil municipal de Douai jusqu'en 1830, époque à laquelle il se retira presque entièrement à Lallaing. Ce fut là qu'il mourut le 8 novembre 1833, vénéré et chéri de tous et couronnant sa belle vie par ses vertus patriarchales et par une inépuisable bonté. Des adieux lui furent adressés sur sa tombe par celui qui écrit ces lignes et qu'il honorait d'une amitié particulière.

Un monument en marbre, simple et de bon goût lui a été élevé dans le cimetière de Lallaing. Le général a donné la maison qu'il habitait et ses biens à cette commune, afin qu'elle y établît un refuge de bienfaisance : ses vœux seront prochainement accomplis.

Scalfort a appartenu à la *Réunion du Nord* dès sa fondation.

SIMON DE MAIBELLE.

SIMON DE MAIBELLE (Pierre-Joseph), député à l'Assemblée Nationale, naquit à Dinant dans les Pays-Bas en 1728. Son aptitude à la

science des lois et ses connaissances le firent nommer le 22 août 1754, après dispense d'âge, professeur de la faculté de droit à l'Université de Douai. Pendant 35 ans, il enseigna dans cette ville avec beaucoup de succès, et la réputation qu'il s'était acquise le fit élire, le 4 avril 1789, par le tiers-état du bailliage de Douai, député à l'Assemblée Nationale. Il ne parut qu'une fois à la tribune, et ce fut dans la séance du jeudi 24 septembre au soir. Il s'agissait de décider si la contribution, à laquelle avaient été soumis les privilégiés et celle qu'ils avaient consentie volontairement, serait payée à la décharge des pauvres contribuables ou versée dans le trésor royal en augmentation d'impôt, et subsidiairement s'il y aurait égalité dans l'impôt pour le Nord et le Midi. Les députés méridionaux réclamaient une mesure contraire aux principes de l'uniformité territoriale.

Voici le début du discours que prononça Simon ; il fera pressentir quelle fut son opinion dans cette grave question :

« Vous avez promis, Messieurs, dit-il, de » faire des Français une famille, et de les ren- » dre tous frères ; je vous prie de ne pas faire » des frères favorisés, des frères aînés ; il » ne faut pas sacrifier les uns au profit des » autres.

» Nous autres, en Flandre, nous ne con-
» naissons pas les privilégiés ; nous n'avons
» qu'un rôle ; et si vous nous traitez comme
» les provinces méridionales, vous faites avec
» nous une société léonine, etc. »

Le décret de l'Assemblée fut rendu dans ce sens.

Simon de Maibelle, tant à cause du mauvais état de sa santé que de la marche précipitée des événements, ne crut pas devoir rester membre de l'Assemblée Nationale ; il revint à Douai, où il demeura étranger aux affaires publiques jusqu'à sa mort, arrivée le 28 septembre 1795.

TAFFIN.

TAFFIN (Pierre). A ce nom se rattache l'une des plus importantes entreprises qui ait été formée dans le nord de la France, celle des mines de charbon d'Anzin. Les efforts persévérants de Pierre Taffin, unis à ceux de M. Desandroin, amenèrent cette précieuse découverte. Il naquit à Valenciennes en 1668, entra dans la magistrature à l'âge de 21 ans, et le

16 juin 1698 fut reçu substitut du procureur-général près le Parlement de Tournay. En 1708, il quitta ces fonctions pour celles de sub-délégué de l'Intendant et devint ensuite procureur-général du conseil provincial du Hainaut qui siégeait à Valenciennes. Taffin dépensa des sommes énormes à la recherche du charbon de terre, et ses travaux ne furent couronnés de succès qu'au moment où sa ruine était presque consommée. Le roi, pour le récompenser d'avoir enrichi sa patrie d'un minéral si généralement utile, le nomma chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Il mourut à Valenciennes le 12 septembre 1745. Il avait eu dix-huit enfants.

Son fils, Jean-Charles-Louis Taffin de Gœulzin, chevalier de St.-Louis, eut quatre fils.

L'aîné, César-Louis-François Taffin de Gœulzin, fut le premier maire de la ville de Douai élu par le peuple, et fut installé le 29 janvier 1790. Il devint ensuite membre du conseil-général du département du Nord et président du collége électoral du canton de Douai (nord.)

Le second, Louis-Hyacinthe-Joseph Taffin d'Heursel, capitaine d'infanterie sous Louis XVI, mourut en 1801.

Le troisième Marie-Joseph-Louis Taffin de

Sorel, fut reçu conseiller au Parlement le 14 août 1783, et exerça jusqu'à la dissolution des Parlements. En 1800, il fut nommé juge à la Cour d'appel séant à Douai.

Lors de l'organisation de la Cour impériale en 1811, M. de Sorel fut nommé président de chambre près cette Cour; mais lorsque vint la réaction de la Restauration, son nom fut rayé du nombre de ceux qui devaient faire partie de la Cour royale; il dut cesser ses fonctions en 1816. Il fut depuis membre du conseil-général du département du Nord, membre de l'administration des hospices de Douai. Il était un des fondateurs de la Société d'agriculture du département du Nord et de celle des Amis des Arts de Douai. Il est mort membre honoraire de la première, en 1826.

M. de Sorel était un homme éclairé, libéral, aimant les arts et encourageant de ses dons délicats ceux qui les cultivaient.

Le quatrième fut M. Alexis-Marie-Philippe Taffin, né le 10 août 1765, mort en 1842. Pendant quarante-deux ans, il a fait sans interruption partie du conseil municipal de Douai. Il a aussi fait partie de la commission administrative des hospices et de la commission charitable des prisons. M. Alexis Taffin cultivait les plantes et les fleurs avec amour. Il

avait formé à Douai la plus belle et la plus riche collection de plantes exotiques et étrangères qu'ait possédée le département du Nord.

Les quatre frères ont cultivé la musique avec succès et on les a souvent entendus exécuter ensemble des quatuors d'une manière très-remarquable.

M. Taffin de Givenchy, ancien commissaire des guerres, secrétaire-perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, qui réside à St.-Omer, homme aussi distingué par son amour pour les lettres que par ses écrits, descend aussi de l'inventeur des mines d'Anzin ; ainsi que M. Taffin d'Heursel, actuellement attaché à l'ambassade de Danemarck.

TARANGET.

TARANGET (André-Étienne-Louis), docteur en médecine, recteur de l'Académie de Douai, naquit à la citadelle de Lille, où son père exerçait les fonctions de chirurgien-major, le 2 août 1752. Il fit de très-bonnes études à Arras et vint ensuite à Douai pour y suivre les cours de la Faculté de médecine. Reçu doc-

teur, il fut admis à concourir pour une chaire vacante à la faculté de Douai, et il remporta la palme du concours. Bel esprit, littérateur, doué d'une grande facilité d'élocution, Taranget obtint un grand succès dans son professorat. Chacun était curieux d'entendre exposés, dans un style clair et fleuri, les principes de la physiologie et de la chimie médicale, sciences alors à la mode.

Vers ce temps, l'académie d'Arras le reçut au nombre de ses membres; et, chose à rappeler, sa réception eut lieu le même jour que celle de Carnot et de Maximilien de Robespierre. — M. Taranget faisait déjà partie alors de la Société des Rosati.

Après la suppression de l'Université de Douai, M. Taranget continua à pratiquer la médecine. Sa position était alors périlleuse; ayant refusé de prêter le serment en 1792, il était signalé comme aristocrate; mais ses talents, son savoir et le hasard préservèrent sa tête de la hache révolutionnaire. Au mois de nivôse an II, il fut chargé provisoirement des fonctions de médecin de l'hôpital militaire; atteint du typhus pendant qu'il les exerçait, il faillit succomber des suites de cette maladie.

M. Taranget fut nommé membre du conseil

des Cinq-Cents en germinal an V, pour faire partie du *nouveau tiers;* mais il en fut exclus au 18 fructidor de la même année avec ses autres collégues du Nord, appartenant à cette section. On ne trouve dans le *Moniteur* du temps aucune trace de lui, qui nous révèle ses travaux comme législateur.

Rendu à la vie privée, il reprit la pratique et l'instruction de la médecine, et fut plusieurs fois chargé par l'autorité de fonctions qui se rattachaient à la réorganisation de l'instruction publique.

En 1798, il entra dans le conseil-général de la commune (conseil municipal), et il en fit partie jusqu'en 1830. Par attachement à la branche aînée des Bourbons, il se refusa alors à prêter le serment au nouvel ordre de choses.

Le 7 floréal an XII, il avait été nommé membre du jury médical du département du Nord; il en exerça les fonctions jusqu'en 1833.

L'empereur, en 1809, le nomma recteur de l'Académie de Douai, professeur et doyen de la Faculté de lettres établie en cette ville. Il cessa les fonctions de recteur le 4 octobre 1827. Il avait reçu la décoration de la Légion d'Honneur en 1821. Le 7 mai suivant, en récompense de ses bons et anciens services, M.

Taranget fut nommé inspecteur-général honoraire des études.

Privé des fonctions de recteur qui lui étaient devenues chères, il ne resta pas inoccupé; il reprit l'exercice de la médecine qu'il n'avait jamais suspendu, avec une nouvelle ardeur, et chercha, à ce qu'il croyait une disgrâce, des consolations dans la culture des lettres et des sciences qui avaient fait le charme de sa vie.

Déjà il appartenait à un grand nombre de sociétés savantes et littéraires, tant de la France que de l'étranger, lorsque, à l'organisation de l'Académie de médecine, il y fut admis comme associé non résidant.

M. Taranget fut un des plus ardents propagateurs de la vaccine, et l'un des hommes qui aient fait le plus d'études et d'observations sur la constitution médicale de nos contrées et sur les maladies qui y sont ordinaires.

Il était un des fondateurs de la Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département. A plusieurs reprises, il a présidé cette compagnie avec une grande distinction. Il est pénible d'avoir à dire que lui, qui avait traversé les déplorables années de la Terreur, sans en souffrir, se soit associé en 1823 aux proscripteurs qui, sous de spécieux motifs politiques, ont décimé cette Société.

On peut le considérer aussi comme le principal fondateur de la Société de Médecine de Douai.

M. Taranget est mort à Douai, le 26 août 1837.

Son éloge a été prononcé par M. le docteur Maugin, dans le sein de la Société royale et centrale d'Agriculture. A la suite de cet éloge, on trouve l'énumération d'une partie des nombreux écrits tant imprimés que manuscrits qui sont sortis de la plume de M. Taranget [1].

THOMASSIN.

THOMASSIN (François-Louis), naquit à Douai en 1764; son père était maréchal-de-camp au corps royal de l'artillerie. Il fit, avec beaucoup de succès, ses études au collége de Juilly, desservi par les oratoriens. Il avait à peine atteint sa quatorzième année lorsqu'il entra dans l'artillerie comme élève. A seize ans, il fut promu au grade de sous-lieutenant, et peu après envoyé en Amérique pour y être

(1) Mém. de la Société royale, etc. 1837—1838, t. I, in-8°, Douai.—Adam.

attaché à la deuxième division de l'armée commandée par le général de Rochambeau. Le jeune Thomassin se distingua au siége d'Yorck-Town. A la fin de cette campagne, il quitta le service et il revint en France, où il se livra avec ardeur à l'étude des sciences exactes. La révolution de 1789 le comprit parmi ses nombreuses victimes. Thomassin fut incarcéré, conduit de prison en prison. Il charma ses pénibles loisirs par le commerce des grands écrivains de l'antiquité. Rendu à la liberté après le régime de la Terreur, l'administration municipale s'empressa de s'associer un homme que distinguaient à la fois ses connaissances et son amour pour sa ville natale. M. Thomassin fut chargé de l'organisation de notre administration des octrois, et il s'acquitta de cette tâche de la manière la plus honorable. A peu de temps de là, il fut nommé administrateur des hospices, bientôt après membre du conseil municipal et administrateur de nos écoles académiques. Dans ces diverses fonctions gratuites, il déploya le zèle le plus actif et le plus désintéressé.

Thomassin aimait la botanique, et dans sa jeunesse il avait même dû, à cause d'elle, subir l'opération du trépan pour une chûte qu'il avait faite dans une exploration. Ses devoirs

publics ne l'avaient pas enlevé à la culture des lettres et à l'étude des sciences exactes. Aussi, en 1798, il s'était associé à quelques-uns de nos concitoyens, et avait obtenu du directoire l'autorisation de fonder à Douai la Société d'agriculture, qui depuis devint centrale pour le département du Nord.

Cet homme honorable est mort à Douai le 4 février 1827, l'objet des regrets universels, car la noblesse de son caractère, son amabilité, la bonté de son cœur l'avaient entouré d'une auréole de vénération publique.

TOTT.

TOTT (François baron de), maréchal-de-camp des armées du roi, et commandant d'armes de la place de Douai. La bizarrerie de son caractère, les étranges événements de sa vie, ses talents et les honorables souvenirs qu'il a laissés dans cette ville, nous font un devoir de consacrer un article à sa mémoire.

De Tott était né le 17 août 1733, à Chamigny, près la Ferté-sous-Jouarre; il était issu de gentilhommes hongrois, officiers dans la mai-

son du prince Ragotzky[1]. Le père de Tott était resté attaché à la fortune de ce prince, en qualité de page, jusqu'en 1720, où il passa en France, avec le maréchal Berchiny. Le roi ayant accordé au maréchal la permission de faire entrer un régiment de hussards au service de France, le père de Tott fut employé à la formation de ce corps. Le régiment de Berchiny fut composé d'abord de hongrois, et eut pour lieutenant-colonel M. de Tott père, qui peu après fut chargé utilement par le gouvernement français de diverses missions. Son habileté dans les affaires l'avait fait choisir, en 1755, pour accompagner M. le chevalier de Vergennes à Constantinople: il y mourut de la fièvre. Son fils, qui l'y avait accompagné et qui s'était appliqué à l'étude de la langue, des mœurs et des principales institutions du pays, demeura à Constantinople. Il dût à M. de Vergennes d'obtenir quatre mille francs sur le traitement de son père, et de conserver le grade de capitaine dans le régiment de Berchiny, où il servait depuis les campagnes de Bohême. Quelques années après, il vint passer

(1) Ce prince avait exercé une grande influence en Hongrie ; des députés de la Pologne lui avaient offert la couronne de ce royaume, et à la tête d'une armée, il avait pendant quelque temps fait trembler la maison d'Autriche.

un congé en France, et vers 1766, le baron de Tott présenta au duc de Choiseul ses vues sur un traité de commerce avec le Khan des Tartares, et sur les moyens de faciliter à notre pavillon l'entrée de la mer Noire. Fornetti, notre consul en Crimée, étant tombé gravement malade, le ministre le fit remplacer par de Tott. On voulait même lui conférer le titre de ministre afin de flatter le Khan par cette distinction, mais on craignit de blesser la Porte. Comme il traversait la Pologne pour aller remplir sa mission, il apprit la mort du Khan Arslan-Guéraï, ce qui rendait cette mission plus difficile, attendu que Makhsoud, son successeur, ne paraissait pas vouloir suivre la même politique. Tott arriva à la résidence du Khan, le 17 octobre 1767, et il ne tarda pas à fournir de nouvelles preuves de son zèle et de son habileté, tant par les observations qu'il sut recueillir sur les affaires de la Pologne, que par l'influence qu'il obtint sur l'esprit de ce Khan. Un fait bien simple, la poursuite de quelques polonais par des Noguais et des soldats russes, lui suffit pour réveiller la Porte de sa léthargie et pour amener une rupture entre la Turquie et la Russie, que le duc de Choiseul désirait depuis long-temps. Tott n'ayant pas trouvé autant de condescendance qu'il en attendait

de la part du Khan, réussit à le faire déposer; mais son successeur étant mort, celui qui le remplaça fit défendre au baron de Tott de retourner en Crimée. Il se retira à Constantinople, où il dressa une carte du théâtre de la guerre, qui fut présentée au grand-seigneur et dont celui-ci se montra très-satisfait; et sur les observations de Tott, il ordonna la marche du Pacha de Bender en Ukraine. Tott fit ensuite pour sa hautesse une carte de la Russie. Bientôt après, il obtint la confiance entière de la Porte, et fut chargé de plusieurs opérations délicates et de projets de défense qui obtinrent un plein succès.

C'est à lui que la Turquie a dû, en grande partie, la formation de son artillerie. Dans la dernière partie du XVIIIe siècle, Tott ne fut étranger à aucune des améliorations qu'éprouva l'art militaire chez les Turcs. Il avait acquis l'estime et la considération de la Porte, qui la lui témoigna dans plusieurs circonstances. Ce fut à la recommandation expresse de cette puissance que Louis XV lui accorda, en 1773, le grade de brigadier des armées. Il éprouva cependant les effets de l'incurable caractère turc, et se sentit pris d'un vif dégoût pour ce pays, auquel il avait rendu les plus éminents services. Ayant demandé son rappel,

il fut autorisé à revenir en France. Le sultan ne le laissa pas partir sans lui accorder une distinction honorable; lorsqu'il prit congé du grand visir, celui-ci le fit revêtir d'une pélisse de Samour [1]. Lors de son retour en France, en juin 1776, le ministre de la marine, voulant utiliser ses connaissances, le nomma inspecteur-général des consulats dans les échelles du Levant, et selon le désir exprimé par Buffon, il fut accompagné dans ce voyage par Sonnini, qui voulait commencer sur ce point ses recherches en histoire naturelle. Tott acheva cette importante mission en 17 mois, et revint ensuite à Paris. Cette mission diplomatique fut la dernière qu'il remplit. La récompense de ses travaux et de ses services, il la trouva dans les deux pensions qui, simultanément, lui furent accordées par les ministères de la marine et des affaires étrangères. Il s'occupa alors de mettre en ordre ses observations et le résumé de ses travaux, tant en Crimée qu'à Constantinople, et les publia sous le titre de *Mémoires sur les Turcs et les Tartares* [2].

(1) Pelisse d'honneur de marte-zibeline.

(2) Cet ouvrage, imprimé d'abord à Amsterdam, 2 vol. in-4°; 1785, l'a été depuis à Paris. Il a été traduit deux fois en anglais, deux fois en allemand, une fois en suédois, en danois et en hollandais.

En 1781, le baron de Tott avait été compris dans la promotion des maréchaux-de-camp; aussi fut-il, en 1786, nommé au commandement de la ville de Douai; il conserva cette place jusqu'à la révolution, et s'y fit remarquer autant par l'amabilité de son caractère, l'originalité de son esprit, que par la variété de ses connaissances et l'élégance de ses manières. Beaucoup de nos concitoyens ont encore présent le souvenir de ses soirées de l'hiver de 1788, de ses traînaux élégants et de la somptuosité asiatique de ses fêtes (1). Il avait su se faire généralement aimer et des bourgeois et des soldats qu'il commandait; mais en 1790, les quatre régiments qui formaient la garnison ayant formé le projet d'une petite fédération, Tott voulut l'empêcher. A l'heure fixée pour cette réunion, il fit battre la générale sous le prétexte d'une revue: les soldats en devinèrent le motif; ils se rendirent à leur quartier, en traitant leur général d'*aristocrate*; ils le menacèrent et le poursuivirent même à coups de pierres. Il trouva moyen de leur échapper. La nuit venue, la plus violente rumeur régnait dans la place, parcourue en tous sens par ces forcenés, vociférant qu'ils vou-

(1) Le baron de Tott occupait rue St.-Julien l'hôtel habité maintenant par Mme. Ve. Duquesne-Dapsens.

laient le *lanterner* et élevant même les cordes dont ils s'étaient munis à ce dessein. Tott, dans ce moment périlleux, montra toute l'énergie de son caractère et continua à donner des ordres comme si la garnison eût été soumise à la discipline ordinaire. Il fallut que les officiers du régiment de La Fère vinssent lui annoncer le danger et lui offrir de protéger sa retraite pour qu'il songeât à quitter son poste. Profitant du moment où la soldatesque révoltée était endormie et dans un état d'ivresse, quelques-uns, le pistolet au poing, firent sortir le baron de Tott de la ville. Il se rendit à Paris, de là en Suisse : il y passa un an. Réfugié ensuite à Vienne, il trouva peu après une retraite dans la Hongrie, où il mourut en 1793. Tott ne laissa que des filles ; l'une d'elles a épousé M. de La Rochefoucault, duc d'Estissac.

Aux divers talents que possédait Tott et que nous avons fait connaître, il faut ajouter ceux de peintre et de musicien. Le Musée de Douai possède un petit tableau représentant une vue de la Crimée et qui est dû à son pinceau.

TARLIER.

TARLIER (Désiré-Joseph). — La musique a toujours été cultivée à Douai avec amour depuis le quinzième siècle. Les chapitres de Saint-Amé et de Saint-Pierre, avant 1789, entretenaient des écoles musicales très-remarquables, dans lesquelles se sont formés un grand nombre de chantres et de compositeurs des plus estimés. Pendant le cours de la révolution, l'enseignement de la musique fut négligé, ainsi que celui de toutes les autres connaissances; mais dès 1806, l'autorité municipale fit ouvrir une école gratuite de musique, sous l'habile direction de M. Lecomte. Depuis cette époque, les progrès de cet établissement ont été continuels, et sont devenus pour la ville de Douai un vrai titre de gloire. Au milieu de la brillante pléïade de musiciens distingués que la ville de Douai peut justement revendiquer, nous citerons Joseph Tarlier, qu'une mort prématurée nous a enlevé au moment où son talent, qui promettait tant encore, rayonnait du plus vif éclat. Né à Douai, le 20 janvier 1797, il avait, fort jeune, prit le goût de la musique sous les inspirations de son

digne père, le plus zélé entre les commissaires des écoles académiques que la ville de Douai ait eus. On mit entre les mains de Joseph un violoncelle, instrument dont l'étude est si pénible dans ses commencements. Doué d'une organisation musicale des plus remarquables, notre jeune compatriote ne fut pas long-temps sans montrer tout le parti que l'on pouvait tirer d'un instrument ingrat en apparence et presque toujours rebutant pour les jeunes gens. Il reçut d'abord les excellentes leçons de MM. Lecomte et de Vicq, et fut plus tard perfectionner ses heureuses dispositions sous l'habile Norblin à Paris. Revenu à Douai, il étonna par la grâce et l'assurance de son exécution, la mélodie, la suavité et la pureté de ses sons. Lorsque le célèbre Bernard Romberg vint à Douai, il fut surpris de rencontrer dans une ville de province un talent aussi achevé, et il exécuta avec Joseph Tarlier des duos de violoncelle qu'il avoua n'avoir jamais pu exécuter, parce qu'il n'avait pas, jusque là, rencontré un musicien qui pût le seconder.

Tarlier n'était âgé que de 26 ans lorsque sa santé s'altéra tout-à-coup profondément. Cette organisation sensible et chaleureuse, trop vivement ébranlée par l'amour de l'art, ne put résister à ses chocs répétés. Une ma-

ladie de langueur s'empara de lui. Il alla dans le Midi chercher un soleil plus favorable à sa santé débile ; ce fut en vain. Il est mort à Montpellier le 19 octobre 1825, généralement regretté à Douai de tous ceux qui l'avaient connu, parce qu'il était aimé de tous.

TRIGAULT.

TRIGAULT (Nicolas), célèbre missionnaire, reçut le jour à Douai en 1577. Il entra à dix-sept ans dans la compagnie de Jésus, et peu de temps après fut envoyé à Gand pour y enseigner les humanités. Porté par inclination et par zèle apostolique vers la pénible et périlleuse carrière des missions étrangères, il s'y disposa par l'étude des sciences et des langues orientales. Ayant obtenu du supérieur de son ordre la permission d'aller prêcher la Foi en Chine, et ne trouvant ni en France ni dans les Pays-Bas les moyens de s'y faire transporter, il partit de Douai en avril 1606 et se rendit à Lisbonne (1), où il dut attendre le

(1) On lit ce qui suit dans un Ms. de la Bibliothèque de Douai, portant le n° 855 : « Cinq jours après (le lundi de Pâques), le Père

R.P. NICOLAS TRIGAULT.

départ d'un bâtiment en destination pour les Grandes-Indes. Ce fut pendant ce loisir qu'il traça le portrait du Parfait Missionnaire, en écrivant la vie du P. Gaspard Barzès, l'un des compagnons de Saint-François Xavier. Le 5 février 1607, il fit voile vers Goa, où il arriva le 10 octobre suivant. Il était accompagné des Jésuites *Shall* et Pierre *Spira*(1). La faiblesse de sa constitution, qu'un aussi long séjour sur la mer avait encore altérée, l'obligea à s'arrêter dans cette ville. Il la quitta en 1610 pour se rendre à Macao, d'où il aborda enfin en Chine. Les missionnaires faisaient alors chaque jour de nouveaux progrès dans ce vaste empire, ils poussaient leurs conquêtes dans les contrées les plus reculées; aussi ne suffisaient-ils pas à leurs travaux apostoliques. Il était nécessaire que l'un d'eux se rendît en Europe pour recruter de nouveaux propagateurs de la Foi. Le choix tomba sur le P. Trigault. Après trois ans de séjour, il fut chargé de venir rendre compte de l'état des choses et d'exposer les besoins de la mission de la Chine.

Nicolas Trigault, natif de Douay, de la compagnie de Jésus, partit de ce pays pour s'en aller aux Indes travailler à la conversion des infidèles, etc. »

(1) Pierre Spira était fils d'un docteur en droit de Douai. On voit son portrait dans les salles de notre Musée.

De retour dans l'Inde en 1613, ne trouvant pas de moyens prochains pour se faire transporter en Europe, il prit l'étonnante et courageuse résolution de poursuivre son voyage par terre. Chargé d'un sac de cuir dans lequel il renfermait ses provisions, il traversa une partie de l'Inde, la Perse, l'Arabie déserte et une partie de l'Egypte, sans guide, sans aide, sans moyens de défense, exposé à tous les périls, soumis à toutes les privations, à travers des déserts, des peuplades sauvages, au milieu des animaux féroces, sous l'ardeur d'un soleil dévorant. Il gagna enfin le Caire, d'où il fut transporté à Otrante par un bâtiment marchand; de là il se rendit à Rome. L'accueil qu'il reçut dans la ville sainte de ses supérieurs et du pape Paul V, qui voulut bien l'admettre près de lui, fut des plus honorables. Le Pontife accepta la dédicace de l'*Histoire de l'Etablissement des Missions chrétiennes à la Chine*, que le P. Trigault avait rédigée sur les Mémoires du P. Ricci. Cet ouvrage, le premier dans lequel on ait trouvé des notions exactes sur la Chine, obtint une grande faveur et eut un succès tel, qu'il mit le P. Trigault à même d'atteindre le but qu'il s'était proposé. Le missionnaire vint alors visiter sa terre natale; il parcourut les villes les plus

populeuses de la Belgique, prêchant et recueillant les dons de la piété des fidèles ; partout il sut émouvoir les cœurs par le récit du courage des missionnaires et des tourments qu'ils avaient éprouvés, par sa touchante éloquence et par l'exposé modeste de ses propres travaux. Le P. Trigault passa quelque temps au sein de sa famille à Douai. C'est pendant ce séjour que fut exécuté, par un des Bellegambe, le portrait en pied du célèbre missionnaire que l'on voit au Musée de Douai. On lit au bas : *Anno ætatis* 40–1617 ; dans un cartouche à droite, se trouve l'inscription suivante, évidemment peinte quelque temps après sa mort :

R. P. Nicolaus Trigault Duacensus Soctis Jesu sacerdos e Chinesi missione in Belgio reversus A° 1616. Hoc in habitu a multis A° 1617. Duaci visus. Obiit A° 1627 in China.

Ayant réuni quarante-quatre missionnaires de diverses contrées, qui tous avaient sollicité, comme une grande faveur, la permission de le suivre, accompagné de son propre frère *Hélie Trigault* et de son parent *Hubert de St-Laurent*, il repartit de Lisbonne en 1618. Dans la traversée, qui fut plus longue que la première, son frère, son cousin et plusieurs de ses compagnons moururent ; lui-même tomba malade à Goa, et sa vie fut long-temps en

grand danger ; mais enfin il se rétablit. Ayant repris la mer le 20 mai 1620, après deux mois d'une navigation périlleuse, il atteignit Macao, d'où il rentra à la Chine qu'il avait quittée depuis sept ans. Les chefs de la mission lui ayant délégué l'administration spirituelle de trois vastes provinces, il se livra avec la plus grande ardeur aux pénibles fonctions de son ministère, et trouva cependant encore les moyens dans ses courts loisirs de continuer ses études sur la littérature et l'histoire des Chinois. Tant de travaux non interrompus, de voyages longs et difficiles, de privations et d'inquiétudes avaient épuisé ses forces avant l'âge. Il succomba à Nanking le 14 novembre 1628, ne comptant que 51 ans.

La plupart des biographes qui ont parlé de lui ont donné les titres des ouvrages que nous lui devons ; mais ces nomenclatures sont la plupart incomplètes et quelques-unes renferment même des erreurs. Nous croyons donc devoir rappeler ici les écrits qu'il a publiés :

I. — *Vita Gasparis Barzæi Belgæ e. S. J. B. Xaverij in India Socij.* Antverpiæ, ex officina Joach. Trognæsij 1610, in-8°. Le privilége accordé pour l'impression par Albert et Isabelle, est daté du 16 février 1607, et Trigault s'était embarqué, comme

nous l'avons dit, à Lisbonne, le 5 du même mois. — Coloniæ, apud Bernardum Gualterum 1611. In-12.

II. — *De christianâ expeditione apud sinas susceptâ ab societate Jesu, ex P. Matthæi Riccii Commentariis libri V.* Augustæ Vindel (Augsbourg) 1615, in-4°. — Lyon, 1616, in-4° avec additions. — Cologne, 1617, in-8°. — Rome, 1678 (1). Cet ouvrage a été traduit en français par le S.-D.-F. Riquebourg-Trigault. Lille, in-4°, 1617, sous le titre de : *Histoire de l'expédition chrétienne au royaume de la Chine, entreprise par les Pères de la compagnie de Jésus, tirée du R. P. Matthieu Ricci par le R. P. Nicolas Trigault, Douysien*, etc. (2); et de nouveau, sous le titre de *Voyages des PP. Jésuites en Chine.* Paris, 1617, in-8°. Il a aussi été traduit en Espagnol par Ed. Fernandez, 1621, in-4°. Ce livre offre l'histoire de l'établissement des Jésuites à la Chine, et une excellente biographie du P. Ricci. On y trouve une description abrégée de la Chine, des mœurs, des usages de ses habitants, ainsi que de

(1) Edition citée par l'abbé Prévost, *Abrégé des Voyages.*

(2) Cette traduction est dédiée aux Rewart, mayeur, eschevins, huit hommes de la ville de Lille.

leurs arts. Dans le chapitre IV, il est parlé de l'imprimerie Tabellaire, qui était en usage depuis cinq siècles ; mais on n'en détermine pas les commencements d'une manière aussi précise qu'ils l'ont été depuis.

III. — *Litteræ e regno Sinarum annor. Ad R. P. Claudium Aquavivam*, 1610 et 1611. Antverpiæ, 1616, in-8°. — Augustæ Vindel. Même année.

IV. — *Rei Christiana apud Japonios Commentarius, ex litteris annuis Soc. Jesu annor.* 1609 *et trium seq.* Ibidem, 1615, in-8°, 2 t. en 1 vol.

V. — *De christianis apud Japonios Triumphis, Sive de gravissima ibidem Contra christi fidem persecutione exortâ. Anno* 1612, *usq. ad annum* 1620, lib. V, cum auctario Raderi et Iconibus Sadelerianis. — Monachii (Munich), 1623.

Cet ouvrage a été traduit en français par le P. Pierre Morin, sous ce titre : *Histoire des Martyrs du Japon, depuis l'an* 1612 *jusqu'en* 1620. Paris, 1624, in-4°.

Il a été dédié aux ducs de Bavière par le P. Trigault, qui termine ainsi sa dédicace : « *Ulyssiponensi* (Lisbonne), *ex portu cum socis ad sinas soluturus. Anno salutis* 1618. *Mense aprilis.*

VI. — *Vocabulaire Chinois*, en trois volumes, imprimé en Chine.

Les caractères chinois, dans ce livre, sont tellement rapprochés des nôtres, que l'on peut facilement en avoir la clé, après quelques jours d'application.

VII. — *Comput ecclésiastique pour faciliter aux nouveaux chrétiens le moyen de connaître les jours où tombent les fêtes et les jeûnes de l'église romaine.*

VIII. — *Paraphrase latine des Cinq Kinq.*

IX. — *Annales de la Chine*, premier volume (*V. Bibliotheca Soc. J.* du P. Southwell, p. 637).

L'auteur préparait ce grand et utile ouvrage en quatre volumes in-fol. ; il ne put en terminer qu'un.

X. — Dans l'*Histoire des Massacres de plusieurs religieux*, etc. (1). On lit une lettre du P. Trigault, datée de Goa du 29 décembre 1618, qui donne des détails sur sa navigation de l'Europe dans l'Inde. Nous croyons cette lettre être celle, que par erreur, Foppens a dit se rencontrer dans le *Thesaurus* du P. Jarric où nous l'avons

(1) In-8° 1620. Valenciennes, Jean Verulict.

vainement cherchée, ainsi que dans la traduction de cet ouvrage portant le titre : *Histoire des Choses plus mémorables*, etc.

On trouve dans les épigrammes d'Adrien de Boulogne, jésuite de Tournay, celle qui suit touchant Trigault, elle porte le n° 205.

De P. JOANNE TRIGAUTIO

P. Nicolai Germano.

Fama olim celebris (dulce est meminisse Trigauti)
Vulgabat Similem te mihi, meque tibi.
Neutri erat exiguos contractum corpus in artus,
Non turpis nostro Belgicus ore color.
Dissimiles fuimus pede; pes tibi curtior Alter
Sed pede, sed vitâ par magis Ignatio es (1).

Une demoiselle Marguerite Trigault, née à Douai, appartenant à la famille du missionnaire, et qui fut une des premières religieuses de l'Abbaye de Notre-Dame-de-la-Paix, fondée en cette ville en 1604, a écrit *la vie de la noble dame Florence de Werquignœul, première abbesse et institutrice de la réforme de S. Benoît à Douay, sous le titre de la Paix-Notre-Dame*, etc.—Douay, Ch. Louis Derbaix, 1733, in-8°, 343 pp. Portrait. Ouvrage mystique et sans intérêt.

(1) *Epigrammatum Libri tres P. Adriani de Boulogne*, in-8°. Tornaci, 1642.

VANLERBERGHE.

VANLERBERGHE (Ignace-Joseph), entrepreneur-général des subsistances militaires sous la République, l'Empire et la Restauration, naquit à Douai le 26 septembre 1758. Son père était greffier-adjoint de la gouvernance de Douai. Quoiqu'il eut fait de bonnes études, il prit la carrière commerciale et ne tarda pas à s'y faire remarquer par ses connaissances, son activité et son aptitude aux affaires. Il se livrait principalement au commerce des grains lorsque la révolution éclata. Il avait alors de grandes relations avec la Hollande et le Nord, et dans les temps de disette le pays lui dut d'immenses services. Cependant, il ne put éviter les persécutions. Le 30 avril 1789, on se porta chez lui en fureur, l'accusant de faire passer des grains à l'étranger, lui qui en approvisionnait la ville. Ce rassemblement fut heureusement dissipé. Le 27 juillet suivant, la populace l'accusa d'accaparer les grains en herbe; elle se porta chez lui de nouveau, rue du Vieux-Gouvernement, le saisit et voulut le conduire à l'Hôtel-de-Ville. Il s'y rendit marchant au milieu de la foule, immédiatement escorté par le major du

fendirent avec beaucoup de vigueur et de fermeté. Vendeville mourut à Tournay le 15 octobre 1592.

Il a laissé quelques Manuscrits qui sont sans intérêt de nos jours.

WARENGHIEN.

WARENGHIEN (Thomas-Auguste-François de), seigneur de Santes, naquit à Douai, le 8 mai 1732. Son père Thomas-François de Warenghien, professeur de droit distingué de l'Université de Douai, lui fit donner une éducation solide et propre à la carrière à laquelle il le destinait. Il entra dans l'artillerie comme surnuméraire le 16 mai 1751, fut nommé lieutenant au régiment de Metz, le 1er janvier 1757, fit en cette qualité la campagne de 1758 sur le Bas-Rhin, et celles de 1760-61 et 62 sur le Haut-Rhin.

Témoin de nos victoires et de nos revers, il assista aux combats, siéges et batailles qui eurent lieu dans ces campagnes, et notamment prit part, les 23 juillet, 5 août, 10 octobre et 1er décembre 1758, aux combats de Sanderhau-

DE WARENGHIEN.

sen et de Meer, à la victoire de Lutzelberg et à la prise de Rhinfeld ; les 10, 31 juillet et 10 octobre 1760, aux combats de Corback, de Warbourg et de Clostercamp ; les 21 mai et 16 juillet 1761, aux batailles de Grimberg et de Willenghausen, et enfin les 24 juin et 30 août 1762, à l'affaire de Wilhemstahl et à la bataille de Johanisberg.

En récompense de sa bravoure, il obtint la croix de St.-Louis et fut promu capitaine dans son régiment le 29 février 1768.

Il fut ensuite employé à la manufacture d'armes de Maubeuge, et, en dernier lieu, nommé commandant de la place de Condé. Mis à la retraite en 1791, il se trouvait encore dans cette ville au moment où, en 1793, elle fut attaquée par les Autrichiens. Quoique n'appartenant plus à l'armée active, il fut admis dans le conseil de défense, où il donna d'utiles avis puisés dans sa longue expérience de la guerre. Il se retira ensuite à Douai, où il mourut en 1813.

WARENGHIEN DE FLORY (Louis-Joseph-Marie), né à Douai le 11 mars 1741, descendait d'une famille noble, originaire de Lille.

Lorsqu'il eut terminé ses études à Douai, il fit son droit et fut reçu avocat au Parlement de Flandre en 1761. Il exerça cette profession pendant quatre ans avec succès et y développa ses connaissances et ses talents. En 1765, il entra comme conseiller au Parlement.

De Warenghien prit bientôt un rang distingué dans cette compagnie. Il aimait le travail, possédait du savoir et avait une grande aptitude à embrasser les diverses parties des affaires, à les analyser et à en saisir le véritable jour. Lorsque parut l'édit du mois d'août 1771, rendu par le chancelier Maupeou et qui supprimait les Parlements, de Warenghein dut subir l'exil ainsi que ses collègues. Il en fut bientôt rappelé pour faire partie du Conseil supérieur institué en remplacement du Parlement de Douai. A cette époque, il reçut de ses anciens collègues une mission de confiance ; on le chargea avec M. Dupont de Castille de se rendre à Paris, afin d'y traiter de la liquidation des offices supprimés par l'édit d'août 1771 ; il la remplit avec un plein succès.

Le Parlement fut rétabli par un nouvel édit du 23 novembre 1774. De Warenghien y reprit sa place et continua à être chargé des travaux les plus importants de cette Cour. Son talent justement apprécié le fit à deux reprises pré-

senter par le premier président et en première ligne, comme candidat à la place de procureur-général.

La révolution approchait. Les états-généraux étaient convoqués. De Warenghien, en sa qualité de membre de la noblesse, fut l'un des commissaires chargés de la rédaction du cahier des doléances. La trempe de son esprit, ses lumières, l'habitude de traiter les affaires, la connaissance qu'il avait des choses publiques, l'avaient convaincu de la nécessité d'une réforme. Il agit donc dans ce sens, et fut du nombre de ceux que l'on peut qualifier de sincères patriotes de 1789.

Après la suppression des Parlements en 1790, de Warenghien fut élu procureur-général-syndic du département du Nord, et le 15 février 1792, il prit possession de la place de commissaire du roi près le tribunal criminel du département du Nord. Le Directoire du département avait insisté auprès du ministre Duport pour qu'il ne le privât pas des lumières, de l'expérience et du patriotisme de Warenghien, mais ses prières furent sans effet. Ce tribunal était alors présidé par notre illustre Merlin.

Il subit la loi du 8 août 1792, qui suspendit à la fois tous les commissaires du roi de leurs

La Restauration arriva: de Warenghien conserva ses fonctions. Pendant les Cent-Jours, les électeurs du département du Nord l'ayant élu membre de la Chambre des représentants, malgré ses 75 ans, il assista au champ de Mai. A la seconde rentrée, les Bourbons l'en punirent; il fut renvoyé sans pension et sans lettres *d'honoraire*. Cependant lorsque les mauvaises passions politiques furent calmées, justice lui fut rendue: il obtint une pension de retraite de 6000 fr.

De Warenghien faisait partie, depuis sa création, de la Société d'agriculture : il en fut rayé lors de l'élimination de 1823.

Cet honorable citoyen a terminé sa carrière le 12 janvier 1824; il a conservé jusqu'à la fin de ses jours toute l'urbanité de son caractère, les grâces de son esprit et la sûreté de son jugement.

Il a eu trois fils qui, tous trois, ont fait partie de nos glorieuses armées. L'aîné, M. le baron de Warenghien, actuellement sous-intendant militaire en retraite, chevalier de St.-Louis et de la Légion-d'Honneur, a rempli les fonctions de commissaire-ordonnateur des guerres à Lille, à Amsterdam, à Munster et à Besançon; il a été depuis maire de la ville de Douai. Les deux autres sont morts, les noti-

ces qui suivent les feront connaître. Ses petits-fils suivent la carrière de la magistrature: l'un est conseiller à la Cour royale de Douai, l'autre est procureur du roi à Valenciennes.

WARENGHIEN (FLORIMOND-JOSEPH de), né à Douai le 11 décembre 1773, fils du précédent, consacra comme lui sa vie à son pays.

Avant l'âge de dix-huit ans, il était sous les drapeaux et fut nommé sous-lieutenant au premier régiment d'infanterie de ligne, le 15 septembre 1791; il fit la campagne de Champagne et reçut le grade de lieutenant au même régiment, le 29 mai 1792; assista à la bataille de Valmy, ayant le commandement de sa compagnie, et se trouva ensuite à la bataille de Jemmapes.

Détaché de son régiment en 1793, pour faire le service d'adjoint aux adjudants-généraux à l'armée du Nord et des Ardennes, il fut employé en cette qualité dans la division que commandait le lieutenant-général Leclaire. Par suite des mouvements ordonnés par le général en chef Houchard, il se trouva au combat de Vormhout, se distingua particulièrement

à l'affaire d'Esquelbeck, aux sorties de Bergues, à la prise des équipages du camp de Fox, et à la bataille d'Hondschoote. Il contribua puissamment par son intelligence et sa bravoure à la prise des canons et des retranchements de l'ennemi en avant d'Hondschoote et sur le canal de Bergues.

Il assista depuis au combat de Mouscron, à la prise de Menin et à celle de Courtray. Le général Leclaire, qui avait apprécié le talent et le courage de l'officier d'état-major de Warenghien, le nomma provisoirement, le 19 février 1793, son premier aide-de-camp; et le 16 octobre suivant, sa nomination fut ratifiée. Il fit donc, en cette nouvelle qualité, les campagnes de 1794 et de 1795 aux armées du Nord et des Ardennes, et celle de 1796 à l'armée des Côtes de l'Océan comme aide-de-camp du général Fusier.

Le 12 février 1797, il passa capitaine dans la 31e demi-brigade d'infanterie, et après avoir été adjoint de l'adjudant-général Duphot à l'armée d'Italie, il fut, le 24 avril de la même année, nommé capitaine à la suite du 8e régiment de dragons, et à quelque temps de là employé comme adjoint de l'adjudant-général Pollet. Enfin, le 24 février 1798, le ministre de la guerre Schérer lui donna l'ordre d'aller

prendre le commandement d'une compagnie du 8e régiment de dragons à l'armée de Mayence.

Il eût pu obtenir alors, en récompense de ses services, à l'âge de 25 ans, le grade de chef d'escadron; mais il refusa dans la crainte d'être, à la paix, renvoyé dans ses foyers en état de réforme, comme un des officiers les moins anciens de son grade; ce qu'il n'avait point à redouter à cause de son ancienneté en restant capitaine.

Sa bravoure, son activité et son expérience de la guerre lui promettaient un brillant avenir, lorsqu'en se rendant à l'armée, où il espérait participer aux triomphes de ses frères d'armes, il fit une chûte telle qu'elle mit ses jours en péril, l'obligea de quitter le service, et fut plus tard la cause de sa mort.

WARENGHIEN (ADRIEN-LOMORAL-JEAN-MARIE DE), chevalier de l'Empire, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de St.-Louis, maréchal-de-camp d'infanterie, né à Douai, le 13 février 1778, frère du précédent, fut admis à l'école polytechnique lors de la création de cet établissement. Il se fit remarquer dans cette école par le célèbre Monge

et fut classé parmi les élèves-instituteurs. Admis en 1795 à l'école du génie comme sous-lieutenant, il passa lieutenant dans la même arme en 1797, et fut envoyé à l'armée qui devait opérer un débarquement en Irlande, sous les ordres du général Humbert.

Cette expédition n'ayant pas eu lieu, le jeune Warenghien passa à l'armée des Alpes, assista à la bataille de Novi, à celle de Fassand, au combat de Gravières et à presque toutes les affaires qui se présentèrent dans le cours de cette campagne. Après la brillante victoire de Marengo, il fut attaché à la direction de divers travaux que fit exécuter le génie militaire, entre autres à la construction du pont sur le Mincio, opération qu'il exécuta sous le feu de l'ennemi. On l'employa ensuite au siége de Peschiera et à la démolition du fort de Véronne.

Le 5 brumaire an VIII, il reçut le brevet de capitaine du génie et entra en cette qualité au dépôt des fortifications; peu après on le chargea du casernement de la ville de Paris. Envoyé au camp de Boulogne, il suivit la grande armée en Allemagne, assista au combat de Guntzbourg, fut employé à la construction du pont d'Elchingen, eut la mission de détruire les fortifications de Memingen, et

fit la campagne de Prusse en qualité d'aide-de-camp du général Dupont. Comme il pénétrait à la tête des troupes dans la ville de Halle, il fut grièvement blessé.

Bernadotte, après la bataille d'Iéna, ayant fait poursuivre Blucher, chargea le capitaine de Warenghien du commandement des éclaireurs. Il fit alors un grand nombre de prisonniers. Il prit ensuite une part active au siége de Lubeck. Le général Dupont l'ayant envoyé reconnaître les bâtiments qui attendaient la marée pour faire voile, il fit capituler environ deux mille hommes de la garde du roi de Suède. Il se distingua plus tard aux combats de Nocetin, de Morengen et à la célèbre bataille de Friedland.

Le 3 mars 1807, Warenghien fut promu au grade de chef de bataillon, et continua à servir comme aide-de-camp auprès du général Dupont, qu'il accompagna en Espagne. Lorsqu'il fut arrivé à Madrid, l'empereur le créa chevalier de l'Empire avec une dotation de 2,000 francs de rente en Westphalie. Il assista à la bataille d'Alcolea; mais vint la déplorable affaire de Baylen, et le commandant de Warenghien fut entraîné dans la disgrâce qu'encourut le général Dupont. Emprisonné pendant quelques mois au fort

St.-Jean à Marseille, on l'envoya ensuite à Florence, pour y prendre le commandement d'un bataillon du 112e de ligne. Ayant rejoint l'armée d'Autriche, il se distingua aux affaires de Volano, de Tarvis, de Raab, d'Enzersdoff, au passage du Danube. A la bataille de Wagram, il était du carré de l'armée d'Italie qui soutint pendant plus de six heures le feu de 150 pièces d'artillerie. De 600 hommes dont se composait le matin le bataillon du commandant de Warenghien, il ne ramena que vingt-cinq hommes et le drapeau.

En 1810, il reçut plusieurs missions importantes, à la suite desquelles il fut élevé au grade de major. Mis à la tête de trois bataillons, il rentra de nouveau en Espagne, où il se distingua à plusieurs reprises. Ce fut lui qui, par un coup de main habilement résolu, s'empara de la ville de Valmaseda, qu'occupait Longa avec sa troupe.

Promu au grade de colonel en mai 1813, on lui donna le commandement du 48e régiment de ligne qui se trouvait à Hambourg. Il fit toute cette campagne presque toujours d'avant-poste avec son régiment. A Hasbourg, il fut de nouveau blessé par la fusillade des Russes.

Lors de la Restauration, on lui laissa son

commandement, et il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur et celle de St.-Louis. Pendant les cent-Jours, l'empereur le nomma maréchal-de-camp. Au second retour des Bourbons, sa nomination ne fut point confirmée. Il resta sans emploi jusqu'en 1820. A cette époque, on lui donna le commandement de la légion de la Meurthe, qui forma ensuite le 52e régiment de ligne. Nommé maréchal-de-camp en 1823, il fut quelque temps en disponibilité. En 1828, il eut le commandement d'une brigade au camp de St.-Omer, et en 1830, il fut chargé du commandement du département de l'Orne, à Alençon. Depuis il commanda successivement les départements du Finistère, de la Charente-Inférieure et de l'Aveyron.

Le général de Warenghien a fait partie de la *Réunion du Nord* dès sa formation.

WAVRECHIN.

WAVRECHIN (Charles-Joseph de), colonel de la garde nationale de Douai, assassiné dans l'exercice de ses fonctions, était fils de

M. Wavrechin du Lompret, premier échevin, maire de la ville de Douai. Né le 20 janvier 1777, à peine il avait eu le temps d'arriver au collége d'Anchin, pour y faire ses études, qu'il dut les abandonner à cause de la fermeture de tous les établissements universitaires. On le confia alors à la direction de l'abbé Richard, qui sut développer dans le jeune de Wavrechin des facultés naturelles assez remarquables. Son esprit léger, facile, un certain tact en matière d'œuvres d'imagination, un goût prononcé pour la littérature et les arts, les grâces de sa personne l'avaient fait distinguer dans la société douaisienne. Quelques chansons, quelques pièces de vers lui avaient fait un renom, et lorsque se forma la Société des amateurs des sciences qui, en 1805, se réunit à la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, on lui en ouvrit les portes. A la réorganisation de la garde nationale en 1806, de Wavrechin fut d'abord nommé officier et ensuite capitaine d'une compagnie de chasseurs mobilisée. Il se rendit avec sa compagnie au camp de Saint-Omer, fut détaché à Dunkerque, envoyé plus tard à la défense de Flessingue et de Midellbourg. Revenu à Douai en 1811, on le nomma chef de cohorte et ensuite major de la légion de la

garde nationale de Douai ; en 1815, il en devint le colonel et reçut la décoration de la Légion-d'Honneur.

Il exerçait ces fonctions à la satisfaction générale, tout en maintenant sévèrement la discipline. Un nommé Dutilleux, papetier, demeurant à Douai, rue de la Madeleine, homme violent, mal fâmé, d'un royalisme exalté, mécontent d'avoir été appointé d'une ou de deux gardes, se rendit, le 12 avril 1816, vers cinq heures et demie du soir, à la Mairie, où se trouvaient les bureaux de la garde nationale. Le colonel de Wavrechin était dans son cabinet, Dutilleux y fut admis. Il commença par faire quelques observations sur les gardes pour lesquelles il était appointé ; puis il ajouta :

— Est-ce tout de bon que vous voulez que je monte les gardes d'appointement ?

— Assurément, répondit le colonel.

— Je ne les monterai pas !

— Foi de colonel, vous les monterez !

A ces mots, Dutilleux saisit un pistolet dans une de ses poches, l'arme et le décharge sur le colonel de Wavrechin, qui tombe mort..... L'assassin sort alors du cabinet, et en descendant l'escalier qui conduisait aux bureaux, se tire dans la bouche un autre coup de pistolet qui lui brise la mâchoire.....

On l'arrêta et on le transporta à la prison voisine du beffroi, où il expira dans la nuit....

Le deuil fut universel pour l'honorable colonel. Un lit de parade fut élevé dans la salle du grand conclave à l'Hôtel-de-Ville, par les soins de l'administration municipale. Le corps y fut exposé les 13 et 14, et chacun voulut aller rendre un dernier hommage à un bon citoyen généralement estimé et digne de l'être sous tous les rapports. Il n'avait que 39 ans, et il était marié depuis peu d'années. Le 24 avril, la garde nationale fit célébrer, avec beaucoup de pompe, à Notre-Dame, un service funèbre, auquel assistèrent toutes les autorités, les officiers de la garde nationale et ceux des divers corps de la garnison. Toutes les troupes étaient sous les armes.

L'administration a fait placer le buste du colonel de Wavrechin dans les salles du Musée de Douai.

WION.

WION (Arnould), naquit à Douai le 1er mai 1554. Il était d'une bonne maison de bourgeoisie; son père remplissait les fonctions de

procureur fiscal. Une famille du nom de Wion exerçait à Douai la profession d'imprimeur, vers le temps où il vécut. Nous avons encore à Douai des personnes portant le nom de Wion. Il paraît certain, d'ailleurs, que ces familles étaient originaires du Haynaut. Lorsqu'il eut achevé ses études, qu'il fit d'une manière remarquable, Wion embrassa la vie religieuse et fit profession dans l'abbaye d'Ardenbourg, de l'ordre Saint-Benoit, située près de Bruges. Les troubles politiques et religieux qui agitèrent alors les Pays-Bas, l'obligèrent à s'en éloigner; il passa en Italie et fut admis en 1577 dans la célèbre Congrégation des Bénédictins du Mont-Cassin. Il vécut de longues années dans cette paisible et savante retraite, partageant sa vie entre ses devoirs religieux et les études historiques et littéraires. Wion y est mort vers 1610, sans avoir revu sa terre natale. C'était un homme laborieux, instruit, mais un esprit crédule et dépourvu de toute critique. Il a eu plusieurs biographes, quoique ses œuvres n'aient, même de son temps, rien offert de bien remarquable. On lui doit :

1° *Breve dichiarazione dell'arbore monastica Benedittino intitolato : legno de la Vita.* Venise, 1594, in-8°. C'est le plan de l'ouvrage qui suit, avec l'explication des figures dont il est orné;

2° *Lignum vitæ, ornamentum et decus ecclesiæ in quinque libros diversum, in quibus totius SS. religionis D. Benedicti initia, viri dignitate, doctrinâ, Sanctitate ac principatu clari, describuntur.* Ibid, 1595, 2 vol. in-8° (1). Cet ouvrage, quoique rempli de fables, aurait cependant, selon quelques écrivains, été mis à profit par le P. Mabillon, pour la rédaction de ses *Annales ord. S. Benedicti.* Il a été traduit en allemand par Ch. Steingel. Augsbourg, 1607 ; mais Vogt (*Cat. Librorum rarior.*) lui reproche d'avoir retranché tout ce qui concernait l'histoire littéraire, qui paraît être la partie la plus intéressante.

3° *Vita S. Gerardi è Venetâ familiâ de Sagredo martyris et Hungarorum apostoli notationibus illustrata.* Ibid, 1597, in-4°. On estime cette vie de Saint Gérard à cause du commentaire qui l'accompagne.

Wion avait promis une édition des OEuvres de B. Platine (2). Il a laissé en manuscrit quel-

(1) D.-J. François dit, qu'il en parut une seconde édition. Reggio, 1629, in-fol. (*Bibl. des Ecrivains de l'ordre de Saint Bénoit*, t. III, 262.) Mais comme on ne la trouve indiquée dans aucun catalogue, on ne saurait garantir le fait.

(2) Platine est un historien italien du XV° siècle. On lui doit *une Vie des Papes jusqu'à Paul II*, et de plus, *une Histoire de Mantoue, depuis son origine jusqu'en 1464*, etc.

ques opuscules ascétiques et une *Concordance* de la chronologie des Septante avec celle de la Vulgate, qu'il avait l'intention de publier à la tête d'une chronique universelle. *La Nuova Raccolta*, d'Ange Calogera, contient une notice sur le P. Wion. M. Weis, dans la *Biographie universelle*, et M. Arthur Dinaux, *dans les Archives du Nord*, lui ont également consacré des notices.

TABLE

DES

MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages.		Pages.
Avertissement, . . .	vii	Bellère.	21
Introduction, ...	xi	Bellegambe (la famille de).	23
—		Bérenger.	25
Abancourt.	1	Bernard.	26
Allen.	4	Billuart.	27
Andrieu.	6	Blanquart de Bailleul. .	29
Aoust (le marquis d').	7	Blondel.	31
Aoust (le général). .	9	Bologne.	36
Avid.	12	Bommart.	40
Bacquehem (le marquis de)	13	Bonnaire.	42
Bacroix.	14	Boscard.	44
Bar (de).	*id.*	Bossemius.	45
Bavincourt. . . .	16	Brelle.	46
Beauchamps. . . .	*id.*	Briez.	47
Beaumez (le marquis de).	17	Breuvart.	50
Becquet de Mégille, .	18	Bron.	52

Calonne (le Contrôleur général, de). . . 54
Calonne (l'abbé de). 62
Cambrai. 63
Caneau. 67
Caoursin. . . . . *id.*
Caullet. 70
Caux (le général de). 71
Colvenère. . . . *id.*
Commelin. . . . 75
Conroux (le général). 77
Conroux (le colonel). 81
Corbineau (Constant). *id.*
Corbineau (Hercule). 83
Crombeck. . . . 84
Deforest de Quartdeville. *id.*
Defrance. 88
Delcambre (Thomas). 89
Delcambre (Pierre). . 91
Delcroix. . . . . *id.*
Delval-Lagache. . . 96
Déprès. 100
Derbaix. 105
Desbordes. 108
Desmarets. . . . 115
Desmoutiers. . . . 118
D'Haubersart (le comte). 121
D'Haubersart (le major). 126
Dondeau. 128
Dubois (Jean). . . . 129
Dubois (François). . 131
Duburque. . . . 132
Ducroquet. . . . 134
Dumarquez. . . . 136
Dumont. 141
Duplessis. 142
Duquesne. 143
Durand (le trouvère). 144
Durand (Georges). . 149
Durutte (le général). 151
Estius. 155
Fabri. 157
Fouquay. 159
Gandor de Douay. . 163
Gautier d'Agoty. . . 167
Gérard de Douay. . 171
Gossuin. 172
Guilmot. 177
Jehan de Douay. . . 187
Lallaing (les seigneurs de). 188
Laurent (Henri-Jos.). 203
Laurent (Pierre-Jos.). 212
Ledru (Hilaire). . . 216
Lefebvre (Turrein). . 219
Legrand. 220
Lejosne de l'Espierre. 223
Lejosne. 225
Lenglet. 228
Lesaige (Jacques). . 231

Lessabé (Jacques). . 235
Lestiboudois. . . . 236
Lesurques.. . . . 243
Loys (Jean et Jacques). 260
Malotau (de Villerode). 263
Malotau (baron de Guerne). . . . 269
Marmouset. . . . 275
Marne (de). . . . 274
Masclet. 275
Maurand (Saint). . 279
Mellez. 281
Merlin de Douai. . . 283
Mérode (de). . . 294
Michel. 297
Neuflieu (de). . . 300
Nicolon. 302
Petit. 307
Pilate. 308
Plouvain. 310
Pollet. 314
Pollinchove (la famille de). 316
Pommereul (de). . . 317
Potiez (le capitaine). 320
Potiez (Louis). . . 322
Primat (le comte). . 326
Raisse. 328
Rayne. 329
Regnard (François.). . 331
Regnard (Jacques). . *id.*
Reyniac. 335
Richardot.. . . . 345
Rosier. 349
Scalfort (le général). 350
Simon de Maibelle. . 354
Taffin (la famille). . 356
Taranget. 359
Tarlier. 372
Thomassin. . . . 363
Tott (le baron de). . 365
Trigault (le Père). . 374
Vanlerberghe. . . 383
Vendeville. . . . 385
Warenghien (Thomas). 386
Warenghien (le baron). 387
Warenghien (Florim.). 393
Warenghien (le génér.). 397
Wavrechin (de). . . 399
Wion. 402

Douai. — Adam d'Aubers, imprimeur. (Octobre 1844.)